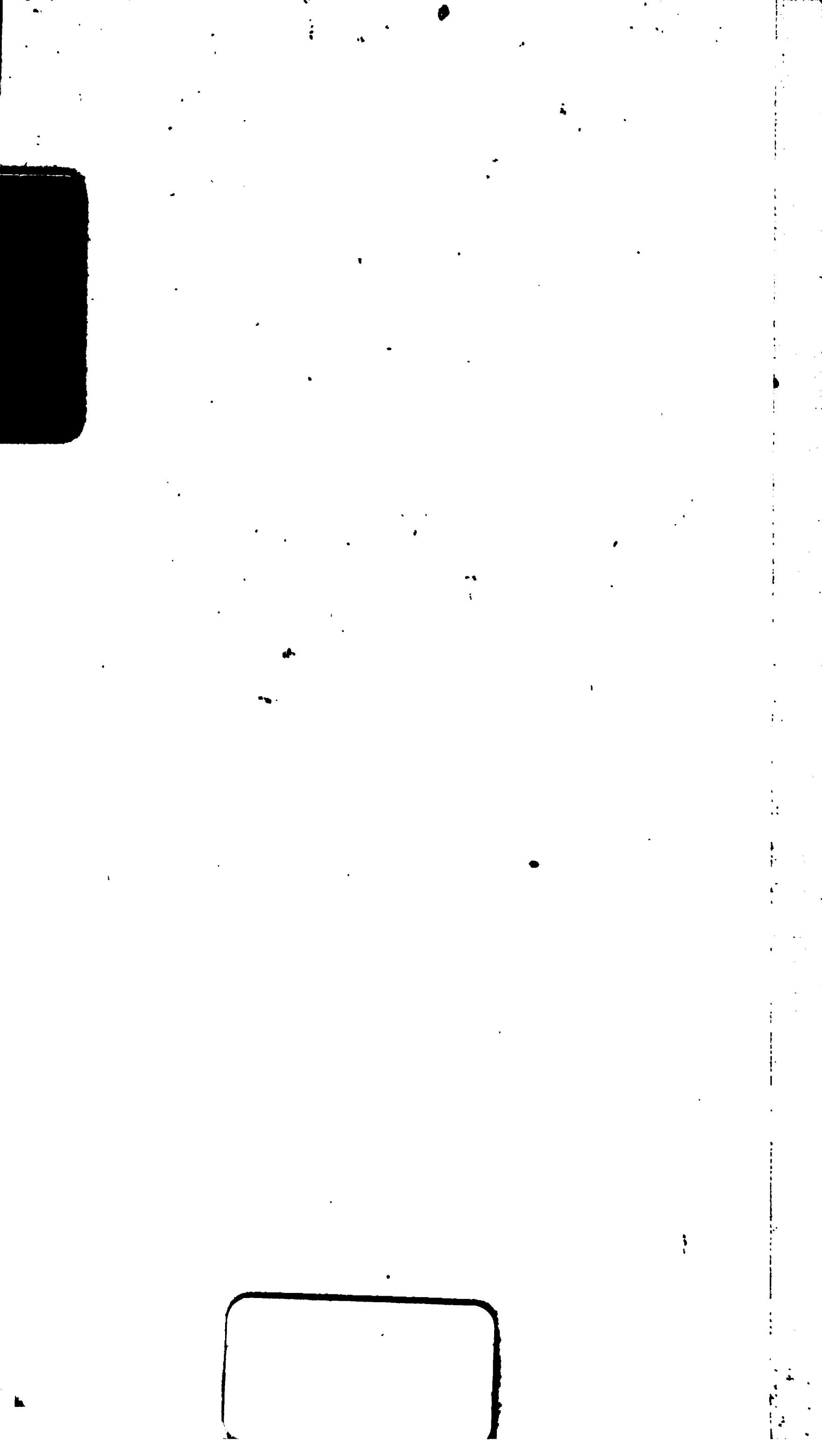
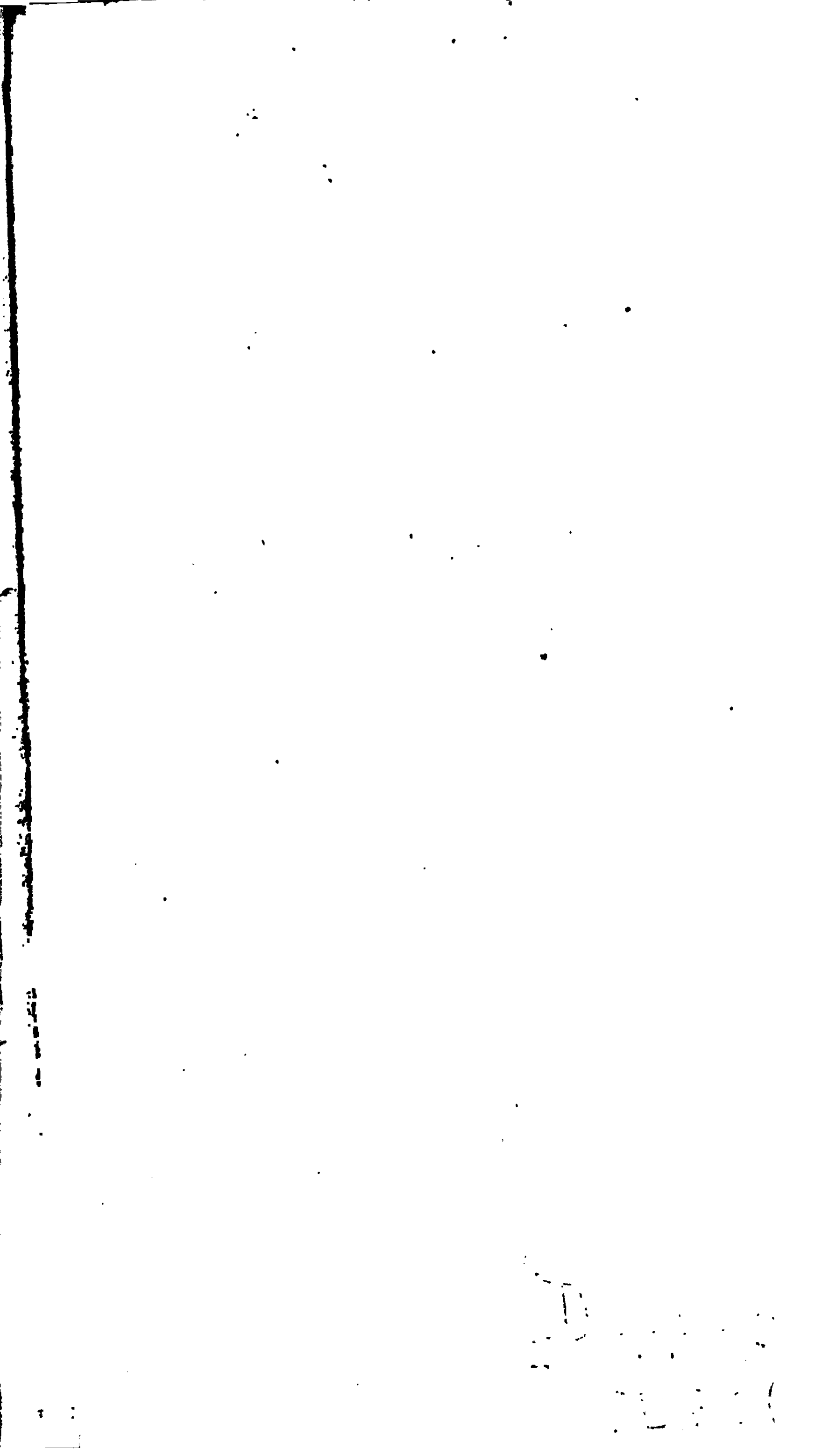




HISTOIRE

DE

LA NORMANDIE,

DEPUIS 1066 JUSQU'EN 1204.

TOME II.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

HISTOIRE

DE

LA NORMANDIE

SOUS LE RÈGNE

DE GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT

ET DE SES SUCCESSEURS,

DEPUIS LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE

JUSQU'A LA RÉUNION DE LA NORMANDIE AU ROYAUME DE FRANCE;

PAR G.-B. DEPPING,

Auteur de l'*Histoire des Expéditions maritimes des Normands.*

Tome Second.



ROUEN.

ÉDOUARD FRÈRE, ÉDITEUR,

LIBRAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE,

QUAI DE PARIS, N° 45.

1835.

HISTOIRE

DE

LA NORMANDIE,

DEPUIS

LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE JUSQU'A LA RÉUNION DE CE DUCHÉ A LA FRANCE.

LIVRE CINQUIÈME.

Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie, comte d'Anjou, de Poitou et de Bretagne.

1154—1189.

CHAPITRE PREMIER.

Henri couronné roi. — Reprend les domaines royaux. — Ranulfe de Bayeux empoisonné. — 1156. Henri en Normandie. — Dépouille son frère Geoffroy. — S'empare de Rennes. — Louis VII livre sa fille pour épouse future du fils de Henri. — Louis et Henri au Mont Saint-Michel. — Expédition contre Toulouse. — Réglemens publiés à Falaise. — 1160. Mariage entre Henri-le-Jeune et Marguerite de France. — Pont de Rouen ; hospices. — Thomas Becket ; coutumes rédigées à Clarendon ; fuite de l'archevêque de Cantorbéry. — Fiançailles entre Geoffroy, fils de Henri, et la fille de Conan, duc de Bretagne.

L'Angleterre avait de justes motifs de se réjouir du sacre du nouveau roi, qui fut célébré avec

beaucoup de pompe à Westminster, en présence des prélats et barons anglais et normands. Pour ce royaume, l'avénement de Henri était le gage de la paix et du retour de l'ordre. Il n'y avait plus de compétiteur pour le trône, les factions n'avaient plus de but, et les partis avaient perdu les chefs qui les faisaient agir.

Un des premiers ordres que donna Henri II fut dirigé contre les troupes mercenaires, surtout contre les Flamands qui avaient prêté un si puissant secours à Étienne, mais qui, une fois installés dans le pays, étaient devenus un embarras pour le roi et un fléau pour les habitans. Tout le monde était d'accord sur la nécessité de se débarrasser de ces étrangers. Henri leur assigna un terme dans lequel il fallait qu'ils évacuassent le pays, malgré les forts qu'ils y avaient érigés ou occupés. Ils comprirent qu'ils étaient sacrifiés, et disparurent du pays avec une telle promptitude qu'on en fut surpris [1]; un an plus tôt on n'aurait pas cru que l'on serait jamais quitte à si bon marché de cette milice pillarde et turbulente.

[1] « Stupentibus plurimis quomodo repente evanuissent. » Guill. Neubrig. *De rebus anglic.*, lib. 2.

Pour se créer des partisans, ou pour soutenir ceux qui lui prêtaient leur appui, Étienne leur avait distribué les domaines royaux sans considération pour la splendeur de sa maison. Henri annula ces dons inconsidérés, fit rentrer dans le domaine les biens aliénés, anéantit également les titres et fonctions de comtes et de vicomtes distribués avec profusion; enfin il fit raser ces forteresses qui n'avaient été construites que pour mettre à l'abri des attaques, une usurpation ou un titre mal acquis [1]. Quelques hommes firent résistance; tels furent Roger, fils du connétable Milon, et Hugues de Mortemer; se voyant ensuite isolés, ils firent la paix avec le roi. L'évêque de Winchester, frère d'Étienne, conçut des craintes au sujet des projets de Henri. Il se sauva sur le continent avec ce qu'il possédait de précieux. Ses terres furent saisies par ordre du roi.[2]

Il y eut encore quelques inimitiés entre les barons, mais Henri les empêcha d'éclater en guerre ouverte. Une de ces querelles fut signalée par un

[1] « Deponendo quosdam imaginarios et pseudo-comites quibus rex Stephanus omnia pene ad fiscum pertinentia distribuerat. » — Rob. de Monte, *Append. ad Sigeb.*, ad ann. 1155.

[2] *Ibid.*

crime, détesté dans ces temps de franche guerre. Ranulfe de Bayeux, que nous avons vu précédemment être créé comte de Chester, était devenu un des plus riches et puissans barons normands en Angleterre; et Henri l'avait comblé de ses faveurs, dans le temps où il avait besoin de s'attacher un partisan aussi influent. En Normandie, Ranulfe possédait les châteaux de Vire et de Barfleur, avec la juridiction sur la banlieue de ces villes; il était comte d'Avranches; Henri lui avait donné la succession d'un comte poitevin nommé Roger, celle de Robert Mallet, oncle de sa mère, les comtés de Stafford et de Lincoln, et tout le fief de Guillaume Peverel, comte de Nottingham, puni à cause de sa trahison.[1]

Tant de faveurs causèrent la perte de Ranulfe; Guillaume Peverel, ne respirant que la vengeance, et ne pouvant déposséder par la force le nouveau seigneur de son fief, résolut de s'en défaire par la trahison. De concert avec ses affidés[2], il lui fit administrer du poison; et Ranulfe

---

[1] Carta de pluribus condonationibus, etc., de l'an 1152; Rymer et Sanderson, *Fœdera, conventiones*, etc., tom. I, part. 1.

[2] « In cujus pestis consortio plures conscii et consentientes fuisse perhibentur. » Math. Westmonast. *Flor. histor.*, ad ann. 1155.

périt par ce crime, rare parmi les Normands. Le roi bannit le coupable, et garda ses terres, qui furent réunies aux domaines de la couronne, ainsi que celles de plusieurs autres nobles anglo-normands.[1]

Henri avait déjà un fils de son mariage avec Éléonore de Poitou; un deuxième fils naquit à Londres, en mars 1155; la succession au trône paraissait donc assurée pour long-temps dans la famille régnante. Un mois après la naissance de ce deuxième fils, qui fut nommé Henri comme son père, le roi assembla les barons et les prélats, et leur fit prêter serment de fidélité à Guillaume son fils, premier né, comme à leur roi futur. Ils durent promettre en même temps de reconnaître son second fils, si le premier venait à mourir dans sa minorité.[2]

Henri avait un grand projet : méditant la conquête de l'Irlande, il écrivit au pape, pour lui

---

[1] D'après les rôles de l'Echiquier, Henri afferma les fiefs de Peverel, Mowbray, Giffard, Curcy et autres. Aussi, sous le règne des rois suivans, on cite parmi les domaines du roi *honor Peverelli de Notingeham*. Madox, *History of the Exequer*. Londres, 1711, in-fol., hap. x.

[2] Math. Westmonast. *Flor. histor.*

demander l'autorisation apostolique à l'effet de soumettre cette île à l'église et à son propre sceptre, se fondant sur la vie païenne que menaient les insulaires, et sur les grands avantages qui résulteraient pour la religion et les bonnes moeurs des insulaires, de leur réunion à l'Angleterre. Le pape Adrien, Anglais de naissance, goûta les raisons alléguées par le roi ; il lui accorda l'autorisation sollicitée, comme jadis un de ses prédécesseurs avait autorisé la conquête de l'Angleterre en faveur du duc de Normandie ; il exigeait seulement que chaque maison de l'île, quand elle serait conquise, payât le denier de Saint-Pierre [1]. Henri destinait, à ce qu'il paraît, le trône du pays qu'il se proposait de soumettre, à son frère cadet ; mais il trouva de l'opposition chez sa mère Mathilde, qui probablement ne voulait pas exposer un de ses fils aux chances d'une intronisation chez les farouches Irlandais. Des circonstances firent ajourner pour quelque temps l'expédition projetée, et d'autres affaires réclamèrent l'attention et les soins du roi.

Son frère Geoffroy, à qui il retenait injuste-

[1] Math. Westmonast. *Flor. histor.*

ment l'Anjou, malgré la volonté expresse de leur père, agitait ce pays; la France le secondait sans doute en secret. Henri voulut avoir de la sûreté dans cette partie de ses États; à la fin de janvier 1156, il s'embarqua au port de Douvres pour le continent, et il prit terre à Wissant.

Il fut à Rouen le jour de la fête de la Chandeleur. La Normandie avait les mêmes motifs que l'Angleterre de se réjouir d'avoir Henri pour roi; car cette province aussi voyait dans son avénement la fin de ses troubles civils, et de ces ravages que les Angevins avaient commis tout le temps que Geoffroy Plantagenet avait prétendu régir les Normands. Pour elle les Angevins n'avaient pas été moins cruels que les Flamands pour l'Angleterre. Henri ne donna que peu de jours au repos, et le dimanche après son arrivée il fut sur la frontière pour avoir une entrevue avec le roi de France, comme il avait été sans doute convenu entre les deux souverains. Dans cette réunion, dont l'histoire ne nous a rien révélé, a dû être concertée l'alliance qui fut contractée bientôt après. Henri employa probablement ce moyen pour empêcher le roi de France de seconder Geoffroy dans son insurrection.

Rassuré ainsi du côté de la France, Henri revint à Rouen. Là, le comte de Flandre et sa femme vinrent le trouver, pour lui proposer de gouverner leur comté ou plutôt de le recevoir en gage pendant qu'ils iraient faire un pélerinage à Jérusalem [1]. Cette affaire fut promptement arrangée. Il n'en fut pas de même du différend entre Henri et son frère Geoffroy, qui vint aussi à Rouen, le cœur plein de rancune contre un frère qui prétendait tout garder, et l'héritage de son père, et celui de sa mère, et les États qu'il devait à sa femme. Henri proposa des indemnités pour l'Anjou; elles parurent de peu de valeur à son frère: aussi les rejeta-t-il [2], et il partit de la cour plus mécontent qu'il n'était venu.

Le roi ne pouvait douter que Geoffroy ne méditât le projet de lui arracher la province qui était le sujet de leur différend. Il se rendit dans l'Anjou, et, comme Geoffroy se fortifiait déjà dans ses châteaux, Henri ne se fit pas scrupule de le poursuivre avec les armes à la main, en assiégeant ses trois châteaux de Mirabel, Chinon et Loudun.

---

[1] Rob. de Monte, *Append. ad Sigeb.*
[2] *Ibid.*, ad ann. 1156.

Pauvre et sans alliance, Geoffroy ne fut pas capable de lutter long-temps contre un frère qui disposait des forces de tant d'états. Ses trois châteaux furent pris, et il ne lui resta rien au monde. Il dut regarder comme une sorte de grâce, bien humiliante il est vrai, le traité que lui proposa le vainqueur. On lui rendrait le seul château de Loudun, et il recevrait du roi son frère une pension de mille livres sterling [1]. Ainsi Geoffroy n'eut même pas les châteaux que son père lui avait assignés, et il devenait sujet pensionné de son frère, usurpateur de son bien. Cependant le sort lui réserva un dédommagement auquel il n'avait pu s'attendre. Conan III, duc de Bretagne, qui avait pour femme une des filles illégitimes de Henri Ier, avait déclaré en mourant qu'il ne reconnaissait pas Hoel pour son fils : c'était déclarer que Hoel était le fruit d'une liaison adultère de Mathilde sa femme. Outre ce fils il avait une fille Berthe, qui ne fut pas moins soupçonnée de libertinage que sa mère. On allait jusqu'à dire

---

[1] « Ut occasionem superbiæ tolleret, terram planam concessit, ex qua fructuum utilitas proveniret. » Guill. Neubrig. *De reb. Angl.*, lib. 2, cap. 7.

qu'elle avait empoisonné son premier mari Alain-le-Noir, comte de Richmond en Angleterre, pour épouser Eudes de Porhoet, fils du vicomte de Rennes. Condamnés d'obéir à cette singulière famille, les Bretons se divisèrent. Hoel fut d'abord reconnu par les villes de Nantes et de Quimper pour leur seigneur. Eudes de Porhoet son beau-frère lui disputa cet honneur, et battit ses troupes; les Nantais profitèrent de la défaite d'Hoel pour secouer le joug d'un maître dont ils avaient pu connaître la faiblesse de caractère; ne voulant pas davantage porter celui d'Eudes de Porhoet, et désirant probablement en finir avec cette famille tant soupçonnée, ils offrirent le comté de leur pays à Geoffroy d'Anjou [1]. Celui-ci s'empressa d'accepter le dédommagement offert par la fortune : nous verrons qu'il n'en put jouir long-temps. Conan IV, fils d'Alain-le-Noir et de Berthe de Bretagne, avait succédé à son père dans le comté de Richmond; il n'eut pas plus tôt appris que plusieurs compétiteurs se disputaient la souveraineté de la Bretagne qu'il passa sur le continent, se rendit en Bretagne, et y combattit

---

[1] Guill. Neubrig. *de Reb. anglic.*, lib. 2, cap. 7.

Eudes de Porhoet, comme usurpateur des droits de la maison de Richmond. Il s'empara en effet de Rennes, fit prisonnier son compétiteur Eudes, qui était aussi son beau-père, et fut reconnu duc de Bretagne par une grande partie de la province. Henri II ne parut pas d'abord faire attention à ce qui se passait chez les Bretons; un chagrin venait d'affliger sa maison : il avait perdu son fils aîné Guillaume dans cette même année 1156, où sa femme Éléonore lui avait donné une fille qui reçut le nom de Mathilde. [1]

Les habitans barbares du pays de Galles essayèrent de nouveau de repousser de leurs frontières ces Normands qui prétendaient les subjuguer comme les Anglo-Saxons; ils se vengèrent par de nouvelles cruautés : aussi Henri crut-il devoir entrer en campagne contre eux. Immédiatement après les fêtes de Pâques de l'an 1157, il s'embarqua au port de Barfleur pour l'Angleterre, dans un moment où la Normandie était en proie à une grande mortalité, suite de la disette affreuse qui régnait depuis l'été pluvieux de l'année précédente. Suivant les chroniques, ces pluies étaient

---

[1] Rob. de Monte, ad ann. 1156.

tombées en si grande abondance qu'elles faisaient écrouler beaucoup de vieux clochers et d'autres édifices délabrés [1]. Les souverains n'étaient pas habitués alors à soulager la misère du peuple, et ses souffrances n'ont été consignées dans les annales du moyen âge que comme un fait curieux à noter.

De retour en Angleterre, le roi somma les vassaux qui lui devaient le service militaire de lui fournir chaque troisième homme; avec l'armée levée ainsi, il marcha contre les Gallois, força leurs frontières, et repoussa leurs bandes mal disciplinées. La guerre en resta là, et les troupes anglo-normandes rentrèrent dans l'intérieur du royaume. Malcolm, roi d'Écosse, n'avait pas encore prêté au nouveau roi d'Angleterre l'hommage auquel celui-ci prétendait; il se présenta devant la cour à Chester, et reconnut Henri pour son suzerain. Cependant il y eut quelque mésintelligence entre les deux rois: aussi la cérémonie par laquelle Henri devait ceindre les armes au jeune prince n'eut pas lieu. Au mois de septem-

---

[1] « Ex qua multæ turres et ecclesiæ et antiquæ maceriæ in Normanniâ et Angliâ corruerunt. » Rob. de Monte, ad ann. 1156.

bre, naquit encore un fils du roi, ce Richard que nous verrons figurer plus tard dans l'histoire avec le surnom de Cœur-de-Lion. Diverses fêtes signalèrent l'état de paix dans lequel vivait le royaume. A l'exemple de ses prédécesseurs, Henri renouvela à Winchester en 1158 la cérémonie de son sacre; mais cette fois il déposa la couronne sur l'autel, et depuis lors il ne se la fit plus imposer[1]. Une solennité chevaleresque fut célébrée à la fête de Saint-Jean-Baptiste à Carlisle. Là fut armé chevalier le fils du dernier roi Etienne, que Henri avait forcé de renoncer aux biens et aux titres dont il avait été comblé par son père, et de se contenter de ce que ce père avait possédé avant de prétendre à la couronne d'Angleterre. Depuis peu ce fils de roi avait acquis le comté de Varenne par son mariage avec la fille unique de Guillaume de Varenne, qui n'était pas revenu des croisades, où nous l'avons vu tomber dans la captivité des Sarrasins.[2]

Vers la fin de juillet de la même année 1158,

---

[1] « Coronam super altare posuit, nec ulterius coronatus est. » Math. Westmonast. *Flor. histor.*, ad ann. 1158.

[2] Rob. de Monte, ad ann. 1158.

fille au fils de cette même Éléonore qu'il avait répudiée.

Dans cette assemblée solennelle, Henri était assisté de son chancelier Thomas Becket, qui un jour devait remplir le monde chrétien du bruit de sa fin tragique, et devenir l'objet d'un culte dans l'église; fils d'un bourgeois de Londres et d'une Sarrasine qui avait suivi son amant de l'Orient en Angleterre, il avait réussi depuis peu d'années à s'insinuer dans les bonnes grâces du roi, et quoiqu'il eût commencé sa carrière par être archidiacre dans l'église de Cantorbéry, il n'y avait pas dans la cour du roi d'homme plus adonné aux plaisirs mondains que lui.[1]

Avant de se séparer, les deux rois se promirent de se visiter réciproquement dans leurs États; Henri devait recevoir d'ailleurs l'enfant royal destiné à être sa bru, et qui n'était encore qu'un nourrisson. On devait l'arracher aux caresses d'une mère, et l'enlever pour toujours à sa famille, tant la politique était cruelle alors à l'égard des enfans de sang royal condamnés à sceller les alliances entre les États. Encore ce sacrifice était-il peu ca-

---

[1] *Vita B. Thomæ Cantuar.*

pable de serrer les liens entre les princes qui trouvaient cent prétextes pour rompre les traités.

Peu de jours après, Henri se rendit avec une suite nombreuse à Paris; Louis vint en pompe au-devant de lui, et le conduisit à son palais dans l'île de la cité, où fut donné un banquet splendide. Toute la suite de Henri fut défrayée par la cour [1]. Dès le lendemain le roi d'Angleterre reprit la route de Mantes après qu'on lui eut fait la remise solennelle de l'enfant; il le confia aux soins d'un des personnages les plus éminens de la Normandie, Robert de Neubourg, sénéchal et justicier du duché. C'était un homme riche et pieux. Il n'exerça pas long-temps sa mission; car dès l'année suivante, sentant sa fin prochaine, il distribua ses richesses aux églises et aux pauvres, se fit moine au Bec, y mourut, et fut enterré dans la maison capitulaire qu'il avait fait construire pour ce monastère. [2]

Henri se rendit à Argentan, après avoir envoyé

[1] « In adventu regis Anglorum, et recessu, omnibus necessariis largiter attributis. » Rob. de Monte, ad ann. 1158.

[2] « Sepultus in capitulo quod ipse propriis sumptibus mirifice ædificaverat. » Rob. de Monte, ad ann. 1159. Le même historien dit d'un autre bienfaiteur du Bec : « Librorum septem viginti illi dederat. »

à ses vassaux l'ordre de venir avec leurs gens armés le rejoindre à Avranches pour la fête de Saint-Michel.

Conan IV luttait en Bretagne contre Eudes de Porhoet, qui, s'étant échappé de la prison de son adversaire, avait rallié tous ses partisans, et sollicité les secours du roi de France. En sa qualité de vassal du roi d'Angleterre, Conan, de son côté, invoquait le secours de Henri, et lorsque ce roi rassembla ses troupes autour d'Avranches, Conan dut croire que son suzerain venait pour l'affermir dans le duché de Bretagne. Mais Henri avait d'autres projets; il fit entrer ses troupes dans la Bretagne, en déclarant qu'étant le plus proche héritier de son frère Geoffroy, il allait se mettre en possession du comté de Nantes. C'était pour les Bretons un bien grand sujet d'étonnement de voir un roi qui après avoir dépossédé un frère de son héritage, prétendait encore lui succéder dans un pays où ce frère déshérité avait trouvé un dédommagement contre l'animosité fraternelle. Cependant il fallut céder à la force. Henri n'avait pas encore quitté Avranches, lorsque Conan vint lui faire hommage du comté de Nantes; il était temps; car déjà Henri l'avait déclaré déchu de son

comté de Richmond en Angleterre pour avoir osé prendre pour lui une terre bretonne que Henri seul prétendait occuper. [1]

Le roi se mit en route pour visiter sa nouvelle acquisition. Il s'arrêta au monastère du Mont Saint-Michel, et dîna avec les moines au réfectoire, honneur qu'ils avaient vivement sollicité. Puis s'étant rendu chez l'abbé, Robert de Thorigny, qui a écrit ensuite l'histoire de cette époque, il signa une charte qui donnait au Mont Saint-Michel les églises de Pontorson, place limitrophe entre la Normandie et la Bretagne, dont Henri, dans une visite qu'il y fit, ordonna de relever le château-fort. Depuis peu, le Mont Saint-Michel avait fait mettre dans un reliquaire nouveau la tunique qu'on avait trouvée dans une boîte de plomb sous le maître-autel, et qui, selon la tradition, avait été portée par la sainte Vierge. L'abbaye, fréquentée par les dévots, s'était enrichie de dons considérables; et, comme quelques donateurs ou leurs familles élevaient des prétentions sur les terres qui avaient été mises en mainmorte, l'abbé du Mont Saint-Michel avait fait dé-

---

[1] Rob. de Monte, ad ann. 1159.

cider dans une assise tenue à Caen par les comtes des pays d'Avranches, Coutances, Caen et Exmes, que les donateurs de biens cédés aux églises n'avaient droit qu'aux prières du clergé.[1]

Henri franchit enfin la limite de la Bretagne, et, à la tête de ses troupes, il fit son entrée à Nantes, où il fut accueilli comme un puissant monarque est toujours sûr de l'être. Les environs, appelés le pays de la Mée, se soumirent sans difficulté; mais le comte de Thouars, qui avait été un partisan zélé de Geoffroy d'Anjou, et que Henri haïssait par cette raison, s'étant enfermé dans son château-fort, refusa de reconnaître le nouveau suzerain qui s'imposait aux habitans des bords de la Loire. Ayant encore grossi son armée à Nantes, Henri investit promptement le château de Thouars, et s'en rendit maître au bout de cinq ou six jours. On disait que l'argent avait hâté la reddition de la place. La garnison se retira dans le donjon; mais elle n'y put tenir davantage, quoique ce château eût passé jusqu'alors pour inexpugnable. Henri en fit raser les murs.[2]

---

[1] Decretum in assisia comitatuum Bajocassini, etc., de l'an 1157; Bessin *Concil. Rotomag. provinc.*, pars Iª, p. 82.

[2] Rob. de Monte, ad ann. 1158.

Pour le moment le roi ne poussa pas plus loin ses conquêtes en Bretagne, et rentra dans la Normandie, laissant Conan et Eudes aux prises pour l'occupation de ce pays. Tout le Poitou était parfaitement tranquille, et les habitans jugèrent qu'ils n'avaient rien de mieux à faire, suivant l'expression d'un historien, que de convertir le fer de leurs épées en socs de charrue et celui de leurs lances en faux.[1]

Louis avait promis de rendre au roi d'Angleterre la visite que celui-ci lui avait faite à Paris. Son voyage devait avoir en même temps un motif de dévotion, puisqu'il se proposait d'aller en pélerinage au Mont Saint-Michel. Au mois de novembre 1158, Henri reçut son illustre allié à Pacy-sur-Eure, et le conduisit à Evreux. Louis alla embrasser sa fille, sacrifiée à la politique dès son berceau, et se rendit ensuite au Mont Saint-Michel pour y faire ses dévotions. Il y fut reçu par un clergé nombreux, dans lequel on compta un archevêque, un évêque et cinq abbés. De là les

---

[1] « Istud vero factum tantum timorem Pictavensibus et Vasconibus intulit, ut pene gladios suos in vomeres conflarent, et lanceas suas in falces. » Anonymi *Chronic. ab initio mundi*, ad ann. 1156, dans le tom. XIII des *Historiens de France*.

deux souverains allèrent à Avranches, et passèrent une nuit à l'abbaye du Bec. Henri était plein d'attention pour son hôte, le comblait de présens, et le défrayait avec sa suite pendant tout le voyage : aussi Louis, séduit un moment par tant de prévenance, s'écria qu'il n'aimait personne au monde autant que le roi d'Angleterre[1]. Le moine qui rapporte ce fait dans ses annales, ne peut s'empêcher d'exprimer son étonnement au sujet de cet amour subit entre deux monarques divisés d'intérêts sur un grand nombre d'objets.[2]

Louis vint ensuite à Rouen, et retourna de là dans ses États, après avoir fait un nouveau traité avec Henri[3]. Il avait réconcilié dans ce voyage le roi d'Angleterre avec Thibaud, comte de Blois, son parent, qui lui avait fait une vigoureuse résistance dans son fief, et repoussé même les troupes du roi d'Angleterre[4]. Au mois de décembre les deux cousins eurent une entrevue, et firent un traité pour mettre fin à leurs différends. Thibaud

---

[1] Rob. de Monte, ad ann. 1158.

[2] *Ibid.*

[3] Voy. cet acte parmi les chartes, n° 70, du tom. XVI des *Historiens de France*.

[4] *Gesta ambasiens. dominor.*; *ibid.*, tom. XII.

consentit à rendre au roi d'Angleterre Amboise et le château de Fréteval, et son beau-frère Rotrou, comte de Mortain, renonça aux deux châteaux normands de Moulins et Bons-Moulins, qui avaient été enlevés au domaine du duc de Normandie. Pour le dédommager Henri lui donna l'investiture du fief de Bellême, et Rotrou devint son homme lige.[1]

Ayant encore d'autres affaires et projets sur le continent, Henri fit venir d'Angleterre sa femme. Éléonore arriva en Normandie, et la cour passa les fêtes de Noël à Cherbourg. Sous le règne de Henri, les fêtes alternaient sans cesse avec les expéditions militaires. Dès que l'année 1159 eut commencé, le roi s'apprêta aux campagnes qu'il comptait faire dans le midi de la France; mais auparavant il voulut encore par une alliance assurer l'avenir d'un de ses enfans, car sa famille devenait si nombreuse que Henri trouvait le moyen de s'allier avec tous les souverains voisins de ses états. Il eut au château de Blaye une entrevue avec Raymond, comte de Barcelone, qui, par son mariage, était devenu aussi roi d'Aragon. Il fut con-

---

[1] Rob. de Monte, ad ann. 1158.

venu entre les deux princes que Richard, fils de Henri, épouserait dans la suite la fille de Raymond, et qu'il aurait alors le gouvernement de l'Aquitaine, que son père lui abandonnerait[1]. Les deux futurs époux étaient encore enfans; mais nous avons vu que cette considération ne mettait alors aucun obstacle aux conventions entre les rois.

Ce traité ayant été conclu, Henri fit connaître ouvertement ses projets sur le comté de Toulouse, qu'il convoitait depuis quelque temps, afin de le réunir à son duché d'Aquitaine. Pour soutenir ses prétentions, il assurait que le comte de Saint-Gilles, dont le petit-fils possédait encore Toulouse, avait, avant d'aller en croisade, mis son comté en gage auprès du comte de Poitou, père de la reine Éléonore. Le comte régnant, appelé Raymond, se fiait à son alliance avec le roi Louis, dont il avait épousé la sœur Constance, veuve d'Eustache de Boulogne, que nous avons vu prétendre vainement au duché de Normandie quand son père Étienne eut pris la couronne d'Angleterre: aussi le roi de France promit de repousser

---

[1] Rob. de Monte, ad ann. 1158.

les prétentions insoutenables de Henri, malgré cette vive amitié qu'il avait professée pour lui au monastère du Bec.

Pour réussir, il fallaït faire de grands efforts : Henri le sentait; cependant ses vassaux ne lui devaient que le service de quarante jours : ce n'était pas assez pour une campagne lointaine : aussi le roi, en promulguant l'appel général à ses vassaux d'Angleterre, de Normandie, d'Anjou et de Poitou, ne convoqua réellement que les vassaux sur le dévouement desquels il pouvait compter, et il prit à sa solde des troupes mercenaires comme ses prédécesseurs avaient fait en pareil cas; mais il força les vassaux qu'il laissait dans leurs foyers à défrayer ces soudards, en imposant à chaque homme portant haubert dans ses fiefs, une contribution de 60 sols angevins. Des historiens flatteurs ont présenté sa politique comme une preuve de son humanité, qui ne voulait pas arracher à leurs champs et à leurs métiers les paysans et les bourgeois [1]. Il eût été difficile en effet d'envoyer les gens de ses vassaux du nord de l'Angle-

---

[1] « Considerans longitudinem et difficultatem viæ, nolens vexare agrarios milites, nec burgensium nec rusticorum multitudinem, etc. » Rob. de Monte, ad ann. 1159.

terre dans le midi de la France. Le parti que prit le roi était le plus naturel, et cette fois l'humanité se trouvait en effet d'accord avec la prudence; mais elle ne fut probablement pas la considération prédominante dans le conseil du roi.

L'appel avait été promulgué au carême de l'an 1159. Dans l'été, les troupes furent rassemblées dans le pays d'Agen, et Henri se mit avec elles en route vers Toulouse. Le roi de France avait eu le temps de porter secours au comte Raymond, et lorsque Henri parut avec son armée sur le territoire de la ville, Louis y était enfermé pour la défendre.

Henri prit quelques forts dans les environs, dévasta les campagnes, et investit la place; mais il consuma le temps en vains efforts, le siége n'avança point, et il ne tarda pas à s'en lasser. C'était un rare spectacle de voir deux rois, Henri d'Angleterre et Malcolm d'Écosse, qui était venu rejoindre son suzerain, en assiéger un troisième, et n'y pouvoir réussir. Il y eut plusieurs combats, dans lesquels périrent plusieurs hommes marquans, tels que Hamon, fils du comte de Glocester; Guillaume, comte de Mortain, mourut au retour de la campagne. Les troupes de Henri

prirent Cahors; mais Toulouse resta inexpugnable pour elles.[1]

Henri leva enfin le siége, sous prétexte de ne vouloir pas pousser à bout un roi qu'il respectait[2]. Il avait pourtant assez fait pour marquer son inimitié pour son allié. Il fit fortifier Cahors, et y laissa son chancelier Thomas Becket. En revenant avec son armée à Tours, il donna quelques fêtes au milieu des embarras de la guerre; il revêtit du caractère chevaleresque le roi d'Écosse, qui l'avait suivi à Toulouse, et qui retourna ensuite dans ses États.[3]

Encore tout irrité contre Louis, qui avait fait manquer son expédition, le roi d'Angleterre fit fortifier Étrépagny, et ordonna au comte Thibaud de Blois, qui se plaisait à brouiller les deux souverains, et qui alternativement passait de l'un à l'autre, de faire des incursions sur la frontière

---

[1] Rob. de Monte, ad ann. 1159.

[2] « Deferens Ludovico regi qui eandem contra regem Henricum muniverat, et die ac nocte..... custodiebat. » Rob. de Monte, ad ann. 1159. — « Rex Angl. ipsam civitatem hostiliter non obsedit, ob reverentiam regis Franc. » Math. Westmonast. *Flor. histor.*, ad ann. 1159.

[3] Rob. de Monte, l. c.

française du Vexin. On ravagea en effet cette frontière; mais l'évêque de Beauvais et le comte Robert, tous deux frères du roi de France, se vengèrent en portant de leur côté le ravage chez les Normands, et ces hostilités n'eurent d'autre effet que de ruiner quelques malheureux habitans en deçà et au-delà les frontières. Mais dès que Henri fut de retour en Normandie, il se mit lui-même à la tête des gens de guerre destinés à agir contre la France. Il fit une incursion dans le pays de Beauvais, détruisit le château-fort de Gerberoi, et brûla tout sur son passage. Pour faire plus de mal encore à la France, il se fit céder par le comte d'Évreux les châteaux-forts que celui-ci possédait dans le cœur du royaume, tels que Montfort et Rochefort, et y mit garnison normande; en sorte que la route de Paris à Étampes et à Orléans n'était plus sûre pour les Français. Quelque temps après, il força aussi le comte de Meulan et d'autres barons à lui céder leurs châteaux-forts, dans lesquels il mit des hommes dévoués, afin de pouvoir mieux défendre la Normandie. Comme Guillaume, comte de Mortain, était décédé sans enfans, Henri réunit ce comté à son immense domaine.

Vers la fin de l'année, une conférence fut ménagée entre les deux souverains. Presque tous les évêques et quelques barons de Normandie y assistèrent, et la paix fut faite aux conditions suivantes : Louis reconnaîtrait toutes les possessions de Henri telles que les avait possédées son aïeul Henri Ier, à l'exception du Vexin, où il ne devait avoir que les fiefs occupés par l'archevêque de Rouen et les comtes de Leicester et d'Évreux. Le reste du Vexin resterait au roi de France pendant cinq ans, et les châteaux-forts y devaient être gardés en son nom par les chevaliers du Temple. Si, avec le consentement de l'Eglise, le mariage entre la fille de Louis et le fils de Henri se concluait avec l'expiration du terme de trois ans, le roi d'Angleterre prendrait possession du Vexin au nom de son fils; si la princesse française mourait avant la conclusion du mariage, les châteaux-forts du Vexin continueraient d'appartenir à la France. Le fort d'Étrépagny serait rasé. Gaucelin Crespin, Simon de Montfort et Goel de Baudemont feraient de nouveau hommage au roi de France. Celui-ci restituerait toutes les tenures du comté de Poitou, à l'exception de Toulouse, pour laquelle ville une

trève d'un an serait accordée au comte de Saint-Gilles.[1]

Ce traité modifiait la convention de 1158, en rapprochant le mariage des deux enfans royaux, et l'incorporation du Vexin dans le duché de Normandie.

Rendu pour quelque temps aux affaires de l'intérieur, Henri tint sa cour pour les fêtes de Noël, dans la ville de Falaise. Il y fut pris quelques mesures générales qui marquent un grand progrès vers la liberté publique. Il fut ordonné par les barons et prélats réunis qu'à l'avenir les juges des diverses provinces tiendraient au moins une assise par mois; qu'ils ne prononceraient aucune sentence sans avoir appelé en témoignage des voisins, notables pour leur bonne conduite; qu'ils feraient exécuter sans délai les condamnations prononcées contre les brigands; qu'ils maintiendraient la paix, ne commettraient aucune injustice, et protégeraient les prérogatives de l'Église. Les doyens

[1] *Pacis instrumentum inter Ludovic. et Henric.*, de l'an 1160, dans le tom. XVI des *Historiens de France*, chartes, n° 80. Consultez sur ce document les *Observations* de Brequigny, dans le t. XLIII des *Mémoires de l'Acad. des Inscript.*

ne devaient appeler personne en justice qu'avec l'agrément des voisins[1]. Ainsi on introduisait une sorte de jury, imité peut-être de celui qui était en usage chez les Anglais; mais en Normandie cette institution protectrice de la liberté des citoyens resta sans développement, comme d'autres franchises des citoyens. En Angleterre, les communes se firent accorder à cette époque fréquemment des chartes, où leurs droits et libertés étaient clairement exprimés[2]. On en trouve peu en Normandie. Il y en eut davantage dans la Guienne, où les habitans parurent mieux comprendre l'utilité de ces documens.

Ce fut probablement par suite des résolutions prises par la cour du roi, à Falaise, que l'évêque d'Evreux, Rotrou, et Rainaud de Saint-Valery furent chargés de dresser un rôle, dans lequel seraient inscrits pour chaque diocèse les revenus légaux et les autres droits appartenant au roi et aux barons[3]. C'était donc un *domsday-book*

[1] Rob. de Monte, ad ann. 1160.

[2] On trouve, dans le Recueil de Rymer, plusieurs chartes de commune des villes d'Angleterre, expédiées sous le règne de Henri II.

[3] Rotrocus, episc. Ebroic., et Rainaldus de S^to^. Walerico fecerunt in Normannia recognoscere jussu regis per episcopatus, lega-

normand que le roi voulait avoir. On ne sait si le rôle fut réellement confectionné, ou si les deux seigneurs qui en avaient été chargés y renoncèrent à cause des obstacles qu'ils rencontrèrent. Il semble que si en effet le rôle avait été dressé, il n'aurait pu se perdre aisément, à cause des copies qu'on aurait été intéressé à en prendre, ou au moins on se serait souvent rapporté dans la suite à un document aussi authentique, et il s'en trouverait des traces dans l'histoire. La volonté de Guillaume-le-Conquérant avait été plus puissante, et son entreprise plus difficile, puisqu'il s'était agi de dresser le rôle d'un royaume entier. Il est vrai que le registre de la conquête lui était plus nécessaire que le registre des coutumes royales et baroniales de la Normandie ne l'était à son successeur Henri.

Ne pouvant quitter encore le continent, le roi envoya Éléonore sa femme en Angleterre; il se prépara ensuite à se mettre en possession du Vexin, qu'il avait fort à cœur de réunir à la Normandie : c'était pour cela qu'il avait fait insérer

---

les redditus et consuetudines ad regem et barones pertinentes. » Rob. de Monte, ad ann. 1160.

dans le traité une clause qui l'autorisait à occuper le Vexin plus tôt s'il obtenait les dispenses du pape pour le mariage de son fils et de Marguerite. Les deux enfans n'ayant encore que quatre ans, il devait au moins attendre encore trois ans, selon les usages, pour demander les dispenses. Louis VII l'avait entendu ainsi; mais Henri, sans s'arrêter à cette considération, pressa les deux légats de lui donner les dispenses nécessaires. Arnoul, évêque de Lisieux, homme intrigant que Henri employait dans les négociations épineuses, et que l'on trouve mêlé dans plusieurs grandes affaires du règne de ce prince, s'entremit pour obtenir ce que son maître voulait; et, grâce à son adresse et aux circonstances où se trouvait le pape, il réussit à leur arracher les dispenses pour le mariage des deux enfans. Ces circonstances étaient la lutte entre Alexandre et l'anti-pape Victor, et la lenteur que mettaient les deux rois de France et d'Angleterre à se prononcer pour le premier. Louis attendait que Henri donnât l'exemple. Or, celui-ci temporisait; un refus d'Alexandre de donner les dispenses pouvait irriter le roi d'Angleterre, et empêcher sa soumission à la tiare de ce pape; il fallait lui faire une

concession pour qu'à son tour il cédât aux sollicitations d'Alexandre.[1]

Dès que le roi eut les dispenses, il maria les deux enfans, et se hâta ensuite de demander aux Templiers la remise des places du Vexin confiées à leur garde[2]. Il est probable qu'on acheta leur complaisance ; car ils lui firent aussitôt la remise des places fortes, sans en référer même auparavant au roi de France[3]. Louis montra son mécontentement aux légats ; mais la clause du traité était formelle, et le Vexin était au pouvoir du roi d'Angleterre.

Henri vint avec ses troupes occuper Gisors. Il se hâta aussitôt de mettre cette place en bon état de défense, ainsi que tous les forts de la frontière. Geoffroi de Mantes, qui avait épousé la fille de Galeran de Meulan, fut obligé de lui céder trois châteaux-forts de cette contrée.[4]

---

[1] Voy. les lettres d'Arnoul, Arnulphi *Epistolæ;* Paris, 1585, et les *Observations* de Brequigny *sur le traité de* 1160.

[2] Radulph. de Diceto *Imagin. histor.*, ad ann. 1160.

[3] Gaillard, *Examen de la conduite des Templiers au sujet des places du Vexin normand*, en 1160, tom. XLIII des *Mémoires de l'Acad. des Inscript.*

[4] Rob. de Monte, ad ann. 1162.

Louis approcha avec quelques troupes du Vexin, et pendant plusieurs jours les Normands et les Français, sous les armes, furent en présence les uns des autres. Cependant aucun des deux souverains n'avait envie d'engager le combat; une trève fut conclue entre eux, et Henri, toujours actif, profita de l'armistice pour visiter l'Aquitaine et y réduire sous son pouvoir le château de Châtillon, près d'Agen.[1]

Il revint ensuite à Domfront assister au baptême solennel d'une fille dont Éléonore venait d'accoucher. Ce fut le légat du pape qui baptisa cet enfant, auquel on donna le nom de la reine. Henri tint pour la fête de Noël sa cour à Bayeux.

Au carême de 1162, il assembla les barons, évêques et abbés de la Normandie, pour redresser les griefs qu'on élevait au sujet des prétentions de ces seigneurs[2]; Henri leur fit des reproches; mais le clergé et les barons se sont gardés de mettre ces reproches par écrit; nous ne savons rien de ce qui se passa dans l'espèce de parlement que le roi tint à Lillebonne.

---

[1] Rob. de Monte, ad ann. 1162.

[2] *Ibid.*

Une cérémonie religieuse réunit bientôt après la plupart des personnages qui avaient assisté à cette réunion politique. Le monastère de Fécamp s'était agrandi comme les autres abbayes de la Normandie. Il s'agissait de donner une sépulture plus convenable aux restes des deux anciens ducs de Normandie, Richard I[er] et Richard II, de la race de Rollon, qui y avaient été enterrés avec la simplicité de leur temps. Henri, le maître de l'Angleterre, de la Normandie, de l'Aquitaine, et bientôt aussi de la Bretagne, assista avec une cour brillante à la translation des cendres de deux de ses ancêtres[1], qui n'avaient pu prévoir l'illustration future de leur race. Dans l'espace de moins de deux siècles, leurs descendans s'étaient élevés au nombre des plus puissans souverains de leur époque : il y avait déjà plus de distance entre leurs rangs qu'entre leurs règnes.

Le schisme continuait de diviser l'église romaine. Alexandre, malgré ses sollicitations, n'avait pu obtenir encore des rois d'Angleterre et de France

---

[1] Rob. de Monte, ad ann. 1162. « Huic translationi Henricus interfuit et episcopi Normanniæ, et dedit illi ecclesiæ silvam de Hogis. »

aucune reconnaissance positive; ces souverains attendaient que les événemens vinssent terminer la lutte entre les deux compétiteurs à la tiare; ils étaient si peu disposés à se prononcer qu'ils avaient dit même que c'était une occasion favorable pour secouer le joug de la papauté, qui commençait à leur peser[1]. Mais Alexandre, contraint à chercher des appuis hors de l'Italie, arriva inopinément en France; le clergé se prononça pour lui; il fallut que les deux rois suivissent l'exemple de leurs évêques; ce fut le motif d'une réconciliation momentanée entre eux. Ils allèrent tous les deux sur la Loire pour recevoir le pontife de leur choix, et on les vit tous les deux tenir les étriers et la bride du cheval que le pape montait, et le conduire au pavillon qui lui était destiné. En revanche il les réconcilia, ou du moins ils parurent céder aux instances du chef de l'Église, et abjurèrent leur inimitié.[2]

Henri, de retour en Normandie vers la fin de l'année, se prépara au départ pour l'Angleterre,

---

[1] Arnulphi *Epistolæ*. Voyez sa lettre aux cardinaux au sujet des dispenses de mariage accordées par les légats.

[2] « Quo mediante, pax inter eos firme restituta est. » Rob. de Monte, ad ann. 1162.

dont il était absent depuis quelques années. Sa présence sur le continent avait donné lieu à de grands travaux tant en Normandie que dans l'Anjou et le Poitou. Partout il avait fait construire ou réparer des châteaux et des forts, et ce qui était plus important, il avait veillé à ce que les barons et le clergé n'abusassent pas de leur pouvoir pour opprimer la nation. Il avait fait établir un parc avec une demeure royale auprès de Rouen, et il avait fait restaurer les appartemens attenant au donjon de ce chef-lieu, à qui le séjour de Mathilde, mère de Henri, fut également utile; en effet elle avait fait continuer à ses frais le pont sur la Seine, que Geoffroy, son mari, avait commencé[1] : les Rouennais en ont joui jusqu'à la fin du XVe siècle; car il s'est écroulé au commencement du XVIe.

En Normandie, comme dans les autres contrées, le nombre des lépreux s'était augmenté d'une manière effrayante depuis les croisades. Il fallait penser à leur assigner des hôpitaux pour

---

[1] « Ad pontem etiam lapideum super Sequanam apud Rothomagum a se inchoatum multam summam pecuniæ dimisit. » Rob. de Monte, ad ann. 1167.

éviter la contagion. Henri fit construire une léproserie auprès de Caen; une autre fut établie à Falaise. Galeran, comte de Meulan, qui possédait Pont-Audemer, fit des donations à la maladrerie de Saint-Gilles. Des frères hospitaliers desservaient quelques uns de ces hôpitaux. Henri confirma à ceux de Villedieu, aux environs d'Avranches, la jouissance des droits qu'ils percevaient sur les marchés de Villedieu et Sautchevreuil, en commun avec l'abbaye de Notre-Dame de Lisieux.[1]

Dans la suite, le même roi approuva la fondation du prieuré de Saint-Julien à Rouen, qui ne devait recevoir que des filles nobles attaquées de la lèpre; la maladie avait fait alors tant de progrès qu'elle n'était plus renfermée dans la classe exposée à la misère.

Henri s'était rendu, au mois de décembre, à Barfleur, pour s'y embarquer; mais les vents le forcèrent de différer le trajet. En conséquence, il vint avec sa cour à Cherbourg, pour y passer les

---

[1] Charte donnée à Caen, vers 1167. Voy. les extraits des chartes du Calvados, dans le tom. VII des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*.

fêtes de Noël, et ce ne fut qu'au mois de janvier 1163 qu'il traversa la mer avec la reine. Son arrivée dans son royaume causa beaucoup de joie. On était habitué à le voir imprimer un grand mouvement aux affaires publiques : les souverains doués de cette énergie excitent toujours, par leur présence, de vives sensations. A Douvres, il conclut avec le comte de Flandre un de ces traités singuliers [1] comme on en faisait alors dans le conflit de l'avidité et des obligations féodales. D'après ce pacte, le comte de Flandre et son fils promettaient de défendre Henri contre ses ennemis, sauf la fidélité qu'ils devaient au roi de France, leur suzerain. Dans le cas où Louis VII voudrait envahir l'Angleterre, le comte de Flandre et son fils promettaient de faire leurs efforts pour retenir le roi de France, et s'ils ne réussissaient pas, ils s'engageaient à lui fournir le moins d'hommes armés possible ; tandis que, sur une simple sommation du roi d'Angleterre, ils lui enverraient mille cavaliers, qui seraient embarqués aux frais de Henri. De même, si le roi d'Angle-

---

[1] *Conventio facta apud Doveriam*, etc., de l'an 1163 ; Rymer et Sanderson *Fœdera, conventiones*, etc., tom. 1, part. 1.

terre avait besoin des secours du comte de Flandre en Normandie, celui-ci lui fournirait mille hommes d'armes; et si le roi de France, pour envahir cette province, sommait son vassal à se présenter avec ses gens dans l'ost royal, le comte de Flandre ne lui enverrait que vingt hommes. Pour ces bons offices, Henri promettait au comte 5000 marcs d'argent par an; douze nobles de part et d'autre garantirent ce traité. [1]

Depuis la mort du premier-né du roi, son second fils Henri devait lui succéder un jour. Déjà le roi l'avait fait reconnaître pour son successeur futur par les barons et prélats de Normandie; la même cérémonie eut lieu en Angleterre. Ce royaume devait s'applaudir d'avoir un souverain s'appliquant à faire oublier les maux de la guerre civile, qui avait désolé le pays sous le roi Étienne; mais à cette époque commença une mésintelligence entre le roi et le clergé, qui devait avoir des suites funestes, et anéantir surtout la satisfaction du roi, si toutefois un prince toujours excité par

---

[1] « Ex parte regis obsides sunt : Richard. de Humez, constabularius, Reginold. de Sancto-Walerico, Richard. de Luscy, Henric. camerarius, etc. » *Ibid.*

des projets ambitieux pouvait avoir une satisfaction réelle. Son chancelier Thomas Becket, dans lequel il avait mis toute sa confiance, et qu'il avait presque traité en ami et en égal, avait été élevé par lui au rang d'archevêque de Cantorbéry et de primat de la Grande-Bretagne. Une fois revêtu de la mitre archiépiscopale, cet homme, auparavant si mondain, si bien habitué aux mœurs relâchées des courtisans, avait subitement changé de sentimens, de mœurs et de langage. Transformé en austère cénobite, il s'était identifié avec le clergé, et ne défendait plus que les intérêts de l'église. [1]

Il avait renvoyé les sceaux de la chancellerie au roi, qui alors était en Normandie, et il avait commencé à revendiquer avec un zèle âpre et sévère les droits de son église de Cantorbéry, en sorte que plusieurs nobles qui, depuis long-temps,

---

[1] « Licet de palatio et seculari habitu assumptis, seculum tamen omnino despiciens. » *Chronica de Mailros*, ad ann. 1161. — *Vita B. Thomæ Cantuar.* — Berington, *History of the reign of Henry II*, liv. 1, soutient que le changement opéré dans l'esprit de Becket était très naturel, et sans motifs secrets. « Not to be able to see that the transition was most natural, as agreeable to the ordinary phenomena of human nature, speaks a want of discernment, etc. »

étaient en possession de biens ayant appartenu à cet archevêché, se virent, à leur grande surprise, attaqués et évincés. Ils allèrent à la cour porter plainte contre le fougueux prélat. Le roi même fut sommé de rendre à l'église, Rochester et Sandgate.[1]

Déjà Henri n'était que trop exaspéré contre son ancien chancelier, sur les lumières et l'attachement duquel il avait compté pour le gouvernement de ses vastes États et pour l'éducation de son fils, et qui l'avait brusquement délaissé, en jetant sur lui, pour ainsi dire, le fardeau des affaires. Au lieu d'être le guide du jeune héritier présomptif, il s'était enfermé dans le cloître, et ayant renvoyé les sceaux, il ne participait plus en rien à la politique. Henri fit sentir son mécontentement, et bientôt la cour et l'archevêque furent brouillés. Une scission éclata en même temps parmi les membres du haut clergé : les uns prirent le parti de Becket, les autres se montrèrent plus dévoués à la cour. Foliot, que Becket avait aidé à faire nommer évêque de Londres, fut du nombre

---

[1] Radulph. de Diceto *Imag. histor.*, ad ann. 1163.

des derniers. Becket s'écria que les priviléges de l'église étaient violés, et le roi, poussé à bout, les viola effectivement.

Depuis quelque temps Henri ou ses barons avaient senti la nécessité de fixer les droits et priviléges de la royauté, et de les séparer de ceux de l'église. On convoqua les évêques et barons pour rédiger d'un commun accord les anciennes coutumes qui n'avaient pas encore été mises par écrit : c'était la voie la plus légale qu'on pût choisir.

Le roi quitta la société de sa chère Rosemonde de Clifford, dans le château de Woodstock, pour se rendre à Clarendon, auprès de Sálisbury, où le grand conseil ou parlement fut ouvert le 28 janvier 1164. Dès l'ouverture, l'archevêque de Cantorbéry montra de la répugnance à entrer dans la discussion des droits et devoirs de l'église. Il fallut le supplier, le menacer, le persuader, pour qu'il prît part à la transaction. On rédigea seize articles, portant que tous les plaids concernant le patronage des églises, et la présentation aux cures et prébendes devaient avoir lieu dans la cour du roi; que des clercs, accusés et sommés par le justicier du roi à comparaître devant sa cour,

étaient tenus à obéir; qu'aucun archevêque, évêque ou autre dignitaire de l'église ne pouvait quitter le royaume sans l'autorisation du roi; qu'aucun principal tenancier du roi, et aucun officier de sa maison ne pourraient être excommuniés, et que leurs terres ne pourraient être mises en interdiction avant que le roi ou son justicier en eût été au préalable informé; que les plaideurs pourraient appeler des archi-doyennés aux évêchés, de ceux-ci aux archevêchés, et que si ces derniers ne leur rendaient pas justice, ils pourraient aller au roi; qu'en cas d'une querelle entre un laïque et un ecclésiastique au sujet d'une tenure, un verdict de douze hommes légaux déciderait d'abord si la tenure était séculière ou ecclésiastique; que les archevêques, évêques et autres membres du haut clergé, tenant leurs fiefs de lui comme barons de la couronne, devaient en remplir les devoirs, et assister aux cours de justice royale; que dans le cas d'une vacance de leurs siéges, le roi en toucherait les revenus, et ferait faire par le clergé principal, dans la chapelle du roi, une élection pour les remplacer; que tous plaids pour dettes étaient de la juridiction du roi; qu'on ne pourrait sacrer prêtres les fils des

vilains sans le consentement du seigneur de la terre. [1]

Quand l'acte eut été lu, le clergé le ratifia comme la noblesse; cependant, avant d'y apposer son sceau, Thomas Becket voulut y réfléchir. Bientôt il sentit que l'église se mettait dans la dépendance de la couronne; il refusa de sanctionner l'acte de Clarendon, voulut fuir, et ne le pouvant, il protesta contre l'humiliation de l'église. En secret le pape soutenait sa résistance, qui exaspéra le roi, et fut qualifiée de trahison. Becket, accablé de menaces dans l'assemblée de Northampton, même par plusieurs évêques, se déroba par la fuite à la colère de son maître; avec une simple barque de pêcheur il fit la traversée jusqu'en Flandre. On écrivit au comte du pays et à celui de Boulogne, de l'arrêter; mais il fut assez heureux de gagner la côte de France, sans être tombé entre les mains de ses ennemis. [2]

---

[1] Gervas. Dorobern. — *Vita B. Thomæ Cantuar.* — Lyttelton, *Life of Henry II.* — Berington *History of the reign of Henry II*, liv. 2.

[2] « Deo protegente omnes evasit. » Math. Westmonast., ad ann. 1164. — « Thomas archiepisc. ob intolerabiles S. ecclesiæ a rege Angl. illatas injurias recessit ab Anglia. » *Chron. de Mailros*, ad ann. 1164.

D'autres affaires occupèrent l'esprit du roi. Il guettait depuis long-temps l'occasion de s'emparer du reste de la Bretagne. Cette occasion paraissait se présenter. Conan, le duc nominal de cette province, était assailli par les factions; incapable de se défendre, et ne sachant maintenir aucune espèce d'indépendance, il implorait le secours du roi d'Angleterre, quoiqu'il ne pût douter que ces secours, s'il les obtenait, achèveraient de lui ôter toute autorité dans le pays. Par les ordres de Henri, le connétable de Normandie, Richard du Hommet, appela sous les bannières royales, dans l'été de 1164, tous les barons normands et bretons qui devaient le service militaire, et marcha avec eux en Bretagne. On prit sur Raoul, baron de Fougères, le château de Combourg; mais les vicomtes de Léon et de Dinan, Geoffroy de Montfort et d'autres barons, enfin ce même Eudes que nous avons trouvé sous les armes dès le commencement des troubles de la Bretagne, n'étaient pas moins hostiles aux vues de Henri que le baron de Fougères : aussi fallut-il se préparer à faire une suite de campagnes dans ce malheureux pays, ravagé à la fois par ses barons et par les troupes royales qui prétendaient venir pour rétablir la

paix. Les barons insurgés sollicitaient l'appui de la France; Louis les approuvait sous main; toutefois il ne fit aucune démarche publique pour revendiquer les anciens droits de la couronne sur la Bretagne.[1]

Henri débarqua au carême de l'an 1165 en Normandie, jugeant sa présence nécessaire sur le continent, tant pour les affaires de la Bretagne que pour d'autres motifs. Thomas Becket, son ennemi, bien accueilli en France, et presque approuvé par le pape qui prolongeait son séjour dans ce royaume, avait fini par se retirer dans l'abbaye de Pontigny. Peut-être eût-il été prudent de l'y laisser en repos; mais du fond de sa retraite il avait lancé l'excommunication contre ceux qui avaient eu le plus de part à l'acte de Clarendon : aussi Henri, irrité d'ailleurs des bruyans témoignages d'intérêt que le prélat exilé recevait de toutes parts, et de l'approbation qu'on paraissait lui donner sur le continent, n'eut de repos que lorsqu'il eut forcé les moines de Pontigny à faire partir l'archevêque de Cantorbéry. Celui-ci n'eut

[1] Rob. de Monte *Append. ad Sigeb.*

pas à s'inquiéter beaucoup de son asile : la France lui ouvrait les bras.

Ce fut peut-être à cause de lui que Henri eut à Pâques 1165, à Gisors, une entrevue avec le roi de France. Toutefois l'entretien des deux rois ne changea en rien le sort de Thomas Becket, qui continua de passer en France ses années d'exil.

Le roi ayant déjà des projets pour sa fille Mathilde, quoique encore enfant, la fit venir d'Angleterre avec la reine sa mère. Il avait réuni au domaine de la couronne les terres que Gautier Giffard, comte de Buckingham, mort sans postérité, possédait en Angleterre et en France, et il avait ôté la garde du château-fort de Pontorson au châtelain Aquilin de Furnes, parce que les habitans d'Avranches s'étaient plaints des vexations qu'ils éprouvaient de sa part; Henri confia Pontorson provisoirement à l'abbé du mont Saint-Michel. Les Normands voyaient par là qu'ils avaient un souverain disposé à écouter leurs plaintes et à réprimer les injustices; ce qui leur fut encore confirmé peu de temps après par l'occupation d'Alençon et de La Roche-Mabile, que Henri força Guillaume Talvas, comte de Séez, et sa famille, à lui

abandonner, à cause des abus d'autorité qu'ils s'étaient permis.[1]

La nouvelle des incursions des Gallois sur le territoire anglais engagea le roi à repasser promptement dans son royaume; il laissa cette fois Éléonore en Normandie, avec des pouvoirs très étendus. Dès qu'il fut arrivé en Angleterre, il rassembla ses hommes d'armes, et marcha droit sur la frontière du pays de Galles. Sa vengeance n'y fut pas moins cruelle que ne l'avait été la conduite des Gallois sur le territoire anglais. Il fit mettre à mort tous ceux qui tombèrent entre ses mains. On avait fait prisonniers les deux fils d'un roi du pays, ainsi que les fils et les filles de plusieurs nobles de sa cour. Leur jeunesse, leurs grâces, leur sexe, rien ne put fléchir Henri; aussi barbare que ses ennemis, il fit arracher les yeux aux fils, et couper le nez et les oreilles aux filles[2]. Ces actes de vengeance n'eurent d'autre effet que d'augmenter encore la férocité naturelle du peuple gallois; et si pour le moment la terreur régnait dans le pays, le désir de se venger les conduisit encore

---

[1] Rob. de Monte *Append.*, ad ann. 1165.

[2] *Chronic. de Mailros*, ad ann. 1165.

plusieurs fois sur la frontière d'Angleterre, quoiqu'elle fût hérissée de forts et remplie de troupes.[1]

Après cette guerre ou cette campagne destructrice, Henri fit quelques efforts pour gagner le clergé d'Angleterre, afin de pouvoir l'opposer au fougueux Becket, dont toute la famille fut expulsée du pays; elle n'avait pourtant eu aucune part à ses actions. Il n'eut pas de peine à réussir, du moins pour le moment, parce que les évêques et abbés étaient irrités d'avoir été enveloppés par le prélat exilé dans l'excommunication qu'il avait lancée contre tous ceux qui avaient pris part à l'acte de Clarendon, et même contre ceux qui s'y soumettaient. Cette exagération du ressentiment de Becket ramena d'abord les esprits au roi; mais ce ne fut pas pour long-temps. Le peuple était agité; on parlait de signes effrayans qu'on avait observés, et qui dénotaient, selon la croyance populaire, la colère du ciel. Un gigantesque cheval noir, qui, disait-on, ne se montrait qu'à l'approche des grandes calamités, avait été aperçu traversant les airs au bruit du tonnerre et de la grêle, et prenant la direction de la mer.[2]

---

[1] Rob. de Monte, ad ann. 1165.

[2] « Antiquus autem hostis a multis visus est, illam tempestatem

Au carême 1166, Henri revint en Normandie, suivi du roi d'Écosse, Malcolm, son fidèle vassal. La reine Éléonore avait encore donné le jour à une fille, Jeanne, à la quelle succéda un cinquième fils, qui reçut le nom de Jean. Le roi eut une nouvelle entrevue avec le roi de France; mais ces entrevues ne produisaient plus que des suspensions d'hostilités, et ne rapprochaient pas les cœurs des deux souverains. Ils s'entendaient seulement pour contribuer ensemble, ou plutôt pour faire contribuer leurs peuples aux frais des croisades en Palestine.

Ils firent lever sur tous les ecclésiastiques et laïques un denier pour 20 sols de bien, ce qui leur valut aisément la réputation de piété; Henri doubla même l'impôt pour la première année: aussi les moines louèrent-ils à ce sujet sa générosité. [1]

Cependant les deux princes faillirent se brouiller, lorsque l'argent ayant été porté à Tours, il s'agit de l'envoyer à Jérusalem, chacun voulant,

---

in equi nigri et maximi specie præcedere, et semper ad mare fugiendo properare, etc. » *Chronic. de Mailros*, ad ann. 1165.

[1] « Rex magnanimus fecit duplicari in omni potestate sua redditum primi anni. » Rob. de Monte, ad ann. 1166.

par méfiance, y envoyer des commissaires de son choix.[1]

Pendant que Henri avait été occupé en Angleterre à combattre les Gallois, les barons de Bretagne, pour repousser son joug, avaient formé une fédération dans laquelle étaient entrés aussi plusieurs nobles du Maine. C'était un mauvais exemple pour d'autres États du roi; dès qu'il fut en Normandie, il rassembla des troupes pour dissoudre cette ligue dangereuse, entra en Bretagne, et ravagea les terres et les châteaux des confédérés, s'attachant surtout au baron de Fougères, qui était l'âme de la ligue; il investit son château, s'en empara, et le fit aussitôt démolir. Cependant il était difficile de se dire maître de la Bretagne sans avoir un titre à cette possession. Pour s'en créer un, le roi combina un nouveau mariage. Conan avait une fille, Constance; Henri résolut de la faire épouser par son fils Geoffroy encore enfant. Les fiançailles furent célébrées aussitôt, et en même temps Conan résigna ses droits sur la Bretagne entre les mains de son suzerain, en ne se réservant que le comté de Guingamp.[2] Par cet acte, il

[1] Rob. de Monte, ad ann. 1167.

[2] *Ibid.*

détruisit l'indépendance, à la vérité depuis longtemps douteuse, de la Bretagne, et la livra à un prince étranger, sans consulter ni les grands ni le peuple. Cependant on ne se souleva point contre l'espèce de trahison que Conan venait de commettre envers sa patrie; Henri reçut à Rennes les hommages de la plupart des barons bretons, et prit possession du duché. Il visita Combourg et Dôle, et en rentrant en Normandie, il fit un pélerinage au mont Saint-Michel, dont l'abbaye devenait de plus en plus florissante.

En vain le roi de France s'adressa au pape pour empêcher l'alliance entre la famille des Plantagenets et celle des ducs de Bretagne [1]. L'appui du roi d'Angleterre était trop nécessaire au pape Alexandre, pour que celui-ci pût se permettre un acte aussi hostile, lors même qu'il y aurait eu quelque parenté entre les alliés.

Après avoir passé à Rouen les premiers mois de l'an 1167, Henri rassembla dans le Poitou des troupes pour les mener en Auvergne contre Guillaume, surnommé le Vieux, qui avait enlevé à son neveu ce comté, dépendant de la Guienne. Henri vou-

[1] Rob. de Monte ad ann. 1167.—Lombardi *epistol. ad Alexandr.*, de l'an 1167, dans le tom. XVI du Recueil des *Histor. de France.*

lut le punir à la fois de cette usurpation, et de la protection que ce vassal avait cherchée auprès du roi de France son suzerain, comme si le duc de Guienne, son seigneur, lui avait fait un déni de justice. Louis défendit à Henri de poursuivre l'arrière-vassal qui réclamait son intervention. Cette démarche détourna la vengeance du roi d'Angleterre, et ce fut, comme à l'ordinaire, sur les villes, châteaux et bourgs français du Vexin qu'il la fit tomber. Il s'empara de Chaumont, place très forte, où Louis avait rassemblé des armes et des vivres; plusieurs villages des environs furent brûlés, et les habitans errèrent nus dans les campagnes. Ces actes d'hostilités en provoquèrent d'autres de la part des Français. Ils ne traitèrent pas mieux le territoire d'Andeli, appartenant à l'église de Rouen, que les Anglo-Normands n'avaient traité celui de Chaumont, et les flammes des maisons, dans ce pays, durent venger celles qui avaient consumé les chaumières des paysans français. Puis quand il ne fut resté que des cendres dans les lieux où les deux armées avaient passé, on fit une trève qui devait durer depuis le mois d'août 1167 jusqu'à Pâques 1168.[1]

[1] Rob. de Monte, ad ann. 1167.

Encore tout échauffé de cette guerre de vengeance, Henri entra avec ses troupes en Bretagne, où quelques barons, le vicomte de Léon surtout, persistaient à refuser leur soumission. Henri investit le château de Léon, et le brûla; d'autres places se rendirent, et le vicomte Hervé, ne pouvant soutenir une lutte aussi inégale, n'eut d'autre parti à prendre que de se soumettre, et de donner des ôtages. [1]

[1] « Datis obsidibus, submisit se regi, cum videret castrum suum munitissimum combustum et captum, et alia nonnulla vel capta vel reddita. » *Ibid.*

CHAPITRE II.

Mort de Mathilde l'impératrice. — Accusation d'inceste portée contre Henri II. — Querelles entre ce prince et Thomas Becket. — Conférence des rois de France et d'Angleterre à Montmirail. — Lettres de Louis et du clergé de France en faveur de l'archevêque de Cantorbéry. — En 1170, Henri fait couronner son fils à Londres. — Excommunication de l'évêque de Londres. — Charte du comte d'Eu en faveur de la bourgeoisie. — Retour de Thomas Becket à Cantorbéry ; il est assassiné par des chevaliers normands. — Députation de clercs normands à Rome. — Henri fait la conquête de l'Irlande. — Cour du jeune roi à Bures. — Henri II se fait absoudre à Avranches par les légats du pape. — Jugemens divers sur la querelle entre Henri et Becket.

Il semblait que Henri II était né pour la vie agitée et soucieuse qu'il s'était préparée par son ambition. A Noël 1168, il tint une cour brillante dans l'hôtel qu'il avait fait récemment construire à Argenton-sur-Creuse, où déjà les Romains avaient eu des établissemens. Il venait de perdre sa mère, qui, dans ses dernières années, avait tâché de réparer, par des fondations d'églises et des donations pieuses, le mal qu'elle avait commis ou que l'on avait commis en son nom dans la Grande-

Bretagne, lors de la guerre intestine pour la couronne laissée par son père Henri Ier. N'ayant pu régner elle-même, elle avait vu régner au moins son fils Henri, à l'exclusion de ses autres fils, surtout de Geoffroy, qui n'eut même pas, comme on a vu, l'Anjou, que lui avait destiné son père. Son corps, enfermé selon l'usage d'alors dans un cuir de bœuf, fut enterré dans l'église de l'abbaye du Bec. [1]

Les richesses laissées par Mathilde furent distribuées aux églises, aux monastères et aux hôpitaux. [2]

Pendant les fêtes d'Argenton, Henri fiança sa fille Mathilde, encore dans l'enfance, à Henri, duc de Saxe et de Bavière, alors le plus puissant des princes allemands après l'empereur. On ne prévoyait pas que le sort réservait à son ambition un dur exil, que sa femme partagea avec lui.

Selon la coutume de la féodalité, le roi de-

---

[1] Sa tombe fut ouverte, un siècle après, lors des travaux pour la nouvelle église. Voyez le *Chronicon Beccense*. Jusqu'à l'époque de la révolution, l'église du Bec a conservé un monument en cuivre, érigé sur la tombe de Mathilde.

[2] « Thesauros infinitos filius distribuit ecclesiis, monasteriis, leprosis et aliis pauperibus. » Rob. de Monte, ad ann. 1167.

manda pour ce mariage de sa fille, des aides en argent à tous ses barons, qui, à leur tour, imposèrent des contributions à leurs vavasseurs; les évêchés et abbayes, les villes et bourgs, enfin, les dignitaires de l'État, tous furent obligés de payer des secours. Les barons déclarèrent devant l'échiquier le nombre des *écus* ou des militaires dont ils devaient le service au roi, et l'échiquier les taxa suivant ce nombre. Il en fut de même des évêques et abbés. Quant aux villes et bourgs, ils furent taxés par les justiciers dans leurs tournées. On conserve encore, en Angleterre, les rôles qui furent dressés à ce sujet [1]. Pour la Normandie, les rôles manquent; ainsi nous ignorons ce que lui coûta le mariage de la fille de Henri.

Son père la fit conduire ensuite en Allemagne, avec une nombreuse escorte. A l'exception des derniers-nés, le roi d'Angleterre avait déjà pourvu au sort de sa nombreuse postérité : ses enfans furent mariés avant d'avoir atteint l'âge de raison.

Après les fêtes, il fallut reprendre les armes.

[1] *Nova placita et novæ conventiones de auxilio ad maritandam filiam regis;* Madox, *History of the Exchequer*, chap. 15, sect. 2.

Cette fois c'était dans le Poitou et dans l'Aquitaine que les barons mécontens avaient formé une fédération ; Henri ne leur laissa pas le temps de la consolider; il pénétra sur leurs terres, et, à leur exemple, il les mit à feu et à sang; car eux aussi ils avaient marqué leur insurrection par la dévastation de leur pays. Ils s'étaient ligués avec le roi de France, et lui avaient même donné des ôtages, comme garans de leur sincérité dans l'alliance qu'ils contractaient avec le roi Louis.[1]

Ils n'étaient pas encore éclairés sur le caractère de ce prince, qui fomentait volontiers toutes les insurrections contre Henri, mais compromettait rarement ses ressources, ne les soutenant autrement que par des paroles ou par de vaines démonstrations.

Henri, connaissant mieux l'esprit vacillant du roi de France, lui demanda une nouvelle entrevue ; elle eut lieu à la fête de Pâques, entre Pacy et Mantes. Les deux monarques y convinrent d'une

---

[1] « Pictavi ad regem Franc. venerant, et obsides suos contra regem Angl. cujus proprii erant, ei dederant. » Rob. de Monte, ad ann. 1168.

trève, qui devait expirer à la Saint-Jean. Sur ces entrefaites, les Poitevins tuèrent le comte de Salisbury, que Henri avait laissé dans le pays avec la reine Éléonore, pour contenir les habitans dans le devoir. Vers le même temps, les barons de la Bretagne firent un nouvel effort pour recouvrer leur indépendance. Eudes de Porrhoët fut à leur tête; contre lui aussi se dirigea la principale vengeance du roi. Il envahit les terres du chef de la ligue, détruisit son château de Josselin, et lui enleva le comté de Vannes; mais il lui réserva une vengeance plus cruelle, plus sensible au cœur d'un père. Parmi les ôtages que Henri avait demandés auparavant aux nobles de la Bretagne, se trouvait la fille du seigneur de Porrhoët : elle était la cousine du roi. Lorsque Henri apprit la nouvelle révolte du père, ce fut la fille qu'il choisit pour sa victime, en abusant de son innocence, et en la déshonorant. [1]

Heureusement pour l'honneur de l'humanité, l'histoire du moyen âge cite peu de rois qui se soient vengés d'une manière aussi atroce.

Comme dans les insurrections précédentes, les

---

[1] *Lettres de Jean de Salisbury*, liv. 2, n° 32.

Bretons, assistés de plusieurs barons du Maine, avaient demandé l'appui de Louis-le-Jeune; ce prince se contenta d'avoir un entretien avec Henri à La Ferté-Bernard. Là, plusieurs chefs de la ligue de Bretagne et du Maine parurent pour exposer leurs griefs contre le roi d'Angleterre. Là, se montra le père outragé de la victime d'Henri II, accusant son seigneur d'inceste et de viol. [1]

Cependant cette assemblée n'était pas un tribunal : personne n'était appelé à juger un crime aussi affreux, et les peuples étaient trop habitués à voir les rois abuser de leur pouvoir, pour que le forfait de l'usurpateur de la Bretagne excitât leur indignation. Les barons de Bretagne n'osèrent, dans leurs châteaux ruinés, lever de nouveau l'étendard de la révolte, et le roi de France demanda simplement que la trève fût prolongée jusqu'à l'Avent. A peine ce délai fut-il expiré, il se présenta avec ses hommes de guerre, sur la frontière de la Normandie, toujours condamnée à subir la peine de l'inimitié entre les deux sou-

---

[1] « Eudo specialiter deploravit quod filiam ejus virginem quam illi pacis obsidem dederat, impregnavit ut proditor, ut adulter, ut incestus. » *Ibid.*

verains. Les Français brûlèrent le château de Bressoles et Neufchâteau; peu de temps auparavant, Henri avait mis le feu à 40 villages du Vimeu, pour se venger du comte de Ponthieu, qui avait refusé de donner passage à Mathieu, comte de Boulogne, qui venait de faire sa paix avec le roi d'Angleterre son parent. [1]

Cette petite guerre fut suivie, comme précédemment, d'une entrevue, au commencement de l'année 1169. Celle-ci fut plus remarquable par son importance que celles qui avaient eu lieu jusqu'alors. L'encouragement donné par Louis-le-Jeune aux Bretons, aux Poitevins, aux Manceaux, avait plus servi à prolonger l'insurrection ou la résistance des barons qu'à affaiblir Henri; ce n'était pas non plus la déchéance de certains fiefs, prononcée contre lui par le roi de France, ni la perte de sa dignité de sénéchal de la cour de ce prince [2], qui inquiétaient beaucoup le roi d'Angleterre; plus puissant que son ennemi, il pouvait braver ses déclarations hostiles; mais Louis

---

[1] Rob. de Monte, ad ann. 1168.

[2] Cette dignité, attachée au comté d'Anjou, fut donnée au comte de Chartres.

soutenait l'archevêque de Cantorbéry, ennemi le plus redoutable pour Henri; tout le clergé français prenait fait et cause pour le prélat anglais; la cour de France ne cessait de solliciter auprès du pape la condamnation de la conduite de Henri; enfin la France soulevait contre lui l'opinion des peuples; un cri général partait de toute la chrétienté, contre un roi assez hardi pour faire jurer par tous les Anglais qu'ils n'obéiraient plus au saint-siége [1]. Si l'Angleterre avait été mûre pour une réforme religieuse, elle se serait opérée alors.

On croirait difficilement jusqu'à quel point la cour de France poussa l'intrigue dans cette occasion, où peut-être elle ne crut défendre que les intérêts de la religion, si l'on n'avait toutes les lettres que le roi, les archevêques et même les évêques adressèrent au pape, et qui étaient plus pressantes les unes que les autres; c'est ainsi que l'évêque de Paris fit entrevoir au pape la ruine prochaine des églises anglicane et gallicane, si l'on

---

[1] « Fecit rex abjurari in Anglia obedientiam debitam papæ Alexandro, a puero duodeno ad hominem senem. » Math. Westmon., ad ann. 1168.

ne mettait des bornes à la hardiesse des ennemis de Becket [1]. Il n'y eut pas jusqu'à la reine de France qui ne fût forcée d'écrire au pape [2]. Jamais le suprême pontife n'avait dû être aussi embarrassé qu'au milieu de cette foule de sollicitations puissantes qui fondaient sur lui ; il faut ajouter à cela que les lettres de Thomas Becket étaient encore, s'il est possible, plus énergiques que les autres, et représentaient sa cause comme celle de l'église, mise en péril par les prétentions du roi d'Angleterre [3]. Effectivement ce grand procès s'agitait entre le trône et l'autel, entre la royauté et le saint-siége ; les coutumes de Claren-

---

[1] L'évêque Maurice presse le pape de foudroyer les ennemis de Becket. « Alioquin timendum est, ne si quod absit, tantum scelus remaneat impunitum, citius anglicanæ et gallicanæ ecclesiæ perniciem et religionis ruinam operetur. » *Epist. ad Alex.*, de l'an 1168 ; *Historiens de France*, tom. xvi.

[2] « Audite, si placet, filiam vestram, et in eo quod dictura sum, non sexum contemplatis fœmineum, sed amantis attendatis affectum, etc. » Lettre d'Alix, reine de France, au pape, 1196 ; t. xvi des *Histor. de France*.

[3] Voy. les lettres relatives à Th. Becket dans le recueil de Christian. Lupus, *Histor. quadripartita*, Bruxelles, 1682, et dans le tom. xvi des *Histor. de France*. Le Vatican, le Musée britannique et la Bibliothéque du Roi, à Paris, contiennent les originaux, ou des copies manuscrites de beaucoup de ces lettres.

don étaient devenues le principal objet de la querelle; il s'agissait de savoir si Henri maintiendrait les droits du gouvernement civil contre les prétentions de l'église, ou si le pape parviendrait à soustraire son clergé à la juridiction civile. Il eût été de l'intérêt du roi de France de se joindre à Henri pour défendre les droits du trône contre ceux de l'autel; mais il trouvait trop belle l'occasion d'humilier son rival en puissance, pour ne pas la saisir avidement, et il l'exploita en effet de manière à tirer une vengeance éclatante des torts que lui avait faits l'ambitieux roi d'Angleterre.

Becket avait autour de Henri des agens secrets qui mettaient beaucoup de zèle à l'informer de tout ce qui se passait à la cour du roi d'Angleterre; l'un de ces agens était le prieur du Mont-aux-Malades, auprès de Rouen; d'autres, appartenant également à l'état ecclésiastique, sont restés inconnus. On a encore leurs rapports; ils sont curieux à lire [1]. On y apprend qu'un porteur de lettres entre le clergé et Becket fut arrêté en Normandie; qu'il faillit avoir les yeux arrachés, et

---

[1] Voy. la correspondance relative à Becket dans le tom. xvi des *Histor. de France*.

que le roi dans sa première colère enleva les sceaux à son chancelier pour n'avoir pas découvert cette intrigue; que personne à la cour n'osait parler au roi de l'affaire de Becket; que l'évêque d'Évreux, Arnoul, étant accablé de dettes, demanda au roi la permission de se retirer hors du pays pour rétablir ses affaires, et que Henri, ayant appris qu'il lui fallait deux cents marcs d'argent pour satisfaire l'exigence des créanciers, chercha à lui procurer cette somme, étant hors d'état de la fournir lui-même.[1]

Pour conjurer l'orage qui se formait sur sa tête, Henri crut devoir se réconcilier d'une manière solennelle avec le roi de France. A la fête de l'Épiphanie 1169, il vint, suivant la convention qu'ils avaient faite, avec ses trois fils Henri, Geoffroy et Richard, à Montmirail, dans le Maine, où Louis se trouva aussi avec sa cour. En se présentant avec ses fils devant ce prince, il déclara vouloir dans ce jour où les trois mages s'étaient prosternés devant l'enfant-Dieu, se mettre lui, ses enfans et ses États, sous la protection du roi de

[1] Lettres 67 et 68, tom. XVI des *Histor. de France.*

France.[1] Il lui renouvela en effet son serment de vassal pour le duché de Normandie [1]. Ayant annoncé ensuite qu'il comptait céder l'Anjou et le Maine à son fils aîné Henri, gendre de Louis-le-Jeune, celui-ci s'avança pour faire également hommage, pour ses deux États, à Louis-le-Jeune comme à son suzerain. Le duché de Bretagne devait être le partage de Geoffroy; en conséquence ce second fils prêta serment de fidélité au roi de France pour cet État; enfin Richard, le troisième fils, devait avoir l'Aquitaine; il prêta également serment de féauté; il fut convenu que ce jeune prince serait fiancé avec Constance, fille de Louis VII et de l'infante de Castille, sa seconde femme. [2]

Après ce quadruple serment et ce nouveau lien entre les deux maisons royales, Louis rendit au roi d'Angleterre les fiefs que ses arrêts lui avaient ôtés précédemment; il donna au fils aîné de Henri la dignité de sénéchal de France, qui avait été détachée quelque temps auparavant du fief

---

[1] *Joh. Sarisb. epistolæ.* — Selon Rob. du Mont, Henri ne fit hommage au roi Louis que de l'Anjou, du Maine et de la Bretagne : « Nam de Normanniâ ei fecerat ante hommagium. » *Append. ad Sigeb.*, ad ann. 1169.

[2] Rob. de Monte, ad ann. 1169.

de l'Anjou à cause de l'inimitié entre les deux rois.

Toutes les difficultés paraissaient s'aplanir, toutes les haines s'éteindre, toutes les offenses s'oublier, et les deux dynasties s'unir par des liens indissolubles. Le roi et les évêques de France voulurent profiter de cette réconciliation pour obtenir de Henri la réintégration de Thomas Becket dans son siége archiépiscopal de Cantorbéry. On sonda les sentimens du roi d'Angleterre, qui avait déjà reçu des lettres du pape à cet égard, et à qui avaient parlé des religieux délégués par Alexandre III pour cette affaire.[1]

Henri répondit qu'il ne s'opposait point à ce que Becket rentrât en Angleterre, pourvu que celui-ci promît simplement et sans arrière-pensée qu'il rendrait au roi les devoirs que ses prédécesseurs lui avaient rendus. Quand on rapporta cette réponse à Becket, il dit qu'il était prêt à se rendre agréable au roi, et à lui promettre sa fidélité, sauf les droits de son État; mais qu'il ne pouvait

---

[1] Math. Westmonast. *Flor. histor.*, ad ann. 1169. Cet auteur ajoute au sujet des deux légats du pape : « Sed infecto negotio principali, tantummodo rapinis intendebant, et sic redierunt, inani labore consumpto. »

s'astreindre à une nouvelle formule de soumission, ni s'obliger à imiter aveuglément l'exemple d'aucun de ses prédécesseurs. Il fallut se séparer sans avoir rien terminé[1]. Le roi de France blâma l'obstination du prélat, et lui demanda s'il se croyait au-dessus de Jésus-Christ ou de saint Pierre, qui avaient rendu hommage aux puissances de la terre. Becket répondit que la gloire de Dieu passait avant toutes les autres considérations. Tout le monde était indigné contre lui[2]. L'archevêque, abandonné de la cour de France, s'attendait à sa disgrâce; mais quelques jours après, Louis, prêché probablement par son clergé, parut devant le prélat et lui dit : « O mon père! vous seul avez bien vu, et nous avons été aveugles, en vous donnant le conseil de céder; pardonnez-moi mon égarement. » Il dit ensuite à ses courtisans : « L'archevêque de Cantorbéry avait bien raison lorsqu'il nous conseillait de ne pas faire la paix avec le roi d'Angleterre. »[3]

---

[1] Gervas. Dorobern. *Chronic.*, ad ann. 1168.

[2] « Insurrexerunt in eum magnates plurimi utriusque regni, ipsius imputantes arrogantiæ impedimentum pacis. *Ibid.* ad ann. 1167.

[3] « O quam prudens, quam discretus et providens est Cantuar.

Becket était retourné à Sens : aussi Henri fit dire à Louis qu'il s'étonnait de ce que le roi de France continuait de donner asile dans ses terres à l'archevêque. « Allez, répondit Louis au messager anglais ; dites à votre maître que puisqu'il tient avec tant de persévérance aux coutumes qu'il appelle royales, moi, je ne veux pas renoncer à l'ancien usage des rois de France de secourir les exilés, surtout ceux de l'état ecclésiastique. » [1]

Henri désirait pourtant rester en paix avec Louis : sous prétexte d'un pélerinage, il vint donc peu de jours après en France. Louis alla au-devant de lui ; il y eut de nouveaux entretiens parmi eux, et l'affaire de Becket fut encore une fois débattue. Henri assura être tout prêt à accorder à l'archevêque la permission de rentrer dans son diocèse ; il offrit même mille marcs pour les frais de son retour. Becket prétendit avoir essuyé une perte de trente mille marcs ; les

---

archiepiscopus, qui ita nobis omnibus tam constanter obstitit, ne pacem facerent quam volebant ! » Gervas. Dorob. *Chron.*, ad ann. 1169.

[1] « Ite, dicite domino vestro quia si ipse consuetudines quas avitas vocat, non vult dimittere, nec ego veteranam regum Franciæ libertatem volo propellere, quæ cunctis exsulantibus, et præcipue personis ecclesiasticis, consuevit subvenire. » *Ibid.*

Français lui conseillèrent de ne pas se laisser arrêter par une considération d'argent, d'autant plus que le pape insistait sur une prompte réconciliation. Becket ne demandait plus qu'une garantie qui lui assurât de la part du roi le retour de sa grâce; il ne voulait, disait-il, que le baiser de paix. Henri fit répondre qu'il avait juré de ne jamais embrasser l'archevêque, mais qu'il ne lui en rendrait pas moins ses bonnes grâces. [1]

Cependant les Français et les délégués du pape ménagèrent, à ce qu'il paraît, encore une entrevue entre le roi et le prélat son feudataire. Voici comment Becket lui-même a rapporté dans une lettre au pape ce qui s'était passé dans cette audience : « Nous sûmes, écrit-il, que le roi ne demande que l'observation de ses coutumes, qui pourtant blessent la loi divine, et sont contraires aux saints canons. Cependant, sur les instances faites par le roi très chrétien, par les religieux que vous aviez envoyés, et par le grand nombre de personnes qui intervinrent, pour qu'il ne fît pas mention de ces coutumes, il changea en effet

[1] « Iratus publice juraverat, archiepiscopum se nunquam osculaturum, etiamsi aliquando pacem ei redderet. » Gervas. Dorobern. *Chronic.*, ad ann. 1169.

de paroles, mais non pas de volonté; car il exigea que nous déclarassions positivement et sincèrement que nous nous conformerions à la conduite de nos prédécesseurs; c'était, disait-il, pour nous le seul moyen de rentrer dans notre église, et d'avoir la paix du royaume. Encore ne s'engageait-il pas à nous rendre ses bonnes grâces. Nous dîmes à ces hommes religieux qui s'étaient interposés, que si le roi se conformait à vos ordres, en nous rendant ses bonnes grâces, en rétablissant la paix, et en nous réintégrant dans l'église et dans ce qu'il a enlevé à nous et aux autres, nous nous efforcerions de servir de tout notre pouvoir lui et ses enfans, sauf ce qu'exigent l'honneur de Dieu et notre état; mais nous ajoutâmes qu'il ne nous était pas permis de changer sans votre autorisation les formes observées dans toute l'église occidentale, et qui d'ailleurs sont évidemment respectées, même dans ces odieuses coutumes, cause de notre exil, puisqu'il y est dit que les évêques doivent jurer au roi, avant leur consécration, d'être fidèles au roi pour la vie, sauf ce qu'exige leur ordre. Nous serions donc les seuls qui fussions obligés par les formules captieuses qu'on veut nous imposer, à garder le silence sur

l'honneur de Dieu, et l'inviolabilité de notre ordre! Le roi feignit de vouloir consulter les évêques d'Angleterre; mais dans le fait il veut seulement gagner du temps, en attendant l'arrivée des hommes qu'il a envoyés auprès de vous. D'après ce que nous avons appris de personnes dignes de foi, ils se sont vantés d'obtenir de vous, contre notre personne, à force de promesses et de menaces, comme ils ont déjà fait, ce que le roi désire. Il serait pourtant inouï que le siége apostolique forçât quelqu'un de se taire sur l'honneur de Dieu, et l'empêchât de faire des réserves pour les immunités de son ordre. Vous avez appris par l'expérience le peu de succès qu'a sur lui la mansuétude. Abordez maintenant une autre voie, employez la rigueur de la justice, et vous réussirez sûrement. Exigez qu'on rende jusqu'à un denier près ce qui nous a été enlevé, afin que tant de rapines, notoires pour les contemporains et pour la postérité, ne restent pas impunies, et que cette impunité ne donne à lui ainsi qu'à ses successeurs l'audace de persévérer dans cette voie inique. »[1]

---

[1] « Exigite quod nobis ablatum est, usque ad novissimum qua-

Tout le caractère fougueux du prélat s'exprime dans cette lettre. Il écrivit aux légats du pape qu'il aimait mieux mourir que de se soumettre à une honteuse servitude [1]. On voit qu'il n'y avait pas de véritable réconciliation possible entre un roi qui ne reconnaissait pas les réserves faites par le clergé, et un prélat qui, mettant l'Église avant l'État, savait supporter toutes les privations pour arriver à son but [2]. Ils se séparèrent sans s'être entendus, et Thomas Becket recommença de remuer ciel et terre pour forcer le roi de renoncer à sa volonté. Louis, quoique venant de se réconcilier avec Henri, continua de soutenir le prélat, et de prendre hautement sa défense, ne se doutant pas qu'il viendrait un temps où la France invoquerait les mêmes maximes de gouvernement sur lesquelles Henri se montrait si inflexible.

Le pape fut de nouveau accablé de pressantes sollicitations. « Il ne nous appartient pas, écrivit

drantem, ne tantæ rapinæ impunitas apud coetaneos et posteros divulgata tam illi quam successoribus prestet audaciam similiter delinquendi. » *Thom. Cant. epist.*, de l'an 1169.

[1] Lettre n° 171; *Histor. de France*, tom. XVI.

[2] Il demanda dans ce temps au pape de quoi subsister. Voyez sa lettre, n° 267; *Ibid.*

Louis VII, de blâmer le chef de l'église; cependant nous ne pouvons nous taire sur un fait qui nous touche de près. Le roi d'Angleterre, dans l'entrevue que nous avons eue avec lui, a montré avec la jactance ordinaire à son parti, à ce qu'on dit, les lettres qu'il a reçues de vous, et dans lesquelles vous arrêtez la main de l'archevêque levée contre le roi et contre son royaume, jusqu'à ce qu'il ait recouvré la grâce de ce souverain. Que voulez-vous que nous disions maintenant à l'empereur d'Allemagne et aux schismatiques qui nous insultent, parce que nous persistons à soutenir votre parti? »[1]

Louis adressa des plaintes semblables aux deux cardinaux légats que le pape avait envoyés pour cette affaire, et que Becket avait trouvés beaucoup trop modérés[2]. « Le roi très chrétien, écrivait l'évêque de Meaux au pape, est confondu de vos lettres; l'église gallicane est dans la stupeur : les princes sont affligés de voir l'ascendant qu'a pris

---

[1] « Quid respondere possumus adversæ parti, videlicet imperatori ac schismaticis insultantibus nobis, quia partem vestram fovere non destitimus nec desistimus, in promptu non habemus, etc. » Lettre de Louis, de l'an 1169.

[2] Voy. les lettres de Becket, nos 107 et 121.

sur vous l'ennemi du royaume de France, le fauteur du schisme et de l'hérésie..... Craignez que son exemple n'encourage les autres princes à travailler de même à la destruction de l'église, et à fermer la bouche aux ministres de Dieu toutes les fois que ceux-ci voudraient les reprendre à cause de leur conduite [1]. » L'évêque de Noyon représenta au pape les souffrances de Thomas Becket comme un martyre [2]; le chapitre de Reims lui rappela que l'archevêque de Cantorbéry était proscrit pour avoir défendu les droits de l'église et les priviléges du siége apostolique. [3]

Pendant ce temps, Henri ne cessait de travailler à l'affermissement de son pouvoir : une insurrection avait eu lieu dans la Gascogne. Le roi fondit sur les barons insurgés, avant qu'ils eussent pu met-

[1] « Confusus est christianiss. rex, stupuit ecclesia gallicana, principes doluerunt, quod tantum prævaluit apud vos manifestus hostis regni Franciæ, etc. » Lettre d'Étienne, évêque de Meaux, de l'an 1169.

[2] « Ferreum pectus est aut lapideum quod ad labores et erumpnas S. Cantuar. ecclesiæ non anxiatur, etc. » Lettre de Baudoin, évêque de Noyon, de l'an 1169.

[3] « Venerab. frater et amicus noster, dominus Cantuar. apud nos pro honore Dei, pro libertate ecclesiæ, pro sedis apostol. privilegiis jam quintum annum exilii pro scriptus agit, etc. » Lettre du chapitre de Reims, de l'an 1169.

tre leurs châteaux-forts en bon état de défense; et après avoir renversé plusieurs de ces forts, il était revenu dans le nord. En route il fit sa paix avec les comtes de la Marche et d'Angoulême, et avec ceux qui, sous les bannières de ces deux seigneurs, avaient guerroyé contre lui. Son fils Geoffroy, qui devait lui succéder comme duc de Bretagne, vint avec lui à Rennes, et reçut dans la cathédrale les hommages des barons bretons, quoiqu'il n'eût que dix ans, et que son beau-père Conan vécût encore. Ils allèrent dans les divers châteaux du pays; puis Henri se fit livrer par Hervé d'Iven le château de Montmirail, ce qui fournit un nouvel aliment à la discorde entre les rois de France et d'Angleterre. [1]

Celui-ci ne pouvait ignorer tout ce que la France faisait auprès du saint-siége en faveur du primat d'Angleterre. De son côté il écrivit à l'empereur d'Allemagne, et aux divers gouvernemens d'Italie, pour les déterminer à épouser sa cause contre le primat. Il paraît même qu'il répandit de l'argent dans ce pays afin d'augmenter le nombre de ses partisans. [2]

---

[1] Rob. de Monte *Append. ad Sigeb.*, ad ann. 1169.

[2] Math. Westmonast. *Flor. histor.*, ad ann. 1168.

Les soucis que lui donna l'affaire de l'archevêque de Cantorbéry n'empêchèrent pourtant pas ce monarque de s'occuper de constructions et d'autres travaux considérables dans ses États du continent. Ainsi, tandis qu'il faisait construire le long de la Loire des levées considérables pour mettre les plaines à l'abri des inondations, et qu'il formait le projet de les faire garder par des familles de colons qui seraient exempts de toute autre charge ou corvée, on creusait, par ses ordres, de profonds fossés sur la limite de la Normandie et de la France, dans un endroit où se commettaient fréquemment des actes de brigandage, et le château de Belvoir s'élevait à ses frais auprès de la frontière de la Bretagne.[1]

Il était temps qu'il repassât en Angleterre, où son absence avait enhardi plusieurs barons à commettre des actes arbitraires. Il s'embarqua donc pour cette île pendant le carême de l'an 1170; les tempêtes agitèrent la mer, et ce trajet devint funeste à une partie de sa suite : cinq bâtimens de la flotte, dispersée sur la mer, furent submergés

[1] Rob. de Monte, ad ann. 1169. « Fecit fossata alta et lata inter Franciam et Normanniam, ad prædones arcendos. »

avec quatre cents personnes. Dans le nombre des passagers qui périrent, étaient Henri d'Agnel, riche baron d'Angleterre, avec sa femme et ses deux fils; maître Raoul de Beaumont, médecin du roi, et Gilbert d'Avranches, dont les terres furent données à Foulques Paisnel, son beau-frère[1]. Dès qu'il fut arrivé, Henri, dans un parlement qu'il tint à Londres, fit justice des vicomtes et de leurs baillis qui avaient opprimé le peuple. Ils furent tous suspendus; une enquête fut faite sur leur gestion, particulièrement sur les sommes qu'ils avaient levées à divers titres. Après cette enquête, plusieurs vicomtes furent remis en place; ils se vengèrent, par de nouvelles vexations, des poursuites royales[2]. Ce fut là tout ce que le peuple y gagna.

Un autre but du voyage du roi était de faire couronner son fils aîné comme roi futur de l'Angleterre, probablement dans la crainte qu'un jour la partie du clergé qui adhérait aux maximes

---

[1] Rob. de Monte, ad ann. 1169. — Benedicti Petroburgensis *de Vita Henrici II*, ad ann. 1170. La chronique de ce moine est la principale autorité à consulter pour les événemens de 1170 à 1192.

[2] « Et ipsi post ea multo crudeliores extiterunt quam antea fuerunt. » Bened. Petroburg. *Vita Henr.*

ultramontaines du primat du royaume ne refusât l'obéissance à ce jeune prince. Peut-être aussi voulait-il prouver que les plus importantes fonctions attachées à la primatie du royaume pouvaient être exercées par d'autres. En effet, il ordonna à l'archevêque d'York de remplacer Thomas Becket dans cette circonstance solennelle. Jusqu'alors les archevêques de Cantorbéry avaient veillé avec une jalousie extrême sur le maintien de leur droit de sacrer les princes, tandis que les archevêques d'York ne cherchaient que l'occasion d'établir des antécédens favorables à leur prétention de faire aussi cette cérémonie importante.

Tout le haut clergé d'Angleterre, ainsi que les évêques de Bayeux et de Séez y assistèrent. Le lendemain, les comtes et barons du royaume et les aldermen de Londres prêtèrent serment au jeune roi. Guillaume, roi d'Écosse, et son frère en firent autant. Le roi n'avait pas voulu attendre l'arrivée de Marguerite sa bru qui restait à Caen avec sa belle-mère, et qui n'avait pas encore de cour particulière.[1]

---

[1] Rob. de Monte, ad ann. 1170.—Anonymi *Epistola ad Thomam*,

Thomas Becket prit un prétexte du couronnement du fils de son roi, pour porter au saint-siége de nouvelles plaintes contre Henri, ainsi que contre les prélats qui avaient fait le sacre; c'était à ses yeux une usurpation des fonctions qui lui appartenaient, une infraction aux droits de l'église de Cantorbéry. Poussé par l'archevêque anglais, par le roi de France, par la plus grande partie du clergé français, le pape osa enfin prononcer l'interdiction de l'archevêque d'York, de l'évêque de Londres qui l'avait assisté, et même de tous les prélats qui avaient été présens à la cérémonie. [1]

Quand cet acte de l'autorité papale fut signifié aux évêques anglais, Henri était retourné sur le continent, en laissant son fils aîné en Angleterre. Ce fut au mois de juin qu'il arriva en Normandie. Le mois suivant, étant auprès de Domfront, il fit une grave maladie; croyant sa fin prochaine, il divisa ses états entre ses fils, et demanda que son corps fût porté à Grandmont, où

1170. — Bened. Petroburg. prétend que Louis se courrouça de ce que sa fille n'avait pas été couronnée avec Henri-le-Jeune; « Et ideo voluit werram movere in Normanniâ. »

[1] Math. Westmonast. *Flor. histor.*, ad ann. 1170.

il avait pris avec les moines des arrangemens pour sa sépulture[1]. Ce fut après cette maladie que, fatigué sans doute des tracasseries que lui suscitait le fougueux Thomas Becket, il se montra disposé à entrer en accommodement avec lui, malgré son aversion pour cet ennemi ardent et implacable qui soulevait contre lui l'opinion publique de la chrétienté, et entretenait en France l'animosité du peuple contre les Anglais et les Normands. Un des envoyés romains s'était écrié dans la chaleur de la dispute à la cour du roi : « Point de menaces, seigneur! nous appartenons à une cour qui a coutume de commander aux empereurs et aux rois[2]. » Ces mots hautains durent faire réfléchir le roi.

Henri avait été distrait de ces querelles par le mariage de sa fille Éléonore, qui épousa Alphonse, roi d'Aragon, et par les soins que réclamaient les affaires de la Normandie et de ses autres États du continent. Plusieurs seigneurs normands luttaient contre le clergé de leurs terres comme leur duc contre Becket. C'est ainsi que Jean, comte

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1170.

[2] *Anonymi Epist. ad Thomam; Historiens de France*, tom. XVI.

d'Eu, avait en vain prodigué ses libéralités aux abbayes d'Eu, de Foucarmont et de Tréport; en vain il avait abandonné ses appartemens du château d'Eu, pour agrandir les cuisines des moines; la seule tentative d'introduire une autre règle dans un de ces établissemens fondés par ses ancêtres, souleva contre lui et moines et prêtres et barons; le clergé l'excommunia, et promulgua tous les dimanches au prône son exclusion de la communauté des fidèles. L'allié des rois d'Angleterre et ducs de Normandie fut malheureux par les tracasseries des moines; il s'accommoda avec eux par un acte dans le préambule duquel il déclare qu'il est peiné de la sentence d'excommunication dont les églises retentissent tous les dimanches, et qu'il aime mieux faire sa paix avec les religieux [1]. Il alla mourir comme son père dans l'abbaye de Foucarmont, où leurs tombeaux ont été conservés jusqu'à l'époque de la révolution.

Ce dernier comte d'Eu avait confirmé les franchises de la bourgeoisie de la ville d'Eu, qui avaient déjà été reconnues par son père, savoir, leur com-

---

[1] Charte du comte Jean; *Gallia christiana*, tom. XI. *Instrum. eccles. Rotomag.*

mune organisée à l'instar de celle de Saint-Quentin, leur droit de vider leurs procès devant les juges de leur ville, et il y ajouta le droit de passer des contrats valables devant deux échevins de leur choix [1]. C'est parce que les chartes de commune et de bourgeoisie octroyées par le duc et par les barons de Normandie sont rares que celles des comtes d'Eu méritent une place dans l'histoire de cette province ; elles servent à prouver de quels faibles commencemens sont parties les libertés dont jouissent actuellement les citoyens en France.

Jean, comte d'Eu, avait eu pour femme Élisende, fille de la veuve du roi d'Angleterre Henri Ier, laquelle avait épousé en secondes noces Guillaume d'Aubigny. Le comté d'Eu échut à Henri, fils de Jean ; on n'a point de ce seigneur de nouvelle charte en faveur des bourgeois de sa résidence, soit que les anciennes libertés leur aient suffi, soit

---

[1] « Quatenus quodcumque pactum inter eos coram II scabinis factum fuerit, pro ratâ et firmâ stabilitate tenebitur sine alio placito ex quo ipsi scabini obtestabuntur, etc. » *Charta de communione augensi*, de l'an 1151 ; L. Estancelin, *Histoire des comtes d'Eu*, Dieppe, 1828, note 4.

que leur commune se soit développée sans avoir besoin de charte octroyée. Si les bourgeois avaient à se plaindre de l'absence fréquente de leurs seigneurs, obligés de suivre le roi tantôt en Angleterre, tantôt sur le continent, absence qui laissait impunis beaucoup d'abus commis par leurs officiers, d'un autre côté, cette absence même rendait les bourgeois maîtres dans leur sphère communale, et leur permettait d'assurer leur liberté civile.

Le nouveau comte d'Eu dont il vient d'être parlé fut le dernier rejeton mâle de sa lignée, et il mourut dans la suite en Palestine, pendant les croisades, ne laissant pour héritière qu'une fille, qui apporta le comté d'Eu dans la famille de Lusignan.

Étant rétabli de sa maladie, pendant laquelle on avait déjà répandu en France le bruit de sa mort, Henri résolut de faire un pélerinage à Roquamadour en Guienne, sanctuaire situé sur un rocher, et entouré alors d'un désert affreux.

Il se fit prudemment escorter par des troupes nombreuses à pied et à cheval. « Il alla en pélerinage, dit un historien, comme s'il partait pour

le combat : seulement il répandait des aumônes sur sa route, au lieu de dévaster le pays. »[1]

Quand il fut de retour en Anjou, le lieu et le jour d'une nouvelle entrevue entre lui et Thomas Becket furent arrêtés ; il se rendit avec les archevêques, évêques et barons de ses États à Amboise, où il trouva l'archevêque de Sens et le comte de Blois ; le roi de France, et plusieurs barons et prélats français s'y trouvèrent également ; on mena devant lui l'archevêque de Cantorbéry, que le pape avait revêtu du titre de légat. Henri l'accueillit amicalement, l'engagea, ainsi que ses compagnons d'exil, à rentrer en Angleterre, et lui promit de restituer à son église toutes les possessions dont elle avait joui avant son départ. Il n'embrassa pas plus le prélat que dans la dernière entrevue ; mais il lui fit donner le baiser de paix par son fils, le jeune roi Henri[2], et il envoya des ordres pour que les fiefs de Cantorbéry fussent rendus à l'archevêque.[3]

---

[1] « Ad orationem perrexit munitus sicut ad prælium. » Rob. de Monte, ad ann. 1170.

[2] « Eum in osculo pacis recipere noluit, sed permisit regem filium suum recipere eum in osculo pacis. » Bened. Petrob., ad ann. 1170.

[3] *Rex Henric. filio suo*, charte de l'an 1170 ; Rymer *Fœdera*, etc., tom. I, part. 1.

La réconciliation parut sincère et complète, et tous les assistans durent croire terminée la querelle déplorable qui avait occupé toute la chrétienté. Thomas Becket partit avec les autres exilés pour l'Angleterre, et Henri demeura dans l'Aquitaine. Il apprit bientôt que le fougueux prélat n'avait renoncé à aucune de ses prétentions. A peine Thomas fut-il de retour dans son archevêché qu'il fit promulguer l'interdiction qu'il avait arrachée au pape [1], contre l'archevêque d'York, et les évêques de Durham, Rochester, Londres et Salisbury, pour avoir sacré le jeune Henri. Cette audace, qui suivait de près une apparence de conciliation où le roi avait fait toutes les concessions compatibles avec sa dignité, consterna le prince; il vit que Thomas Becket serait toute sa vie un ennemi acharné : aussi, quand les évêques anglais, outragés par le violent prélat, vinrent en Normandie se plaindre au roi, il n'osa plus espérer aucune tranquillité de la part de Becket. Cependant on essaya de fléchir cet homme intraitable, et obtenir de lui la révocation de la sentence de suspension prononcée contre les évêques; il répondait

---

[1] Bulle du pape, de l'an 1170. *Ibid.*

toujours qu'il fallait savoir préférer la gloire de Dieu à la faveur des hommes. [1]

Dans un moment d'exaspération au sujet de ce fanatisme haineux, Henri s'écria : « Personne ne me délivrera donc des tourmens que me cause cet homme odieux [2] ! » La cour était rassemblée à Bures, près Bayeux, pour les fêtes de Noël. Quelques hommes de sa maison, c'étaient Guillaume de Tracy, Hugues de Morville, Richard-le-Breton, et Rainaud, fils d'Ours, furent vivement émus des paroles que le chagrin arrachait à leur souverain. Ils crurent y voir un encouragement à une action qui, selon eux, pouvait seule mettre fin aux tourmens du roi.

En conséquence, ils partirent secrètement de la cour, s'embarquèrent pour l'Angleterre, où l'un d'eux, Hugues de Morville, possédait la ville de Knaresborough. Le jour des Innocens, ils se rendirent droit à l'église de Cantorbéry, s'écrièrent : « Où est l'archevêque ? » et lorsque

[1] « Monuit et docuit firmitatem diligere, et si necesse fuerit, animas ponere, et certare usque ad mortem, pro lege Dei. » Bened. Petroburg., ad ann. 1170.

[2] Bened. Petroburg., Math. Westmonast., Roger de Hoveden, ad ann. 1170 et 1171.

Thomas se fut avancé, en répondant que c'était lui, serviteur du Christ, toujours prêt à soutenir la cause de la justice et à souffrir pour la liberté de l'église, l'un des quatre chevaliers le frappa avec son glaive sur la tête; un moine, qui de son bras voulut parer le coup, eut la main abattue; les autres chevaliers tombèrent sur le prélat, et l'assassinèrent. [1] A la vue de l'archevêque chancelant dans son sang, les moines, saisis d'horreur, prirent la fuite; tout Cantorbéry fut plongé dans la consternation; les assassins, ayant tiré les chevaux de Becket hors des écuries, gagnèrent en toute hâte le château de Knaresborough, où ils restèrent enfermés quelque temps. On disait dans la suite, comme à l'égard d'autres excommuniés, que les chiens avaient refusé de boire et de manger ce que les quatre meurtriers de Becket leur offraient. Ce qui est plus certain, c'est que les chevaliers n'osèrent plus se montrer en public, et furent généralement exécrés. Le crime commis dans la cathédrale de Cantorbéry eut un retentissement effrayant dans tout le monde chrétien. Partout le clergé s'écria que Becket avait subi le

[1] Bened. Petroburg. — Math. Westmonast. — Roger de Hoveden, ad ann. 1170 et 1171.

martyre, à cause de son zèle pour la cause de Dieu et de l'église [1]. Les rois eux-mêmes, quoique leur intérêt fût de soutenir le roi d'Angleterre contre les prétentions du clergé, s'écrièrent, comme les évêques, que le vénérable Becket était tombé victime de sa grande piété. Le peuple ne douta pas que Henri ne fût complice des assassins, et n'eût commandé le crime. Henri ne fit rien, en effet, pour punir les coupables; mais il sentit toute la gravité de la position dans laquelle ils venaient de le jeter. Pendant quelque temps, il fut comme absorbé par les tristes réflexions que lui suggérait cet événement déplorable [2]. Il devait s'attendre, en effet, à l'explosion de l'animosité des prélats de France, surtout de l'archevêque de Sens, qui avait montré tant d'ardeur dans la défense de

---

[1] La chronique de Mailros, ordinairement sèche et aride, sort de son caractère en parlant de la mort de Becket, qu'elle compare, dans le style le plus véhément, à celle de Jésus-Christ et de saint Jean-Baptiste. Il est à remarquer que le moine normand Robert, abbé du mont Saint-Michel, et homme de cour, dont la chronique abonde en détails sur les événemens de cette époque, garde un profond silence sur la grande querelle entre Henri et Becket, et se contente d'annoncer la mort du dernier comme un décès ordinaire.

[2] L'évêque de Lisieux écrivit au pape qu'on avait craint que le roi ne mourût de chagrin, tant il avait été affligé. Voy. sa lettre dans le tom. XVI des *Histor. de France.*

Becket. Sans doute ils assailliraient le saint-siége de nouvelles accusations, et s'ils parvenaient à obtenir une sentence d'excommunication contre lui, quelles pouvaient en être les suites, dans un temps où la paix était à peine rétablie dans ses États, et tandis que le roi de France ne cherchait qu'un prétexte pour recommencer les hostilités! L'esprit de Henri comprit toute la portée politique du crime, qui ne le délivrait d'un ennemi implacable que pour lui attirer la haine de toute l'Europe.

L'archevêque de Rouen et les autres évêques normands étant venus le voir, au commencement de l'année 1171, à Argentan, où il s'était retiré, il fut convenu que l'archevêque de Rouen, les évêques d'Évreux et de Winchester, Richard Barre et d'autres clercs, se rendraient en députation à Rome, pour représenter au pape l'innocence du roi, et détruire l'effet que pourraient faire sur le pontife suprême les allégations du roi et du clergé de France. [1]

La députation ne tarda pas à se mettre en route; mais son voyage éprouva de grands obstacles: l'archevêque de Rouen, fatigué par l'âge et les

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1171.

infirmités, fut obligé de retourner dans son diocèse; les autres ne purent sortir de la ville de Sienne que furtivement et pendant la nuit; et ce ne fut qu'après de grandes difficultés qu'ils arrivèrent enfin à Rome. »

Là il n'y eut qu'un sentiment, celui de la plus vive indignation contre le roi d'Angleterre. Le pape ne voulut pas même voir la députation; les cardinaux poussaient des cris de fureur dès qu'ils entendaient le nom de Henri [1]. De son côté la France se hâta d'entretenir par ses délégués cette irritation du saint-siége. Louis VII écrivit au pape que le meurtre commis sur la personne de l'archevêque de Cantorbéry était une injure faite au saint-siége même. « Que le glaive de saint Pierre soit tiré pour venger le martyr de Cantorbéry! Son sang demande justice à toute l'église; déjà on dit que sa gloire se révèle sur son tombeau par des miracles; la Divinité se déclare tandis que les hommes restent dans l'inaction. »[2]

---

[1] « Ipsi autem, cum nomen vestrum... proponerent, acclamavit tota curia : Sustinete, sustinete! tanquam D. Papæ abominabile esset audire nomen vestrum. » *Epistola clericor.*; Bened. Petrob. *Vita Henr.*, ad ann. 1171.

[2] « Excitetur inquisitæ genus justitiæ, denudetur gladius Petri! » *Epist. regis Franc.* Bened. Petrob., ad ann. 1171.

Le comte de Blois manda au pape qu'il n'osait pas écrire tout ce qu'il savait sur cet assassinat, mais que ses délégués lui en feraient connaître verbalement les détails; il espérait que le Tout-Puissant lui suggérerait le moyen le plus convenable de tirer une vengeance éclatante des auteurs de ce forfait [1]. L'archevêque de Sens ne démentit point en cette circonstance sa fougue et sa haine contre Henri; déjà, avant la mort de Thomas Becket, il avait sollicité et obtenu du pape la faculté de prononcer l'interdit de la Normandie si Henri refusait de rendre justice à l'église de Cantorbéry; en vain l'archevêque de Rouen avait cherché à détourner le coup. Le haineux prélat de Sens avait prononcé, au nom du pape, l'interdiction contre toutes les possessions de Henri sur le continent. [2]

Dès qu'il eut appris l'assassinat commis sur son ami Becket, il stimula la vengeance du pape. « Le glaive est dans vos mains, lui écrivit-il; placé au-dessus des peuples et des royaumes, pour lier

---

[1] *Epistola comitis Theobaldi.* Bened. Petrob., ad ann. 1171.

[2] « In terram ejus cis-marinam sententiam tulimus. » *Epist. Senon. archiep. Ibid.*

leurs rois et enchaîner leurs grands, vengez le sang du martyr, qui rejaillit sur toute l'église; gardien des murs de Jérusalem, punissez les crimes du passé, et empêchez ceux de l'avenir. Quel lieu sera sûr, si la rage des tyrans ensanglante impunément le sanctuaire? »[1]

La députation de Henri à Rome eut une mission très pénible : elle apprit que le jeudi saint, dans cette solennité où le pape, élevé au-dessus du peuple, bénit la cité sainte et la terre, et prononce l'anathème contre les ennemis de l'église, l'excommunication de Henri, comme assassin de l'archevêque de Cantorbéry, serait promulguée sans rémission. Elle sollicita auprès des cardinaux, mais sans beaucoup de succès. Après de longues intrigues, elle trouva enfin un moyen de suspendre le coup qui menaçait l'autorité du roi[2]. Les députés ne s'expliquent pas dans leur dépêche sur la nature de ce seul moyen efficace, mais il n'y a guère à douter que ce n'ait été l'ar-

---

[1] « Quis enim locus poterit esse tutus, si rabies tyrannica sancta sanctorum cruentat, et vicarios Christi alumnos ecclesiæ impune dilacerat! » Bened. Petrob., ad ann. 1171.

[2] « Viam invenimus saluti vestræ et honori bonam et securam, etc. » *Epist. clericor. Ibid.*

gent. Henri leur avait donné probablement plein pouvoir à cet égard.

Le pape décida que deux légats apostoliques se rendraient en Normandie pour faire une enquête sur la mort de Becket, et que le saint-siége prononcerait ensuite sa sentence. [1]

Pendant que tout était dans l'agitation en France et en Angleterre, de nouveaux embarras étaient venus compliquer la situation pénible de Henri II. Un autre prélat, Hamon, évêque de Saint-Paul-de-Léon en Bretagne, venait d'être assassiné, mais pour des querelles de famille; du moins son frère Guihomar, vicomte de Léon, passa pour être le meurtrier. Ce seigneur parut vouloir lever de nouveau l'étendard de la révolte contre le roi d'Angleterre et son fils Geoffroy, que le roi avait substitué à sa place dans le duché de Bretagne. Conan, le dernier duc, venait de mourir, par conséquent le moment était venu de reconnaître le roi ou de se soustraire à son joug. Pour ne pas laisser croître l'insurrection, et probablement aussi pour chercher une distraction aux tristes pensées qui le poursuivaient depuis la mort de

[1] *Epist. clericor.* Bened. Petrob., ad ann. 1171.

Becket, Henri rassembla des troupes considérables, et se porta sur la frontière de la Normandie. Il resta quinze jours à Pontorson, attendant probablement l'effet de son approche. Guihomar, ne se voyant pas appuyé par ses partisans, eut peur de soutenir seul la lutte contre un puissant monarque, et se présenta devant lui prêt à lui faire hommage et à lui ouvrir ses châteaux [1]. Ainsi fut dissipé cet orage, et la Bretagne demeura soumise.

Une grande pensée vint occuper l'esprit du roi. Les légats du pape annoncés depuis quelque temps allaient arriver en Normandie. Il ne pouvait douter qu'ils ne vinssent pour le soumettre à une inquisition comme un simple particulier, pour le condamner et l'exclure de la communauté des fidèles. Il fallait se dérober à cette condition humiliante. L'effervescence des esprits entretenue par le clergé de France ne laissait pas espérer un jugement équitable de la part des légats apostoliques, qui pouvaient faire du roi un criminel odieux. Henri résolut de faire en ce moment la conquête de l'Irlande, à laquelle il était autorisé

[1] Robert. de Monte, ad ann. 1171.

par le pape depuis quelques années. Cette entreprise donnerait une autre direction à l'attention publique, lui rendrait la faveur du saint-siége, relèverait le monarque dans l'opinion du peuple, et ajouterait à son pouvoir et à ses moyens de braver ses ennemis.

Jamais l'exécution de son projet, médité depuis long-temps, n'aurait pu avoir lieu dans un moment plus opportun. Ayant convoqué les barons normands à Argentan, il leur fit part de l'expédition qu'il avait résolue [1], et demanda vraisemblablement leurs secours comme il fit en Angleterre, où les barons, les évêques, les bourgs, furent obligés de fournir des aides [2]. Nous manquons de documens sur ce parlement comme sur presque tous les autres parlemens tenus à cette époque en Normandie. Henri avait ordonné, dans la même année 1171, un travail dont il ne reste non plus aucune trace. Il avait fait rechercher l'état des domaines qu'avait possédés Henri Ier son aïeul; Geoffroy Plantagenet en avait aliéné une bonne partie du-

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1171.

[2] Madox *History of the Exchequer*, ch. 16. On lit dans les rôles de l'Echiquier : « De scutagio militum qui nec abierunt in Hyberniam cum rege, nec milites, nec denarios illuc miserunt. »

rant le temps qu'il gouvernait la Normandie : les barons, profitant des troubles de la guerre civile, s'étaient emparés aussi de vive force d'une partie de ces domaines, surtout de ceux que les ducs avaient saisis auparavant aux barons pour cause de rebellion, ou sous ce prétexte. De tout cela il était résulté une grande diminution des revenus que le roi d'Angleterre, en sa qualité de duc, tenait de la Normandie. L'enquête ordonnée par Henri eut un plein succès, et la restitution fut si complète que le revenu domanial en fut doublé.[1]

Nous ignorons quels furent les préparatifs faits en Normandie pour l'expédition d'Irlande ; dès que Henri fut prêt, c'est-à-dire au mois d'août, il s'embarqua pour l'Angleterre, laissant dans le duché le jeune roi pour gouverner en sa place ou en son nom[2]. Afin d'empêcher la cour de Rome et la France de troubler, pendant son absence, ses états sous le prétexte de l'enquête sur la mort de Thomas Becket, dont on répandait déjà avec affectation les miracles, Henri déclara appeler de

[1] « Hoc modo fere duplicavit redditus ducatus Normanniæ. » Rob. de Monte, ad ann. 1171.

[2] *Ibid.*

la sentence des légats apostoliques au saint-siége même. L'ordre fut donné aux justiciers et baillis royaux en Normandie, surtout dans les ports de mer, de ne laisser partir aucun clerc, aucun étranger pour l'Angleterre, sans qu'il eût fourni une caution suffisante. En Angleterre, les officiers du roi devaient exiger également une caution de ceux qui voudraient s'embarquer pour la Normandie. Tout porteur de brefs du pape ou d'autres actes propres à troubler le royaume, devait être saisi et jugé comme perturbateur de la paix du roi. [1]

Henri, dès qu'il fut arrivé en Angleterre, rassembla ses troupes, et les fit embarquer dans le pays de Galles sur la flotte, composée de quatre cents bâtimens et bateaux; il avait envoyé en avant plusieurs personnages de sa cour, afin de s'entendre avec les grands d'Irlande, qui, déjà, étaient dans ses intérêts : aussi le débarquement de l'armée royale s'opéra sans aucun obstacle. Les petits rois de l'Irlande, à l'exception de celui de Connaught, qui refusa d'abord de reconnaître un étranger pour souverain, mais qui se soumit dans la suite,

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1171.

et les archevêques et évêques, se rendirent à Waterford dès que Henri fut arrivé, et lui jurèrent fidélité comme au souverain de l'île. Un grand concile fut tenu à Cassel pour réformer ou introduire les usages ecclésiastiques auxquels les Irlandais n'avaient pu encore s'habituer. Henri fit occuper les places fortes, ou en fit construire de nouvelles, et distribua des fiefs dans l'île aux seigneurs anglo-normands qu'il favorisait. Hugues de Lasci entre autres obtint tout le pays de Meath, sous l'obligation de fournir au roi pour le service guerrier cent hommes d'armes.[1]

Le roi resta en Irlande jusqu'aux fêtes de Pâques 1172; à cette époque il débarqua sur la côte de Galles, ne fit que traverser l'Angleterre pour s'embarquer à Portsmouth, où déjà les bâtimens étaient prêts à le conduire en Normandie. Il avait appris que les légats du pape s'impatientaient du retard de son arrivée, tenaient un langage menaçant, et exerçaient une influence fâcheuse sur les esprits. Plus le bruit des miracles opérés sur la tombe de Thomas Becket s'accréditait en Angle-

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1171. — Girald. Cambrens. *de Irlandia expugnata*, lib. 1.

terre et en France, plus la malveillance trouvait occasion de porter atteinte à la considération du roi, qu'elle représentait comme un tyran altéré du sang des saints prélats. Henri comprit qu'il fallait enfin faire quelque démarche éclatante pour sauver son honneur, et fermer la bouche à ses ennemis.

Pendant son expédition en Irlande, son fils Henri, qu'on appelait le jeune roi, avait tenu à Noël sa première cour ou son premier parlement à Bures-en-Bocage, où la famille royale séjournait quelquefois. Les comtes, barons, évêques et abbés s'y étaient rendus en foule, et la réunion y avait été extrêmement brillante. Le jeune prince avait fait de grandes largesses, et donné des fêtes superbes qui paraissaient d'autant plus agréables qu'elles succédaient à des événemens graves et fâcheux. Son frère Geoffroy, déjà investi du duché de Bretagne, était venu avec une suite de seigneurs bretons. Un historien, voulant donner une idée de la foule de personnes qu'avait attirées la présence du jeune roi à Bures, dit que deux seigneurs, Guillaume de Saint-Jean, procureur de Normandie, et Guillaume, fils d'Hamon, sénéchal de Bretagne, ayant eu la fantaisie de n'ad-

mettre à la table de leur chambrée que les chevaliers portant le nom de Guillaume, il s'en trouva cent dix, sans compter encore ceux qui mangeaient aux tables du roi.[1]

Vers la fête de l'Ascension, le roi Henri débarqua avec sa cour anglaise à Barfleur. Un de ses premiers soins fut d'envoyer des clercs auprès des deux légats, Hubert et Théodoin, pour savoir s'il était possible d'entrer en accommodement. Bientôt après il eut lui-même une entrevue avec eux dans l'abbaye de Savigny, aux environs d'Avranches. Les légats, fermes et sévères, lui firent entendre qu'il ne pouvait espérer de rentrer en grâce auprès du saint-siége qu'en prouvant par serment qu'il était innocent du meurtre de l'archevêque Becket, et en annulant les coutumes de Clarendon si odieuses à la cour de Rome, qui n'a, dans aucun temps, approuvé les constitutions civiles des princes et des peuples.

Henri, après un long colloque, se leva impatient, disant que les affaires d'Irlande réclamaient

---

[1] « Rejectis aliis de camera, remanserunt cx milites, exceptis plurimis aliis ejusdem nominis qui comederent in aulâ cum rege. » Rob. de Monte, ad ann. 1172.

toute son attention, et qu'il laissait le pape libre de faire ce que bon lui semblerait. Il partit sans que les légats apostoliques fissent la moindre concession. Cependant livré à ses réflexions, et peut-être aussi conseillé par son clergé et par ses hommes d'état, le roi sentit qu'il ne sortirait de la position embarrassante où l'avait placé la mort violente et inattendue de l'archevêque, qu'en faisant de grands sacrifices à l'Église. Apparemment la situation des affaires lui parut assez critique pour l'y déterminer, quoique jusqu'alors les ducs de Normandie, élevés au trône d'Angleterre, eussent défendu avec courage et énergie les intérêts de leur couronne contre les prétentions de l'Église.

Il revit les légats à Caen, et leur annonça qu'il était disposé à se soumettre à la volonté du pape. Cependant l'acte public qui devait constater sa soumission fut différé encore, sous prétexte d'affaires urgentes qui réclamaient la présence du roi en Bretagne.

Avant de se rendre dans ce duché, Henri eut une conférence sur la frontière avec le roi de France; devant se réconcilier avec l'Église, il était en position de s'accommoder avec Louis VII, qui,

pour les affaires de l'archevêque de Cantorbéry, s'était identifié avec le clergé. Ces accommodemens étaient toujours aussi faciles à terminer qu'à défaire. Louis insista seulement sur le couronnement de sa fille Marguerite, femme de Henri-le-Jeune, qui n'avait pu participer au sacre de son mari à Westminster, comme on a vu plus haut. Son père n'aurait pas souffert d'ailleurs qu'elle fût sacrée des mains de l'archevêque d'York, que Thomas Becket décriait comme un usurpateur. Aussi fut-il convenu cette fois qu'elle serait sacrée à Winchester par l'archevêque de Rouen, assisté des évêques d'Évreux et de Winchester. Ces prélats suivirent le jeune couple royal en Angleterre, où la cérémonie fut célébrée comme les deux rois l'avaient résolu. [1]

Au mois d'octobre, Henri revint de la Bretagne; les légats apostoliques l'attendaient dans Avranches, où s'étaient réunis aussi les évêques de Normandie avec leur archevêque; il ne fut plus possible de reculer l'abaissement du pouvoir royal devant les représentans du saint-siége. Pendant une réunion solénnelle tenue dans l'église de

[1] Rob. de Monte, ad ann. 1172.

Saint-André, le roi jura sur l'Évangile de n'avoir jamais voulu tuer l'archevêque de Cantorbéry, de n'en avoir jamais donné l'ordre, et d'avoir même été très affligé en apprenant le meurtre commis sur la personne de ce prélat. Cependant comme la violente émotion qu'il avait manifestée contre Becket avait pu inspirer aux meurtriers leur funeste dessein, et comme les coupables se dérobaient à leur châtiment, le roi, pour expier le crime commis par eux, promit de prendre la croix, et d'aller l'été prochain, pour trois ans, en Palestine, à moins que le pape Alexandre ou son successeur n'en ordonnât autrement; ou s'il jugeait à propos d'aller en Espagne pour combattre les Sarrasins, la croisade en Palestine pourrait être différée. De plus, il s'engagea par serment à fournir aux chevaliers du Temple des sommes pour l'entretien de deux cents soldats en Palestine pendant un an. Il promit de rétablir les revenus de l'archevêché de Cantorbéry tels qu'ils avaient existé avant l'exil de Thomas Becket. Il pardonna entièrement à tous ceux qui avaient pris fait et cause pour le prélat. Il se soumit de nouveau à l'Église romaine, consentit à l'abolition de tout ce qui, dans les coutumes royales dites statuts de

Clarendon, était contraire aux droits du saint-siége. Entre autres il déclara ne vouloir plus empêcher les appels à la cour de Rome pour les causes ecclésiastiques; seulement il se réservait la faculté d'exiger des cautions des appelans, s'il le jugeait à propos.[1]

Enfin il déclara jurer tout cela de bonne foi, et sans aucune réserve; un acte fut dressé pour conserver la mémoire de ces concessions; le roi et les cardinaux-légats y apposèrent leurs sceaux. Le jeune roi Henri jura, en ce qui le concernait, de maintenir les promesses de son père.[2]

Ainsi fut terminée cette grande affaire après avoir causé tant de tourmens au roi, qu'il dut être satisfait d'en être débarrassé moyennant le sacrifice de quelques unes de ses prétentions. Le souvenir des humiliations qu'avait subies l'empereur Henri IV pour avoir voulu résister ouvertement à Hildebrand, effraya peut-être le roi d'Angleterre. En établissant les statuts de Clarendon, il n'avait pas connu toute la force morale de l'Église, et tout l'ascendant du clergé. L'acte d'Avranches lui ôtait plus qu'il n'avait gagné par cette

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1172.

[2] *Ibid.*

constitution, parce qu'il était intervenu un crime qui tournait contre lui l'opinion des peuples; c'est l'effet des violences odieuses de faire reculer le parti qui les commet, au lieu de l'avancer.

Pour le saint-siége et le clergé, Thomas Becket demeura un saint, mort pour la cause de la religion. Aux yeux de la postérité impartiale, la sainteté disparaît, et il ne reste qu'un homme d'église, défendant avec acharnement les droits ou les prétentions de son ordre, soulevant le monde pour venir à bout de ses projets, et ne craignant pas de bouleverser les États pour maintenir intacts ses priviléges ecclésiastiques. Cette lutte entre le palais et l'Église, entre le trône et l'autel, se prolonge dans tout le moyen âge; elle ne prend un aspect intéressant que lorsqu'elle est soutenue par de grands caractères, tels que celui de Becket.

On peut envisager cette lutte sous divers points de vue; de là les jugemens contraires que les modernes, plus éclairés que les contemporains de l'archevêque, ont portés sur sa conduite.

Lord Lyttleton [1] le condamne; Berington [2] le

[1] *Life of Henri II*, tom. 1.

[2] *History of the reign of Henry II*, chap. 2, et append. 2.

représente comme la victime de l'ambition royale; un autre Anglais, Madox, historien de l'Échiquier, regarde l'adoption des statuts de Clarendon comme une tentative d'établir tout-à-fait en Angleterre la législation normande, contre laquelle se révoltait l'esprit anglais, personnifié dans Thomas Becket, le premier archevêque de race anglaise depuis la conquête[1]. Telle est à peu près aussi la manière de voir de M. Thierry[2], aux yeux de qui la résistance de Becket à Henri II, n'est qu'une suite des efforts faits par les Anglo-Saxons pour éloigner le joug des Normands. S'il m'est permis d'énoncer ma conviction, je persiste à croire que dans la longue et violente querelle entre le roi et l'archevêque, il ne s'agit d'autre chose que des prétentions alors si fréquemment renouvelées, des gens d'église de se soustraire à toute juridiction temporelle, et de ne dépendre que du siége de Rome; que cette querelle ne devint sérieuse et funeste, que par le caractère fougueux de Becket, et par l'imprudence qu'il eut d'y mêler une puis-

---

[1] *History of the Exchequer*, p. 123. Madox dit que c'est l'opinion *of a very learned gentleman.*

[2] *Histoire de la conquête de l'Angleterre*, tom. III, liv. 9. Voyez aussi l'*Histoire de France,* par M. Michelet.

sance étrangère, et d'en faire une lutte personnelle entre le roi et lui. On crut rendre service au prince et peut-être au monde, en immolant ce prélat; on empira au contraire par ce crime la situation du roi : il fut contraint à céder, et l'Église triompha, jusqu'à ce que quatre siècles plus tard un de ses successeurs homonymes réussit à affranchir l'Angleterre, ou plutôt la royauté de la suprématie imposée par la cour de Rome.

CHAPITRE III.

Traité conclu entre Henri II et le comte de Maurienne. — Fuite du jeune roi Henri et de la reine Éléonore. — Le jeune roi se proclame en France roi d'Angleterre. — Guerre en Normandie; Louis VII assiége Verneuil. — Retraite des Français. — Henri fait pénitence à Cantorbéry; il apaise la révolte de l'Angleterre. — Rouen assiégé en 1174; délivré par Henri II. — Les fils du roi font leur paix avec lui; traité de Falaise entre les rois de France et d'Angleterre. — Richard du Hommet, connétable. — L'Échiquier de Caen. — Jeanne, fille de Henri, mariée au roi de Sicile. — Renvoi ignominieux d'un agent de Henri de la Normandie. — Traité conclu à Ivry entre Henri II et Louis VII. — Le roi de France à Cantorbéry. — Son successeur Philippe fait la paix avec Henri. — Donations faites aux églises et hôpitaux de Normandie.

Les légats apostoliques profitèrent de la réunion des prélats normands à Avranches, pour tenir, le lendemain des concessions royales, un concile à l'effet de renouveler ou de mieux préciser d'anciens réglemens sur la discipline ecclésiastique. [1]

---

[1] *Decreta*, etc.; Bened. Petroburg., ad ann. 1172. — Rog. de Hoveden. — Bessin *Concil. Rotomag. provinç.*

Il fut décidé par ce concile que les fils des prêtres ne pourraient obtenir aucun bénéfice dans les églises de leurs pères; que les laïques ne participeraient point aux oblations d'église; que l'on ne sacrerait pas de prêtres sans un titre; qu'on n'affermerait pas d'églises par bail annuel; que le prêtre desservant jouirait du tiers des dîmes; que les clercs et les juifs seraient exclus des fonctions de juges séculiers, etc. Il paraît que divers points proposés par les cardinaux italiens au sujet d'amendes à lever sur les excommuniés ne furent pas admis par le clergé normand. [1]

Henri avait besoin de s'entendre de nouveau avec Louis-le-Jeune, peut-être au sujet du traité qu'il se proposait de conclure avec le comte de Maurienne; mais il crut que la négociation se ferait mieux par son fils et sa bru que par lui-même. En conséquence, il les fit venir d'Angleterre pour les envoyer avec ses ordres à la cour de France : il n'était pas, à ce qu'il semble, assez bien informé des dispositions du jeune roi, qui, ainsi que la plupart des héritiers présomptifs revêtus

[1] « Episcopi Normanniæ illud decretum recipere noluerunt. » Bened. Petroburg., l. c.

de titres royaux, se lassait de n'être que le sujet ou tout au plus le lieutenant de son père. Le jeune Henri était revenu mécontent de l'Angletrere, où l'on avait pourtant cherché à le fêter autant qu'on pouvait. On voit par les comptes de l'échiquier ce qu'il en coûta au trésor du roi pour les robes d'écarlate et de soie, pour le vair et les fourrures qu'on avait donnés au jeune roi et à sa femme lors du sacre. L'argenterie de la chapelle de la jeune reine et le palefroi de son chapelain avaient coûté quatorze livres dix-sept sols. Au reste, le roi lui-même ne bordait ses vêtemens que de fourrures de chats sauvages[1]. C'était encore du luxe.

A la cour de France on s'aperçut aisément de la mauvaise humeur du jeune Henri contre le roi; on le plaignit de n'avoir aucun pouvoir réel, quoique déjà roi en titre; de ne posséder ni duché, ni château, et de dépendre entièrement avec sa femme, fille d'un roi, de la volonté de Henri. On lui conseilla de faire la demande d'un des États de son père.

---

[1] « Pro roba regis, filii regis, et reginæ suæ, in coronatione eorum apud Wintoniam 88 lib. 10 sol. 4 den...., et pro 2 palliis de cattis montesiis 29 sol., etc. » *Magn. Rotul.* extrait par Madox, *History of the Exchequer*, p. 251.

Celui-ci, informé des conseils que recevait son fils à la cour de France, le rappela auprès de lui, en Anjou. Il désirait d'ailleurs sa présence pour le traité qu'il devait conclure. Au mois de février 1173, il se mit avec toute sa cour en route pour l'Auvergne. A Clermont-Ferrand il trouva Hubert, comte de Maurienne, qui avait amené ses principaux vassaux, ainsi que sa fille aînée Alix. Une convention fut conclue, et un acte fut dressé au sujet de l'alliance qui avait été projetée auparavant. Le comte de Maurienne consentait à donner en mariage à Jean, fils du roi, sa fille Alix, héritière présomptive du comté de la Novalaise, de Chambéry, d'une partie du comté de Grenoble, et des autres terres du comte. Dans le cas où il naîtrait à celui-ci un successeur mâle, Jean et sa femme future auraient au moins le Roussillon. Plus de vingt seigneurs présens à la transaction se rendirent garans des engagemens pris par leur comte.[1]

De son côté, Henri, en acceptant pour son fils encore enfant la fille et la succession du comte de

---

[1] Chirographum inter regem et comitem Mauritaniæ. Bened. Petroburg., ad ann. 1174.

Maurienne, promit de payer au père mille marcs d'argent, au comptant, d'en donner au moins autant lors de la remise de sa bru future, et de payer cinq mille marcs à l'époque du mariage de son fils. Ce marché a fait dire crûment à des historiens de ce temps que Henri acheta à deniers comptans et la fille du comte de Maurienne et son comté. [1]

Il agrandissait ainsi les États qu'il devait laisser un jour à ses fils, et faisait entrer dans sa famille un territoire de plus sur la frontière de la France. Plus empressé probablement de toucher la somme promise que d'assurer un sort à sa fille, le comte de Maurienne avait négligé de stipuler la part que Henri donnerait à son fils Jean; c'était le même oubli que le roi de France avait commis en s'alliant aux Plantagenets. La cour du roi d'Angleterre était déjà retournée à Limoges, lorsque le comte de Maurienne y vint pour régler cet objet négligé. [2]

Le roi déclara vouloir donner à son fils Jean

---

[1] « Adduxit secum AElis filiam suam majorem, quam rex comparavit pro v millibus marcis argenti... cum toto comitatu de Mauriana. » Bened. Petroburg., l. c.

[2] *Ibid.*

les châteaux de Chinon, Loudun et Mirabel, qui avaient été le partage de son frère Geoffroy, et qu'il lui avait enlevés plus tard. Cet arrangement eut des suites graves que ni le roi ni le comte de Maurienne n'avaient prévues. La jeune fiancée mourut dans un âge tendre; ainsi le traité devint nul de droit; mais le jeune roi Henri, jaloux de son frère, à qui on faisait un établissement dès l'âge de huit ans, tandis que lui, roi et époux, n'en avait pas encore, fit en termes peut-être trop vifs la demande d'une province ou d'une partie des États de son père, afin de soutenir son titre de roi[1]. Henri son père fut donc mis dans la situation où s'était trouvé Guillaume-le-Conquérant à l'égard de son fils Robert Courteheuse; et, quoique averti par l'histoire des effets du refus paternel, il tint la même conduite que le fondateur de sa dynastie, en refusant de partager le gouvernement avec son fils.

Sans dissimuler son dépit, le jeune roi quitta Chinon, où la cour s'était transportée, et se retira avec sa femme à Alençon, puis dans Argentan. Son père, soupçonnant ses desseins, le suivit; mais

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1173.

à son approche le jeune Henri s'enfuit la nuit avec sa femme de la ville d'Argentan, et se rendit avec elle en France, où ils étaient attendus.[1]

Dès que leur père fut informé de leur fuite, il en prévit les conséquences, et se hâta de les prévenir. L'ordre fut donné aux châtelains, dans les domaines royaux en Angleterre, en Aquitaine, en Anjou et en Bretagne, de mettre toutes les places fortes en bon état de défense. Il visita lui-même les châteaux normands sur la limite de la France, particulièrement Gisors; il les ravitailla, augmenta les garnisons, et répara les fortifications.[2]

Vers le même temps, une nouvelle scission éclata dans la famille royale. L'intérêt avait noué les liens entre Henri et Éléonore; le premier avait acquis, par son mariage, l'Aquitaine : sa femme avait passé du trône de France sur celui d'Angleterre, auprès d'un jeune époux; mais elle n'avait pas renoncé au désir de plaire à d'autres. Si Henri ne souffrait pas autant que Louis de la coquetterie de sa femme, au moins il eut des

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1173.

[2] *Ibid.*

motifs d'être souvent jaloux. Il éloigna même un pauvre troubadour limousin, Bernard de Ventadour, qui soupira des vers tendres pour elle et se déclara son vassal, son serf, insensible à tout, excepté à l'amour. [1]

D'autres soupirans ne furent peut-être pas traités par la fille du comte de Poitiers avec la même indifférence. Quoi qu'il en soit, Henri fut jaloux et infidèle. Son amour pour la belle Rosemunde Clifford était connu de toute l'Angleterre, et ne pouvait rester ignoré d'Éléonore. Des amours du roi, plus criminels et plus récens, durent éloigner le cœur de la reine encore plus de son mari. La conduite infâme de Henri, à l'égard de la jeune Bretonne sa cousine, qu'il avait eue en ôtage, et de la princesse française, fiancée à son fils, devaient révolter une reine, une mère, une femme à qui la chevalerie et la poésie avaient rendu de si éclatans hommages. Il y eut entre les deux époux une rupture dont on ne peut que soupçonner les motifs secrets; elle éclata lors de

---

[1] Du moins le troubadour, dans un de ses *canzone* (*Choix des Poésies des Troubadours*, III, 86), se plaint d'être séparé de la cour à cause d'Éléonore.

la fuite du jeune roi[1]. Éléonore voulut suivre l'exemple de son fils aîné, après avoir envoyé ses deux jeunes fils rejoindre leur frère Henri en France; sous un déguisement, elle s'enfuit la nuit, du château, où séjournait la cour; mais ses démarches étaient épiées, on la reprit : apparemment elle déclara ne vouloir plus vivre avec Henri; car l'archevêque de Rouen crut devoir lui enjoindre, en vertu de son autorité ecclésiastique, de retourner à la demeure nuptiale. « Nous sommes tous affligés, lui écrivit-il, de voir que vous, qui êtes une femme si prudente, vous vous éloigniez de votre mari; et, ce qui est pire encore, que les fruits de vos entrailles s'insurgent contre leur père. Votre retraite, si vous y persistez, sera la cause d'un bouleversement général, et votre faute particulière tournera au détriment public. Si nos prières ne peuvent vous fléchir, laissez-vous attendrir au moins par l'affliction du peuple, par les dangers de l'église, par la désolation du royaume menacé d'une scission complète. Les

[1] « Hujus nefandæ proditionis auctores extiterunt Lodowicus rex Franciæ, et ut a quibusdam dicebatur, ipsa Alienor regina Angliæ, et Radulfus de Faia. » Bened. Petroburg., ad ann. 1173.

suites tomberont moins sur le roi que sur ses fils et successeurs. N'attendez donc pas que le danger soit sans remède, et revenez avec vos fils auprès de votre époux, à qui vous êtes tenue d'obéir, et avec qui vous devez cohabiter. Exhortez vos fils à se montrer soumis à leur père, et à empêcher qu'une conduite légère ne dissipe pas ce qui a été réuni avec tant de peine. Voilà, pieuse mère, ce que nous avons à vous dire par charité religieuse; si vous résistiez, nous serions obligé, malgré nous, à vous contraindre, en vertu des lois canoniques, et à vous infliger les peines qu'elles prononcent. »[1]

Le même prélat adressa de vifs reproches au jeune Henri[2]. « Que faites-vous, insensé? lui écrivit-il. Vous déclarez la guerre, non à des barbares, mais à vos compatriotes; vous vous montrez hostile, non aux pays étrangers, mais à votre patrie : c'est votre peuple que vous attaquez. Grâce à votre père, les Français trouvaient jusqu'à présent nos frontières bien défendues; mais

---

[1] Epistola Rotrodi, Rotom. archiepisc. ad Eleonoram reginam; Bessin *Concil. Rotomag. prov.*, pars 1ª, p. 88.

[2] Epist. Rotrodi ad Henric. fil., de l'an 1173, dans le tom. XVI des *Historiens de France*.

vous détruisez notre sûreté, et nous exposez à leurs invasions. Oh déplorable légèreté de la jeunesse! »

La scission qui avait éclaté dans la famille royale avait eu en effet les suites signalées dans la lettre de l'archevêque de Rouen. Beaucoup de seigneurs avaient suivi le jeune roi en France. Louis, dans un grand parlement tenu à Paris, avait reconnu le jeune prince pour roi d'Angleterre, dûment couronné et sacré; en conséquence, Henri avait pris un sceau et avait réellement exercé des actes d'autorité royale[1]. Il avait prêté serment au roi de France pour la Normandie, et avait juré de ne point traiter avec son père, sans lui. Louis, de son côté, avait promis de le soutenir contre son père. Le comte de Flandre, Philippe, ayant fait hommage au jeune roi et duc, comme à son seigneur, avait été investi par lui de tout le pays de Kent, des châteaux de Douvres et de Rochester, et Henri lui avait assigné un revenu de mille livres. Mathieu, frère du comte de Flandre, avait reçu la promesse du comté de Mortain et d'un fief en Angleterre. Le comte de

[1] Bened. Petroburg. *Vita Henr.*, ad ann. 1173.

Blois devait recevoir le château d'Amboise et un revenu de 500 livres dans l'Anjou; c'est avec la même prodigalité que le jeune roi avait disposé d'autres domaines en faveur de tous les seigneurs qui étaient venus à Paris lui faire hommage. Parmi les seigneurs normands qui le reconnurent pour leur roi, furent Jean et Guillaume Talvas, le comte d'Eu, le seigneur de Tancarville, chambellan du duché, Guillaume de Falaise, Gérard Talbot et une foule d'autres [1]. Mais Henri ne comptait dans son parti aucun évêque de Normandie, si ce n'est celui de Lisieux. Le roi d'Angleterre fit aussitôt occuper et dévaster les châteaux et les terres de tous les Normands qui avaient suivi son fils en France. Il était venu aussi à Paris beaucoup de nobles de Bretagne et d'Anjou. S'étant mis en rapport avec le roi d'Écosse, qui était disposé à lui faire hommage, le jeune Henri l'investit de tout le Northumberland, tandis qu'il donna au frère de ce roi les comtés de Huntingdom et de Cambridge. [2]

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1173. Cet historien donne la liste des partisans du jeune Henri.

[2] *Ibid.*

Mais il ne suffisait pas de recevoir des parchemins constatant ces donations ; il fallait prendre les terres, et pour cela, il fallait renverser l'autorité d'Henri II. Dans sa détresse, ce prince avait recouru à l'expédient dont se servaient alors tous les rois ; il avait humblement sollicité les foudres de l'église contre les rebelles. « La méchanceté de mes fils n'est que trop notoire, écrivit-il au pape Alexandre ; mes amis m'abandonnent, et les gens de ma maison aiment mieux vivre en transfuges misérables pour adhérer à mes fils que de briller à ma cour. Saint père, le royaume d'Angleterre est sous votre juridiction ; déployez donc le pouvoir du siége pontifical, et puisqu'il ne fait pas usage d'armes matérielles, qu'il défende au moins par le glaive spirituel le patrimoine de saint Pierre. »[1]

Le jeune Henri aussi invoqua l'appui du saint-siége, en donnant à sa révolte un prétexte religieux. A l'entendre, c'était le crime commis sur l'innocent et pieux archevêque de Cantorbéry, et

[1] « Experiatur Anglia quid possit Romanus pontifex, et quia materialibus armis non utitur, patrimonium B. Petri spirituali gladio tueatur ! » Lettre de Henri, de l'an 1173 ; Rymer et Sanderson *Fœdera*, etc., tom. I, part. 1.

l'impunité des meurtriers, qui avaient provoqué son indignation et causé une scission entre son père et lui[1]. Le pape était embarrassé ; il y avait pour lui autant de danger à se déclarer pour le père que pour les fils, et à offenser soit le roi d'Angleterre, soit le roi de France, qui paraissait derrière les fils de Henri. Il se contenta d'envoyer des légats.

Cependant la guerre continua au mois de juin 1173 sur les frontières de la Normandie, où l'on éprouvait toujours les premiers maux des dissentions entre cette province et la France. Le comte de Flandre vint avec ses troupes assiéger Aumale et s'emparer de cette place, dans laquelle il fit prisonnier un comte avec la garnison ; puis, aidé de son frère Mathieu, comte de Boulogne, et du roi de France, il s'empara de Driencourt ou Neufchâtel, où il fit encore des prisonniers notables ; mais, dans l'attaque de cette place, son frère Mathieu fut blessé à mort, et cet accident refroidit son zèle pour la cause du jeune Henri.[2]

---

[1] Voy. sa lettre au pape, dans le tom. XVI des *Historiens de France*.

[2] Bened. Petroburg., ad ann. 1173. — Roger de Hoveden, *Annales*.

Cependant Louis VII continua la campagne, en venant assiéger Verneuil-sur-l'Avre; cette ville a vu, durant le moyen âge, bien des armées sous ses murs. Elle était très forte, car chacune des trois parties ou bourgs dont elle se composait était munie de murs et de fossés [1]. Louis fit dresser ses tentes autour du quartier principal qu'on appelait le Grand Bourg, et commença les attaques à l'aide des machines de guerre dont on faisait usage alors. Voyant leur quartier étroitement bloqué, les bourgeois, dans la crainte d'une famine, demandèrent un armistice de quelques jours : si dans cet intervalle de temps ils n'étaient pas secourus par le roi d'Angleterre, qu'ils avertiraient de leur situation pénible, ils s'engageaient à rendre leur bourg aux assiégeans. Ils donnèrent des ôtages; le roi leur accorda un armistice jusqu'à la veille de Saint-Laurent. Le comte Robert, son frère, le comte de Blois, et l'archevêque de Sens confirmèrent aux bourgeois la parole royale.

---

[1] « Erant infra Vernolium tres burgi præter castellum, et unusquisque illorum separatus erat ab altero, et inclusus forti muro et fossâ aquâ plena. » Rog. de Hoveden, *Annales*.

Averti du siége de Verneuil et de la capitulation des bourgeois, le roi d'Angleterre rassembla les troupes qu'il avait prises à sa solde, et qui se montaient à près de dix mille hommes. On les appelait communément Brabançons, parce que le Brabant et la Flandre fournissaient beaucoup de ces volontaires pour le service militaire à l'étranger. La défection du comte de Leicester, qui avait commandé à Breteuil, et qui abandonna son poste afin de passer au camp français, exigeait un mouvement rapide; en conséquence Henri se porta de Conches sur Breteuil. Les deux armées étaient en présence, et prêtes à en venir aux mains; Guillaume, comte d'Arundel [1], Guillaume de Mandeville, le connétable Richard du Hommet, le comte de Vendôme, Richard de Vernon, Henri de Neubourg rangèrent leurs gens; en ce moment on vit arriver le comte Robert, frère du roi de France, le comte de Blois et l'archevêque de Sens; ces trois personnages vinrent annoncer que leur maître demandait pour le lendemain un entretien avec Henri, afin de s'entendre

[1] Benoît de Peterborough insère une longue harangue du comte d'Arundel, que celui-ci n'a vraisemblablement pas prononcée.

sur les conditions de la paix. Henri y consentit, et l'armée, mécontente de ne pouvoir se battre, rentra dans ses quartiers. [1]

Le lendemain matin on attendit à Breteuil Louis VII ou ses ambassadeurs; mais personne ne se présenta. Du côté de Verneuil on vit à l'horizon d'épais tourbillons de flammes, et on apprit bientôt que la trève de trois jours que Louis VII avait accordée aux bourgeois de Verneuil étant expirée sans que la ville fût secourue, ce prince s'était fait rendre la place; mais au lieu d'y mettre une garnison et de laisser les bourgeois en paix, il les avait tous emmenés comme prisonniers, et mis le feu à leurs maisons, au mépris de la capitulation qu'il avait juré de maintenir. L'armée française s'était retirée pour éviter le combat, tant désiré par les troupes de Henri; mais on se mit à sa poursuite, et on atteignit et tailla en pièces l'arrière-garde. [2]

Henri vint ensuite occuper Verneuil, et donna des ordres pour la reconstruction de la ville. Le lendemain il investit le château de Danville, ap-

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1173.

[2] *Ibid.*

partenant à Gilbert de Tilliers, qui s'était déclaré pour le jeune roi; le château fut pris, avec une garnison nombreuse, dans laquelle se trouvaient plusieurs nobles. Ensuite le roi revint à Rouen.

Le premier danger de la ligue en faveur de son fils était dissipé; ce danger s'était réduit, comme à l'ordinaire, à une incursion de la part des Français sur la frontière; mais leur apparition avait encouragé les mécontens des autres États de Henri II, et il lui arriva des nouvelles alarmantes tant de l'Angleterre que de la Bretagne. Le roi d'Écosse, les comtes de Leicester et de Chester, Richard de Morville, Hugues Bigot et plusieurs autres grands vassaux s'étaient déclarés pour le jeune roi contre le père. [1]

En Bretagne, le même Hugues, comte de Chester, et Raoul de Fougères avaient levé l'étendard de la révolte, et s'étaient emparés du château de Dol. Le roi se hâta d'envoyer des Brabançons sur le théâtre de la guerre; ceux-ci arrivèrent au milieu d'août devant Dol: en vain les Bretons, commandés par les comtes de Chester et Raoul de Fougères, essayèrent de repousser ses troupes

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1173.

soldées et bien exercées; leurs hommes d'armes ne pouvant résister à cette milice formidable furent battus; un grand nombre de nobles tombèrent entre les mains des Brabançons, qui poursuivirent les fuyards sous les murs du donjon de Dol, où les deux chefs s'enfermèrent.

Dès que Henri fut informé du succès de ses Brabançons, il se rendit en toute hâte devant Dol, pressa le siége du donjon, et força la garnison à se rendre à discrétion. Il eut ainsi en son pouvoir les chefs et presque tous leurs partisans; on comptait dans ce nombre plus de cinquante nobles des grandes familles du pays.[1]

Après avoir étouffé d'un seul coup la révolte en Bretagne, Henri passa le mois de septembre au Mans; il y apprit qu'en Angleterre son oncle Rainaud, comte de Cornouailles, et Richard de Lucy, ses justiciers, étaient parvenus à contenir les mécontens, en s'emparant de la ville de Leicester appartenant à l'un des principaux chefs de la ligue. Tout rentra donc dans l'ordre, et le trône si fortement ébranlé des Plantagenets se raffermit de nouveau.

[1] Bened. Petroburg., l. c.

Le roi de France demanda à faire la paix, et à réconcilier Henri avec ses fils. Une entrevue eut lieu entre les deux souverains à Gisors, vers la fin de septembre; là le roi d'Angleterre, éclairé probablement par l'expérience, se montra bien plus conciliant avec ses fils qu'il ne l'avait été jusqu'alors, offrant à son fils aîné la moitié des revenus de ses domaines en Angleterre et quatre châteaux-forts dans ce royaume, ou si son fils préférait le séjour de la Normandie, la moitié des revenus de ce duché et quatre places fortes : il abandonnait une partie de la Bretagne à son fils Geoffroy, dès que celui-ci épouserait la fille du comte Conan; il offrait à son fils Richard la moitié des revenus de l'Aquitaine; enfin, si tout cela ne suffisait pas à ses fils mécontens, Henri s'en rapportait à l'arbitrage de l'archevêque de Tarentaise et des légats apostoliques pour ce qu'il conviendrait d'ajouter; toutefois il se réservait la souveraineté et l'administration de la justice dans les terres qu'il céderait à ses fils.[1]

Quelque spécieuses que fussent ces concessions, elles ne suffirent pas au parti des mécon-

[1] « Retentâ sibi justitiâ et regiâ potestate. » Bened. Petrob. l. c.

tens, soit parce qu'elles ne contenaient point une allocation assez considérable pour le jeune roi, soit parce qu'elles n'offraient pas assez de garantie. Aussi le lendemain, lorsque les deux souverains se virent et s'entretinrent de nouveau entre Gisors et Trie, il y eut de vives contestations au sujet des conditions de la paix, et loin de se réconcilier, les deux partis plus aigris que jamais coururent aux armes en sortant de la conférence. On se battit auprès du château de Trie, dont le seigneur Ingeram fut fait prisonnier par Guillaume de Mandeville et mené devant le roi d'Angleterre.

Cette mêlée n'eut pourtant pas de suite, et les deux partis restèrent en observation sur la frontière. Ils comptaient sur le succès d'une expédition de comte de Leicester en Angleterre que la France favorisait, et pour laquelle on avait enrôlé beaucoup de Flamands.[1]

Cette expédition arrivant en Angleterre à la fin d'octobre, s'avança d'abord sans obstacle, grâce à la terreur répandue par cette armée étrangère, dont la force était beaucoup exagérée par le

[1] Bened. Petroburg., ad an. 1173.

bruit public. Mais, arrêtée ensuite dans sa marche par le comte de Cornouailles et les autres officiers du roi, elle essuya une défaite complète. Le comte de Leicester avec sa femme, et plusieurs barons de France tombèrent au pouvoir des vainqueurs; les Flamands furent tués ou dispersés, et cette armée se trouva anéantie par un seul combat.[1]

Pendant ce temps, Henri était allé avec ses Brabançons dans l'Anjou pour réduire quelques barons révoltés, et s'emparer de leurs châteaux. De retour de cette expédition heureuse, il célébra la fête de Noël à Caen, et y conclut avec la France un armistice qui devait durer jusqu'à Pâques 1174. Un autre armistice fut conclu avec le roi d'Écosse, mais au printemps suivant ce roi envoya ses bandes mettre tout à feu et à sang dans le nord de l'Angleterre, et s'empara de plusieurs châteaux-forts gardés pour le roi par Robert d'Estouteville. On se souvint long-temps des atrocités commises par cette armée barbare.

Pendant ce temps, le parti du comte de Leicester soutenu par Hugues Bigot, Roger de Mow-

[1] Bened. Petroburg., ad an. 1173.

bray, et Robert, comte de Ferrières, ravageait l'intérieur de l'Angleterre, et ils n'attendaient plus que l'arrivée du jeune roi Henri pour soulever tout le royaume contre Henri le père. En effet le fils faisait préparer à Gravelines l'expédition qu'il devait conduire en Angleterre, et à laquelle devait prendre part aussi le comte de Flandre. [1]

Son père voyait la révolte éclater de toutes parts. Pendant que Richard de Lucy, son fidèle vassal, soutenait à peine le choc des Écossais et des Leicestriens, des troubles en Poitou exigèrent la présence du roi.

Les Plantagenets se montraient grands quand le danger était le plus pressant. On devait croire que Henri ne suffirait jamais à étouffer tant de révoltes. Cependant après avoir pris Saintes, Ancenis et un grand nombre de châteaux-forts, et avoir dévasté sans pitié les contrées où la trahison avait éclaté, il revint promptement en Normandie, afin de s'y embarquer pour l'Angleterre, et empêcher son fils de le devancer. Des ordres avaient été donnés pour que ses bâtimens fussent prêts à Barfleur. Il s'y embarqua vers la fin de juin avec

---

[1] Bened. Petroburg. l. c.

Éléonore; on ne sait si cette reine était libre ou captive; il emmena aussi ses bandes brabançonnes, et il traîna à sa suite les comtes de Leicester et de Chester, ses prisonniers de guerre. [1]

Dès qu'il fut descendu sur la côte de Kent, il se rendit en pélerinage au tombeau de Thomas Becket, qu'on appelait déjà saint Thomas de Cantorbéry; l'année précédente toute l'Angleterre par ordre ou par autorisation du pape avait consacré à ce prélat victime de la trahison, une grande fête religieuse; il est probable que les ennemis de Henri ne cessaient d'entretenir le fanatisme du peuple, en représentant sans cesse le roi comme le véritable auteur de la mort de Becket, et comme un adversaire incorrigible de l'Église et de ses droits. Aussi Henri avait compris qu'il fallait quelque grand acte d'humiliation et de pénitence pour faire changer le peuple de sentiment; il se peut aussi que l'indignation d'être soupçonné capable d'un assassinat, et quelque terreur religieuse se soient emparées de l'âme du roi à la vue de cet enthousiasme de la chrétienté pour la mémoire de l'archevêque de Cantorbéry, et de cette masse

[1] Bened. Petroburg., ad an. 1173.

de calamités qui fondaient sur le trône, et que le peuple signalait comme une vengeance du ciel.

Quoi qu'il en soit, Henri s'humilia comme aucun de ses prédécesseurs ne s'était humilié devant le pouvoir ecclésiastique; et il donna au monde un spectacle qui dut satisfaire les partisans les plus exaltés de Thomas Becket. Étant arrivé à peu de distance de Cantorbéry, il descendit de cheval, se revêtit d'un sarreau de laine, et marcha pieds nus jusqu'au tombeau de Becket, dans la cathédrale, qui se remplit aussitôt de fidèles ou de curieux. Tandis que le roi était prosterné devant la tombe, l'évêque de Londres s'adressa à l'assemblée des fidèles, rappelant le serment que le roi avait prêté de son innocence à l'égard de la mort du prélat, et ajoutant que pour les paroles inconsidérées que le roi avait laissé échapper, et qui avaient pu paraître un encouragement pour les meurtriers, il voulait se soumettre à une humble pénitence. Après cette déclaration, l'évêque et ses confrères se munirent d'une corde, le roi mit à nu ses épaules, et tout le clergé vint lui donner la discipline; puis il se prosterna de nouveau, et resta en prière non seulement tout le jour, mais encore la nuit. Le lendemain matin,

il entendit la messe, se rendit au chapitre, et par un acte authentique, il fit don à l'église d'une rente de quarante livres pour le luminaire [1]. Il partit, et arriva à Londres tout épuisé de fatigues. Depuis l'humiliation de l'empereur Henri IV devant le pape Grégoire, le monde chrétien n'avait pas été témoin d'une pénitence semblable à celle du roi d'Angleterre. Toutefois elle paraissait volontaire, et inspirée par le désir de se laver de tout soupçon de complicité à l'égard d'un crime odieux.

Le roi n'était pas encore rétabli de ses fatigues lorsqu'il reçut la nouvelle que, dans un combat livré par ses officiers aux Écossais auprès d'Alnwick, dans le nord de l'Angleterre, le roi d'Écosse avec ses principaux seigneurs et une partie de ses troupes avait été fait prisonnier de guerre. Cette nouvelle, qui changeait la face des choses en Angleterre, combla le prince de joie; comme la bataille avait eu lieu le jour où Henri avait achevé sa pénitence devant la tombe de Thomas Becket, l'opinion populaire fit honneur de la victoire des Anglo-Normands à l'intercession du

---

[1] Mathieu Paris *Histor. major.* — Bened. Petrob. *Vita Henr.*

nouveau saint, qu'on croyait devenu le protecteur du même roi à qui il avait suscité tant d'ennemis pendant sa vie.[1]

Henri fut prompt à profiter du succès de ses troupes, et il effaça par ses exploits la honte de sa pénitence ecclésiastique. Il prit le donjon de Huntingdon, que ses troupes assiégeaient depuis quelque temps; puis, ayant paru devant le château de Hugues Bigot, il vit encore s'ouvrir les portes de ce château, et le maître, ainsi que toute sa garnison, se rendre à discrétion: les Flamands que ce vassal avait pris à sa solde furent sur-le-champ renvoyés au continent. L'évêque de Durham rendit également les châteaux qu'il tenait fermés. Deux connétables du comte de Leicester lui ouvrirent le château de ce comte. Roger de Mowbray et le comte de Ferrières suivirent l'exemple des autres chefs de la faction[2]. L'Angleterre se trouva pacifiée dans l'espace d'un mois à peu près. Il y avait vraiment une apparence de miracle dans ce changement subit; ceux qui

---

[1] « Gratias inde egit (rex) omnipotenti Deo, et B. Thomæ martyri. » *Ibid.*

[2] Bened. Petroburg., ad ann. 1174.

avaient vu le roi recevoir la discipline des mains des moines de Cantorbéry n'avaient pas dû croire à ce prompt rétablissement de son autorité.

A la nouvelle de la défaite éclatante de ses partisans en Angleterre, le jeune roi n'avait plus voulu risquer son expédition en Angleterre; sa flotte resta dans le port de Gravelines, ou selon un historien, ayant essayé de se mettre en mer, elle fut complétement dispersée [1]. Louis VII son beau-père lui suggéra alors un autre projet qui pouvait encore réussir : c'était d'envahir subitement la Normandie et de se porter directement sur Rouen, pendant que son père était occupé à étouffer la révolte en Angleterre. Ce projet fut exécuté en effet avec plus de promptitude qu'on n'en mettait alors dans les grandes entreprises. Les troupes françaises et flamandes se portèrent sans obstacle sur la capitale de la Normandie; cependant les officiers du roi d'Angleterre eurent le temps de s'y jeter avec leurs hommes de guerre, avant que le siége commençât.

---

[1] « Navibus... dissipatis penitus, et prævalidâ tempestate subito exortâ, fere submersis, in Galliam turpiter redire cogebatur. » Math. Westmonast. *Flor. histor.*, ad ann. 1174.

On était à la fin du mois de juillet 1174; les ennemis parurent sur la rive droite de la Seine, et bloquèrent Rouen de ce côté, espérant sans doute qu'il suffirait de menacer la place d'une attaque pour s'en rendre maître. Le cours de la Seine et le pont qui communiquait avec la rive gauche, ne furent point obstrués, et les bourgeois et les militaires purent s'approvisionner sans difficulté. Sur les autres points on avait barricadé les portes de la ville, qui était d'ailleurs à l'abri de ses murs et de ses fossés. Les bourgeois faisaient bonne garde avec les hommes d'armes; l'ennemi était répandu dans les bois des hauteurs voisines et aux avenues de la ville.

Le jour de Saint-Laurent, les Français célébrant la fête du saint, s'abstinrent des hostilités; aussi les Rouennais fêtèrent par des réjouissances le repos momentané que leur laissaient les assiégeans. Cependant ceux qui étaient en sentinelle sur un clocher très élevé de la ville, observèrent tout à coup un mouvement extraordinaire dans le camp ennemi; ils sonnèrent le tocsin; déjà les Français et les Flamands accouraient pour donner l'assaut à la ville; les Rouennais se rendirent à la hâte sur les murs et dans les tours, et repous-

sèrent vaillamment les assaillans, qui teignirent de leur sang les fossés de la ville, remplis de morts et de blessés. Ils eurent la gloire de forcer l'ennemi à la retraite, et de conserver leur ville intacte. [1]

Le lendemain une autre surprise leur fut réservée; ils virent sur la rive gauche de la Seine un grand mouvement de troupes étrangères. C'était le roi Henri, qui, à la nouvelle du siége de Rouen, s'était hâté de s'embarquer avec ses bandes brabançonnes et galloises pour secourir le chef-lieu de son duché. [2]

Les bourgeois se virent sauvés. Étant à peine arrivé, le roi sortit par les portes du nord pour attaquer les Français et les Flamands; ses piétons gallois enlevèrent un convoi destiné à ravitailler le camp de Louis VII. Ce prince n'avait d'autre perspective que d'être battu ou d'éprouver la famine en pays étranger. Déjà dans une première sortie les Anglo-Normands lui avaient tué beaucoup de soldats et de chevaux. Dès le lendemain, Louis envoya ses négociateurs ordinaires, l'archevêque

---

[1] Bened. Petrob., ad ann. 1174. — Roger de Hoveden.

[2] *Ibid.*

de Sens et le comte de Blois, dans la ville, pour proposer un armistice au roi d'Angleterre; la proposition fut acceptée sous la condition que les assiégeans se retireraient le même jour [1]; le lendemain les deux souverains devaient avoir une conférence pour arrêter les articles de la paix; Henri jura d'observer la suspension d'armes. Cependant le roi de France continua pendant la nuit sa retraite vers la France à marche forcée, après avoir détruit ses machines de guerre, et il ne parut point le lendemain au rendez-vous, quoique ses deux négociateurs l'eussent promis en son nom, et par serment. [2]

Ils revinrent seuls ce jour 15 août, excusèrent leur maître comme ils purent, et demandèrent que le roi Henri voulût bien différer jusqu'à la fête de Notre-Dame de septembre, et fixer le rendez-vous à Gisors. Content d'avoir délivré le chef-lieu de son duché, Henri accepta, et laissa les Français et les Flamands effectuer leur retraite au-delà des frontières. Une armée ne traversait

---

[1] « Ita quod rex Franciæ libere posset inde recedere, cum exercitu suo, usque ad locum qui dicitur Malhaunay. » Bened. Petrob., ad ann. 1174.

[2] *Ibid.*

pas alors un pays ennemi sans y laisser des traces affligeantes de son passage. On voit par une lettre pressante de l'archevêque de Rouen à celui de Sens, que l'ennemi n'épargnait pas plus les terres de l'Église de Rouen que les propriétés particulières [1]. « Vous savez, écrivit-il, que toute la France est conjurée pour la perte des Normands; l'Église de Rouen ne pourra éviter sa perte imminente, si votre grandeur ne vient à son secours. Il ne convient pas au roi de France de dévaster ce qui est à lui, et de laisser périr des églises qui le reconnaissent pour leur patron et protecteur. Nous recommandons à sa sollicitude et à la vôtre, Andeli et nos autres possessions. Puisque Andeli est notre unique ressource pour vivre, épargnez notre bien, si vous voulez ménager notre vie. » [2]

L'Église de Rouen eut souvent à trembler pour cette possession, malheureusement trop voisine des frontières de la France. On s'y souvenait en-

---

[1] *Epistola Rotrodi Rotom. archiepisc., ad Guillelmum Senonensem archiepisc.;* Bessin *Concil. Rotom. provinc.*, pars 2ª, p. 30.

[2] « Cumque Andeliacum nobis et commensalibus nostris unicum sit vivendi subsidium, villæ nostræ parcite, si vultis parcere vitæ nostræ. » *Ibid.*

core du séjour des Français lors du combat de Brenmule, lorsqu'ils eurent mis leurs chevaux dans l'Église du bourg. On avait attribué leur défaite à cette impiété. Les deux rois se virent à Gisors le 8 septembre, comme il était convenu; mais ne pouvant finir leurs arrangemens, ils assignèrent pour la fête de Saint-Michel, à la fin du mois, une autre conférence qui devait avoir lieu entre Tours et Amboise, parce que Henri devait aller dans le Poitou pour faire rentrer dans l'obéissance son fils Richard, qui avait suivi l'exemple de son frère aîné, en se soulevant contre son père. Henri prit la promesse du roi de France de ne plus secourir ce fils rebelle.[1]

En partant de Gisors, le roi d'Angleterre se rendit en effet dans le Poitou, et vint avec ses troupes mercenaires tomber à l'improviste sur les châteaux qui tenaient pour son fils, et dont plusieurs se rendirent sans coup férir.

Richard, abandonné par le roi de France, et voyant ses partisans consternés, accourut au camp de son père, se jeta à ses pieds et implora son pardon.[2]

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1174. — Rog. de Hoveden.

[2] *Ibid.*

Le roi le lui accorda, mais en lui enjoignant l'obligation d'aller trouver son frère Henri, qui était encore à la cour de France, et d'amener ce frère ainsi que Louis VII à la conférence qui devait avoir lieu à la fin du mois.

Pour cette conférence se réunirent en effet, le lendemain de la Saint-Michel 1174, les deux souverains, et les trois fils de Henri qui s'étaient soustraits à son autorité. Un nouveau pacte de famille fut conclu entre eux; mais il paraît que ce pacte ne fut signé qu'au retour du roi en Normandie. Du moins l'acte authentique que l'on conserve en Angleterre, est daté de Falaise [1]; il porte que la paix est faite entre le roi et ses trois fils Henri, Richard et Geoffroy, sous les conditions suivantes : Les trois jeunes princes renoncent aux pactes séparés qu'ils ont faits entre eux et avec leurs hommes. Ils dégagent ceux-ci, et les barons qui ont abandonné le père, de leurs promesses. Le roi rentrera en possession des terres et châteaux qu'il avait, quinze jours avant

---

[1] Conventio et pax inter regem Angliæ et filios suos, de l'an 1174; Rymer et Sanderson, *Fœdera*, *conventiones*, etc., tom. 1, part. 1.

que ses fils se retirassent d'auprès de lui ; les barons et les hommes qui l'ont quitté pour suivre ses fils rentreront également dans la possession des terres et châteaux qu'ils avaient auparavant. Le roi ne veut point de mal aux barons et à ses hommes qui l'avaient quitté, pourvu qu'ils le servent fidèlement comme leur seigneur lige : le roi fils pardonne également à tous, tant clercs que laïques qui ont été du côté de son père, et jure de ne leur jamais faire aucun tort, et de ne vouloir faire aucune enquête sur leur conduite antérieure. Moyennant cela, le roi fait don à son fils Henri de deux châteaux en Normandie, au choix du père, et de 15 mille livres angevines par an. Il assigne à son fils Richard, en Poitou, deux retraites convenables et ne pouvant porter aucun préjudice au roi, avec la moitié des revenus du Poitou en deniers. A son fils Geoffroy, il donne en Bretagne la moitié de la dot, en deniers, de la fille du comte Conan qu'il doit prendre pour femme ; et lorsqu'il aura, avec l'autorisation du Saint-Siége, contracté ce mariage, il jouira des revenus de cette dot en entier, ainsi qu'il est stipulé dans la charte du comte Conan. Le présent traité ne concerne point les

prisonniers qui ont déjà fait leurs conventions avec le roi père, savoir le roi d'Écosse, les comtes de Leicester et de Chester, Raoul de Fougères et leurs ôtages. Quant aux autres prisonniers, le roi traitera séparément avec eux; il se fera donner des sûretés de ceux à qui il voudra rendre la liberté à ce prix. Les châteaux qui auront été fortifiés depuis le commencement de la guerre, devront être à sa volonté remis dans l'état où ils étaient auparavant. Le roi fils s'engage à respecter toutes les donations et aumônes faites par le roi père aux hommes de son service, ainsi que la donation faite à son frère Jean, et consistant en 1000 livres de revenus, à prendre sur ses domaines en Angleterre, avec le château et comté de Nottingham et le château de Marlborough et ses dépendances; en 2 mille livres angevines de revenus sur la Normandie, et deux châteaux au choix du père, dans le même duché; en 1000 livres de revenus en Anjou, avec un château dans le comté, un autre en Touraine, et un troisième dans le Maine. Le roi consent à laisser rentrer en paix ceux qui, en se rendant chez son fils, ont forfait sur la terre du roi père, sans qu'ils soient tenus à répondre du butin qu'ils ont

ou emporter dans leur retraite; mais pour les meurtres, les trahisons et les mutilations de membres, ils seront responsables suivant le jugement et la coutume de la terre. Ceux qui, pour une cause quelconque, s'étant enfuis avant la guerre, sont venus au service du fils, pourront revenir en donnant des sûretés pour gage de leur présence en justice, afin de répondre de ce qu'ils auront pu forfaire avant la guerre. A l'égard de ceux dont les plaids étaient commencés lors de leur retraite auprès du roi fils, les plaids seront repris au point où ils étaient restés. Le roi fils et ses frères ont promis de se contenter des donations ci-dessus énoncées, de ne rien exiger de plus et de ne jamais refuser le service de leurs personnes à leur père. Richard et Geoffroy sont devenus les hommes du roi pour les dotations qu'ils ont reçues de lui; le roi n'a pas voulu recevoir l'hommage de son fils Henri, parce que celui-ci est roi; il s'est contenté de prendre des sûretés de lui. [1]

A ce traité furent présens, comme témoins,

[1] « Cum autem filius ejus Henricus hominium ei facere voluisset, noluit dom. rex recipere, quia rex erat, sed securitatem accepit ab eo. » *Conventio*, etc. *Ibid.*

l'archevêque de Rouen, les évêques de Bayeux et de Séez, ceux de Nantes, de Rennes et de Lincoln, le connétable Richard du Hommet, Guillaume du Hommet son fils, Richard de Beaumont, Raynaud de Courtenay, Maurice de Craon, Guillaume Mauvoisin, Guillaume de Courcy, et quelques autres seigneurs qui probablement étaient tous bardés de fer, comme on les voit encore figurés sur les sceaux apposés aux actes du temps, et dont quelques uns ont pourtant conservé au milieu des guerres civiles des sentimens tendres et ont cultivé la poésie. C'est ainsi que Maurice de Craon, dont l'aïeul avait reçu de Guillaume-le-Conquérant la baronnie de Barton en Angleterre, et que Henri II avait nommé châtelain d'Ancenis depuis la reprise de cette place, a chanté l'amour, ainsi que son fils Pierre [1]; et que Robert de Mauvoisin, frère ou fils de celui qui a signé le traité de Falaise, a composé des chansons semblables que l'on conserve encore [2]. Sa famille, qui tenait son nom d'un lieu maritime auprès de

[1] Voy. de La Rue, *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands et anglo-normands*, tom. III, p. 192.

[2] Parmi les manuscrits de Cangé, à la Bibliothèque du Roi, à Paris.

l'embouchure de l'Orne, avait alors la seigneurie de Rosny.

La connétablie de Normandie resta long-temps dans la famille de Richard du Hommet, un des signataires du traité de Falaise. Il fut le bienfaiteur de l'abbaye d'Aunay, à laquelle il légua entre autres biens la terre de Ferrières-du-Val; ses parens et descendans firent comme lui des dons à cette abbaye. Le connétable reçut dans la suite, du roi Richard, les terres de Popeville et Wareville. [1]

Le nom de Richard, vicomte de Beaumont, se trouve dans plusieurs chartes du temps, entre autres au bas d'un acte par lequel il affranchit l'abbé et les religieux de Saint-Étienne de Caen de tous droits de coutume, péage et douane dans ses terres [2]. Sa fille devint, en 1186, reine d'Écosse [3], et ce fut une tête couronnée de plus que fournit la race normande.

---

[1] Chartes de l'abbaye d'Aunay, extraites par M. Lechaudé d'Anisy, dans le tom. VII des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*. Caen, 1834, part. 1.

[2] Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne; *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, tom. VII, part. 1.

[3] Henri II la maria, dans le château de Woodstock, à Guillaume, roi d'Écosse, son vassal. Bened. Petroburg., ad ann. 1186.

Par suite du traité conclu avec ses fils et le roi de France, Henri en fit également à Falaise un autre avec le roi d'Écosse, à qui il rendit la liberté, mais sous la condition que ce roi lui ferait serment comme son homme lige, et donnerait des ôtages [1]. Une proclamation fut adressée aux sujets de Henri pour leur annoncer la paix faite avec le roi de France et avec ses fils, les concessions qu'il leur avait faites, et le renouvellement du serment de fidélité, prêté par ceux qui avaient suivi leur parti. [2]

Après avoir célébré les fêtes de Noël à Argentan, il visita successivement, dans les premiers mois de 1175, le Poitou, l'Anjou et le Maine, afin de faire abattre les fortifications des châteaux que les partisans de ses fils avaient mis en état de défense pendant la guerre. Quelques uns de ces châteaux-forts furent même entièrement rasés. [3]

---

[1] Conventio et finis, etc., de l'an 1174; Rymer et Sanderson, *Fœdera*, etc., tom. 1, part. 1.

[2] « Rex Anglorum fidelibus suis salutem. Noverit dilectio vestra quod pacem Dei gratiâ feci cum rege Francorum et filiis meis et hominibus meis, etc. » Radulph. de Diceto *Imag. histor.*, ad ann. 1174. — Rymer et Sanderson, *Fœdera*, etc., tom. 1, part. 1.

[3] Bened. Petroburg., ad ann. 1175.

Il revint à Caen; c'est là que siégeait l'*Échiquier*[1] qui faisait partie de la cour du Roi, et était à la fois, comme l'échiquier d'Angleterre, une chambre des comptes et des domaines royaux, une trésorerie, et une chambre de justice civile et criminelle, qui révisait les jugemens des baillis et autres juges inférieurs, et recevait les plaintes et les transactions portées directement devant elle[2]. Ceux qui y siégeaient étaient le sénéchal, le connétable, les grands justiciers, les simples juges, et les barons qui y étaient appelés[3]. On ignore l'origine de cet établissement antique qui s'est maintenu en Normandie jusqu'au XVIe siècle, lorsqu'il fut converti en parlement. Il paraît que l'échiquier normand existait déjà du temps du roi Étienne[4]; mais c'est sous le règne de Henri II

---

[1] Du mot *eschaita*, par lequel l'on désignait divers revenus, ou du mot *échec* (tapis ou drap échiqueté), comme on le croit communément.

[2] *Le grand Coustumier de Normandie*, Rouen, 1515, vol. I.

[3] *Ibid.*

[4] Le grand Rôle, sous la date de la cinquième année du règne d'Étienne, fait mention d'un versement de fonds effectué en partie devant le trésor ou échiquier d'Angleterre, et en partie devant celui de Normandie : « Et in thesauro Normanniæ, Nigello nepoti episcopi, et Osberto de Ponte Archa » marcas argenti, in denariis, et

que les actes dressés devant cette cour commencent à se montrer [1]. Combien il est à regretter qu'il ne reste qu'un fragment des grands rôles de l'échiquier de Normandie, rédigés à l'instar de ceux de l'échiquier de Westminster, qui jettent tant de jour sur l'état social des générations de ce temps ! [2]

Les fêtes de Pâques et de Saint-Michel étaient les deux termes de paiement, pour ce qui était dû au trésor; c'est alors surtout que siégeaient les membres de l'échiquier; c'est alors que comparaissaient à Caen ceux qui devaient au roi. Le revenu royal consistait non seulement dans les *écuages*, les taillages, les fouages qu'il était en droit d'ordonner en certaines occasions, mais aussi dans les revenus de ses domaines, les coutumes royales, les amendes, et une foule de petites sommes qu'il se faisait donner à toute sorte

c marcas argenti in vaissella. » Madox, *History of the Exchequer*, p. 112, note *f*.

[1] Le chartrier de Caen a une charte de l'an 1176, faite au château du roi devant les juges séant à l'échiquier. Voy. les extraits M. Lechaudé d'Anisy, cités ci-dessus, art. *Abbaye* d'Ardennes.

[2] Voy. les extraits du *Rotulus Normann*. Madox, *History of the Exchequer*, p. 113 et suiv.

de titres, et sous toute sorte de prétextes, dont quelques uns nous paraissent aujourd'hui peu dignes de la majesté royale, et offensans même pour le rang d'un souverain. Ainsi nous voyons dans les fragmens du rôle normand, des chevaliers comparaissant pour payer le relief des fiefs dont ils ont hérité, des femmes mariées ou veuves payant la saisine des terres laissées par leurs parens ou maris, des plaideurs donnant de l'argent au roi pour faire hâter des procès [1], des hommes appelés en justice pour quelque délit, et s'engageant à payer, afin d'obtenir la suspension des poursuites ou d'échapper à un duel judiciaire en champ clos; d'autres offrant au roi la moitié des créances dont ils poursuivent le paiement; des vassaux paient pour recouvrer la bienveillance du souverain, qu'ils ont perdue par leur conduite antérieure; un vassal désire épouser une riche héritière de fief, il fait un don au roi pour que ce mariage puisse avoir lieu; d'un autre côté,

---

[1] « Robertus de Rothomago reddit compotum de 40 sol. pro recto de debito... et de 26 lib. 5 sol. de Engeranno de Moncellis pro judicio festinando... Gaufrid. Deldrevil debet 1 marcam argenti pro festinanda loquelâ, etc. » *Fragm. magni rotuli senec. Norm.*, Madox, *History of the Exchequer*, p. 113.

des héritières offrent une somme pour pouvoir se marier à qui elles voudront [1]. Si nous possédions les rôles entiers, nous y trouverions probablement des faits aussi curieux que ceux que nous révèlent les rôles de l'échiquier d'Angleterre: c'est là qu'on voit mis à nu la vénalité de la justice d'alors, et le peu de moralité qui régnait dans les classes élevées de la société.

Vers la mi-carême 1175, Henri ordonna à son fils aîné, qui était resté à Rouen, de le venir rejoindre, et de s'embarquer avec lui pour l'Angleterre. Le jeune roi refusa, d'après le conseil de son beau-père le roi de France, qui craignait ou faisait semblant de craindre qu'une fois livré à Henri en Angleterre, ce fils n'y demeurât prisonnier de son père [2]. Cependant Henri envoya de nouveaux messages: après de fréquens pourparlers le fils obéit enfin à ses ordres. Le roi annonça peu de temps après à ses vassaux que la grâce du Seigneur l'avait comblé de faveurs au-

[1] *Fragm. magn. rotul. senec. Norm.* Madox, *History of the Exchequer*, p. 118.

[2] « Veniebant enim ad eum frequenter apud Rothomagum nuncii regis Franciæ qui dehortabantur eum transfretare in Angliam, et dixerunt ei quod si pater ejus eum in Anglia teneret, eum in carcere poneret. » Bened. Petroburg., ad ann. 1175.

delà de ses espérances [1]. Le mardi avant le dimanche des Rameaux, son fils, le jeune roi, était venu le trouver à Bures, avec l'archevêque de Rouen et les évêques de Bayeux, Avranches et Rennes, et un grand nombre de comtes, barons et autres vassaux, et devant eux il s'était jeté aux pieds de son père, et avait demandé en sanglotant, pardon de toutes les offenses commises avant, pendant et après la guerre. Il avait demandé à prêter de nouveau serment d'obéissance et de fidélité au roi, et il avait déclaré qu'il ne croirait jamais avoir expié ses fautes si le roi ne le recevait pas en grâce comme il avait reçu ses frères. « Touché d'amour paternel, et voyant le repentir sincère et l'humiliation de mon fils, dit le roi, j'ai oublié ma colère et mon indignation envers lui; je l'ai reçu de nouveau en grâce, après avoir reçu de lui le serment de fidélité, qu'il a prêté sur les saintes reliques en promettant de se conformer désormais, dans toutes ses actions, à mes conseils, et de suivre ma volonté dans les

[1] « Gratias ago Deo omnipotenti et omnibus sanctis, quorum gratiâ... supra id quod credi possit, me visitavit et exhilaravit, etc. » Literæ Henrici regis Angl., de l'an 1175, dans Rad. de Diceto *Imag. histor.*, et Rymer, *Fœdera*, tom. 1, part. 1.

arrangemens relatifs à sa maison et à tout son état. Pour garant de l'exécution de ses promesses il a présenté l'archevêque de Rouen, les évêques de Bayeux, d'Avranches et de Rennes, le comte Guillaume de Mandeville, et le grand nombre de mes barons présens. De plus, il a promis la garantie du roi de France, du comte de Flandre, de Richard son frère, des comtes Geoffroy, Henri, Thibaud, des archevêques de Cantorbéry et d'York, et des évêques, comtes et barons en deçà et au-delà de la mer, en sorte que s'il s'écartait de la présente convention, ce que Dieu ne veuille, ils s'élèveraient unanimement contre lui, ne lui prêteraient aucun secours, et ne lui donneraient d'autres conseils que de retourner auprès de moi.[1] »

Les peuples devaient croire à la stabilité d'une paix aussi solennellement jurée et proclamée, et à la solidité d'une réconciliation où les sentimens tendres paraissaient avoir triomphé des mauvaises

[1] « Promisit autem confidenter quod de eodem daturus est mihi fidejussores Dom. regem Franciæ, comitem Flandrens., etc.... hac conditione quod si a prædicta conventione, quod absit, exierit, mecum contra eum unanimiter stabunt, ei nullum auxilium vel consilium nisi ad me revertendi dabunt.» Literæ Henrici regis Angl. de l'an 1175, etc.

passions. Malheureusement rien n'était plus commun alors dans les cours que de pleurer, de se repentir, de jurer et de se parjurer ensuite. Cette fois pourtant la paix fut de quelque durée. Henri envoya son fils en France pour une négociation avec Louis VII, et célébra ensuite les fêtes de Pâques avec lui à Cherbourg. Ils allèrent de là au-devant du comte de Flandre à Caen, qui était sur le point de partir pour la croisade. Ce comte rendit au jeune roi la charte de donation que celui-ci lui avait faite à Paris, et Henri le père lui confirma le revenu de cinq mille marcs qu'il lui avait assigné auparavant sur l'Échiquier de Londres [1]. Il y eut des fêtes à la cour pour célébrer la présence du comte de Flandre, que Henri ne devait pas être fâché de voir partir, puisque c'était un appui de moins pour son fils en cas d'une nouvelle mésintelligence.

Au mois de mai 1175, les deux rois s'embarquèrent enfin à Barfleur pour l'Angleterre, où les attendaient les évêques pour tenir un concile.

On y renouvela un grand nombre de canons de l'Église, entre autres celui qui défendait aux prê-

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1175.

tres de marier des enfans [1]. Cependant le roi avait fiancé ses fils et ses filles dans leur enfance. Il est vrai que le pape Nicolas avait permis de faire des mariages entre enfans lorsque le bien de la paix l'exigeait [2]. C'était aussi par ce motif ou sous ce prétexte, qu'à presque toutes les cours on mariait ou fiançait alors les princes et princesses dans leur enfance.

Un autre concile ou parlement, tenu à Woodstock, s'occupa aussi de réglemens de police; il fut défendu aux nobles qui avaient porté les armes contre le roi dans la dernière guerre, de paraître à la cour sans y être appelés, sous peine d'être traités comme ennemis du roi; de plus on défendit à tout le monde de rester à la cour après le coucher du soleil, et de porter des armes au-delà de la Saverne. Presque tous les barons s'étaient permis de chasser dans les forêts royales pendant l'absence de Henri; le roi les fit tous citer en justice; mais Richard de Lucy, justicier d'Angle-

---

[1] Bened. Petrob., ad ann. 1175.

[2] « Qui pueris dant puellas in cunabilis, nihil faciunt.... inhibemus ne de cetero aliqui... conjungantur, nisi forte aliquando, urgente necessitate interveniente, pro bono pacis conjunctio talis toleretur. » *Ex decretis Nicolai papæ. ibid.*

terre, exhiba un bref par lequel le roi, pendant l'insurrection des partisans de son fils, lui avait enjoint de faire détruire le gibier dans les forêts royales, probablement pour en priver son fils, s'il venait à s'emparer du pouvoir suprême. C'est en vertu de cette autorisation que les barons avaient chassé. Il fallut bien leur pardonner. [1]

A York, le roi d'Écosse avec ses vassaux et ses francs-tenanciers, se présenta pour prêter avec eux serment de fidélité tant au roi qu'à son fils, conformément au nouveau pacte qui avait été conclu à Falaise, avec ce grand vassal de la couronne d'Angleterre. Le roi de Connaught en Irlande, incapable de soutenir plus long-temps son indépendance contre les Anglo-Normands, qui avaient envahi l'île, fit sa soumission en se reconnaissant tributaire du roi d'Angleterre, et un pacte fut conclu avec ce roi éloigné. [2]

Bientôt après le roi de Sicile envoya une députation solennelle au roi Henri pour demander en mariage sa fille Jeanne [3], et ce fut une occasion

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1175.

[2] Concordia inter regem Angliæ et regem Connact., de l'an 1125. Bened. Petrob., ad ann. 1175. — Rymer, *Fœdera*, tom. I, part. 1.

[3] Bened. Petroburg., ad ann. 1175.

de contracter une nouvelle alliance à la suite de toutes celles qui liaient la famille des Plantagenets aux familles royales sur le continent.

Henri passa toute l'année 1176 en Angleterre, où il restait beaucoup à faire pour la paix et la sûreté générale. Il y régnait encore si peu d'ordre que le haut clergé lui-même se signalait par des scènes scandaleuses. Quand les évêques d'Écosse se présentèrent sur la sommation du roi, les archevêques de Cantorbéry et d'York eurent une vive querelle au sujet de l'honneur de recevoir la soumission de l'Église d'Écosse; mais à un concile que devait présider un cardinal légat du pape, ces deux prélats, en se disputant le siége de la droite du cardinal, perdirent toute pudeur : l'archevêque d'York, renversé et battu par les gens de son collègue, fut relevé demi-mort. Dans l'abbaye de Peterborough les moines s'étaient battus contre les gens de l'abbé, qui voulait enlever les reliques de leur église pour les mettre en gage chez des Juifs. [1]

Le roi n'osa punir les prélats; il savait par expérience le danger qu'il y avait à toucher aux pré-

[1] Bened. Petrob., ad ann. 1175.

rogatives des gens d'église : aussi ses démarches se bornèrent à des moyens de réconciliation; mais il s'appliqua beaucoup à l'amélioration des lois pénales. Partout se commettaient des meurtres et des brigandages; il existait des bandes de nobles qui la nuit pénétraient par effraction dans les maisons des riches bourgeois de Londres pour leur enlever leurs richesses.[1]

Après avoir divisé l'Angleterre en six provinces, et avoir mis à la tête de chacune trois justiciers, Henri tint une assise à Nottingham pour recorder et compléter les lois faites antérieurement à Clarendon. Comme plusieurs de ces dispositions ont été aussi en vigueur dans la Normandie, il ne sera pas hors de propos de les indiquer ici sommairement.[2]

Il fut arrêté par l'assise qu'à l'avenir tout individu traduit devant les justiciers du roi d'après le serment de douze militaires, ou à leur défaut

---

[1] « Mos erat apud Lundonias quod centum vel plures de filiis et parentibus nobilium civitatis, ut dicebatur, nocturnas invasiones faciebant per domos divitum, et eas depredabant. » Bened. Petrob., ad ann. 1175.

[2] « Assisæ factæ apud Clarendune, et postea recordatæ apud Northamtoniam », ad ann. 1175.

de douze hommes libres du hundred, pour crime d'assassinat, de brigandage, de faux ou d'actes incendiaires, subirait l'épreuve de l'eau, et s'il succombait, il perdrait un pied et un poing, et serait banni du royaume. Si au contraire il soutenait l'épreuve, il resterait moyennant caution. Il fut défendu aux habitans des bourgs et des villages d'héberger un étranger plus d'une nuit, à moins que l'étranger ne possédât des effets considérables que son hôte pût montrer aux voisins. A la mort d'un franc-tenancier, son héritier devait rester dans le fief, à la charge d'aller trouver son seigneur, et de s'acquitter envers lui du relief et d'autres obligations imposées au fief. La femme du défunt devait reprendre sa dot et la part des effets à elle appartenant. En cas de contestation élevée par le seigneur, douze hommes libres devaient certifier devant le justicier du roi, quelle avait été la *saisine* ou la quotité du fief lors de la mort du tenancier. Dans l'intervalle de Pâques à la Pentecôte, les justiciers royaux devaient se faire prêter serment par les comtes, barons, chevaliers, francs-tenanciers et paysans; ils devaient être chargés de juger tous les délits, excepté les grands crimes, dont la connaissance

était réservée au roi ; ils devaient tenir les assises au sujet des meurtres et des brigandages, et veiller à la garde des châteaux occupés, et à la démolition des châteaux abandonnés. Les baillis du roi étaient tenus à répondre à l'échiquier des revenus de leurs bailliages. Tout brigand saisi devait être livré au vicomte, ou, en son absence, au châtelain du château le plus proche, afin d'être traduit ensuite à la justice du vicomte. Recherche devait être faite des hommes en fuite, et la liste en devait être remise à l'échiquier, et puis au roi. [1]

Ces lois ne suffirent pas pour faire cesser la turbulence des barons, et ne rassurèrent pas le roi contre leurs entreprises : aussi fit-il saisir la plupart de leurs châteaux, sans épargner même ceux de son grand-justicier Richard de Lucy ; les châteaux-forts des comtes de Leicester et de Chester, de Roger de Mowbray et de Hugues Bigot furent démolis. Cependant la plupart de ces nobles traitèrent avec lui, et il leur rendit presque tous leurs châteaux.

---

[1] « Nomina utlagorum afferant ad Pascha, et ad festum Sancti Michaelis ad scaccarium, et exinde mittantur domino regi. » Bened. Petrob., ad ann. 1175.

Le jeune roi Henri, désirant retourner sur le continent, eut beaucoup de peine à en obtenir la permission; en vain prétexta-t-il le désir d'aller en pélerinage à Saint-Jacques de Compostelle; son père entrevit dans ce désir celui de se soustraire de nouveau à son autorité; cependant il finit par le laisser retourner en Normandie. Sa fille Jeanne devant traverser le pays et les autres États continentaux du roi, afin de s'embarquer à Saint-Gilles pour Naples, il fallait bien que les fils du roi servissent d'escorte à leur sœur. Cependant Henri eut la précaution de mettre auprès de son fils aîné, en qualité de chancelier de sa cour, un de ses affidés, Adam de Kirkedon, pour le surveiller, le diriger selon la volonté du père, et rendre compte au roi des intrigues qui se trameraient à la jeune cour.[1]

Son fils vint s'établir en Normandie; il y reçut sa sœur lors de son passage, et l'accompagna en Poitou, où il aida même son frère Richard à combattre plusieurs barons qui, exaspérés de la tyrannie du gouverneur de la province, et se fiant à la forte position de leurs châteaux, lui refusaient

---

[1] *Chronique* de J. Brompton. — Bened. Petrob., ad ann. 1176.

les devoirs de vassalité. Une confédération se forma entre les barons du Limousin ; ils se jurèrent aide et fidélité, devant l'autel de l'église Saint-Martial à Limoges ; pendant plusieurs années la guerre désola et appauvrit la Guienne.

Dans ce pays ainsi qu'en Bretagne et en Normandie, le jeune roi attira peu à peu à sa cour lés hommes connus par leurs sentimens hostiles envers son père, et il s'y forma de nouveau un noyau de mécontens qui tramaient des projets de soulèvement contre l'autorité paternelle. [1]

Le chancelier ayant pris des renseignemens sur ce complot et sur toutes les démarches du jeune roi, rédigea un rapport secret, et l'envoya au roi en Angleterre. Par malheur le message fut intercepté et porté au jeune Henri ; quand celui-ci apprit par le rapport que son chancelier n'était qu'un espion soldé par son père, sa fureur ne connut plus de bornes ; il crut que cet homme méritait d'être puni pour crime de trahison ; en conséquence, il le fit arrêter et juger par l'assemblée de ses barons ; l'évêque de Poitiers assistait au jugement. Les barons opinèrent pour la peine

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1176.

de mort; quelques uns allaient jusqu'à demander que le coupable fût écorché vif; mais l'évêque fit observer que le chancelier étant clerc, ne pouvait être justiciable d'une cour laïque.

Henri renonça au projet de faire juger le chancelier à mort; cependant, ne voulant pas le laisser impuni, il ordonna de le reconduire en Normandie, de le dépouiller et garrotter dans toutes les villes qu'on traverserait, et de le fustiger comme traître envers son seigneur.[1]

Le malheureux clerc fut obligé de subir cette punition ignominieuse. Quand le roi d'Angleterre apprit ce fait, il envoya sur-le-champ quatre chevaliers de sa maison auprès de son fils, pour réclamer le prisonnier, qu'on avait enfermé à Argentan. Il lui fut livré, et on le conduisit en Angleterre. Peut-être ne fut-il jamais dédommagé de l'opprobre dont il avait été couvert[2]. Du moins le roi d'Angleterre ne jugea pas nécessaire de se brouiller avec son fils à cause d'un simple clerc, et continua ses relations amicales avec lui. Guil-

---

[1] Bened. Petrob., ad ann. 1176.

[2] Benoît de Peterborough dit seulement : « Et eum custodiendum commendavit abbati de Hida Wintonia. » *Vita Henr.*, ad ann. 1176.

laume de Courcy, justicier du roi en Normandie, venant à mourir, le roi envoya à sa place l'évêque de Winchester.

Comme à la mort de Raoul de Dol, la famille avait soustrait sa fille pour empêcher le roi d'Angleterre de la marier à son gré, ou peut-être de la déshonorer comme il avait fait à l'égard de la fille d'un autre vassal breton, Henri enjoignit à son fils en Normandie de rassembler des troupes, et d'investir le château de Dol, pour le soumettre de nouveau à l'autorité royale.[1]

On partait volontiers pour ces expéditions peu dangereuses, dans lesquelles on pouvait se livrer impunément au pillage et à d'autres excès : aussi le jeune roi exécuta, en 1177, ponctuellement les ordres de son père, et remit Dol sous le pouvoir du roi.[2]

Pendant ce temps les affaires d'Angleterre, d'Irlande, d'Écosse et du continent occupaient Henri ; il était toujours en voyage, et ne paraissait prendre aucun repos : aussi son secrétaire, Pierre de Blois, archidiacre de Bath, en revenant

---

[1] Bened. Petrob. *Vita Henr.*, ad. ann. 1176.

[2] *Ibid.*

d'une mission, lui écrivit dans son style badin [1] « Je cherche depuis long-temps à vous atteindre sans y parvenir, gracieux seigneur. La voix assigne à vos voyages diverses directions, et je ne sais où me diriger pour vous rejoindre. Salomon dit qu'il y a trois choses qui ne laissent pas de traces, et une quatrième qui est tout-à-fait introuvable, savoir : la voie de l'aigle dans les airs, celle du navire dans la mer, celle de la couleuvre sur la terre, et enfin la voie de l'homme dans son adolescence; mais moi je puis en ajouter une cinquième, la voie du roi en Angleterre. Jusqu'à présent, seigneur, j'ai couru au hasard, et j'ignore encore où il faut aller; j'ai envoyé à la recherche de vos pas; mandez-moi où vous êtes, et quand je pourrai vous voir. Vos délégués sont revenus de la cour de Rome; déchargés de leur argent, ils ne rapportent que du plomb [2]. Il est arrivé aussi dans le grand comté des ambassades des rois d'Espagne, qui vous prient de juger une ancienne que-

[1] Petri Blesensis *Epistola ad Henric.*, Rymer et Sanderson *Fœdera*, tom. 1, part. 1.

[2] « Nuntii vestri a curia Romana redierunt, exonerati quidem argento, onerati plumbo; non multum indumentis aut evectionibus honorati. » *Ibid.*

relle qui existe entre eux, et dont la longue durée a fait le malheur des villes. Une reine vint autrefois des confins de la terre pour entendre la sagesse de Salomon; vous, seigneur, voyez arriver les rois les plus éloignés pour se soumettre à votre jugement. »

C'étaient les rois de Castille et de Navarre qui prenaient Henri pour arbitre d'une longue querelle au sujet de quelques châteaux-forts de leurs frontières réciproques. Henri consulta les évêques et barons de son royaume, qui ne devaient guère être en état de résoudre des questions de ce genre, et rendit un jugement solennel dans un parlement auquel assistèrent les délégués des deux rois, pour ordonner que chacune des deux puissances restituât ce qu'elle avait enlevé de force à l'autre.[1]

Dans un parlement tenu à Windsor il arrêta encore avec ses barons des réglemens pour la sûreté de l'intérieur du royaume, et confia à ses vassaux les plus éprouvés, tels que les Estouteville, plusieurs châteaux-forts qui avaient été mal gardés. Dans

---

[1] On trouve les actes relatifs à cette affaire dans Bened. Petrob. *Vita Henr.*, ad ann. 1177.

un autre parlement tenu à Oxford, il déclara vouloir donner le royaume d'Irlande à son fils Jean, qui, étant toujours resté avec lui, était l'objet de sa prédilection. Il distribua en même temps d'immenses fiefs dans cette île aux comtes et barons qu'il estimait le plus [1]. C'est ainsi qu'il donna tout le Meath à Hugues de Lasci, sous l'obligation d'un service féodal de cent hommes d'armes. L'ancien royaume de Cork fut partagé entre deux chevaliers, et taxé à soixante hommes armés; il en fut de même du royaume de Limerick et d'autres portions de l'île. Il donna plus tard le Limerick à Philippe de Braie, moyennant un service de soixante soldats, parce que les fils du comte de Cornouailles qu'il en avait investis, ne se soucièrent point d'acheter ce fief au prix de guerres continuelles contre les indigènes. Ainsi Henri disposa de l'Irlande comme Guillaume son aïeul avait disposé de l'Angleterre: seulement le sol de l'île ne fut pas morcelé comme celui de l'Angleterre l'avait été.

Le comte de Flandre, avant de partir pour la croisade, vint faire ses dévotions au tombeau de

[1] Bened. Petrob., ad ann. 1177.

Thomas Becket, et prendre congé du roi, qui le chargea de porter 500 marcs d'argent aux frères hospitaliers du Temple en Palestine, probablement en exécution de la pénitence qui lui avait été imposée par les légats du pape.

Après le départ du comte de Flandre, l'évêque de Bayeux vint apporter au roi des dépêches importantes. Henri s'était fait livrer depuis long-temps la fille de Louis VII, destinée à son fils Richard, comte de Poitou, et il ne se pressait pourtant pas de marier les deux enfans. Secrètement informé de ce qu'on disait de la conduite coupable de ce prince envers la jeune princesse confiée à sa garde, Louis VII ne voulut pas laisser sa fille plus long-temps dans une position équivoque; en conséquence il s'était adressé à l'évêque de Bayeux pour presser le roi d'Angleterre de conclure enfin le mariage depuis long-temps arrêté.[1]

Le premier mouvement de Henri fut de sommer ses vassaux à se présenter dans l'octave de Saint-Jean-Baptiste, à Winchester, avec leurs chevaux et leurs hommes d'armes pour exécuter les

---

[1] Bened. Petrob. *Vita Henr.*, ad ann. 1177.

ordres qu'il leur donnerait ultérieurement. Une sommation semblable leur avait déjà été adressée auparavant, probablement à l'occasion de la fuite de la jeune reine enceinte, qui s'était rendue secrètement à la cour du roi de France[1]. Il fit partir ensuite pour la Normandie les évêques d'Ély et de Bayeux, et son vice-chancelier Gautier de Coutances, avec la mission de se rendre à la cour de France, et de déclarer au roi que Henri était tout prêt à faire le mariage entre leurs enfans, pourvu que, conformément à leurs conventions, Louis cédât le Vexin et Bourges, pour servir de dot à sa fille.[2]

Cette ambassade satisfit peu le roi de France, qui ne voyait dans l'offre conditionnelle de Henri qu'un prétexte pour éluder le mariage. Il s'adressa au pape, lui insinuant tout ce que la conduite de Henri avait de scandaleux pour le monde, et d'injurieux pour la couronne de France. Le pape envoya en conséquence des instructions à son légat, le cardinal Pierre.[3]

---

[1] Bened. Petrob. *Vita Henr.*, ad ann. 1177. L'auteur ajoute : « Peperit filium..., sed infra triduum obiit Parisiis ubi natus fuit, et quidam dicebant quod abortivus fuit. »

[2] Bened. Petrob., ad ann. 1177.

[3] *Ibid.*

Cependant les vassaux des domaines du roi s'étaient réunis, vers la fête de Saint-Jean-Baptiste, à Winchester, tous préparés pour une expédition; le roi d'Écosse même était venu avec ses hommes de guerre. Henri s'était rendu ensuite à Stokes, près de Portsmouth, afin de hâter l'embarquement des troupes, quand un frère du Temple, envoyé par ses négociateurs en France, lui annonça que le légat du pape avait ordre de jeter l'interdit sur tous les états du roi, en deçà et au-delà de la mer, si le roi ne se hâtait de marier Adélaïde, fille du roi de France, à Richard, comte de Poitou. Il convoqua aussitôt les évêques d'Angleterre présens à sa cour, et demanda leur conseil.

Ces prélats, plus dévoués au roi qu'offensés du scandale qu'il causait, décidèrent, au lieu d'insister sur le mariage de la princesse française, qu'il fallait appeler au saint-siége de la sentence du légat[1]. C'était un moyen de suspendre l'excommunication sollicitée par le roi de France : aussi eut-on recours sur-le-champ à ce subterfuge. Heureusement pour Henri, le pape Alexandre

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1177.

était trop occupé de ses querelles avec un antipape pour pouvoir donner de l'efficacité aux instructions transmises à son légat.

Au mois d'août 1177 Henri s'embarqua enfin à Portsmouth, avec les comtes, barons et chevaliers d'Angleterre; il descendit cette fois à Cappelwick, et se rendit lentement à Rouen, où il arriva en septembre. Le cardinal Pierre vint l'y trouver, pour lui annoncer qu'il avait ordre du pape de mettre en interdit les états du roi, si le mariage conclu par lui et la France était différé plus long-temps. Henri répondit qu'il était prêt à faire célébrer cette alliance : seulement, ayant besoin de s'entendre avec le roi de France au sujet des arrangemens, il priait le cardinal d'attendre jusqu'à l'entrevue qu'il allait demander[1]. Il envoya en effet une ambassade en France, et il fut convenu entre les deux rois qu'ils se verraient à la fête de Saint-Matthieu, auprès d'Ivry. Le seigneur de cette terre, Galeran, vint à Rouen lui faire hommage, pour tenir le château comme son châtelain, et il lui donna son fils en ôtage[2]. Ap-

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1177.

[2] *Ibid.*

paremment Henri ne crut pas devoir se hasarder si près des frontières de France, sans être sûr du château-fort le plus voisin du lieu du rendez-vous.

Le jour de Saint-Matthieu les deux souverains vinrent en effet avec leurs cours à Ivry, et là ils conclurent un traité qui paraissait devoir assoupir à jamais leurs jalousies et leurs querelles.

Dans l'acte de paix qui fut dressé à ce sujet, Henri et Louis annoncent qu'ils ont promis et juré d'aller ensemble à Jérusalem, qu'ils seront amis, et se défendront mutuellement contre tous les ennemis; que pour les sujets en litige entre eux, ils s'en rapporteront aux décisions de trois évêques et de trois barons que chacun des deux rois désignera. Avant de partir pour la croisade, les deux rois feront jurer leurs hommes que si l'un des deux souverains venait à mourir pendant la croisade, ils obéiraient au survivant comme à leur maître pendant toute la durée de l'expédition. Ceux que les deux rois désigneront pour garder et gouverner leurs terres pendant leur absence, jureront pareillement de se défendre mutuellement. Ainsi les hommes à qui Henri confiera le gouvernement de ses terres aideront de tout leur

pouvoir à défendre les terres de Louis, comme ils feraient si Rouen était assiégé; et de même les gardiens et gouverneurs des terres de France viendront en aide pour la défense des terres de Henri, comme ils feraient si l'ennemi assiégeait la ville de Paris. Les marchands et tous les voyageurs en général, tant clercs que laïques, pourront passer librement et en paix des terres de l'un des rois dans celles de l'autre.[1]

Ce traité fut juré et conclu en présence du légat, cardinal Pierre, des évêques de Winchester, Chartres, Bayeux, Séez, Evreux, du roi Henri, fils de Henri, roi d'Angleterre; des comtes Thibaud et Robert; de Pierre de Courtenay, du comte Simon, de Guillaume du Hommet, et de beaucoup de clercs et laïques[2]. On n'y fait aucune mention du mariage de Richard. Ce qui fut débattu à ce sujet entre les deux rois est demeuré inconnu. Ils arrêtèrent une expédition pieuse qui n'eut pourtant jamais lieu, et ils laissèrent de

---

[1] *Pax et concordia quæ facta est inter regem Franciæ et regem Angliæ*, de l'an 1177, dans Bened. Petroburg. *Vita Henrici II.*

[2] Henri élut pour ses arbitres les évêques du Mans, de Périgueux et de Nantes, et les barons Maurice de Craon, Guillaume Mangot et Pierre de Montrevel. *Ibid.*

côté un mariage qui eût été urgent pour faire cesser des soupçons scandaleux et l'intervention du saint-siége.[1]

Les deux rois s'étant séparés, Henri somma les comtes et barons de Normandie de se trouver, pour la fête de Saint-Denis, avec armes et chevaux, à Argentan. En passant à Verneuil, il reçut les plaintes des serfs de Grandmont contre les créanciers de leur seigneur, qui, pour se faire payer, saisissaient les effets de ses hommes. Cet abus se commettait probablement aussi ailleurs. Henri, qui n'était jamais indifférent aux griefs du peuple, crut devoir y remédier par une disposition générale. En conséquence, ayant assemblé les comtes et barons, parmi lesquels on remarquait les comtes d'Évreux et de Leicester, et les évêques de Winchester, Bayeux, Évreux et Séez, il fit rédiger un statut pour la Normandie, l'Anjou, la Bretagne et l'Aquitaine, et portant qu'à l'avenir aucun créancier d'un seigneur ne pourrait s'emparer des effets de ses hommes

[1] Benoît de Peterborough assure que le mariage fut convenu : « Rex Angliæ concessit regi Franciæ quod Ricardus comes Pictaviæ filius ejus, filiam ipsius in conjugem duceret. » Bened. Petrob. *Vita Henrici II.*

pour se faire payer, à moins que ces hommes n'eussent garanti la créance. Toutefois on permettait aux créanciers de saisir les redevances que le seigneur avait droit de percevoir sur ses hommes; du reste, les effets des serfs devaient être insaisissables, et personne ne devait les troubler dans la jouissance de leur bien. [1]

Un statut aussi positif, aussi nettement formulé, fut un gain pour la liberté publique; l'histoire de la Normandie n'en a pas beaucoup de semblables à signaler.

Cette province était paisible; depuis long-temps la noblesse ne s'y élevait plus contre l'autorité du souverain, et n'y ravageait plus les bourgs et les campagnes. Il n'en était pas de même en Bretagne et en Poitou; là il restait des seigneurs mécontens, qui, de temps en temps, prenaient les armes contre les fils du roi chargés de maintenir ces pays dans l'obéissance. Au mois d'octobre Henri mit ses troupes en mouvement pour le Berri, où il y avait des troubles; le seigneur de

---

[1] « Cæteræ vero res hominum propriæ sint in pace, neque eis pro dominorum debitis liceat cuique namitire. » Bened. Petroburg. *Vita Henrici II.*

La Châtre tenait encore dans son château la fille de Raoul de Dol, et refusait de la livrer à Henri; peut-être son refus était-il motivé par la mauvaise réputation que le roi s'était faite à l'égard des jeunes filles confiées à sa surveillance.

Henri allait assiéger le château de ce seigneur, lorsque celui-ci vint au-devant de lui, demanda la paix, et lui livra la jeune vassale [1]. Le roi avait à punir aussi les comtes et barons fédérés du Limousin qui ne voulaient ni de lui ni de son fils, qu'ils méprisaient, mais qui avaient de la peine à agir de concert pour la défense de leur pays.

Au mois de novembre Henri eut encore une entrevue avec le roi de France, pour terminer les contestations qui existaient entre eux au sujet de l'Auvergne, de Châteauroux et de quelques autres possessions. Peu de temps après, le comte de La Marche, ayant perdu son fils unique, et n'ayant par conséquent plus d'héritier direct, vendit au roi d'Angleterre son comté moyennant 15 mille livres angevines, vingt mulets et vingt palefrois. Le roi reçut à Grandmont l'hommage lige des barons et chevaliers de ce comté. Des fê-

[1] Bened. Petroburg. *Vita Henrici II.*

tes splendides marquèrent, à Noël, son séjour dans l'Anjou. Voulant passer ensuite en Angleterre, il eut l'idée de confier ses États du continent à la garde du roi de France ; vu le silence des historiens il serait difficile maintenant de dire quelle pensée secrète le guidait dans cette démarche, qui eut une sorte de solennité, puisque Louis VII, par un acte signé à Vincennes, déclara avoir pris sous sa protection, pendant l'absence de Henri, ses terres situées en deçà de la mer ; en sorte que lorsque les baillis royaux dans ces terres invoqueraient son secours, il marcherait à la défense des États du roi, *son très cher frère*. [1]

Avant de partir, Henri eut soin de désigner pour ses justiciers en Normandie et dans les autres États, des hommes d'un dévouement éprouvé.

Le midi de la France était très agité alors par suite des discussions religieuses soulevées par quelques hommes qui, au lieu de croire avec la simplicité de leurs ancêtres, osaient se livrer à leurs

---

[1] « Noverit universitas vestra, quod nos recepimus in custodiam nostram totam terram Henrici regis Angliæ, carissimi fratris nostri, in eis marinis partibus sitam, si contigerit eum in Angliam transfretare, vel peregre proficisci. » Proclamation de Louis VII, de l'an 1178. Bened. Petrob. *Vita Henrici II*.

propres pensées, et arrivaient à des résultats faits pour alarmer le clergé : aussi eut-il grande hâte de s'assurer la coopération des souverains. Louis et Henri, ne s'imaginant pas que la liberté humaine pût aller jusqu'à faire usage de la raison en matière de foi, laissèrent à leurs évêques et au cardinal Pierre le pouvoir d'instituer, de concert avec les comtes, barons, et baillis royaux, une inquisition capable d'étouffer une innovation que le clergé qualifiait d'hérésie abominable [1]. Ils n'avaient pas prévu la guerre sanglante qu'il fallut soutenir pour étouffer la liberté de la discussion; mais quand elle éclata, ils crurent n'avoir d'autre devoir que d'exterminer les hérétiques qui refusaient de se soumettre.

Leur condescendance pour le clergé répandit des calamités sans nombre dans le midi de la France. Henri voulait le bien de ses sujets; mais il ne crut pas plus que les autres souverains de ce temps, que des sujets hérétiques eussent droit à sa pitié. Au mois de juillet 1178, il était retourné en Angleterre. Un de ses premiers soins, après son retour dans ce pays, avait été d'exa-

---

[1] Bened. Petrob. *Vita Henrici II.*

miner comment la justice était rendue par ses officiers. Il changea l'institution des justiciers, en réduisant le nombre de ces fonctionnaires de dix-huit à cinq, dont deux clercs et trois laïques : ces juges devaient faire des tournées et prendre connaissance des griefs du peuple; pour les affaires graves, ils devaient en référer au conseil du roi. Il reçut à Windsor les plaintes des Irlandais contre la tyrannie des comtes à qui il avait confié le gouvernement de cette île. Si le roi ne faisait pas disparaître toutes les injustices, on savait du moins qu'il voulait la justice et l'ordre, et qu'il ne fermait pas l'oreille aux plaintes des vaincus. Malheureusement il ne se faisait redouter que là où il était; et les grands abusaient de leur pouvoir quand le roi était absent, parce qu'on n'avait pas alors ce pouvoir central auquel aboutissent toutes les informations, et qui retient dans le devoir diverses provinces, même pendant l'absence du maître.

Henri était encore en Angleterre au mois d'août 1179, lorsque le roi de France, alarmé par la maladie subite et grave de son fils Philippe, qu'il avait été sur le point de faire couronner, résolut d'aller en pélerinage au tombeau de Thomas Bec-

ket à Cantorbéry, pour implorer la protection du nouveau saint. On disait que Thomas lui avait apparu en songe, et l'avait exhorté à avoir confiance en lui. Les hommes de son conseil, à qui il avait communiqué son projet d'aller à Cantorbéry, ne l'avaient pas tous approuvé, quelques uns ayant vu du danger à se mettre à la discrétion de l'ancien ennemi de Thomas Becket. Cependant le plus grand nombre avaient pensé que la considération de l'important secours du saint devait l'emporter sur toutes les autres. [1]

Henri ne donna pas lieu, en effet, de faire repentir le roi de France de la confiance avec laquelle il aborda le rivage anglais. Il l'accueillit comme un frère; l'ancienne inimitié que Thomas Becket avait tant fomentée autrefois, était ou paraissait éteinte. Louis fit ses dévotions au tombeau de l'archevêque, et laissa une donation au chapitre; lorsqu'à son retour en France il apprit que la maladie de son fils avait cessé de présenter du danger, il ne douta plus qu'il ne dût ce chan-

---

[1] « Cui cuidam consiliariorum suorum ita responderunt quod periculosum esset ei transfretare in regnum alterius, et incidere in manus potentis; quidam autem dixerunt, quod hoc non esset ei timendum. » Bened. Petroburg., ad ann. 1179.

gement heureux au prélat qu'il avait soutenu avec tant d'énergie pendant son exil sur le sol de France. Cette intercession protectrice n'empêcha pourtant pas Louis VII d'être atteint d'une paralysie peu de jours après son retour dans son royaume. Son fils Philippe fut couronné à Reims; le jeune roi Henri assista à la cérémonie, et en sa qualité de vassal du roi, pour le duché de Normandie, il porta devant Philippe la couronne royale, tandis que le comte de Flandre portait l'épée du sacre.[1]

Louis VII n'était pas encore décédé, lorsque déjà on se plaignait en France des ordres arbitraires et du despotisme de Philippe, et des propositions furent faites au jeune roi Henri en Normandie, pour qu'il secondât les mécontens français qui espéraient être appuyés par lui, ou pour qu'il les aidât à recouvrer leurs droits lésés par le nouveau monarque. Ils trouvèrent un refuge et un bon accueil à la cour de Rouen; Philippe venait d'épouser une des nièces du comte de Flandre, que celui-ci s'était engagé à ne pas marier sans le consentement de Henri, roi d'An-

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1179.

gleterre, et ce comte de Flandre prenait un grand ascendant à la cour de France, qui venait de recevoir un tout autre aspect, au point que la femme de Louis VII même jugea prudent de se retirer en Normandie [1]. Tous ces motifs déterminèrent Henri, dans le carême de 1180, à repasser sur le continent. Il vit les réfugiés français, leur promit son aide, et reçut d'eux des garanties de leur attachement à ses intérêts [2]. Une convocation de leur *ost* en Angleterre, en Normandie, et dans les autres États fut proclamée ensuite; ce mouvement hostile fit réfléchir Philippe, qui ne se souciait point de compromettre par une guerre la couronne qu'il venait de s'imposer. Il eut à Gisors une entrevue avec le roi d'Angleterre. Henri plaida la cause de la reine-mère et des mécontens. Philippe promit d'oublier les sujets de son mécontentement envers plusieurs vassaux: il assigna à sa mère 7 livres parisis par jour tant que vivrait son père, et après la mort de Louis, il promettait de rendre la dot

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1180.

[2] *Ibid.*

apportée par sa mère, à l'exception des châteaux-forts, qu'il déclarait vouloir garder.[1]

Henri renouvela l'ancienne stipulation qu'il avait faite avec le comte de Flandre, et d'après laquelle il avait assigné à ce comte, sur l'échiquier de Londres, mille marcs sterling, sous la condition que le comte de Flandre tiendrait toujours à sa disposition cinq cents hommes d'armes qui ne seraient aux frais du roi que si leur campagne se prolongeait au-delà de quarante jours. Enfin, par un pacte spécial, Henri et Philippe renouvelèrent le traité d'amitié et alliance qui avait été conclu entre Henri II et Louis VII à Ivry, en présence du légat du pape. Les deux rois se promettaient de se secourir à l'avenir l'un l'autre; de renoncer à leurs réclamations réciproques, excepté celles qui concernaient l'Auvergne, Châteauroux et quelques terres en Berri. Ces contestations devaient être de nouveau soumises à l'arbitrage de six évêques et de six barons; dans le cas où l'un des deux souverains voudrait partir pour la croisade, celui qui restait, garderait et

---

[1] *Pax et concordia inter D. regem Angliæ et novum regem Franciæ*, de l'an 1180. Bened. Petroburg., ad ann. 1180.

défendrait les terres et possessions du premier comme si elles étaient les siennes. Tous les marchands et autres voyageurs, tant clercs que laïques, qui des États de l'un passaient dans ceux de l'autre, devaient trouver partout sûreté et protection.[1]

Les deux souverains jurèrent de rester fidèles à ce pacte, et leurs vassaux jurèrent avec eux. Louis VII mourut dans la même année, au mois de mai 1181. Henri et Philippe eurent encore une conférence à Nonancourt. Là, des frères hospitaliers du Temple leur présentèrent des lettres du pape Alexandre, qui les exhortait à se rendre dignes du nom de princes chrétiens, à ne pas se contenter *du bouclier de la foi* et *de la cuirasse de la justice*, mais à se munir aussi des armes matérielles pour conquérir la Terre Sainte, et en expulser les infidèles.[2]

Quelque pressante que fût l'exhortation, elle ne toucha pas en ce moment les deux rois : Henri ne pensait plus à accomplir cette partie de la pé-

---

[1] « Ego autem Philippus volo, quod omnes mercatores, tam clerici quam laici, de terra Henrici regis Angliæ cum omnibus rebus suis securi sint, et pacem habeant per omnes terras meas; et ego Henricus similiter volo. » Bened. Petroburg., ad ann. 1180.

[2] Epistola Alexandri papæ. *Ibid.*

nitence que le pape lui avait imposée après la mort violente de Thomas Becket, croyant probablement avoir assez fait par la scène humiliante sur le tombeau de l'archevêque. Peut-être aussi ses conseillers lui faisaient sentir qu'il y aurait de l'imprudence à abandonner ses États contigus à la France.

Henri resta donc pour s'occuper du gouvernement de ses peuples. Des mésintelligences entre le roi Philippe et le comte de Flandre le rassuraient contre les projets de la cour de France : deux fois Henri, dans des conférences spéciales, réconcilia les deux adversaires; mais la tranquillité n'était pas assez solidement établie dans sa propre famille. Il n'avait jamais pardonné de bon cœur à ceux qui avaient pris parti pour ses enfans contre lui. L'évêque de Lisieux, le seul prélat normand qui se fût déclaré pour le jeune Henri, eut tant à souffrir de l'inimitié du roi, qu'à la fin, ne pouvant plus supporter cette persécution continuelle, il préféra se démettre de son évêché pour se retirer en France. Il alla terminer ses jours dans l'abbaye de Saint-Victor à Paris. Henri donna cet évêché à Raoul, son

chancelier [1]. Sous son règne l'élection canonique fut à peu près aussi insignifiante qu'elle l'avait été sous ses prédécesseurs. Lorsqu'à la mort de Rotrou, archevêque de Rouen, le chapitre élut pour son successeur Gautier de Coutances, qui pourtant jouissait de la faveur du roi, Henri cassa cette élection, voulant qu'ils élussent ou plutôt qu'ils admissent comme évêque Robert de Neubourg. En vain le chapitre fit valoir les droits de l'église et les anciens usages, le roi ne lui laissa que le parti de l'obéissance. Les chanoines voulurent savoir enfin si c'était comme un droit ou comme une faveur qu'il demandait l'installation de son protégé. Le roi répondit : *Je veux et je prie* que cela se fasse [2]. Le chapitre céda, et reçut le nouvel archevêque, présenté ou imposé par le roi [3]. Cependant le pape ne cessait d'exhorter le haut clergé à ne pas laisser violer les droits de l'église. C'est ainsi qu'à une lettre de l'archevêque Rotrou, découragé par les violences des rois, par les excès des barons, des évêques, des abbés, le

---

[1] Bened. Petrob., ad ann. 1181.

[2] « Rex vero dixit : Volo et precor ut ita fiat. » *Appendix Histor. Normann.*; Duchesne *Scrip. Normann. histor.*

[3] Bened. Petroburg., ad ann. 1181.

pape Alexandre avait répondu qu'il ne fallait pas se décourager au point de négliger les devoirs de prélat et de membre de l'église, et que son devoir était de préserver l'église de toutes atteintes portées par des laïques.[1]

Les tribulations de l'église étaient compensées d'ailleurs par mainte concession de la part des riches. Il existe encore une foule de chartes qui attestent les donations innombrables faites aux abbayes. C'est ainsi que l'abbaye de Saint-Wandrille avait obtenu peu à peu de tous les seigneurs qui avaient des châteaux-forts sur la Seine depuis Paris jusqu'à ce couvent, et qui par conséquent pouvaient mettre obstacle à la navigation ou la grever de droits selon leur coutume, qu'elle pourrait envoyer ses bateaux à mont et à val sur ce fleuve. L'abbaye avait établi un prieuré au Pec, situé au bas de la montagne de Saint-Germain-en-Laye; les seigneurs de Marly et Montmorency lui avaient assuré le libre passage à Maisons et à Mantes; ceux de Poissy, de la Rocheguyon et autres n'avaient pas été moins généreux[2]; quel-

---

[1] *Epistola Alex. III ad Rotrodum;* Bessin *Concil. Rotom. prov.*, pars 2ᵃ, p. 31.

[2] Voy. les chartes relatives à Saint-Wandrille dans le tom. xı

ques unes de leurs chartes avaient été faites en présence du roi de France, ce qui avait rendu la donation plus solennelle; cependant il y eut fréquemment des contestations au sujet de ces concessions pieuses.

Le roi lui-même avait fait beaucoup de libéralités aux églises, couvens et hospices. Il avait confirmé les concessions faites par ses prédécesseurs à la riche abbaye de Saint-Étienne de Caen. Rouen avait, comme il a été dit auparavant, sur le Mont-aux-Malades un hôpital qui avait été érigé en partie aux frais de vingt paroisses de la ville; plusieurs hommes, entre autres Roscelin, chambellan du roi, avaient doté cet établissement de rentes; Henri II fit bâtir une église plus grande que l'ancienne pour cet hôpital de la montagne qui s'était couverte de maisons; et cette église, il avait eu assez d'abnégation de ses sentimens pour la mettre sous l'invocation de son ancien ennemi Thomas Becket. C'est aussi pour expier[1] le

---

de *Gallia Christiana*; et l'histoire de cette abbaye, par M. E. H. Langlois.

[1] « Hoc enim pro morte B. Thomæ, quam super omnia pro seipso et posteritate sua formidavit, in confessione secreta irrefragabiliter promisit. » Math. Westmonast. *Flor. histor.*, ad ann. 1182.

meurtre commis sur ce prélat, que, selon la pénitence qui lui avait été imposée, il avait résolu d'assigner, avec le consentement des barons anglais, cinq cents marcs d'or et quarante-deux mille d'argent pour les croisades. Il accorda de plus à l'hospice du Mont-aux-Malades à Rouen, une foire de huit jours à tenir au commencement de septembre, sous la condition que la moitié des coutumes perçues sur les marchandises venant de Rouen par terre ou par eau appartiendrait à l'hôpital, et l'autre moitié au trésor royal; il légua aux lépreux de l'hôpital soixante-six livres six sols de rente annuelle à prendre sur la vicomté de Rouen, trois mille harengs qui devaient être livrés chaque année au commencement du carême, et trois muids de blé que devaient fournir les moulins royaux de Rouen; enfin il leur donna cent quarante acres de terre dans la forêt de Lions et dans le domaine royal de Caux, entre Bolbec et Bonnemare [1]. Par un autre acte il prit les biens de cet hôpital sous sa sauvegarde, ordonnant aux évêques, comtes, barons, justiciers et baillis,

[1] Farin, *Histoire de la ville de Rouen*, 3e part., où ces chartes sont traduites.

ıire bonne justice de ceux qui troubleraient
ɔital dans ses possessions [1]. Il fonda égale-
t, comme il a été dit, le prieuré de Saint-Ju-
à Quevilly pour les *meselles* ou *dames lé-
ses*, en leur assignant le manoir royal de la
t de Rouvray auprès de Rouen, avec deux
s livres de rente à prendre sur la vicomté de
pitale de la Normandie, et en exemptant de
impôt leurs approvisionnemens, et de la
: leurs vassaux et serviteurs. [2]

ıns la même forêt de Rouvray, Henri avait
é deux ans après son avénement au trône, en
ì, le monastère des Bons-Hommes de l'ordre
ırandmont; et comme les chasseurs royaux
blaient souvent ces religieux, le roi, sur leurs
ıtes, leur avait cédé tout son parc de Rouen
ng de la Seine, avec haute, moyenne et basse
ce. De plus il leur avait accordé deux cents li-
de rente (parce que, dit la charte [3], ils n'en
pas voulu davantage) à prendre sur la vicomté
ıouen et sur la recette générale du duché; il

arin, *Histoire de la ville de Rouen*, 3e part.,
bid.
bid.

leur laissa la faculté de couper dans la forêt de Rouvray le bois nécessaire, et leur céda la propriété des abeilles de cette forêt, en leur assignant un homme de la paroisse d'Oissel, dont la servitude consisterait à cueillir pour les moines le miel et la cire. Il leur donna deux serfs de la ville de Rouen, et un serf de tous les villages de quatre lieues autour du monastère, pour les servir successivement. Enfin les moines devaient avoir droit de justice et d'asile dans leurs terres [1]. On ne voit point par l'acte de donation les circonstances auxquelles le nouveau monastère devait tant de priviléges.

---

[1] Farin, *Histoire de la ville de Rouen*, 3e part.

CHAPITRE IV.

:hard en révolte contre le roi son père. — Concile de Caen ıu sujet de la révolte des fils de Henri II. — Mort du jeune 'oi Henri; il est enterré à Rouen. — Henri sollicité à prendre a croix. — Nouvelle conférence de Philippe et de Henri, à Gisors. — Mort de Geoffroy, fils du roi. — Naissance d'un ils posthume de Geoffroy. — Les rois d'Angleterre et de France prennent la croix. — Préparatifs de la croisade. — Nouvelles hostilités entre les deux princes. — Combat au Mans. — Nouveau traité entre les deux rois. — Mort de Henri II à Chinon. — Son caractère, et effets de son règne.

A la fête de Noël 1182, que Henri célébra avec cour dans la ville de Caen, il eut auprès de lui ıe réunion de princes, seigneurs et prélats, nom-'euse et brillante. C'étaient son fils le roi Henri, s deux autres fils, Richard comte de Poitou, et eoffroy comte de Bretagne, son gendre le duc : Saxe, qui, privé de ses duchés, de son influence odale, de ses ressources militaires, et condamné ı bannissement par la diète germanique à cause : son opposition hostile contre l'empereur son zerain, avait trouvé avec sa femme un asile à la ıur de son beau-père; on remarquait encore à

la cour les archevêques de Cantorbéry et de Dublin. Peut-être cette réunion imposante commanda-t-elle quelque réserve aux fils du roi; mais au Mans, où le roi se rendit ensuite avec sa famille, la discorde éclata entre eux. Richard avait montré depuis qu'il avait grandi, des dispositions malveillantes pour son frère aîné le roi, et sa débauche effrénée lui avait déjà aliéné l'affection des Poitevins. Plusieurs fois il avait enlevé les filles de ses vassaux, et après les avoir déshonorées, il avait eu la barbarie de les livrer à ses soldats. Le peuple était indigné d'obéir à un jeune prince aussi immoral; et déjà les seigneurs et les villes offraient leurs hommages liges au jeune Henri, s'il voulait être leur comte [1]. Ce n'était pourtant pas la conduite de Richard envers ses vassaux qui touchait son père; mais il craignait qu'un jour Richard ne refusât de reconnaître son frère aîné pour son supérieur : en conséquence il voulut le lier, en exigeant de lui, au Mans, qu'il prêtât serment de fidélité au jeune roi Henri; Richard refusa, quitta la cour, et alla fortifier ses châteaux en Poitou. De part et d'au-

[1] Bened. Petroburg. *Vita Henrici.*

'e on prit les armes; le roi, qui le jour de la Cir- »ncision avait reçu de nouveau l'hommage et les rmens de son fils Henri, le seconda d'abord »ntre son frère Richard. Cette guerre de famille :it un caractère de férocité inusité alors: les deux ırtis égorgèrent leurs prisonniers, et mirent à u et à sang les terres de leurs adversaires [1]. Dans Limousin les troubles éclatèrent pareillement. n s'y souleva contre l'autorité de Henri II; le oubadour Bertrand de Born ne laissa pas de ›uffler par patriotisme le feu de la discorde en- 'e les oppresseurs du Poitou. Il chanta dans ses rventes la fédération des Ventadour, des Talley- ınd, des Comborn, Turenne et Ségur, enfin es villes du Périgord contre Richard [2]. Les fé- érés s'entendirent avec Geoffroy, comte de Bre- ıgne, pour secouer le joug royal. Geoffroy avait ris à sa solde un grand nombre de Brabançons; es mouvemens effrayèrent le roi, et au lieu d'ai-

---

[1] Bened. Petroburg. *Vita Henrici.*

[2] Pus Ventedorn e Comborn e Segur
E Torena e Montfort et Guordon
An fag acort ab Peiregorc e jur,
E li borges si claven d'eviron.

RAYNOUARD, *Choix des Poésies des Troubadours*, t. IV, 145.

der plus long-temps ses deux fils à combattre leur frère Richard, il tourna tout à coup ses armes contre eux, et vint au secours du comte de Poitou. Dès ce moment il n'y eut plus ni respect filial, ni égard de subordonné; Henri fut traité par ses fils dégénérés comme un transfuge. En voulant entrer à Limoges pour rejoindre Richard assiégé par ses deux frères, il eut ses vêtemens percés de flèches. Ce ne fut qu'au péril de sa vie qu'il parvint dans l'intérieur de la ville. Pendant que les Brabançons soldés par Geoffroy dévastaient cruellement les domaines du roi, le jeune Henri vint trouver son père, témoigna du repentir, promit de réconcilier le roi avec Geoffroy, trempa son pain dans le même plat, et jura de ne plus l'abandonner [1]. Puis, quelques jours après, il alla rejoindre les ennemis de Henri, qui continuaient leur guerre acharnée. Revenant ensuite à Limoges, il se réconcilia encore une fois avec son père, et jura sur les reliques de saint Martial qu'il partirait pour la croisade. Henri, alarmé de ce projet, peut-être parce qu'il craignait de demeurer sans secours contre la méchanceté

---

[1] Bened. Petroburg. *Vita Henrici*, ad ann. 1183.

≥s fils cadets, le conjura de renoncer à ce et; mais le fils répondit qu'ayant juré il ne rait rompre son serment.[1]

e nouvelles mésintelligences éclatèrent entre :re et le fils; il y eut tant d'animosité entre eux partis que quelques hommes, envoyés de et d'autre pour négocier, furent tués ou ιés. Geoffroy, apprenant la brouillerie entre père et son frère aîné, vint trouver à Limo- e roi, qui n'était plus que le jouet de ses trois Dès que Geoffroy fut dans la ville, il pilla le e trésor de l'abbaye de Saint-Martial, pour :r la solde de ses féroces Brabançons[2], comme frère Henri dépouilla la châsse de Saint-Ama- r, et enleva le trésor de son église.[3]

a famille des Plantagenets renouvelait le spec- ε déplorable que les fils de Charlemagne ent donné au monde. Malheureux les peuples recevaient l'exemple du parjure et de la tra- ın de leurs souverains, et qui n'étaient ni assez irés ni assez unis pour savoir se donner un

---

Bened. Petroburg. *Vita Henrici*, ad ann. 1183.

Ibid.

Roger de Hoveden *Annal.*, ad ann. 1183.

meilleur gouvernement ! Par ordre du roi les archevêques de Tours et de Cantorbéry, et les évêques de Normandie et de Bretagne s'assemblèrent pour la fête de l'Ascension de 1183 à Caen[1], et dans une audience solennelle et publique tenue dans l'église de Saint-Étienne, ils prononcèrent anathème contre quiconque mettait obstacle à la concorde entre le roi et ses fils[2]. L'archevêque de Cantorbéry, Richard, écrivit ensuite au jeune roi Henri, pour lui notifier la décision de ce concile, portant que si dans l'espace de quinze jours il ne faisait la paix avec son père, le concile était autorisé par le saint-siége à l'excommunier, sans lui laisser le recours au pape.[3]

Au milieu des armes et de l'exaspération des partis, la voix de l'église fut peu écoutée ; mais un accident imprévu mit tout à coup fin à cette guerre de famille. Le jeune Henri tomba dangereusement

---

[1] Roger de Hoveden *Annal.*, ad ann. 1183. — D. Bessin, *Concil. Rotomag. provinc.*, pars 1ª, p. 89, croit que ce concile eut lieu en 1182.

[2] *Epistola Petri Blesens.*, n° 69, *ad Radulf. Andegav. episc.*

[3] « Scias nos recepisse a summo pontifice in mandatis, ut te et omnes qui pacem Domini sui turbant, sublato appellationis remedio, excommunicationis vinculo innodemus, etc. » *Epistolæ Petri Blesens.*, n° 47.

village de Martel près de Limoges. Per-
espoir de guérir, il se fit couvrir d'un ci-
e et poser sur la cendre; il envoya prier son père de venir le trouver. Henri, craignant quelque nouvelle perfidie, ne voulut pas venir, et envoya un évêque auquel il remit son anneau pour son fils. Le mourant demanda à ce prélat qu'il obtînt pour lui le pardon de son père, celui des barons poitevins qui avaient pris son parti, et la solde des troupes qui combattaient pour lui. Peu de temps après, il expira, le 11 juin 1183 [1], Henri, en apprenant la mort de son fils, poussa d'abord des cris de douleur; un historien dit qu'il fut le seul qui regrettât le jeune roi [2]; mais bientôt consolé de la perte d'un fils avec lequel il avait peu vécu d'accord, il rassembla ses troupes, et leur dit que quelque douloureuse que fût pour lui la mort d'un fils doué de bonnes qualités, il devait pourtant remercier le ciel d'un accident qui mettait fin à une lutte funeste; puis il les mena à l'attaque du château-fort de Limoges. Au moment de l'assaut,

---

[1] Bened. Petroburg. *Vita Henr.*, ad ann. 1183. — Roger de Hoveden.

[2] « Cuncti lætantur, solus pater plangit filium. » Rog. de Hoveden *Annal.*, ad ann. 1183.

le châtelain, manquant de vivres, rendit ce fort. Ceux qui gardaient pour ses fils les autres châteaux-forts du Poitou, en firent autant, et la guerre cessa tout à coup dans cette province. Henri, avant de partir, eut soin de faire raser les fortifications de Limoges [1]. Il pardonna au troubadour Bertrand de Born; toutefois celui-ci eut beaucoup de peine à obtenir la restitution de son château d'Hautefort; il se plaint vivement, dans un de ses sirventes, des vicomtes du Limousin et des seigneurs périgourdins qui avaient fait sans lui la paix avec leur suzerain. [2]

Le corps de Henri le jeune, ayant été aspergé de sel et cousu dans du cuir, fut transporté à Rouen selon le désir que le prince avait exprimé avant sa mort; mais au Mans, où le convoi s'arrêta, le clergé et le peuple ne voulurent pas le laisser passer outre, et donnèrent une sépulture au prince dans l'église de Saint-Julien, se fondant probablement sur la qualité de comte d'Anjou que Henri avait eue. Les Rouennais [3] se courroucèrent et vin-

---

[1] Rog. de Hoveden *Annal.*, ad ann. 1183

[2] *Choix des Poésies des Troubadours*, t. IV, p. 153.

[3] « Archiepiscopus Rothomagensis, et ceteri Normannigenæ, tam

t réclamer à grands cris le corps de leur duc. illut que le roi son père se prononçât au sujet cette vive contestation. Il donna gain de cause Rouennais, et ceux-ci transportèrent aussitôt corps dans leur ville, et l'enterrèrent dans la hédrale.

a mort de Henri était un grave événement. elques historiens appellent ce prince Henri III, oiqu'il n'eût exercé l'autorité qu'au nom de père. Le peuple l'appelait Henri *au court-ntel.* A en juger par la conduite qu'il avait te- jusqu'alors, il n'aurait pu rendre le peuple ireux s'il avait régné. Toutefois il aurait peut- e mieux régné que ses frères, pires encore que . Des chroniqueurs et des troubadours ont fait oge de sa générosité, de ses sentimens cheva- esques, de son amabilité [1]. Quant à sa soumis- n filiale, on a pu juger par ses guerres s'il en ait.

Le roi de France ne tarda pas à redemander la

:us quam populus, dedecus illud non debentes nec volentes sus- :re, minas minis addiderunt. » Bened. Petrob., ad ann. 1183.

[1] « Humilis, docilis erat et affabilis, unde eum et prope positi et gi remoti affectuose diligebant. » Gervas. Dorobern., ad ann. 3.—Voy. aussi les deux élégies de Bertrand de Born; Raynouard, oix *des Poésies des Troubadours*, t. II, p. 182 ; t. IV, p. 48.

dot de sa sœur Marguerite, veuve du jeune Henri, savoir, Gisors avec le territoire d'alentour, ainsi que les places qui avaient été destinées à lui servir de douaire. Henri le père désirait ne rien donner; il avait fait la paix avec ses deux autres fils Geoffroy et Richard; ainsi il ne craignait plus rien de ce côté, d'autant plus qu'il avait ôté à Geoffroy ses châteaux-forts en Bretagne, et y avait mis des hommes dévoués. Il répondit au roi Philippe que Gisors appartenait au duché de Normandie, et que les autres places réclamées avaient été assignées pour douaire à la reine Éléonore sa femme [1]. Depuis la fuite tentée par la reine, il l'avait tenue éloignée de la cour, et dans une sorte de captivité en Angleterre; quand il vit qu'elle pouvait servir ses projets, il lui rendit sa liberté, et lui ordonna d'aller occuper son douaire. [2]

Cependant Philippe insista sur la restitution de la dot de sa sœur. Après de vives négociations,

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1183.

[2] « Mandans quod Alienor regina, uxor sua quæ jam a multis retroactis temporibus in custodia regis retenta fuerat, libera exiret, et iret per dotarium suum, volens se ita tueri contra petitionem regis Franciæ. » Bened. Petroburg., ad ann. 1183.

entretien des deux rois eut lieu sur la fron-
:e, entre Gisors et Trie. Dans la plaine entre
deux villes s'élevait un vieil orme que huit
nmes avaient peine à embrasser, et sous le-
l des centaines de personnes pouvaient se
ttre à l'abri. C'était à l'ombre de ce vieil arbre
iffu qu'au XIIe siècle se traitaient les affaires
France et de Normandie entre les souverains.
Là, Henri fit, pour la première fois, hommage
jeune Philippe pour ses possessions continen-
es. Philippe consentit à renoncer au douaire
sa sœur et à ses prétentions sur Gisors, qu'il
ndonnait entièrement à Henri, moyennant une
ite de 2500 livres angevines que Henri, ou son
ccesseur, ferait payer à sa bru à Paris. Enfin
ut parlé aussi de cette autre sœur de Philippe,
:n plus malheureuse que la jeune reine veuve,
i avait dû épouser Richard, et dont celui-ci ne
ulut pas depuis que des soupçons élevés sur le
shonneur de cette princesse accusaient l'immo-
lité de son père. Il fut arrêté que Henri la ma-
:rait à celui de ses fils qu'il voudrait, et qu'il
urrait lui donner Gisors pour dot.[1]

[1] « Daret Gisortium cui vellet de filiis suis, cum sorore regis
ancia. » *Ibid.*

Cette affaire étant arrangée, il en restait une autre à terminer. Les Poitevins avaient vu frustrer leur espoir d'échanger leur mauvais maître Richard contre le fils aîné du roi. Après la mort de celui-ci, Henri avait fait venir d'Angleterre son fils bien-aimé, Jean, qui était élevé par Ranulfe de Glanville, justicier du roi; il appela également Richard, et lui proposa de céder l'Aquitaine à son frère cadet, en lui laissant sans doute voir un apanage plus important. Richard demanda un délai de quelques jours pour prendre l'avis de ses conseillers; mais le soir il partit en toute hâte de la cour, faisant dire à son père qu'il ne céderait jamais l'Aquitaine à qui que ce fût [1]. Henri fit encore quelques tentatives pour changer la résolution de son fils; mais ce fut en vain: Richard ne voulut céder ni le tout ni aucune portion de son duché. Obligé de retourner en Angleterre, le roi ne put insister davantage; mais il permit à son bien-aimé Jean de se faire justice à main armée: aussi son fils s'étant associé à Geoffroy, duc de Bretagne, son autre fils, vint faire une irruption dans le Poitou, et Richard à son tour

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1184.

fit tout le mal qu'il put aux Bretons qui obéissaient à Geoffroy[1]. Les peuples furent punis, comme de coutume, de l'inimitié qui divisait les princes Plantagenets.

Sur ces entrefaites, leur père avait conçu de nouveaux projets politiques. Il avait été suivi en Angleterre par sa bru, la duchesse de Saxe, et par le duc Henri, mari de cette princesse, encore banni de sa patrie. La dévotion ayant amené l'archevêque de Cologne au tombeau de Thomas Becket, le roi, en faisant un très bon accueil à ce prélat très puissant en Allemagne, obtint de lui la promesse de s'intéresser au sort du duc de Saxe, et l'archevêque, pour rendre l'empereur Frédéric plus favorable au duc, imagina de demander la fille de cet empereur en mariage pour Richard, fils du roi d'Angleterre. Ce projet plut à la cour de Windsor; Henri, au mépris de ses engagemens envers Louis VII, dont il s'était fait livrer la fille, au mépris de la situation équivoque de cette jeune princesse, au mépris des bruits scandaleux qui circulaient, accepta les propositions de l'archevêque de Cologne, et on décida

[1] Bened. Petroburg. ad ann., 1184.

qu'on enverrait une ambassade ecclésiastique au pape, pour hâter la réconciliation de l'empereur et du duc de Saxe.[1]

Le roi appela ses fils du continent en Angleterre, et ce fut pendant les fêtes qui eurent lieu au sujet de l'élection d'un archevêque de Cantorbéry qu'il effectua la réconciliation, sinon sincère, au moins solennelle de ses deux fils Geoffroy et Richard. Espérant faire de ce dernier le gendre de l'empereur d'Allemagne, il le garda auprès de lui, et renvoya Geoffroy en Normandie, pour gouverner ce pays dans l'absence du roi. On devait croire que puisque le sort avait enlevé à Henri son fils aîné, ce serait Geoffroy qui régnerait sur l'Angleterre et sur la Normandie; mais toutes les conjectures que l'on formait alors furent déjouées par les événemens subséquens. La fille de l'empereur Frédéric, sur laquelle Henri avait fondé ses espérances, mourut avant l'expiration de l'année 1184[2]; Richard n'eut aucune des deux princesses que son père lui avait successivement choisies pour épouses.

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1184.

[2] *Ibid.*

Vers le même temps, l'archevêque de Rouen étant venu à mourir, le roi, sans attendre une élection, donna ce siége à Gautier de Coutances, à qui il avait confié plusieurs missions importantes, et qu'il avait promu auparavant à l'évêché de Lincoln. C'était le même que le chapitre avait précédemment élu, et que le roi avait repoussé.

La députation ecclésiastique que Henri avait envoyée auprès du pape, et qui avait eu occasion aussi de voir l'empereur, atteignit parfaitement son but. L'empereur avait révoqué l'ordre d'exil donné au duc de Saxe, et comme il avait juré de ne jamais rendre à ce vassal son duché, le pape le releva de ce serment. Déjà le duc avait une fille que l'on demandait en mariage à Henri, grand-père de cet enfant; le roi de Hongrie la fit demander par une ambassade solennelle; on ne sait quels motifs le roi d'Angleterre avait de ne pas se décider ou de ne pas donner une réponse décisive; le roi de Hongrie voyant que Henri ne jugeait pas à propos de se déclarer, s'adressa au roi de France, et lui demanda en mariage sa sœur Marguerite, veuve du jeune roi Henri Plantagenet.

Une autre ambassade vint en 1184 trouver

le roi d'Angleterre. Le patriarche de Jérusalem et le grand-maître de l'ordre des Templiers lui apportèrent les clefs du Saint-Sépulcre, et des lettres du pape, qui suppliait le roi d'Angleterre de prendre en main la défense de la Terre-Sainte.

Toute la chrétienté était vivement émue des succès obtenus par les Sarrasins en Palestine; on partait en foule pour l'Asie; les astrologues prédisaient de sinistres événemens; un moine d'Angleterre avait, après une vision peu antérieure à sa mort, annoncé en vers latins la colère de Dieu[1]. Henri était de tous les rois d'alors celui qui avait donné le plus de lustre à sa couronne; on espérait qu'il relèverait également celle de Jérusalem: on le désignait même comme le successeur naturel de Baudoin le lépreux, puisqu'il était le neveu de ce Foulques, le fondateur de la dynastie angevine sur le trône de la Cité-Sainte.

Il reçut avec de grands honneurs le patriarche et le grand-maître, qui firent ce qu'ils purent afin d'émouvoir sa pitié en faveur des lieux saints;

---

[1] Voyez les pièces singulières insérées sous le titre *de Conjunctione planetarum*, dans Bened. Petroburg. *Vita Henr.*, ad ann. 1184, et dans Rog. de Hoveden *Annal.*

mais Henri n'était pas facile à émouvoir; il crut sans doute avoir fait assez de sacrifices à l'église romaine, et resta en Europe malgré toutes les promesses faites solennellement au sujet de son départ prochain pour la croisade.

A Pâques fleuries 1185, il s'embarqua avec une cour nombreuse pour la Normandie, accompagné du patriarche de Jérusalem, qui ne perdait pas encore tout espoir de décider le roi ou un de ses fils à reconquérir le royaume de Sion. Richard son fils l'avait précédé sur le continent, et ce fléau des Poitevins était déjà de nouveau en guerre contre son frère Geoffroy. Henri voulant ôter à ce mauvais fils les moyens de troubler plus long-temps sa famille, lui déclara que le Poitou étant la dot d'Éléonore, mère de Richard, il avait décidé de lui en laisser le gouvernement. Il enjoignit à son fils de quitter cette province, sinon il donnerait à Éléonore les troupes nécessaires pour expulser Richard et se mettre en possession du comté.[1]

Cette menace fit son effet; Richard se rendit à la cour de son père, fit à sa mère la remise du

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1184.

Poitou avec tous les châteaux-forts, et cessa de tourmenter les habitans de ce comté. [1]

Pendant ce temps le fils favori de Henri, Jean, qu'il avait avant son départ de l'Angleterre investi solennellement de ses armes de chevalerie, s'était embarqué selon l'ordre du roi, avec des troupes pour l'Irlande, qui ne se soumettait pas encore au joug des Anglo-Normands, quoique les nobles et les évêques de cette race fissent tous leurs efforts pour effectuer la conquête de l'île. Jean perdit bientôt courage, en combattant contre une nation animée de l'amour de l'indépendance, et après une campagne peu glorieuse il revint en Angleterre. Au carême, 1186, les rois d'Angleterre et de France eurent une entrevue à Gisors; peu de temps auparavant, ils avaient eu un entretien en présence du patriarche de Jérusalem, qui avait beaucoup compté sur cette réunion; ils lui avaient promis des secours en hommes et en argent. Mais le patriarche, connaissant déjà par expérience la valeur de semblables promesses, n'avait pas cru devoir en attendre l'effet; il était

[1] Bened. Petrob., ad an. 1184.

parti très mécontent des rois d'Occident et de leur zèle religieux.[1]

Dans l'entretien de Gisors, Henri et Philippe ne s'occupèrent que de leurs intérêts communs; Philippe renonça de nouveau à ses prétentions sur Gisors et les terres d'alentour, et Henri renouvela son engagement de faire payer tous les ans à Paris 2700 livres angevines, pour tenir lieu du douaire, et de la restitution de la dot de son ancienne bru Marguerite, sœur de Philippe. On parla de nouveau de la princesse française toujours gardée à Windsor; cette fois Henri jura qu'il la ferait épouser par son fils Richard.[2]

On n'épargna les sermens ni d'une part ni de l'autre; et Henri, de retour en Normandie, fit diverses dispositions, voulant être pour les fêtes de Pâques en Angleterre; il confia les châteaux-forts les plus importans aux courtisans les plus éprouvés, et comme le comte de Saint-Gilles s'était montré hostile contre la Guienne, Henri

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1184. — Selon la *chronique* de J. Brompton et celle de Knighton, le patriarche dit à Henri: « Vous avez manqué de foi au roi de France, vous avez tué S. Thomas de Cantorbéry; maintenant vous refusez de protéger les chrétiens. »

[2] Bened. Petroburg., ad ann. 1184. — Rog. de Hoveden.

chargea son fils Richard d'aller à la tête de ses troupes réprimer les excès commis par ce faible vassal, qui avait en vain compté sur les secours du roi de France. Ne pouvant résister aux forces du roi d'Angleterre, il fut obligé de demander la paix.[1]

Henri était depuis peu revenu en Angleterre, et occupé à marier la fille de Richard, vicomte de Beaumont, sa parente, au roi d'Écosse, lorsqu'il apprit l'accident fatal qui venait de le priver du second de ses fils. Geoffroy aimait les tournois et tous les exercices chevaleresques par lesquels la jeunesse nobiliaire signalait alors son adresse et son courage[2]. On l'avait vu naguère visiter successivement les villes de Normandie sur la lisière du côté de la France, et joûter contre tous ceux qui se présentaient pour se mesurer avec lui. Ce goût lui devint funeste. Dans un tournoi auquel il prit part à Paris, il fut renversé d'un coup de lance, et en tombant il fut foulé aux pieds des

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1184.

[2] « Dum in execrabilibus nundinis quas torneamentum vocant, se huc et illuc frequenter agitaret. » Bened. Petroburg., ad ann. 1186.

chevaux; il expira peu de jours après, laissant une seule fille, et une veuve enceinte. Il fut enterré dans la cathédrale de Paris, où Philippe fonda quatre places de chanoines qui devaient prier pour le repos de son âme.[1]

Cet événement était de nature à inspirer à Henri de graves réflexions; son fils aîné était mort sans laisser d'enfans; Geoffroy n'avait qu'une fille; Richard et Jean, quoique fiancés depuis longtemps, n'étaient pas mariés. Le roi devait craindre de mourir avant d'avoir assuré un établissement à celui de ses deux enfans qui serait son héritier. Il avait plus de motifs qu'auparavant de conclure enfin le mariage de Richard avec l'infortunée princesse française qui n'avait trouvé en Angleterre qu'une prison et peut-être le déshonneur. Cependant il la laissa à Winchester, et n'accomplit point la promesse faite au roi Philippe.

---

[1] Rigord *Gest. Philippi reg.* — « In conflictu militari pedibus equinis contritus Parisiis obiit. » Rog. de Hoveden *Annal.*, ad ann. 1185. Ce tournoi eut lieu, à ce qu'il paraît, aux Champeaux, maintenant place des Innocens. La cour de France cacha probablement la cause de la mort du prince; du moins les deux biographes de Philippe, Rigord et Guillelm. Armoric. représentent la mort de Geoffroy comme la suite d'une maladie, sans parler du tournoi.

Aussi celui-ci renouvelait ses instances; il demandait de plus en sa qualité de suzerain d'avoir la garde de la Bretagne pendant la minorité de la fille de Geoffroy, et la tutelle de cet enfant.

La Bretagne étant une mouvance de la Normandie, Henri refusa cette demande; toutefois il crut devoir négocier avec Philippe pour ne pas l'offenser en ce moment. Il chargea son justicier Ranulfe de Granville d'aller en Normandie, d'emmener l'archevêque de Rouen et Guillaume de Mandeville, comte d'Aumale, et de se rendre avec eux à la cour de France pour tâcher de conserver la bonne intelligence entre lui et Philippe. Cette ambassade réussit jusqu'à un certain point. Philippe lui promit d'observer la trève jusqu'à la fête de Saint-Hilaire; d'ailleurs la naissance d'un fils posthume de Geoffroy de Bretagne changea encore la situation des affaires. Les Bretons virent avec joie cet enfant né parmi eux de la fille du dernier de leurs comtes. Ils voulurent qu'il s'appelât Arthur [1] comme le héros fabuleux des légendes et chroniques qui faisaient les délices des Bretons en deçà et au-delà de la mer. Ce

---

[1] Bened. Petroburg. *Vita Henr.*

nom, hélas ! ne préserva pas plus que l'affection du peuple le prince qui devait le porter, d'une funeste fin, comme on le verra par la suite de cette histoire.

De nouvelles hostilités éclatèrent sur la frontière de la France et de la Normandie, où l'on ne connaissait guère la tranquillité. Le connétable du château de Gisors découvrit un jour, en allant à la chasse avec ses faucons, dans la plaine entre Gisors et Trie, auprès de l'orme séculaire où se tenaient les réunions du roi de France et du duc de Normandie, des ouvriers construisant un nouveau fort. Il revint le lendemain avec ses gens pour empêcher les ouvriers français de continuer : ceux-ci firent résistance; mais le parti du connétable étant armé, et par conséquent le plus fort, les blessa, les tua ou les dispersa. Le fils du seigneur du lieu resta sur le champ de bataille. Dès que la nouvelle de cette mêlée parvient à la cour de France, Philippe ordonne qu'on saisisse tous les gens des états du roi d'Angleterre qu'on pourra trouver, et qu'on s'empare de leurs biens. Par représailles, les baillis du roi d'Angleterre en Normandie promulguent un ordre semblable à l'égard des Français. Philippe ne voulant pourtant pas

donner lieu à une guerre, et apprenant que Henri se hâtait de faire la paix avec les Gallois, ennemis éternels des Anglo-Normands, pour pouvoir transporter toutes ses forces en Normandie, révoqua son ordre, et les baillis en Normandie rendirent également les hommes et les effets saisis.[1]

Cependant, comme le roi de France pouvait à tout moment recommencer les hostilités, Henri revint d'Angleterre en mars 1187. Ayant débarqué à Wissant, il fut reçu à Aumale par Guillaume de Mandeville, comte de ce lieu de frontière, par Gautier, archevêque de Rouen, par les deux princes Richard et Jean ses fils, et par un grand nombre de comtes, barons et évêques. Une partie de sa suite ayant voulu débarquer à Dieppe fit naufrage, et périt en mer. Dans l'octave de Pâques il eut une entrevue avec le roi de France, auprès de Nonancourt; on discuta beaucoup, et on se sépara avec plus d'animosité qu'on n'en avait eu auparavant.[2]

---

[1] Bened. Petrrob. *Vita Henr.*

[2] « Post multos tractatus viam pacis non invenientes, magis quam prius discordes discesserunt. » Math. Westmonast. *Flor. histor.*, ad ann. 1188.

De part et d'autre on se prépara à la guerre. Henri nomma quatre commandans pour ses états : Richard, son fils, à qui il confia l'Aquitaine ; Jean, son fils cadet ; le comte d'Aumale ; enfin Geoffroy, fils naturel du roi, et auparavant son chancelier, qui, bien que destiné à l'évêché de Lincoln, maniait volontiers les armes. De son côté le roi de France avait rassemblé ses troupes, et, sans perdre le temps, il fit une irruption dans le Berri et assiégea Châteauroux, où se trouvaient alors les deux fils du roi d'Angleterre. La prise de ce château-fort eût valu une victoire sur le champ de bataille ; aussi Henri accourut avec ses troupes au secours de la place. Les deux armées furent en présence, et une bataille paraissait inévitable. Déjà les rois disposaient leurs troupes, lorsque les évêques et barons intervinrent, et faisant valoir l'autorité du pape, qui défendait les querelles des rois pendant les guerres des croisades, obtinrent une trève de deux ans. [1]

Dans les négociations pour cette trève, Richard, fils du roi d'Angleterre, s'était abouché avec le roi de France, et l'armistice ayant été conclu, et

---

[1] Bened. Petroburg. *Vita Henr.*

les troupes étant rentrées dans leurs quartiers, Henri apprit avec inquiétude que son fils ne quittait plus le roi de France; on disait qu'ils n'avaient plus qu'une table et qu'un lit. Cette amitié subite n'annonçait rien de favorable à Henri [1]; il envoya un messager après l'autre à la cour de France, pour enjoindre à Richard de rentrer dans les états de son père.

Richard promit d'obéir : il se rendit à Chinon, et comme une partie des trésors de son père était déposée dans cette ville, il s'en empara, puis il s'en alla dans le Poitou pour mettre ses châteaux-forts sous bonne garde. Cependant Henri ne se lassa pas de sommer son fils de revenir à la cour. A la fin Richard obéit : il se présenta devant son père à Angers, se dit repentant de ses fautes, et jura sur l'Évangile qu'à l'avenir il lui serait fidèle, et lui obéirait en tout. [2]

Philippe, roi de France, s'impatientait ou paraissait s'impatienter du délai incompréhensible

---

[1] « Propter vehementem dilectionem quæ inter illos erat, Dom. rex Angliæ, nimio stupore arreptus, admirabatur quid hoc esset. » Bened. Petroburg., ad ann. 1187.

[2] « Juravit etiam quod a consilio suo non recederet. » Bened. Petroburg., *Ibid.*

que Henri mettait au mariage de Richard son fils avec la princesse française Adélaïde. Le roi d'Angleterre ayant célébré les fêtes de Noël à Caen était sur le point de s'embarquer à Barfleur pour l'Angleterre, lorsqu'il apprit que Philippe menaçait d'une invasion de la Normandie, à moins que Henri ne remplît les promesses faites dans les derniers traités. Celui-ci revint aussitôt sur la frontière de la France, demanda une entrevue à Philippe, et à la fin de janvier 1188 les deux rois se virent dans le lieu ordinaire, entre Gisors et Trie. Pendant qu'ils s'entretenaient des sujets de leur contestation, parut l'archevêque de Tyr Guillaume, devenu ensuite l'historien des croisades, et prêcha avec tant de chaleur en faveur de la guerre sainte que les deux rois abandonnèrent aussitôt leurs querelles, et prirent la croix des mains du prélat [1]. Déjà Henri avait reçu des lettres pressantes des Templiers et du pape. Saladin s'était emparé de Jérusalem, une partie de l'armée des croisés avait péri. Parmi les Anglo-Normands qui combattaient en Palestine, Hugues de Beauchamp avait été tué, Robert de Mowbray et Guillaume

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1187.

de la Marche étaient tombés au pouvoir des Sarrasins.[1]

A l'exemple des deux rois, leurs courtisans, tant clercs que laïques, s'empressèrent de prendre la croix. L'enthousiasme s'empara de tout le monde; rien ne paraissait plus s'opposer au départ des princes et de leurs suites. Les Anglo-Normands choisirent pour leur croix la couleur blanche, les Français le rouge, les Flamands le vert.[2]

Pour faire face aux dépenses de la croisade, il fut décidé par le roi d'Angleterre, dans une grande assemblée tenue au Mans, et à laquelle assistèrent le prince Richard, les archevêques de Tyr, de Rouen et de Cantorbéry, les évêques d'Évreux, Angers, le Mans et Nantes, et les barons d'Anjou, Maine et Touraine, qu'il serait perçu une dîme sur tous les revenus et sur tous les biens meubles et immeubles des particuliers, à l'exception des armes et chevaux des militaires, des livres et habits des prêtres, des vases des chapelles, enfin des pierres précieuses appartenant soit aux clercs, soit aux laïques. Des ana-

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1187.

[2] *Ibid.*

thèmes devaient être prononcés contre ceux qui se soustrairaient à l'obligation du paiement; tous ceux qui prendraient la croix devaient être exempts de la contribution.[1]

D'autres dispositions avaient été prescrites par le pape. Les bourgeois et paysans partant pour la croisade sans autorisation des seigneurs furent assujettis à la dîme. Les croisés qui partaient ne devaient point payer d'intérêts, la première année, pour les biens ou effets engagés à des prêteurs; ils ne pouvaient perdre leur gage pendant leur absence. Il était défendu de jurer, de jouer aux dés, de se parer de vair, d'hermine, de drap écarlate, d'emmener pour la croisade d'autre femme qu'une lavandière non suspecte.[2]

Des délégués furent désignés ensuite, parmi les clercs et les Templiers, pour percevoir la dîme dans toutes les paroisses.

Il semblait que Henri était cette fois sincère dans son projet de partir pour la croisade. On fut confirmé dans cette opinion, lorsque s'étant embarqué, peu de jours après, à Dieppe, et étant

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1187.

[2] *Ibid.*

arrivé en Angleterre, il y convoqua aussitôt les évêques et barons pour leur notifier les réglemens qu'il avait adoptés au Mans au sujet de la croisade. La rigueur avec laquelle il poursuivit lui-même la perception de la dîme ne paraissait qu'un effet du zèle qui venait de l'animer pour le salut de la Palestine. Il fit venir les riches bourgeois de Londres, York et autres villes du royaume, et leur notifia qu'ils avaient été taxés à une somme déterminée, et les somma de la payer sans délai. Ceux qui faisaient des objections étaient traités de récalcitrans, et jetés aussitôt en prison. Des sommes considérables furent imposées aux juifs.[1]

Cependant le bel accord qui avait régné entre les Français, les Anglo-Normands et les Poitevins après la prédication de l'archevêque de Tyr, s'évanouit bientôt. Le comte d'Angoulême, Geoffroy de Lusignan, et d'autres seigneurs poitevins firent de nouveaux efforts pour s'affranchir du joug de Richard, fils de Henri. Vers le même temps le jeune comte de Saint-Gilles, dont Ri-

[1] Bened. Petrob., ad ann. 1188. — « Tota Anglia in dandis decimis gravissimè vexata est. » Gervas. Dorobern. *Chronic.*, ad ann. 1187.

chard venait de ravager les terres, fit arrêter et mutiler cruellement quelques marchands poitevins qui passaient par ses terres. Richard revint pour exercer des vengeances : il assiégea et brûla plusieurs châteaux en Poitou, et ravagea les terres des insurgés ; puis il fit saisir et jeter en prison des hommes du comte de Saint-Gilles. A son tour le comte mit dans un cachot et chargea de chaînes deux chevaliers de la maison de Richard, qui revenaient d'un pélerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle.[1]

Rien n'était odieux alors comme les violences exercées sur des pélerins inoffensifs : aussi le roi de France s'intéressa au sort de ces prisonniers. Le comte de Saint-Gilles répondit qu'il les relâcherait si Richard lui rendait un de ses serviteurs qu'il tenait en prison. Pour toute satisfaction, Richard fit une irruption sur le territoire de Toulouse, et y mit tout à feu et à sang.

Philippe manda au roi d'Angleterre qu'il fallait interposer son autorité, et crut devoir lui-même prendre les armes, pour faire une invasion dans le Berry, qu'il soumit, à l'exception des châteaux

[1] Gervas. Dorobern. *Chron.*, ad ann. 1187.

appartenant au roi d'Angleterre. Henri envoya au roi de France, en ambassade, l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque de Lincoln, pour négocier; mais comme ils ne trouvèrent Philippe nullement traitable, il se fit amener, par son justicier Ranulfe de Glanville, un corps de troupes galloises, et avec ces troupes il s'embarqua pour la Normandie. Une tempête le jeta dans le Tréport.[1]

Dès qu'il fut à Rouen, il donna des ordres pour rassembler ses vassaux normands; le rendez-vous fut à Alençon. Il porta avec ses Gallois le ravage sur la frontière de France; il brûla le château de Danville; Saint-Clair-sur-Epte, domaine de Philippe, qui y possédait un beau verger, fut détruit. Philippe exerça des représailles sur la frontière de Normandie; Blancheville, Aumale et autres lieux au nord du duché furent brûlés. La guerre ne fut pas moins cruelle et meurtrière dans le Berry entre Richard et les partisans de Philippe; c'était par des incendies, des destructions, des flots de sang que les deux partis se vengeaient l'un de l'autre.

---

[1] « Fere naufragus juxta Ou in terram projectus. » Gervas. Dorobern. *Chron.*, ad ann. 1188.

Philippe était avec ses troupes à Chaumont, et Henri à Gisors, lorsque les évêques et barons déterminèrent les deux rois à se voir auprès de cette dernière ville sous le fameux orme des traités. Mais les deux partis étaient trop aigris pour pouvoir s'entendre. Quand les Français arrivèrent, ils trouvèrent les Anglo-Normands commodément assis à l'ombre, tandis qu'eux-mêmes ils étaient debout, exposés à l'ardeur du soleil d'été [1]. Ils se retirèrent furieux, et revinrent avec des armes chasser les ennemis, et renverser l'orme merveilleux à l'ombre duquel on avait traité tant de fois. Henri s'était vanté de posséder une puissance aussi impossible à renverser que l'orme de Trie [2]. Les Français abattirent à grand' peine ce prodige de végétation, cette *gloire des vallons du Vexin,* comme dit un poète breton; il paraît pourtant que dans la suite ses rejetons refleuri-

[1] « Philippus rex et Franci stabant per campos sub ardore solis, quam vix poterant sustinere. Henricus vero rex Angliæ ante introitum Gisortii sedebat quasi pro tribunali sub umbra cujusdam ulmi patulæ, etc. » Guillelm. Armoric. *De gestis Philippi Aug.*, ad ann. 1188.

[2] « Truncus ut hic scindi nequit, aut a cespite velli,
Sic nec Francigenæ poterunt mihi tollere quicquam. »
Guill. Briton. *Philippidos,* lib. III, v. 167 *et suiv.*

rent[1], mais ils ne reproduisirent pas un tronc semblable à l'ancien.

Mantes ferma ses portes aux troupes de Henri; du haut de leurs tours les bourgeois purent voir les villages et châteaux d'alentour tout en flammes. Les preux des deux armées se portèrent de rudes coups auprès de la ville. Guillaume des Barres, un des plus braves champions de l'armée de Philippe, assisté de plusieurs chevaliers, se battit contre Richard et le comte de Mandeville. Il tomba un instant en leur pouvoir; mais il s'enfuit sur le roussin d'un valet[2]. Henri, ne pouvant se maintenir dans le pays, se retira au château d'Ivry. Une nouvelle entrevue avait été concertée par les négociateurs des deux rois; ces princes se virent, vers la fête de Saint-Martin, 1188, à Bons-Moulins, en Perche; Richard, ayant été informé que son père méditait en secret le projet de le priver de ses droits d'aînesse, pour donner la couronne à son fils cadet Jean, avait réclamé en secret l'appui du roi de France. L'entretien dura trois jours;

---

[1] « Nam nova progenies fruticum succrevit ad instar,
A terra sensim steterat qua nobile lignum. »
Guil. Briton. *Philippidos*, lib. III, v. 182-3.

[2] *Ibid.* — Roger de Hoveden, ad ann. 1188.

on se parla d'abord avec modération, puis on en vint à des disputes, au point que les soldats coururent aux armes. On arrêta pourtant une trève jusqu'à la fête de Saint-Hilaire 1189. A la fin Richard demanda à son père des garanties pour sa succession future. [1]

Henri s'irrita du ton que prenait son fils, il assura qu'on ne lui arracherait rien par des menaces. Voyant son père inébranlable, Richard se tourna vers le roi de France, et déclara vouloir être son homme et lui faire hommage. Plusieurs barons des États de Henri passèrent aussi du côté de Philippe. On se sépara très mécontent l'un de l'autre.

Cependant les troubadours poitevins et languedociens, qui avaient cru au zèle des rois pour la cause sainte, se désolaient de les voir tourner leurs armes contre eux-mêmes, au lieu de les employer à délivrer la Judée. Les sirventes qu'ils chantaient, retentissaient de leurs plaintes pieuses. [2]

---

[1] Gervas. Dorobern. *Chronic.*, ad ann. 1188.

[2] Voy. les sirventes de Peirol dans le *Choix des Poésies des Troubadours*.

Les lettres du pape et des templiers devenaient de plus en plus pressantes. Leur impatience était partagée par les principaux barons français ; tous demandèrent avec instance la fin de cette querelle acharnée qui nuisait à la cause de la chrétienté en Orient.

Dans ce temps, il régnait en Normandie et ailleurs une grande misère ; un incendie avait détruit une partie considérable de la ville de Rouen [1] ; la disette désolait les campagnes ; la guerre avait anéanti de grandes ressources, et absorbé l'argent arraché au peuple pour la croisade. Cependant un cardinal venait d'être envoyé en France par le saint-siége, pour accorder les deux rois sur lesquels se fondait l'espoir du monde catholique. [2]

Ce cardinal réussit à réunir les princes avec leurs barons et évêques. Ce fut dans la semaine de la Pentecôte, 1189, que la réunion eut lieu à la Ferté-Bernard ; Philippe mit en avant la nécessité du mariage de Richard avec la sœur de

---

[1] « Civitas Rothomagensis in maxima parte, et aliæ civitates per Normanniam combustæ sunt. » Bened. Petrob., ad ann. 1188.

[2] *Ibid.*

Philippe, depuis vingt-deux ans prisonnière du roi d'Angleterre ; il voulut avoir des sûretés pour l'avénement de son gendre futur au trône de France; il fit entendre qu'il serait nécessaire qu'un des deux jeunes princes, Jean surtout, partît pour la croisade, puisque les deux rois ne pouvaient encore y aller. [1]

Henri, craignant probablement d'être détrôné par son fils Richard, fortement soutenu par Philippe, ne put se décider à donner son consentement à ce que demandait son adversaire. Le cardinal parut lui donner raison ; il menaça Philippe et son royaume des foudres de l'église, s'il prolongeait encore la guerre. Irrité de la conduite du cardinal, Philippe lui reprocha d'être ébloui par les sterlings anglais [2], et déclara que la France n'était pas soumise à la juridiction du pape pour la conduite à tenir contre ses vassaux.

Aussitôt les troupes renouvelèrent les hostilités ; Philippe, s'étant emparé de la Ferté-Bernard, poursuivit Henri jusqu'au Mans ; un combat san-

---

[1] Gervas. Dorobern. *Chronic.*, ad ann. 1189.

[2] « Adjecit etiam quod prænominatus cardinalis jam sterlingos regis olfecerat. » Bened. Petroburg., ad ann. 1189.

glant eut lieu à la tête du pont de la Sarthe; les Français pénétrèrent dans la ville, qui était déjà en flammes. Henri avait promis aux habitans de ne pas les abandonner; mais voyant ses ennemis victorieux, il se retira précipitamment avec sept cents hommes, poursuivi par les vainqueurs, qui tuèrent encore beaucoup de Gallois de son armée. Il ne se crut en sûreté qu'après s'être jeté dans Chinon. Le donjon du Mans se rendit à Philippe.[1]

Bientôt Henri crut devoir se retirer à Saumur; mais là aussi les Français vinrent le poursuivre; et se voyant enfin poussé à bout, il déclara vouloir accepter les conditions de paix que lui ferait Philippe. Celui-ci exigea que Henri lui fît de nouveau hommage pour ses États du continent, comme à son suzerain; qu'Adélaïde, fiancée de Richard, ne serait plus sous la garde du roi, et qu'elle serait confiée à l'une des cinq personnes que Henri désignerait; que le mariage de cette princesse aurait lieu aussitôt que Richard serait revenu de la croisade; que Henri se rendrait à la mi-carême à Vezelay, en Bourgogne, avec son

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1189.

fils Richard, pour se joindre à l'armée des croisés français; que Henri paierait à Philippe 20,000 marcs d'argent, pour l'indemniser des dommages soufferts dans la guerre; que tous ses barons promettraient par serment de l'abandonner s'il ne tenait pas ses engagemens; enfin que, pour plus grande sûreté, il remettrait entre les mains du roi de France et du comte Richard les villes du Mans et de Tours avec deux châteaux-forts du pays, ou, si Henri aimait mieux, les châteaux de Gisors, Pacy et Nonancourt, jusqu'à l'entier accomplissement des stipulations du traité. [1]

Ces conditions dures et humiliantes devaient révolter l'âme de Henri; cependant il promit tout ce qu'on voulut, bien déterminé, sans doute, à ne faire rien de ce qu'il promettait. Un violent orage éclata vers la fin de la conférence. Henri était accablé des vives sensations de cette journée où il avait fallu signer sa honte. On dit que le coup le plus sensible pour lui fut la découverte de la trahison de Jean, son fils chéri, qui ne lui avait jamais donné lieu à douter de son attachement, et qui, dans les derniers temps, avait

[1] Bened. Petrob., ad ann. 1189.

pourtant traité en secret avec son frère et avec le roi de France, pour trahir et abandonner son père.[1]

Le lendemain de la conférence, Henri se fit porter, tout malade, au château de Chinon. En peu de temps, les progrès de sa maladie ne lui laissèrent plus d'illusion sur son sort. Désespéré de l'ingratitude de ses enfans, il les accabla de sa malédiction[2]; il maudit aussi le jour de sa naissance. Un fils naturel, qu'il avait eu de la belle Rosemunde, fut le seul qui lui donna quelques consolations. Les évêques ne le quittèrent pas. Il expira dans les premiers jours de juillet 1189, environ un siècle après le fondateur de sa dynastie en Angleterre. Son corps fut porté, suivant le désir qu'il en avait manifesté, à l'abbaye de Fontevrault.[3]

Telle fut la triste fin d'un monarque qui avait dignement continué l'œuvre d'agrandissement et d'illustration commencé par Guillaume-le-Con-

---

[1] Roger de Hoveden *Annal.*, ad ann. 1189.

[2] « Maledixit diei in qua natus fuit, et maledictionem Dei et suam dedit filiis suis. » *Ibid.*

[3] *Ibid.*

quérant. A la vérité, le nom normand ne brillait plus, comme sous son aïeul, au premier rang; mais au moins la Normandie faisait, sous son règne, partie d'un vaste empire, un des plus forts et des plus éclairés de l'Europe. La cour, si elle n'était plus purement normande, avait à sa tête des hommes dont la plupart étaient originaires de cette nation.

La Normandie avait joui d'un long calme, et surtout de l'ordre dans l'intérieur qu'elle n'avait guère connu sous les ducs précédens. Sans les guerres fréquemment renouvelées contre la France, guerres dont les effets se faisaient surtout sentir dans les districts limitrophes, cette province n'aurait eu qu'à bénir ce long règne, bien propre à la prospérité intérieure et aux progrès des arts, des lettres, de l'industrie et du commerce. L'historien anglais Berington, en considérant Henri principalement comme roi d'Angleterre, pense que son règne était plus brillant que fertile en bienfaits réels pour la nation, et plus heureux que riche en succès utiles et permanens. « Si, continue l'historien, la Providence avait ajouté à sa durée encore quelques années, nous l'eussions très probablement vu se terminer dans

le triste renversement de toute la gloire acquise. »[1]

La Normandie n'a peut-être pas le droit de juger Henri aussi sévèrement : doué d'une activité étonnante, il venait souvent avec une cour brillante résider dans ce pays. A la vérité il y levait de forts impôts; mais il y faisait régner la justice, du moins telle qu'on l'administrait alors; car, quoiqu'un contemporain loue Henri d'avoir institué des juges intègres, et perfectionné l'échiquier[2], nous avons vu par les rôles normands combien l'argent avait de pouvoir dans cette cour.

Un de ses principaux justiciers, Ranulphe de Glanville, versé dans la pratique de l'échiquier, avait rédigé, probablement par ses ordres, un code de procédure qui prouve au moins que l'on avait su régler la marche des affaires judiciaires. Les statuts de Clarendon, si Henri avait pu les maintenir, auraient opposé une barrière aux empiétemens du clergé : nous avons vu le roi obligé de les révoquer.

---

[1] Berington, *History of the reign of Henry II*, fin du liv. 3.

[2] « Post naufragum regni statum pace reformatâ, studuit iterum rex avita tempora renovare. » *Dialogus de Scaccario*, à la fin de Madox *History of the Exchequer*, p. 38.

Sous son règne, la Normandie était en paix avec l'Anjou, le Maine et la Bretagne, dont elle avait essuyé auparavant tant de maux; elle pouvait commercer librement avec ces provinces, ainsi qu'avec la Guienne et l'Angleterre, toutes soumises au même sceptre; déjà la Normandie, sans perdre sa nationalité, participait de l'avantage d'appartenir à la grande famille de peuplades françaises.

Sous le long règne de Henri, on voit les lettres prendre un essor inconnu auparavant. Wace, de l'île de Jersey, chanoine de Bayeux, et Benoît de Sainte-More furent encouragés par ce prince à composer leurs chroniques des ducs de Normandie. La cour de Henri et d'Éléonore rassemblait, protégeait et récompensait à la fois les troubadours poitevins et limousins, et les trouvères anglo-normands. Pour la première fois il y eut émulation, rivalité et échange de talent entre les poètes de la langue d'Oc et ceux de la langue d'Oil. Les cloîtres furent assez tranquilles pour que les moines pussent écrire les annales de leur temps et des règnes précédens. Robert-du-Mont, à l'abbaye de Saint-Michel; Benoît, abbé de Peterborough, et beaucoup d'autres marquèrent soigneusement

les événemens de leur temps, qui leur parut avoir une importance extrême, comme il l'avait en effet.

Parmi les dépenses de la cour, les comptes de l'échiquier citent aussi celles de l'entretien de Geoffroy-le-Harpiste [1]. Mais cet entretien se borna à 5 sols; apparemment ce ne fut qu'un musicien ambulant.

Le régime municipal, d'où dépend en partie le bonheur des agglomérations de familles, avait reçu de grands développemens dans les temps pacifiques dont jouissaient les provinces soumises à Henri. On a plusieurs chartes par lesquelles ce prince confirma les libertés des diverses cités anglaises. Il est étonnant qu'on n'en possède pas de semblables des villes de Normandie. Peut-être le temps les a-t-il détruites; car il n'est pas vraisemblable qu'en Normandie les bourgeois insoucieux de leur état aient négligé de faire constater par des confirmations royales les franchises dont ils jouissaient.

Si nous ne considérons Henri que comme

---

[1] « Et in corredio Galfridi Cytharedi v sol. per breve regis. » *Magn. Rotul.* de la dix-huitième année du règne de Henri II. Madox, *Hist. of the Exchequer*, p. 251, note *i*.

homme et comme père de famille, nous le trouverons certainement très blâmable : il avait trompé l'attente de son père en frustrant son frère de l'héritage que lui avait destiné Geoffroy Plantagenet ; il en fut puni par l'ingratitude et la versatilité de ses fils ; et pendant vingt ans, le monde eut sous ses yeux le spectacle déplorable d'une famille en dissention, de parens et d'enfans qui se brouillent, se font la guerre, se raccommodent, jurent sur les Évangiles de s'aimer, et se trahissent ensuite, en appelant des princes étrangers à leur secours. Henri avait voulu enchaîner leur avenir en contractant pour eux, dans leur enfance, des mariages monstrueux ; les événemens déjouèrent sa politique rusée et immorale. Toutes ses précautions ne lui servirent à rien ; sa femme ne lui resta pas plus attachée que ses enfans, et il se crut obligé de la tenir enfermée. S'il est vrai qu'il ait tenu enfermée aussi Adélaïde de France, destinée à son fils, et qu'il l'ait déshonorée, Henri se serait couvert d'infamie. Sa conduite à l'égard de cette jeune princesse est restée un mystère, comme nous avons vu; cependant l'histoire laisse entrevoir la vérité, et

il est à présumer que les soupçons des contemporains ne se seront pas trompés.

Enfin, le grand malheur du règne de Henri pour les nations que le sort lui avait soumises, est de leur avoir laissé des fils pires que lui, et qui régnèrent après s'être signalés par la trahison contre leur père. Leurs sujets devaient tout craindre de fils semblables; et ceux-ci ne justifièrent que trop toutes les craintes qu'ils avaient inspirées d'avance aux peuples.

LIVRE SIXIÈME.

Richard-Coeur-de-Lion, roi d'Angleterre, duc de Normandie, comte d'Anjou et de Poitou.

1189—1199.

CHAPITRE PREMIER.

Richard se fait prêter serment de fidélité à Rouen. — Concile en Normandie. — Richard couronné en Angleterre. — Institue un grand justicier et un chancelier.. — Son entrevue avec le roi de France. — Lettre du roi aux barons de Normandie. — Départ des rois de France et d'Angleterre pour la croisade. — Leur séjour en Sicile. — Réglement de Richard au sujet du *Wrak*. — Ce roi fait la conquête de Chypre. — Prise de Saint-Jean-d'Acre par les deux rois. — Philippe retourne en Europe. — Richard conclut un traité avec Saladin. — Le chancelier d'Angleterre expulsé, et remplacé par l'archevêque de Rouen. — Ce prélat est excommunié. — Les légats du pape repoussés de la Normandie. — Droits canoniques établis dans le duché. — Émeute des Rouennais contre le chapitre de la cathédrale. — Privilége de Saint-Romain.

On avait revêtu le corps de Henri II des insignes de la royauté autant qu'on avait pu se les procurer à la hâte, pour l'exposer en public. Richard s'étant présenté pour rendre les derniers

devoirs à son père, le sang, dit-on, coula du nez du feu roi, comme si son esprit s'indignait de la présence et de la douleur hypocrite de ce mauvais fils [1]. Cependant Richard accompagna jusqu'à Fontevrault le convoi, en pleurant et même en poussant des cris de douleur. Dès que les cérémonies funèbres furent terminées, il voulut s'assurer des trésors de son père, dont il avait naguère déjà spolié une partie. Il fit arrêter et jeter dans les fers Étienne de Tours, dont le seul délit était, à ce qu'il paraît, d'avoir fidèlement rempli les fonctions de sénéchal du roi Henri dans l'Anjou. Richard le força par les mauvais traitemens à lui livrer les trésors et les châteaux-forts de son père. Il faut qu'il ait eu des griefs particuliers contre cet officier de Henri II, puisqu'il lui arracha encore la femme de son fils, et la força d'épouser un autre, sous prétexte qu'elle était d'une naissance trop basse pour une alliance avec un noble. Le clergé, qui était quelquefois si vigilant pour empêcher des mariages entre parens éloignés, ne

[1] « Illo superveniente, statim manavit sanguis de naribus regis defuncti, ac si indignaretur spiritus ejus de adventu illius. » Bened. Petroburg., ad ann. 1189.

s'opposa point à cette bigamie forcée d'une femme sans protection.

Il retint à son service d'autres officiers qui avaient fidèlement servi son père, et, ce qui dut beaucoup étonner le monde, il refusa de restituer les biens de ceux qui les avaient perdus sous le règne précédent, pour avoir suivi son parti; il donnait pour motifs que la trahison ne méritait pas de récompense [1]. Richard leur avait donné l'exemple de la trahison; aucun acte public ne vint témoigner de son repentir; ce ne peut donc pas être l'aversion pour la perfidie commise envers son père qui l'ait déterminé à garder les biens confisqués. Son avidité ne se montra malheureusement que trop tôt, pour ôter à ses peuples toute illusion à son égard.

Ayant fait les dispositions les plus urgentes, il partit avec la cour pour la Normandie, et prit possession du château de Rouen. Tous les évêques et barons du duché se rendirent dans cette ville, pour assister à son inauguration, et pour lui prêter serment de fidélité. Son frère Jean s'y trouva également. Le jour de Sainte-Marguerite,

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1189.

Richard prit solennellement l'épée ducale sur le maître-autel de la cathédrale, dans laquelle reposaient ses aïeux Rollon et Guillaume. Il reçut ensuite les hommages des clercs et des laïques. Il usa des droits qui lui étaient dévolus comme fils aîné de Henri, pour faire diverses libéralités. Il confirma la donation assignée par son père à Jean son frère cadet, savoir, des biens en Angleterre du revenu de 4000 livres, et le comté de Mortain en Normandie; de plus, en lui donnant en mariage la fille du comte de Glocester, il lui abandonna le titre de ce comté. Cette donation prouva que Richard n'entendait pas plus que son père partager ses États avec un frère; il voulut que Jean restât son sujet, son homme lige. Il a été fait mention, dans le livre précédent, d'un fils naturel de Henri, nommé Geoffroy, qui avait assisté aux derniers momens de son père. Richard lui donna l'archevêché d'York, le second siége de l'Angleterre. Geoffroy envoya aussitôt ses gens expulser les gardes de Henri des places fortes dépendant de cet archevêché. Richard donna sa nièce Mathilde, fille du duc de Saxe, pour femme au fils du comte de Perche; c'était la même Mathilde que Henri son grand-père avait refusée au

roi de Hongrie. Il disposa encore de la main d'autres vassalles; ainsi il donna à Guillaume Maréchal la fille du comte Richard de Striguil, si généreusement doté par Henri dans les parties récemment conquises de l'Irlande, et il unit Gillebert, fils de Roger, à la fille de Guillaume de Lancaster, qui avait été sénéchal de Henri II.[1]

Ce fut probablement à l'occasion de la solennité de l'inauguration de Richard en qualité de duc de Normandie que le clergé normand tint un concile provincial, qui est marqué dans un vieux manuscrit comme ayant eu lieu cette année, sous la présidence de Gauthier, archevêque de Rouen[2]. On s'y occupa, comme de coutume, des règles de la discipline ecclésiastique; on défendit de nouveau aux clercs d'avoir des concubines, de placer leurs fils dans les églises qu'ils desservaient, de prendre à ferme des églises ou des biens ruraux, de servir de vicomtes ou d'autres fonctionnaires séculiers, etc. On s'occupa aussi de l'amélioration de la procédure devant les cours de justice,

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1189.

[2] *Concilium Dom. Walterii*, de l'an 1189; Bessin *Concil. Rotom. provinc.*, pars Iª, p. 94.

en ordonnant que la coutume ne prévaudrait point sur le droit écrit, que l'on admettrait les témoignages écrits et verbaux, et que seulement à défaut de ces témoignages l'accusé serait admis à se justifier d'une autre manière.[1]

En même temps ce concile ordonna plusieurs mesures ou promulgua des défenses qui prouvent les efforts que faisait l'église pour soustraire de plus en plus le corps ecclésiastique à toute dépendance séculière, ou pour mettre obstacle à la tendance des bourgeois vers l'émancipation civile. Ainsi l'anathème fut prononcé contre tout ecclésiastique qui oserait porter devant le juge séculier une cause concernant son église. On menaca de l'excommunication quiconque oserait refuser à l'avenir la dîme des fruits de la terre, du foin, du lin, du chanvre, du fromage, de la progéniture des bestiaux. Tous les dimanches on devait renouveler dans toutes les églises paroissiales l'anathème prononcé contre ceux qui par de faux sermens auraient fait du tort aux possessions de l'église.

---

[1] Art. 5 : « Quibus deficientibus, tunc tandem reo purgandi vel probandi onus imponitur. » *Conc. D. Walterii.*

Un des canons de ce concile mérite une attention particulière : c'est le vingt-cinquième, conçu en ces termes : « Il y a des clercs et des laïques qui contractent une association de manière à se rendre une assistance mutuelle dans toutes les affaires quelconques, en décernant des peines contre toute infraction à leur pacte. Comme les lois canoniques rejettent de pareilles associations ou confréries entre les personnes des deux états, attendu que l'observation de ces pactes engage quelquefois au crime du parjure, nous prohibons sous peine d'anathème la formation de semblables sociétés, et nous défendons celles qui pourraient exister, d'avoir leur effet. » [1]

Vraisemblablement il s'agit ici des communes, que le clergé voyait avec jalousie, parce que ces associations de bourgeois présentaient un nouvel obstacle à ses prétentions, et créaient des masses compactes d'un effet redoutable. Aussi fit-il de grands efforts pour les rompre; mais ce fut en

---

[1] Art. 25 : « Sunt quidam tam clerici quam laici hujusmodi societatem ineuntes, ut de cetero in quibuslibet causis vel negotiis mutuum sibi præstent auxilium, certam in eos pœnam statuentes qui contra hujusmodi veniunt constitutionem, etc. » Bessin *Concilia Rotomag. provinc.*, pars 1ª, p. 94.

vain. Le bon sens des bourgeois se pénétra trop bien de la nécessité d'une association municipale contre les prétentions des seigneurs et des églises.

Immédiatement après son installation dans la dignité de duc, Richard se rendit sur la frontière, entre Chaumont et Trie, pour s'entendre avec le roi de France, son ancien allié. Celui-ci réclama avec instance la ville de Gisors; mais Richard consentit seulement à lui payer les vingt mille marcs auxquels son père avait souscrit pour les indemnités de la guerre, plus quatre mille marcs qu'il promettait d'y joindre. Il fut convenu que Richard épouserait enfin Adélaïde, soeur de Philippe, son ancienne fiancée; il réclama pour sa dot Gisors et tout le Vexin, ou l'assurance que cette possession resterait à la Normandie [1]. Les deux princes, ayant paru tomber d'accord, se séparèrent en bons amis, et Richard fit ses préparatifs pour s'embarquer à Barfleur, et aller se faire couronner roi d'Angleterre. Il envoya en avant l'évêque d'Évreux, et emmena de la Normandie l'archevêque de Rouen et l'évêque de Bayeux. Les premiers ordres qu'il avait donnés au sujet de

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1189. — Roger de Hoveden *Annal.*

l'Angleterre étaient de bon augure pour son règne. Il avait rendu les honneurs de reine et une cour à sa mère, que Henri II avait traitée depuis long-temps en captive. Ce prince avait aussi rempli les prisons d'accusés; Richard ordonna de leur rendre la liberté. Une foule de personnes était poursuivie pour délits commis dans les forêts royales; Richard voulut que toutes ces poursuites fussent abandonnées. Ceux qui étaient arrêtés pour affaires appartenant au ressort des plaids communs, devaient pareillement être mis en liberté, moyennant caution. D'autres, qui s'étaient enfuis pour se soustraire aux plaids communs, pouvaient rentrer en promettant, moyennant caution, qu'ils se présenteraient lorsque leur cause serait appelée. Les malfaiteurs à qui grâce avait été faite de la vie et de leurs membres sortiraient des terres du roi. Tous les hommes libres devaient jurer d'être fidèles à Richard comme à leur suzerain lige, se reconnaître ses justiciables, et lui promettre leur aide pour maintenir la paix et la justice dans tout le royaume. [1]

---

[1] « Et quod ei justiciales erunt, et auxilium ei præstabunt ad pacem et justiciam suam per omnia servanda. » Bened. Petroburg., ad ann. 1189.

Non content de ces mesures conciliantes, Richard rétablit dans leurs droits et possessions les barons que son père avait dépouillés de leurs biens. C'est ainsi que Robert comte de Leicester recouvra tous ses domaines; plusieurs évêques qui avaient été obligés de quitter l'Angleterre obtinrent la permission d'y rentrer. [1]

Un jeune roi dont les premières pensées avaient été de réparer les injustices de son père et d'effacer les rigueurs du règne précédent, ne pouvait manquer d'être bien accueilli par les Anglais; aussi son arrivée dans le royaume, vers la fin d'août 1189, donna lieu à une allégresse générale. Son couronnement fut très brillant. Il promit par serment, en présence des barons et évêques d'Angleterre et d'Irlande, de rendre bonne justice au peuple, d'abolir les mauvaises lois et coutumes s'il y en avait, et d'honorer toute sa vie Dieu, l'église et ses ministres. Le banquet qui suivit le sacre, et pour lequel on avait acheté, parmi d'autres comestibles, deux mille deux cents poules [2], fut malheureusement troublé par un

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1189.

[2] « Et pro duobus m. gallinarum et cc, et eis ducendis et custodiendis et deferendis usque Westmonasterium ad coronationem re-

tumulte occasionné par la présence de quelques Juifs que l'on expulsa violemment; après quoi le peuple, croyant que le roi avait donné l'ordre de les chasser, se jeta sur eux, les massacra et pilla leurs demeures, en confondant avec eux plusieurs familles chrétiennes, tant sa fureur fanatique était aveugle; mais cette émeute même fut pour le nouveau roi l'occasion de donner un exemple signalé de justice. En effet, quoique rien ne fût moins populaire alors que d'être humain envers les Juifs et de les protéger contre l'injustice, Richard fit pendre trois hommes du peuple qui s'étaient fait remarquer par leur fureur, et il envoya dans tous les comtés d'Angleterre l'ordre de s'abstenir de toute persécution envers les Israélites. [1]

Il accorda de nouvelles faveurs à son frère Jean lors du mariage entre ce prince et la fille du comte de Glocester; car, outre le comté de ce nom, il lui donna la ville de Nottingham, le château de Lancaster et tout le Derbyshire. [2]

---

gis, 8 lib. 9 sol. 1 denar. » *Magn. rotul.*; Madox, *Hist. of the Exchequer*, p. 253, not. *y*, *z*, *a* et *b*.

[1] Bened. Petroburg. — Roger de Hoveden.

[2] *Ibid.*

Mais un mois n'était pas écoulé depuis son couronnement lorsque Richard détruisit, par la manifestation de son avidité, toutes les espérances données à son avénement au trône. Par une mesure soudaine dont le motif ou le prétexte n'est pas expliqué par les historiens, il déposa Ranulfe de Glanville, que son père avait élevé au rang de justicier d'Angleterre, et presque tous les vicomtes et leurs baillis, les mit en prison, et les remplaça par ses créatures. Ces vicomtes, qui prirent dans la suite en Angleterre le nom de shérifs, étaient depuis le règne d'Étienne, et peut-être plus anciennement, des préposés à qui étaient affermés les revenus des bourgs, châteaux et bailliages royaux, qui avaient aussi la garde des forts situés dans le ressort de leur juridiction ; ils rendaient compte à l'échiquier de leurs fermages [1]. Probablement ceux qui furent destitués par Richard s'étaient montrés négligens dans leurs paiemens.

Cependant ils apprirent bientôt qu'il ne s'agissait que de leur extorquer de l'argent ; en conséquence ils lui en offrirent, et négocièrent leur

[1] Madox, *History of the Exchequer*, chap. 23.

rétablissement, qui devint en effet un objet de marchés presque publics. Quant à Ranulfe de Glanville, ne voulant pas servir le nouveau roi, il choisit le parti, malgré son âge avancé, de prendre la croix et de partir pour la Terre-Sainte. Il périt l'année suivante au siége de Saint-Jean-d'Acre.[1]

On disait que le roi avait trouvé dans le trésor de son père 900,000 livres sterling; cependant il semblait qu'il fût dans le plus grand dénuement, car il vendit un domaine après l'autre. Les églises, dont quelques unes étaient très riches, se hâtèrent de profiter de cette facilité pour agrandir leurs possessions territoriales; un évêque ambitieux, celui de Durham, acheta tout le comté de Northumberland, et donna encore 1,000 marcs pour la dignité vacante de justicier du royaume.

Richard ne traita pas mieux son frère naturel Geoffroy, nommé à l'archevêché d'York, qu'il n'avait traité les vicomtes; sa mère Éléonore haïssait d'ailleurs ce prêtre, fruit des amours adultères du feu roi[2]. Sur le refus de Geoffroy de re-

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1191. — Rog. de Hoveden.

[2] « Quæ Gaufridum regis filium novercali odio persequebatur. » Bened. Petroburg., ad ann. 1189.

cevoir dans la cathédrale d'York le trésorier et le doyen envoyés par le roi, mais non confirmés encore par le pape, Richard s'empara de tous les biens de son frère en deçà et au-delà de la mer. Voyant l'archevêque tombé en disgrâce, les autres évêques, surtout ceux qui étaient rentrés depuis l'avénement de Richard, refusèrent de le reconnaître pour dûment installé, prétendant qu'étant fils adultérin et né d'une courtisane, il ne pouvait occuper un archevêché; ils adressèrent même leurs plaintes au pape [1]. Il paraît néanmoins que cette querelle fut étouffée.

Au mois de novembre arriva en Angleterre le comte de Perche, Rotrou, apportant des lettres du roi de France, par lesquelles Philippe annonçait à son futur beau-frère qu'il avait promis par serment, dans un grand concile tenu à Paris, de se rendre avec ses comtes et barons, pour la fête de Pâques 1190, à Vezelay, et de partir de là pour la Terre-Sainte; il engageait en conséquence le roi d'Angleterre à donner sa promesse solennelle qu'il se rendrait également avec ses comtes et barons, pour l'époque désignée, au lieu du rendez-

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1189.

vous. Ayant pris auparavant l'engagement d'aller en croisade, Richard fut tout disposé à accomplir sa promesse. Il assembla les évêques et barons à Londres, et dans un concile, qui fut la contre-partie de celui de Paris, il promit par serment de se rendre à Vezelay pour Pâques prochain, et tout fut préparé en effet pour l'expédition projetée.[1]

Avant de quitter l'Angleterre, Richard régla le douaire de sa mère sur celui qui avait été accordé aux reines précédentes. Il ajouta encore aux donations déjà faites à son frère les comtés de Cornouailles, Devonshire, Dorset et Somerset : c'était lui donner plus d'un quart de l'Angleterre. Apparemment Richard trouvait plus de sûreté à faire de son frère le plus riche vassal du royaume, que de lui donner une portion de son héritage paternel sur le continent.

Le roi reçut l'hommage du roi d'Écosse, et lui rendit, moyennant 10,000 marcs, les lettres humiliantes que ce roi avait été obligé de souscrire pour sortir de la captivité où l'avait tenu Henri II. L'archevêque Geoffroy vint aussi avec de l'argent à Douvres, où Richard allait s'embarquer, et

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1189.

pour 3,000 marcs, il obtint la restitution de tous les biens que le roi lui avait saisis.[1]

Pendant l'absence de Richard, l'évêque de Durham devait faire les fonctions de grand-justicier, et l'évêque d'Ély celle de chancelier; le roi leur adjoignit deux laïques, Hugues Bardolfe et Guillaume Bruer pour l'administration publique; l'évêque de Durham devait occuper le château de Windsor, et l'évêque d'Ely la Tour de Londres. Ces deux prélats, d'abord jaloux l'un de l'autre, comprirent que le parti le plus sage était de s'entendre afin d'exercer le pouvoir avec le plus d'avantage possible pour chacun d'eux: aussi l'Angleterre s'aperçut-elle bientôt, à l'oppression exercée par eux, du bon accord qui régnait entre ces deux délégués du roi.[2]

Richard, n'osant laisser en Angleterre son frère Jean ni même son frère naturel Geoffroy, exigea d'eux un serment par lequel ils devaient s'engager à ne pas mettre le pied dans le royaume pendant trois ans. Ils se soumirent à cette exigence; cependant, sur les représentations de sa mère, Richard releva Jean ensuite de son ser-

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1189.

[2] *Ibid.* ad ann. 1190.

ment. Il eût été absurde, en effet, d'exclure Jean du royaume après lui avoir donné un quart de tout le territoire.

Au mois de décembre 1189, Richard fit le trajet de Douvres à Calais, étant accompagné du cardinal d'Anagno, de l'archevêque de Rouen et des évêques de Bayeux et d'Évreux. Il fut reçu par le comte de Flandre, et se rendit aussitôt en Normandie. Il tint sa cour à Bures pour les fêtes de Noël, et eut bientôt après une entrevue avec Philippe, roi de France. Dans cette conférence, les deux rois se promirent de nouveau de partir ensemble pour Vezelay. Seulement, ils reculèrent l'époque du rendez-vous de Pâques à la Saint-Jean. Les archevêques et évêques servirent de caution; de plus, les deux rois se garantirent mutuellement, pendant leur expédition, la paix de leurs États; de leur côté, les barons promirent de ne point troubler, par des actes d'hostilité, la sûreté publique.[1]

Richard continua pendant quelques mois à séjourner en Normandie, où se rendirent aussi la reine-mère Éléonore et Adélaïde, fiancée du roi,

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1190.

sans qu'il fût pourtant parlé de mariage. Un grand nombre d'évêques d'Angleterre vinrent aussi profiter du séjour du roi en Normandie pour grossir sa cour.

L'abbaye royale de Saint-Étienne, à Caen, sollicita du nouveau roi la confirmation des priviléges accordés par les prédécesseurs de Richard. Une charte scellée de son sceau, et expédiée par le vice-chancelier, Jean d'Alençon, charte que l'on conserve encore à Caen, prouve que le prince non seulement confirma les priviléges du monastère, entre autres sa foire annuelle, mais que par cet acte il fit aussi don aux moines du port sur la Dive, avec un chantier pour la construction des navires, et avec le droit de *wrak*, ou de saisir des objets non réclamés par des naufragés [1]. Rien ne nous apprend si le monastère fit grand usage de son chantier de construction et de son port : de pareils établissemens étaient ordinairement négligés par les religieux.

A peine les deux évêques que Richard avait chargés de l'administration de la justice en Angleterre,

---

[1] Charte datée de Rouen, 20 mars ; voy. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. VII, p. 279.

pendant son absence, étaient-ils entrés en fonctions que l'un d'eux, le chancelier, arrêta l'autre, qui était l'évêque de Durham, et le tint enfermé jusqu'à ce qu'il eût obtenu de lui Windsor avec la forêt, et Newcastle-sur-Tyne, et pour ôtages un fils de l'évêque et un de ses vassaux. [1]

Cette querelle aurait dû ouvrir les yeux au roi sur le danger de confier le pouvoir suprême à deux prélats ambitieux et jaloux l'un de l'autre; mais Richard n'était plus occupé que de l'expédition en Palestine; tout le reste lui paraissait indifférent.

Déjà une flotte était partie de Londres pour l'Orient; une autre, plus considérable, s'armait dans les ports de Normandie, de Guienne et d'Angleterre. Le roi tint conseil à Chinon avec ses évêques et barons; l'archevêque d'Auch, l'évêque de Bayonne et trois laïques, savoir : Robert de Sablon, Richard de Camville et Guillaume de Forz d'Oléron furent chargés du commandement de la marine. Un réglement fut promulgué pour la police sur mer; il statuait que quiconque commettrait un meurtre sur mer serait précipité dans l'eau, attaché au ca-

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1190.

davre de sa victime. Si le crime avait lieu sur terre, le coupable devait être enterré avec l'homme assassiné. Des blessures graves seraient punies de la perte du poing; pour des coups, sans effusion de sang, on plongerait le coupable trois fois dans la mer; pour des injures, il donnerait une once d'argent. Le brigand devait être exposé sur la première côte, après avoir eu la tête tondue, puis recouverte de poix bouillante, sur laquelle on répandrait des plumes. Tout le monde sur la flotte devait obéir aux justiciers comme au roi même.[1]

Le gouvernement de la Normandie fut confié au sénéchal Guillaume, fils de Raoul, homme d'un caractère ferme et courageux; ce fut un choix heureux. Grâce à son administration, ce duché ne fut pas du moins en proie à d'ambitieux prélats; mais nous ne tarderons pas à voir le clergé profiter de l'absence du roi pour se soustraire au pouvoir séculier. Étant encore à Chinon, le 1er mai de l'an 1190, Richard avait adressé aux évêques, abbés, comtes, barons et justiciers de Normandie un diplôme contenant ce qui suit : « Sachez que nous avons accordé et que nous con-

[1] Bened. Petrob., ad ann. 1190.

firmons par la présente charte, à l'archevêque et à l'église de Rouen, à tous les évêques de Normandie et aux mères-églises, les droits que voici sur les individus qui commettent des meurtres pendant les trèves, et enfreignent la paix de l'Église : Si quelqu'un veut appeler le meurtrier en duel, le combat aura lieu dans notre cour, et si l'accusé succombe, l'évêque dans le diocèse de qui l'action s'est passée recevra des mains de notre justice son amende, c'est-à-dire 9 livres sur l'argent du condamné ; le reste de l'argent nous appartiendra. Si personne ne se présente pour prouver le meurtre en champ-clos, le meurtrier se justifiera dans l'église par l'épreuve ecclésiastique ; s'il y est convaincu de crime, il paiera l'amende envers l'évêque et envers nous, comme il a été dit. L'amende sera perçue également lorsque le meurtrier ou le violateur de la trève se sera enfui de nos terres ; et lorsque ensuite il fera sa paix avec nous, il n'en paiera pas moins l'amende à l'évêque, à moins qu'il ne fasse sa paix avec lui..... Donné par la main de Jean d'Alençon, notre vice-chancelier et archidiacre de Lisieux.[1] »

[1] *Diploma Richardi*, etc., de l'an 1190 ; Bessin *Concilia Rotom. provinc.*, pars 1ª, p. 99.

Le terme fixé pour le départ des Français et des Anglo-Normands pour la croisade approchait. Richard avait fait retenir dans les ports d'Angleterre, de Normandie et de Poitou les meilleurs navires pour sa flotte; fidèle à sa promesse, il fut, pour la fête de Saint-Jean, à Vezelay, et y reçut le bâton et la besace de pélerin. Les deux rois se séparèrent ensuite, pour s'embarquer chacun sur la flotte de sa nation. Ils devaient se réunir en Sicile. [1]

A Marseille, Richard ne trouvant pas sa flotte, dont la traversée avait été retardée par diverses circonstances, fut obligé de noliser une vingtaine de galères; il s'y embarqua avec une foule de barons, de soldats mercenaires, avec l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque de Salisbury; il fut rejoint en Italie par l'archevêque de Rouen et l'évêque d'Évreux. Ceux qui avaient pris l'engagement de suivre le roi ne purent aisément se rétracter. Richard força l'évêque de Norwich, qui voulut se retirer avec l'autorisation du pape, de lui payer une amende de 1,000 marcs d'argent. Un historien, Gautier Vinisauf, accompagnait

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1190.

aussi le roi, comme Tancrède avait été accompagné jadis par l'abbé Guillaume de Caen ; l'un et l'autre nous ont laissé un récit détaillé des expéditions dont ils ont été témoins [1]. La flotille du roi aborda en Sicile, où il trouva sa sœur Jeanne, veuve du dernier roi Guillaume ; le pays était occupé par Tancrède, quoique Guillaume eût fait reconnaître avant sa mort, pour reine de Sicile, Constance, fille de Roger.

Tandis que le roi de France, par passe-temps, faisait la cour à la jeune veuve douairière, Richard entreprit de faire rendre justice à sa sœur. Il occupa Messine de vive force, se fit craindre de Tancrède, et le força de venir à composition avec lui. Un traité fut conclu entre les deux princes : Tancrède s'engagea à payer 20,000 onces d'or pour faire droit à toutes les réclamations de la veuve Jeanne à titre de douaire, et 20,000 autres onces, que Richard devait recevoir au nom de son neveu Arthur de Bretagne, fils de son frère Geoffroy. Ce neveu devait épouser un jour la fille non nu-

---

[1] L'ouvrage de Gaut. Vinisauf, intitulé : *Itinerarium regis Anglor.*, est inséré dans le tom. II de Th. Gale, *Historiæ Anglicanæ scriptores quinque*.

bile encore de Tancrède, et devenir l'héritier de Richard dans le cas où le roi mourrait sans postérité. Richard reconnaissait Tancrède pour roi de Sicile, et lui promettait ses secours pour le temps où il séjournerait dans l'île avec sa flotte, qui venait de le rejoindre. Les archevêques de Rouen et d'Auch, les évêques d'Évreux et de Bayonne, Jordan du Hommet, connétable du roi; Guillaume de Courcy, Richard de Camville, Girard Talbot et Robert de Sablon, et beaucoup d'autres nobles de la suite du roi servirent de garans à ce traité.[1]

Richard, en recevant les 20,000 onces d'or qui étaient censées former la dot de la fille de Tancrède, mais qui, dans le fait, étaient un emprunt forcé ou une contribution de guerre, promit de restituer cette somme dans le cas où l'alliance projetée entre les deux maisons royales n'aurait pas lieu. Il donna même au saint-siége plein pouvoir de l'y contraindre, si, dans la suite, il refusait d'unir son neveu à la famille royale de Sicile.

---

[1] Voy. ce traité, ainsi que la lettre de Richard au pape; Bened. Petroburg., ad ann. 1190.

On jura de part et d'autre l'observation scrupuleuse du traité, et Richard fit des écrits très explicites tant au roi de Sicile qu'au saint-siége.[1]

On ne sait ce qui détermina Richard de faire déjà des stipulations au sujet de son héritier futur, puisqu'il était encore jeune lui-même, et qu'il devait épouser la soeur du roi de France. Il y avait dans son traité avec Tancrède ou peu de sincérité, ou quelque crainte d'une mort prochaine. Ce qui ferait pencher pour cette dernière opinion, c'est que vers le même temps il fit publiquement pénitence de ses péchés devant les archevêques et évêques, marchant à pieds nus, et se donnant la discipline[2]. Quelques actes paraissaient faire craindre aussi que la raison du roi ne s'altérât; c'est ainsi que dans une joûte qu'il avait engagée lui-même, en se promenant avec ses courtisans hors des portes de Messine, il se mit dans une telle fureur contre Guillaume des Barres, qui lui avait donné un choc un peu rude, qu'il le chassa de sa présence, et que toutes les instances du roi de France, du duc de Bourgogne et des évêques

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1190.

[2] *Ibid.*

n'obtinrent sa grâce qu'avec beaucoup de peine. D'autres fois il distribuait ses dons avec une profusion qui paraissait peu réfléchie à la veille d'une grande expédition.[1]

Son alliance intime avec le roi de Sicile déplut à Philippe, et celui-ci, n'ayant pas la franchise de Richard, insinua à Tancrède qu'il fallait se méfier du roi son compagnon. Tancrède, dans un épanchement de confiance, montra à celui-ci la lettre que Philippe lui avait écrite à ce sujet.

Le roi d'Angleterre demanda raison à Philippe de cette perfidie : ce fut l'occasion d'une explication devenue nécessaire. Philippe se plaignit du délai que Richard mettait à épouser Adélaïde sa fiancée, qu'il avait laissée au château de Rouen. Agité de colère, Richard éclata enfin. « Comment pourrais-je épouser, s'écria-t-il, celle qui a eu des liaisons avec mon père, et qui a eu de lui un fils[2] ? » C'était là le secret qui expliquait le retard

---

[1] « Thesauros ita profuse distribuit comitibus, baronibus, militibusque et servientibus exercitus, quod nullus prædecessorum suorum unquam vel in anno dederit, quantum tunc donavit in mense februarii. » Bened. Petroburg., ad ann. 1191.

[2] « Sororem tuam non abjicio ; sed illam ducere nequeo in uxorem, quia pater meus cognovit eam, generans ex ea filium. » *Ibid.*

mystérieux de ce mariage si souvent concerté et jamais accompli. Philippe en avait déjà été averti ; il n'osa plus insister sur une union qui aurait été un inceste dans cet état de choses. Il fut convenu que l'alliance projetée serait rompue, et que Richard renverrait la princesse en France, qu'il donnerait pour elle à Philippe 10,000 marcs d'argent, et qu'il restituerait Gisors et les autres terres qui avaient dû former la dot d'Adélaïde[1]. Par le même traité, le roi de France reconnut Arthur comme duc de Bretagne, et consentit à ce que ce duché fût une mouvance de la Normandie. Des chartes, revêtues des sceaux royaux, furent expédiées par les deux princes, et le bon accord fut rétabli, du moins en apparence.

On était déjà arrivé aux fêtes de Pâques 1191 sans aller au secours des croisés, qui périssaient en combattant en Palestine contre Saladin. La flotte française leva enfin l'ancre, et partit; Richard resta encore un mois. Éléonore, sa mère, voulait lui faire épouser la fille du roi de Navarre;

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1191.—Roger de Hoveden *Annal.*, ad ann. 1191.

elle arriva à Messine avec cette jeune princesse nommée Bérengère. Cependant, au lieu de célébrer son mariage en Sicile, Richard emmena la princesse de Navarre ainsi que sa propre sœur, la reine douairière de Sicile, dans la périlleuse expédition de la Terre-Sainte. La flotte anglaise mit à la voile pour l'île de Chypre, au mois d'avril. L'histoire de la croisade de Richard et ses exploits contre les Sarrasins ne sont pas du ressort de cette histoire, qui doit s'occuper spécialement de la Normandie : on ne rappelle donc ici que les principaux faits ; tous les détails de son expédition ont été soigneusement recueillis par Gautier Vinisauf, qui accompagna Richard dans la Terre-Sainte, comme il a été dit plus haut.

Avant de quitter la Sicile, les deux rois avaient promulgué de nouveaux réglemens de police pour leurs troupes, parmi lesquelles il était indispensable de maintenir la discipline. Ils avaient défendu le jeu pour de l'argent à tout le monde, excepté les chevaliers et les clercs, encore ces deux classes ne pouvaient-elles risquer au jeu plus de 20 sols : l'ordonnance ne concernait pas les deux rois, qui pouvaient jouer à volonté. Dans la demeure royale, il était permis à leurs serviteurs de ris-

quer au jeu la somme de 20 sols. Tout autre domestique ou un marin qui serait surpris en jouant pour de l'argent, encourrait la peine de la fustigation pendant trois jours de suite s'il était domestique, et d'un triple plongeon dans la mer s'il était marin.[1]

Richard ayant vu depuis peu les dangers des navigations, porta aussi son attention sur la police des naufrages, ou ce qu'on appelait alors, en terme de marine, le wrak. Il statua que sur toutes les côtes de ses États, tout naufragé qui parviendrait à gagner la côte aurait sa propriété sauve; s'il était noyé, ses effets devaient être remis à ses enfans, frères, sœurs, ou autres proches parens, et ce n'est qu'à leur défaut que le roi devait entrer en possession des effets du naufragé. Une charte de cette loi d'humanité fut expédiée à Messine, au mois d'octobre 1190[2]. Elle est un des

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1190.

[2] « Quietum clamavit, in perpetuum, wrek per totam Angliam et ultra mare; statuens quod omnis naufragus, qui ad terram vivus pervenerit, omnes res suas liberas et quietas habeat.... hanc autem quietam clamantiam de wrech fecit rex Ricardus et carta sua confirmavit anno secundo regni sui, mense octobri, apud Messanam, etc. » Bened. Petroburg., ad ann. 1190.

monumens trop rares des progrès que faisait alors la civilisation; car auparavant, sur les côtes de quelques provinces, les habitans demi sauvages disputaient aux flots les effets provenant des naufrages, et les malheureux marins, à peine échappés à la mort, avaient la douleur de se voir sur terre la proie de leur prochain.

La flotte avec laquelle il se porta vers l'Orient consistait en cent cinquante grands navires et en cinquante-huit galères; une tempête la dispersa, et une partie fut jetée en Crète : le roi se trouvait dans cette escadre; une autre partie essuya un naufrage sur la côte de Chypre : le vice-chancelier du roi fut au nombre des personnes qui périrent. Isaac, qui gouvernait alors cette île, loin de porter secours aux navires naufragés, fit jeter dans les prisons les malheureux qui s'étaient sauvés, les dépouilla de leur argent, et refusa même un asile au navire qui portait la sœur et la fiancée de Richard. [1]

Ce roi vengea d'une manière éclatante l'inhumanité du roi de Chypre; par la conquête de l'île

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1190. — G. Vinisauf *Itinerar. regis Anglor.*

il força le lâche souverain à faire une humble soumission. L'historiographe Vinisauf nous peint son maître Richard paré dans son triomphe, non pas comme un guerrier d'Europe bardé de fer, mais revêtu, à l'orientale, d'une tunique de soie rose et d'un manteau parsemé de petits croissans en argent massif, coiffé d'un bonnet d'écarlate, et muni d'éperons d'or.

Isaac fut obligé de se reconnaître son homme-lige, de lui payer 20,000 marcs d'or pour l'indemniser de l'argent enlevé aux naufragés, de remettre en liberté ceux qu'il avait jetés en prison, et de leur rendre leurs effets; d'aller en personne avec l'armée des croisés à la guerre en Syrie; d'y être toujours à la disposition du roi d'Angleterre avec cent chevaliers, quatre cents cavaliers et cinq cents piétons; de lui remettre sa fille unique et héritière, pour que Richard la donnât en mariage à celui à qui il destinerait le royaume de Chypre; enfin Isaac devait lui jurer fidélité comme un simple vassal.[1]

Un pareil traité, qui punissait la perfidie et la lâcheté, était un début brillant de la croisade.

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1190.

Isaac échappa; mais Richard sut bientôt le reprendre, et l'enchaîna dans des chaînes d'or et d'argent; puis ayant rétabli, à la demande des insulaires, leurs anciennes lois, et confié sa conquête à Richard de Camville et à Robert de Tourneham, il remit à la voile, emmenant la fille d'Isaac en même temps que sa fiancée et sa soeur la reine de Sicile.

La capture qu'il fit en mer d'un grand vaisseau sarrasin chargé de vivres pour la ville d'Acre, assiégée par les croisés, fut le second exploit de Richard. Il arriva devant Acre avec quinze cents prisonniers, et avec une armée dont le courage avait doublé par suite de ses victoires en Chypre: aussi le siége fut poussé avec vigueur : une vive émulation animait Français et Anglais, et bientôt les Sarrasins demandèrent à capituler. Les deux rois exigèrent que Saladin, leur souverain, restituât aux chrétiens tout le territoire qu'il leur avait successivement enlevé, qu'il remît en liberté les prisonniers de guerre, et qu'il cédât ce qu'on appelait le bois de la vraie Croix, auquel on attachait une importance extrême. Saladin ayant refusé de souscrire à ces conditions, le siége fut continué avec une nouvelle ardeur. Les assiégés

ne pouvant espérer d'être secourus par Saladin, et ayant épuisé toutes leurs ressources, résolurent enfin de rendre la ville. Une capitulation par laquelle les chefs des Sarrasins s'engagèrent à payer deux cent mille besans, à rendre quinze cents prisonniers chrétiens et à remettre la croix sainte, livra, le 12 juillet 1191, la ville d'Acre aux deux rois, qui distribuèrent ensuite entre eux les divers quartiers et l'immense butin qu'ils y trouvèrent [1]. L'armée, mal récompensée, murmura de leur avidité; cependant la nécessité l'empêcha de se séparer de ses princes; en effet, qu'aurait-elle fait dans ce pays ennemi sans les deux rois?

Richard méditait déjà la conquête de toute la Palestine; il voulait que Philippe prêtât avec lui le serment d'employer, pendant trois ans, ses forces à cette grande entreprise. Croyant avoir assez pourvu à la tranquillité de ses États pendant son absence, le roi d'Angleterre portait toute son attention aux affaires d'Orient. Il n'en était pas de même de Philippe. Ce prince ne voyait qu'avec jalousie Richard l'effacer par son courage hé-

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1190.

roïque [1]; il lui répugnait de n'être que le second dans cette croisade; car le véritable héros de l'expédition, celui dont chrétiens et musulmans racontaient les exploits, était Richard. Le refus de ce prince de partager avec les Français l'île de Chypre avait jeté un nouveau levain de discorde entre eux. Dans une maladie dont Philippe fut atteint, on crut reconnaître des symptômes d'empoisonnement, ce qui dut l'effrayer. Il avait d'ailleurs des motifs de ne pas s'absenter long-temps de son royaume. Il demanda donc l'annulation de leur traité, et le consentement de Richard pour sa retraite. En vain les chefs des deux armées le sollicitèrent de rester; Philippe insista, et Richard consentit enfin à son départ, après avoir reçu de lui le serment qu'à son retour en France Philippe n'attenterait point à la sûreté des États du roi d'Angleterre. Le roi de France partit en laissant ses troupes, sous les ordres du duc de Bourgogne, à la disposition de Richard, et en abandonnant à Conrad, marquis de Tyr et de Sidon, sa part dans la conquête de la ville d'Acre, tan-

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1190. — *Chronique* de Gautier Hemingford.

dis que Richard se disposait à entrer en campagne contre Saladin, dont il fallait détruire les forces avant de pouvoir se rendre maître de Jérusalem, but de la croisade. [1]

Il y avait eu un échange de procédés de courtoisie entre Saladin et Richard; le sultan et le roi s'envoyèrent plusieurs fois des présens; cependant Saladin refusait d'accomplir les conditions souscrites par les assiégés d'Acre; dans un moment de colère, sur ce refus, Richard fit conduire devant le camp tous les prisonniers musulmans, au nombre de deux mille sept cents, et, d'après une décision des chefs de l'armée, il les fit décapiter [2]. Quelques historiens [3] ont prétendu que c'était par représailles; mais l'historiographe de Richard n'accuse point Saladin d'une cruauté semblable [4]. Les auteurs arabes aussi s'accordent à accuser le roi chrétien d'avoir donné le premier

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1190.

[2] « In conspectu omnium fecit amputare capita illorum. » Bened. Petroburg., ad ann. 1191. — G. Vinisauf, *Itiner. reg. Angl.*

[3] J. Brompton, *Chronic.*, ad ann. 1191.

[4] G. Vinisauf assure toutefois que les Sarrasins avaient fait périr des prisonniers chrétiens à coups de flèches. Voy. sur cet événement Michaud, *Histoire des Croisades*, tom. II, liv. 8.

exemple d'une vengeance barbare [1]. Au mois de septembre, une victoire remportée sur les Sarrasins, dans la plaine d'Assur, ouvrit au roi d'Angleterre les portes de Césarée, de Joppé et d'Ascalon, dont les fortifications venaient d'être détruites. Au lieu de se porter sur Jérusalem, Richard fut d'avis de rebâtir d'abord ces cités; ce ne fut pas l'opinion du duc de Bourgogne: aussi se sépara-t-il, avec les Français, de l'armée anglaise. Le duc Léopold, avec ses Allemands, refusa également de contribuer aux travaux ordonnés par Richard, qui l'avait traité avec dédain: ce seigneur allemand et Conrad, marquis de Tyr, non contens de ne prêter aucun secours aux chrétiens, négociaient en secret avec les Sarrasins. [2]

Richard, en chassant dans une forêt auprès de Joppé ou Jaffa, fut cerné par quelques musulmans, et serait devenu leur captif sans le dévouement d'un chevalier de sa suite, Guillaume des

---

[1] Suivant Boha-Eddin, Saladin, sur le point d'échanger ses prisonniers, les fit périr, quand il sut la cruauté exercée sur les musulmans par Richard. D'après le récit d'Emad-Eddin, Saladin respecta la vie des prisonniers conformément au traité. Voyez les extraits des auteurs arabes par M. Reinaud, dans le tom. IV de la *Bibliothéque des Croisades*, § 59.

[2] Bened. Petroburg., ad ann. 1191.

Préaux, qui, s'étant écrié en arabe : Je suis le roi ! fut en effet pris pour Richard et emmené dans la captivité : le roi le racheta dans la suite, en donnant pour sa rançon dix émirs captifs. Ce n'était pas trop payer un service aussi essentiel rendu au roi.

Tout en donnant l'exemple de la plus grande bravoure, en se battant sans cesse contre les musulmans, et en rapportant fréquemment des têtes d'ennemis dans le camp chrétien, ce prince ne négligeait pas de négocier ; des relations, fondées sur une estime mutuelle, s'étaient établies entre lui et Malek-Adel, frère de Saladin. Les deux princes se virent plusieurs fois, et s'envoyèrent des présens. Richard alla même jusqu'à proposer au prince musulman de terminer la guerre par un mariage entre Malek-Adel et la sœur du roi, Jeanne, veuve de Guillaume de Sicile, qui auraient regné ensemble sur la Palestine ; et comme cette princesse déclara son aversion pour son union avec un musulman, le roi offrit sa nièce. Ce projet échoua par l'opposition des imans et des évêques, que révoltait l'idée d'un mariage entre un

---

[1] G. Vinisauf, *Itiner. reg. Angl.*

musulman et une chrétienne, quoique cette union eût pu servir à la protection des deux religions.[1]

Richard ne perdait pas de vue Jérusalem, la capitale; il se porta dans les montagnes de la Judée, pendant l'été de 1192; l'armée y souffrit beaucoup des chaleurs de la saison. L'enlèvement d'une caravane d'Égypte la consola un peu de ses privations; mais bientôt les murmures recommencèrent; d'ailleurs Saladin inquiétait les places maritimes, conquises depuis peu par les chrétiens. Richard vola au secours de Jaffa, et repoussa les Sarrasins en leur faisant éprouver de grandes pertes.[2]

Cependant la discorde régnait dans le camp des chrétiens; Conrad, marquis de Tyr, qui devait, après Guy de Lusignan, monter sur le trône de Jérusalem quand cette capitale serait délivrée, et que Richard n'aimait point, avait été assassiné par deux fanatiques envoyés par le mystérieux Vieux de la Montagne. La calomnie accusait Richard, ennemi de Conrad, d'avoir provoqué ce

[1] Voy. le récit de Boha-Eddin, dans le t. IV de la *Bibliothèque des Croisades*, § 63.

[2] Bened. Petroburg., ad ann. 1191. — G. Vinisauf, *Itiner. regis Angl.*

crime. Richard avait reçu d'inquiétantes nouvelles de ses États; il était dégoûté du commandement d'une armée dans laquelle régnaient la mauvaise volonté, la désunion; il ne devait pas être sans crainte non plus sur les desseins hostiles de Philippe, roi de France, contre la Normandie. En conséquence, il conclut avec Saladin une trève de trois ans, pendant laquelle les chrétiens devaient avoir la faculté de visiter librement le saint-sépulcre, à Jérusalem [1]. Après avoir terminé ainsi la troisième croisade, et après avoir cédé Chypre aux Templiers, Richard s'embarqua pour retourner dans ses États.

Beaucoup de guerriers et d'ecclésiastiques, anglais et normands, qui l'avaient précédé ou accompagné en Palestine, ne furent pas assez heureux de revoir, comme lui, leur patrie. Raoul d'Aubeny, Richard et Guillaume de Camville, Néel de Mowbray, Osmond de Sotteville, et beaucoup d'autres, moururent dans l'Orient; Ranulfe de Glanville, ancien justicier de son père, avait péri au siége d'Acre, avant l'arrivée de Richard. Les Normands avaient eu une part signa-

[1] Bened. Petroburg. — Vinisauf, *Itiner.* — Boha-Eddin.

lée à la croisade de leur roi ; dans les grandes batailles, c'étaient eux qui gardaient le char sur lequel était érigé l'étendard de l'armée.[1]

La conduite chevaleresque de Richard laissa une profonde impression dans l'esprit des musulmans. Long-temps après cette croisade, son nom était rappelé encore par le peuple dans l'Orient comme celui d'un héros redoutable. Il est fâcheux que tant de bravoure et d'audace aient été presque sans fruits pour les croisés, et n'aient guère avancé une entreprise qui avait coûté tant d'argent et de sang. « Le héros de cette troisième croisade, fait observer un historien moderne de ces guerres, « est « plus fait pour exciter la surprise que pour inspi- « rer l'estime, et semble moins appartenir à l'his- « toire qu'aux romans de chevalerie. »[2]

Il faut maintenant revenir aux États d'Europe, et voir les événemens qui s'y étaient passés, pendant que Richard acquérait de la gloire en Palestine.

L'évêque d'Ely, que Richard avait nommé chancelier et mis à la tête du gouvernement de

---

[1] G. Vinisauf, *Itiner. reg. Angl.*

[2] Michaud, *Histoire des Croisades*, 4e édit. Paris, 1825, tom. II, liv. 8.

l'Angleterre en qualité de grand-justicier, et qui avait su joindre à ce pouvoir temporel celui de légat du pape, s'était rendu odieux par l'abus qu'il faisait de son autorité illimitée, et Jean, frère du roi, s'était rangé au nombre de ses ennemis. Ayant enlevé, à l'aide de ses gens d'armes, le comté de Lincoln à Girard de Camville, l'évêque assiégeait le château de Lincoln, qui lui restait à soumettre, lorsque Jean lui notifia que, s'il ne retirait sur-le-champ ses troupes, il viendrait fondre, avec des forces nombreuses, sur ses terres. L'évêque, quelque puissant qu'il fût, ne crut pourtant pas devoir s'exposer aux hostilités dont il était menacé de la part du frère de son roi; il se retira donc avec ses troupes, jura fidélité à Jean, et promit même par serment de le reconnaître pour son souverain, si Richard ne revenait pas de la croisade, ou s'il mourait sans postérité. [1]

On voit par ce traité que déjà l'ambitieux prince songeait à succéder à son frère, qui de son côté avait jeté les yeux sur son neveu Arthur, du moins selon les apparences. Pour que le chancelier du roi Richard ait pu faire un pareil serment, il faut

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1191.

que Jean ait gagné alors les principaux barons de l'Angleterre pour lui.

L'évêque n'eut pas la même déférence pour Geoffroy, frère naturel de Richard, qui s'était fait donner l'archevêché d'York. On se rappellera que Richard, ayant emmené ce frère sur le continent, s'était fait promettre par lui de ne pas retourner en Angleterre pendant l'absence du roi. Cependant Geoffroy débarqua au port de Douvres; le chancelier lui enjoignit de retourner sur-le-champ au continent; et comme Geoffroy, approuvé secrètement par son frère Jean, eût cherché un asile dans une église, le chancelier l'y fit saisir pour le jeter dans le château de Douvres. Jean menaça de nouveau, et le chancelier relâcha son prisonnier. Celui-ci vint à Londres se plaindre de la tyrannie de l'évêque d'Ely; la haine que le clergé et les barons portaient au chancelier éclata en cette occasion. On reprochait à ce prélat un orgueil démesuré et une tyrannie qui révoltait les Anglo-Normands; car il s'entourait de Flamands et de Français, et faisait chanter ses louanges par des menestrels gagés[1]. Les barons

---

[1] « Solus regnabat, et solus imperabat, et a mari usque ad mare

anglo-normands n'oublièrent pas leurs intérêts dans ce conflit. Au commencement, ils stipulèrent[1], ainsi que les évêques et abbés, qu'ils ne pourraient jamais être dessaisis de leurs terres que par un jugement de la cour du roi; ensuite, quand la lutte devint plus vive, ils s'unirent au prince Jean pour exiger que l'évêque d'Ely donnât satisfaction au frère outragé du roi. Au lieu de se rendre à la sommation, le chancelier, voyant la conjuration contre lui, se jeta dans la Tour de Londres, où il se croyait le plus en sûreté; les évêques d'Angleterre se réunirent alors pour lui faire son procès.[2]

Richard était encore en Sicile, lorsque arrivèrent tant de plaintes sur la conduite de son chancelier, que le roi envoya dans son royaume l'archevêque de Rouen et Guillaume Maréchal, comte de Striguil en Irlande, avec l'ordre de faire une enquête, et de s'adjoindre, en cas de besoin, à l'évêque d'Ely, et même de le remplacer si sa gestion était mauvaise. Les deux

---

timebatur ut Deus, etc. » *Epist. Coventrens. episcopi*, dans le t. XVII des *Historiens de France*, p. 538.

[1] Roger de Hoveden, ad ann. 1191.

[2] Bened. Petrob., ad ann. 1191.

commissaires étaient depuis quelque temps en Angleterre; mais craignant l'emportement du puissant prélat, ils n'avaient pas osé exhiber leur commission; ils n'eurent ce courage que lorsque l'indignation publique eut éclaté contre le chancelier. Il fut résolu alors dans le parlement des barons et évêques et de la bourgeoisie de Londres, sous la présidence du prince Jean, que le chancelier serait déposé de ses fonctions, et que l'archevêque de Rouen le remplacerait. La bourgeoisie de Londres profita de cette occasion pour se mettre à l'abri du régime arbitraire, par une confirmation authentique de ses droits de commune. Moyennant cette reconnaissance de leurs franchises, les bourgeois consentirent à se soumettre à Jean, dans le cas où son frère Richard mourrait sans postérité. Le chancelier, réduit à l'extrémité dans la Tour, fit aussi sa soumission; non seulement la Tour de Londres, mais aussi le château de Windsor et d'autres places fortes qu'il occupait, devaient être mis entre les mains de l'héritier éventuel du royaume. Honni et détesté partout, le malheureux prélat ne se crut plus en sûreté, et se cacha même sous des habits de femme pour s'enfuir de Douvres. Son opprobre

n'était pas complet : découvert et conspué de nouveau par le peuple, qui ne lui pardonnait pas ses rapines, il fut jeté encore une fois en prison; et ce ne fut que par ordre de Jean qu'il fut relâché au bout de huit jours, pour pouvoir s'embarquer.[1]

Les évêques l'avaient excommunié : aussi, lorsqu'il vint en Normandie, on suspendit dans les églises le service divin en sa présence. Il adressa au roi et au pape de vives plaintes contre le prince Jean et les évêques d'Angleterre, s'offrant à se justifier si le roi trouvait l'accusation de tyrannie et de malversation fondée.

Célestin, récemment promu au pontificat, crut devoir prendre la défense d'un légat apostolique; en conséquence il enjoignit au haut clergé d'Angleterre d'excommunier dans l'église, avec les cierges allumés, et au son des cloches, le prince Jean et tous ses fauteurs et adhérens, et de suspendre le service divin dans leurs terres.[2]

Fort de l'appui du pape, l'évêque d'Ely procéda de son côté à l'excommunication de l'arche-

---

[1] *Epistola Hugonis de Nonant.* Bened. Petrob., ad ann. 1191.

[2] *Epist. Cœlestini papæ.* Bened. Petrob., ad ann. 1191.

vêque de Rouen, des évêques de Winchester et Coventry, de Guillaume Maréchal, de Hugues Bardolfe, des comtes de Salisbury et de Meulan, de Simon d'Avranches, d'Etienne Ridel, chancelier de Jean, et de beaucoup d'autres barons. A l'égard du prince même, l'évêque déclara vouloir attendre encore pour lui donner le temps de réparer ses erreurs.

Le clergé d'Angleterre fut assez prudent pour ne pas user de représailles; il lui suffisait d'avoir expulsé le violent évêque d'Ely; mais il ne suspendit pas pour cela ses querelles intérieures, et il abusa lui-même de l'excommunication pour venger ses ressentimens personnels : c'est ainsi que Geoffroy, archevêque d'York, ayant une violente querelle contre l'évêque de Lincoln, et l'ayant excommunié, osa excommunier aussi Jean son frère, pour avoir passé la fête de Noël avec cet évêque; tous ceux qui avaient accompagné Jean devaient partager cet anathême; mais à force d'abuser des foudres de l'Eglise, on leur ôtait ce que cette arme avait eu de redoutable aux yeux du peuple. L'évêque de Lincoln, dont il vient d'être parlé, est ce Hugues qui, peu de temps auparavant, ayant visité le couvent des

religieuses de Godestue, et y ayant vu le tombeau de la belle Rosemunde, ancienne maîtresse de Henri II, tombeau pour lequel les religieuses avaient de la vénération, à cause du bien que Rosemunde, à la fin de sa vie, avait fait au couvent, ordonna brusquement d'enlever le corps de cette courtisane de l'église, afin, ajoutait-il, que ce soit un avertissement pour d'autres femmes de ne pas se livrer à des amours adultères [1]. Rosemunde, fille d'un seigneur nommé Clifford, était la mère de l'archevêque Geoffroy. L'évêque de Lincoln outragea la mémoire de la mère par haine pour le fils.

La cour de Rome était assaillie de plaintes et de réclamations des évêques anglais. Le légat intriguait pour rentrer en Angleterre; il avait promis une somme de 50,000 marcs d'argent à Jean, frère du roi, pour avoir la faculté de revenir; il reparut en effet à Douvres, et s'y tint dans le château-fort. Cependant Gautier, archevêque de Rouen, excommunié par ce légat, avait envoyé des clercs à Rome afin de se justifier auprès du

---

[1] « Ut exemplo illius ceteræ mulieres exterritæ caveant sibi ab illicitis et adulterinis concubilibus. » Bened. Petrob., ad ann. 1191.

pape contre l'évêque d'Ely, qu'il avait remplacé en qualité de justicier d'Angleterre. On disait qu'il avait aussi donné de l'argent à ce misérable prince, afin de l'empêcher de soutenir le légat.[1]

Un historien nous a conservé les dépêches que les clercs de l'archevêque de Rouen lui adressèrent de Rome; ils disent qu'étant arrivés dans cette métropole, après avoir été dépouillés de tout en route par les brigands, ils y vivaient dans un piteux état, tandis que les clercs du légat y étaient dans l'abondance, et que le pape répondait toujours à leurs demandes : « C'est l'évêque d'Ely que le roi Richard a institué justicier d'Angleterre; je ne connais pas l'ordre qui le révoque de ces fonctions. Comment le roi donnerait-il un pareil ordre, après avoir mis la plus grande confiance dans cet évêque, et après avoir demandé même qu'il fût le légat du pape, non seulement en Angleterre, mais aussi en Normandie, ce que je n'ai pas cru devoir accorder? » Aussi Célestin maintint-il l'évêque d'Ely comme son légat en Angle-

[1] « Acceptis a Rothomagensi archiepiscopo et a ceteris justiciariis Angliæ 2 millibus marcis argenti. » Bened. Petroburg., ad ann. 1191.

racterre ; seulement il annula l'excommunication lancée par lui contre l'archevêque de Rouen, dont il anéantit également l'anathême prononcé contre l'évêque d'Ely.[1]

Pendant que l'Angleterre tombait dans l'anarchie par les querelles des grands et les intrigues du clergé, la Normandie courait d'autres dangers ; mais ils furent détournés par la fermeté du sénéchal à qui Richard avait confié le gouvernement de ce pays.

Les historiens assurent que Philippe, roi de France, en passant à Rome, lorsqu'il retourna de la Palestine en France, se plaignit beaucoup de Richard au pape, et demanda la permission d'attaquer la Normandie, qui devait être, comme tous les Etats de Richard, inviolable pendant ses combats dans la guerre sainte[2]. Le pape refusa cette autorisation ; cependant Philippe revint en France avec des sentimens très hostiles pour son allié.

---

[1] *Epistola clericorum Rotomag. archiepiscopo*. Bened. Petroburg., ad ann. 1191.

[2] « Petiit a summo pontifice licentiam vindicandi se de illo in Normannia et aliis terris suis ; sed summus pontifex..... nullam ei licentiam ad malum faciendum in terra regis Angliæ dare voluit. » Bened. Petrob., ad ann. 1191.

Dès la fin de 1192, il appela le sénéchal Guillaume, qui gouvernait la Normandie, ainsi que les barons de Normandie à une conférence entre Gisors et Trie, et demanda que sa sœur Adélaïde, toujours détenue au château de Rouen, lui fût remise, conformément au traité qu'il avait conclu avec Richard pendant leur séjour à Messine, en Sicile; il montra la charte originale de ce traité, qui lui restituait aussi Gisors et les comtés d'Eu et Aumale.[1]

Le sénéchal et les barons assurèrent n'avoir reçu de Richard aucun ordre à cet égard; il est probable en effet que Richard, peu scrupuleux sur l'exécution des traités, n'avait rien ordonné pour l'accomplissement de celui qu'il avait conclu avec le roi de France, et qu'il avait peut-être oublié depuis ce temps.

Philippe en réclama l'exécution; mais le sénéchal et les barons normands persistèrent dans leur refus. Il partit en menaçant de prendre de force ce que le traité lui rendait. Le sénéchal se

---

[1] « Ostendit ille cyrografum conventionis factum inter ipsum et regem Angliæ apud Messanam in Sicilia. » Bened. Petroburg., ad ann. 1192.

hâta de mettre en bon état les châteaux-forts, voisins de la France.

Philippe écrivit à Jean, en Angleterre, lui offrant la main de sa sœur Adélaïde, refusée et pourtant gardée par Richard, et lui proposant de le reconnaître pour souverain de l'Angleterre et des autres possessions de Richard. Jean ne pouvait ignorer le scandale que son père, Henri II, avait donné en gardant la sœur du roi de France, et les bruits qui avaient couru à l'égard du commerce clandestin entre son père et cette princesse infortunée; mais une considération semblable ne l'empêcha pas plus que le serment de fidélité prêté à son frère, d'entrer dans les vues du roi de France, et déjà il s'était disposé à passer sur le continent, et à s'allier avec Philippe, lorsque sa mère Eléonore, en ayant été avertie, partit en hâte pour l'Angleterre afin de retenir son fils. A l'aide de l'archevêque de Rouen et d'autres personnages, elle réussit en effet à prévenir un grand scandale; il avait fallu menacer Jean de saisir ses terres s'il osait se déclarer contre Richard, son frère et son roi. [1]

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1192.

Ayant échoué dans cette tentative, Philippe revint à son projet d'envahir les terres de Normandie qui, d'après le traité de Messine, devaient revenir à la couronne de France. Cette fois, il trouva de la résistance de la part de ses grands vassaux, qui n'osaient s'exposer aux foudres de l'Eglise en aidant à une guerre dans des contrées mises sous la protection de l'Eglise durant la croisade.[1]

La Normandie n'était pas encore rassurée de ce côté, lorsque deux légats du pape arrivèrent sur la frontière, disant que leur mission était de terminer la querelle entre l'évêque d'Ely et l'archevêque de Rouen, et de faire la paix entre l'ancien et le nouveau justicier d'Angleterre. Dès que le sénéchal fut informé de leur arrivée, il envoya l'ordre de ne pas les laisser passer à Gisors, attendu qu'il lui était enjoint de ne permettre à aucun légat d'entrer en Normandie pendant que le roi serait à la croisade; en conséquence, la garnison et la bourgeoisie leur fermèrent les portes, et, comme ils insistèrent en faisant valoir leur ca-

---

[1] « Sed milites regni sui noluerunt in hoc consentire, dicentes quod ipsi fierent ut perjuri, etc. » Bened. Petrob., ad ann. 1192.

tère sacré, les soldats et bourgeois leur montrèrent des épées et des bâtons. Un historien dit même qu'on les frappa pour les repousser[1]. Ce traitement exaspéra les deux légats; en sortant de la Normandie, l'un d'eux jeta l'interdit sur le duché, et excommunia le sénéchal et tous ses conseillers et fauteurs. Celui qui avait osé prendre cette mesure décisive était l'évêque d'Ostie; son collègue, le cardinal Jordan, refusa de souscrire à la sentence, par égard pour Richard: aussi le roi de France, très content de l'interdiction, trouva mauvais le refus du cardinal, et lui défendit de séjourner en France[2]; quant à l'évêque d'Ostie, après s'être vengé des Normands, il se retira à Paris.

Le sénéchal de Normandie écrivit à la reine Eléonore et à son fils Jean en Angleterre, pour se plaindre de la conduite de ce légat, comme devenant un nouvel embarras pour ceux qui gouvernaient les Etats de Richard. On envoya d'Angleterre l'évêque de Durham, pour aller trouver le

---

[1] « Imo cum fustibus et gladiis illos retroire coëgerunt. » Bened. Petroburg., ad ann. 1192.

[2] *Ibid.*

légat du pape à Paris et tâcher de faire révoquer la sentence d'excommunication lancée contre le sénéchal et son conseil. L'évêque se rendit en effet auprès du légat, et négocia avec lui. L'évêque d'Ostie déclara qu'il révoquerait la sentence si le sénéchal retirait la défense faite aux légats de se montrer dans la Normandie, et si ce sénéchal promettait de réparer devant la justice ecclésiastique l'offense qu'il leur avait faite. Ils espéraient, en outre, que le clergé de Normandie les défraierait pendant dix jours avec une suite de 50 personnes et 40 chevaux. [1]

Le sénéchal refusa cet accommodement; en conséquence, l'évêque, sans doute inspiré par les conseils de Philippe, maintint sa sentence; on essaya encore la voie de la négociation, mais en vain. Cependant le sénéchal, s'étant adressé à la cour de Rome, trouva le pape mieux disposé que ses délégués. Richard, dans la Terre Sainte, rendait en effet à l'église romaine, par ses victoires, des services tellement signalés qu'il y avait de la prudence à avoir pour lui les plus grands ména-

[1] « Ita tamen quod clerus Normanniæ invenisset eis impensas x dierum, ad L homines et XL equos. » Bened. Petroburg., ad ann. 1192.

gemens : aussi, au lieu d'approuver ses légats, le pape révoqua leur interdiction, et n'insista point sur leur réception en Normandie pendant l'absence du roi.[1]

La vigilance du sénéchal détourna donc de ce duché les troubles que le séjour des légats apostoliques aurait pu y faire naître; il ne fut pas également attentif aux progrès que fit dans l'intérieur le pouvoir ecclésiastique aux dépens du pouvoir civil. Quoique le chef de l'église normande, Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, fût absent, étant revêtu des hautes fonctions de justicier d'Angleterre depuis la déposition de l'évêque d'Ely, le clergé de Normandie n'en était pas moins uni et moins persévérant dans sa lutte contre les autorités civiles. Pendant quelque temps, le sénéchal tint ferme; mais le doyen du chapitre de Rouen, Jean de Coutances, qui administrait le diocèse pendant l'absence de l'archevêque, les évêques de Bayeux, Avranches, Séez, Coutances et Lisieux soutenaient avec tant de vigueur ce qu'ils considéraient comme les droits de l'Eglise, qu'à la fin il fallut en venir à un accommodement.

---

[1] Bened. Petroburg., ad ann. 1192.

Dans un conseil des barons et justiciers, ainsi que des évêques et abbés, on arrêta les bases d'un droit canonique, qui accorda d'immenses avantages au clergé[1]. En effet, il fut décidé qu'en aucun cas, excepté l'homicide, le vol et autres crimes, dont la connaissance était réservée aux cours des plaids communs, les clercs ne pourraient être arrêtés pour subir le jugement du pouvoir séculier, et qu'à la première réquisition des juges ecclésiastiques ils devaient leur être paisiblement livrés pour être jugés par la cour de l'Eglise. Toutes les questions relatives à la violation de la bonne foi et du serment devaient pareillement être traitées devant le for ecclésiastique : à l'égard de l'infraction commise à la trève du Seigneur, on suivrait l'ancienne coutume et la teneur des chartes des rois Henri et Richard d'Angleterre. Les abbés, prieurs et abbesses des monastères devaient être élus avec l'assentiment de l'évêque diocésain. Le for séculier n'aurait aucun pouvoir de prononcer sur les biens que des religieux et toute autre personne ecclésiastique aurait possé-

---

[1] *Ecclesiasticæ libertatis in Normanniâ leges;* Bessin *Concilia Rotomag. provinc.*, pars 1ª, p. 99.

dés depuis plus de vingt ans; il en serait de même des biens qui, en vertu de chartes ou d'autres actes authentiques, auraient été donnés à titre d'aumône. La connaissance de toutes les causes relatives à de pareilles possessions serait dévolue aux cours ecclésiastiques. La distribution des legs testamentaires devait se faire aussi sous l'autorité de l'Eglise, et il ne devait plus être permis d'en retenir la dîme comme autrefois. Sous aucun prétexte le pouvoir civil ne devait se mêler des biens laissés par des clercs décédés *ab intestat;* lors même qu'ils passeraient pour avoir été usuriers, et quel qu'eût été le genre de leur mort, ces biens devaient être distribués sous l'autorité épiscopale pour des œuvres pies. Étaient déclarées irrévocables toutes les donations et aliénations faites pendant la vie des laïques, n'importe à quel titre, et lors même que la qualité d'usuriers seroit attribuée aux donataires; on ne pourrait confisquer dans le dernier cas que ce qui se trouverait non aliéné à l'époque de leur mort. Ce que le décédé aurait engagé moyennant un intérêt devait revenir à ses enfans ou autres héritiers; les veuves et les enfans devaient toucher leur portion congrue; mais si une mort subite ou

une autre circonstance fortuite l'avait empêché de disposer de ses biens, la distribution devait s'en faire sous l'autorité ecclésiastique. [1]

On voit que l'Eglise s'assurait par cet acte un pouvoir plus grand qu'elle n'en avait eu jusqu'alors en Normandie; non seulement le clergé était parvenu à se soustraire presque entièrement à la juridiction séculière, mais il s'immisçait dans les actions civiles, et déclarait d'avance valables toutes les donations arrachées aux mourans, et se faisait le dispensateur des biens des laïques dans un grand nombre de cas: aussi regarda-t-il la concession faite dans le parlement de l'an 1192 comme un triomphe de l'Eglise, comme une délivrance du joug qui pesait sur lui depuis la domination des Normands dans la Neustrie [2]. Jusqu'alors les ducs de Normandie et les rois d'Angleterre avaient lutté avec un courage vraiment étonnant contre les empiétemens de l'Eglise; mais

---

[1] *Ex chartulario capituli Rotomag.* Bessin *Concilia Rotom. prov.*, pars 1, p. 100.

[2] « Annuente rege Richardo, liberata est ecclesia Normanniæ a longo servitutis jugo quo premebatur, quod scilicet nullâ occasione a sæcularibus capientur clerici potestatibus sicut consueverant, etc. » Math. Westmonast. *Flor. histor.*, ad ann. 1190.

quand Richard eut eu la faiblesse de se battre dans l'Orient contre les Sarrasins au lieu de gouverner les peuples confiés à sa surveillance, le pouvoir civil n'était plus assez fort pour opposer une digue à ce choc permanent de l'Eglise ; il crut devoir céder pour avoir la paix, et abandonner au clergé les prérogatives qu'il réclamait avec tant d'instance. Il faut dire aussi que l'intervention des ecclésiastiques pieux, dans les transactions civiles, était quelquefois une garantie pour les citoyens contre les abus du pouvoir. Des bénédictions devaient être données par le pauvre et le faible à l'évêque qui empêchait par la menace de l'excommunication le riche et le puissant de dévorer son chétif patrimoine, seul soutien d'une famille. Cependant l'histoire cite peu d'exemples de cette intervention salutaire, tandis qu'elle abonde en traits de rapacité cléricale : aussi les collisions entre le clergé et la bourgeoisie étaient quelquefois violentes. Par un événement qui eut lieu vers cette époque à Rouen, on peut juger de l'exaspération des esprits d'alors contre les prétentions exorbitantes de l'église. Un mur de clôture suffit pour entretenir pendant quelques années une fermentation terrible chez les Rouennais.

Le chapitre de la cathédrale avait fait entourer d'un mur le cimetière auprès de l'église, et donné à des marchands le privilége d'y ouvrir des échoppes. Les avenues des temples étaient alors la voie la plus fréquentée de la ville, et par conséquent la station la plus favorable pour des marchands, qui jouissaient probablement, dans cette enceinte, de l'immunité ecclésiastique, et devaient s'y croire exempts des charges de la bourgeoisie. Les Rouennais ne purent voir sans jalousie cet abus de l'autorité des chanoines : ils exigèrent que le mur de clôture qu'on venait d'élever fût abattu, et qu'il n'y eût plus d'échoppes de marchands dans l'enceinte, parce qu'elles portaient préjudice au commerce des autres bourgeois. Sur le refus des chanoines, qui ignoraient encore quelle énergie l'esprit de commune inspirait déjà aux citoyens, ceux-ci tinrent conseil, et résolurent de se faire justice par la force. Un attroupement se forma, et en peu de temps le mur sujet de l'irritation publique fut abattu [1]. Alors les chanoines firent retentir la cour archiépiscopale de leurs vives

---

[1] « Unde factum est quod quadam die cives ex communi consilio irruerunt, et murum illum funditus subverterunt. » Bened. Petroburg., ad ann. 1192.

plaintes ; ils demandèrent à grands cris que les bourgeois fussent contraints à réparer le mal qu'ils avaient fait. Méprisant ces clameurs, la commune ne voulut même pas comparaître : toute la ville était dans l'agitation. L'archevêque étant absent, les évêques de Bayeux, Avranches, Séez et Coutances accoururent pour tâcher de rétablir la tranquillité, et engager la commune à donner satisfaction à l'Église. Cependant les Rouennais, encore tout indignés de l'obstination des chanoines, repoussèrent les conseils des évêques ; ceux-ci, ayant pris l'avis de l'archevêque, déclarèrent alors la commune excommuniée.

Aussitôt le service divin est suspendu, les églises de Rouen et les cimetières se ferment, le clergé ne veut ni admettre les vivans ni enterrer les morts ; il ne reste aux bourgeois d'autre moyen que de déposer les corps de leurs parens, amis et voisins, dans les lieux écartés ou même dans les rues. [1]

A ce spectacle révoltant, leur indignation ne ménage plus rien. L'émeute avait commencé au

[1] « Et sic a festo S. Catherinæ usque ad Pascha cessavit civitas a celebratione missæ, et jacebant corpora mortuorum per plateas insepulta. » Bened. Petrob., ad ann. 1192.

jour de Sainte-Catherine 1192, elle se prolongea jusqu'à l'approche de Pâques 1193; c'était l'époque où les sacremens étaient indispensables aux fidèles; mais le clergé persista dans son refus d'ouvrir les églises: quelques jours avant Pâques, les bourgeois, saisis de fureur, se jettent sur les prêtres obstinés, en tuent quelques-uns, en mutilent d'autres, démolissent les maisons des chanoines de la cathédrale et dévastent leurs jardins[1]. Ceux-ci se réfugièrent en partie à Andeli, domaine de l'église de Rouen. On appela des prêtres du dehors pour dire la messe aux Rouennais, et leur administrer les sacremens.[2]

La dernière émeute avait eu un caractère de violence que l'autorité civile même ne pouvait voir d'un œil tranquille. Il en fut référé au roi, et ce prince exhorta la bourgeoisie à la réparation du mal. Beaucoup de bourgeois éprouvèrent aussi

---

[1] « Quosdam ex his occidistis, et quosdam contumelia affectos membris genitalibus turpiter et nefarie detrunçastis, et in ipsâ Domini resurrectionis die domos canonicorum Rotomag. ecclesiæ ex parte maximâ destruxistis, etc. » Cœlestini P. *Epistola ad Rotomagenses*, de l'an 1196, dans le tom. XVII des *Historiens de France*.

[2] Bened. Petrob., ad ann. 1192. C'est par ce fait que Benoît de Peterborough termine sa chronique.

des remords d'avoir maltraité si cruellement les oints du Seigneur. Ils jurèrent sur l'Évangile qu'ils se présenteraient devant la cour ecclésiastique, pour donner satisfaction au chapitre. Les évêques revinrent à Rouen, et, ayant adjoint à leur assemblée des hommes sages, ils tinrent une cour, et condamnèrent la commune, puisqu'elle avait décidé l'émeute, à faire reconstruire à ses frais le mur et les échoppes du cimetière, et à composer pour les outrages faits à la personne des chanoines [1]. Plus de deux ans s'étoient passés depuis l'émeute. Le roi Richard annonça à toute la Normandie par un acte public, rédigé à Argentan, veille de Saint-Martin 1194, que, d'après la composition entre le chapitre et la bourgeoisie, celle-ci s'était engagée à rebâtir, avant Noël, toutes les constructions démolies. [2]

Cela n'était guère possible; la commune ne mit aucun empressement à commencer les travaux; le temps se passa, et deux autres années s'écoulèrent sans que le chapitre obtînt la satisfaction

---

[1] Lettre du pape Célestin, citée dans l'avant-dernière note.

[2] Richardi *Epistola*, dans Radulph. de Diceto *Imagin. histor.*, ad ann. 1194.

exigée : aussi le pape, aux yeux de qui une commune de bourgeois en hostilité contre le clergé n'était guère qu'une troupe de manans, adressa au peuple rouennais une lettre méprisante, pour lui reprocher durement son *insolence*, sa *perversité*, sa *rébellion*, et pour lui déclarer que si les coupables ne venaient pas à résipiscence, il maintiendrait l'excommunication lancée contre eux.[1]

L'agitation avait cessé, des événemens plus importans, surtout la guerre entre les rois d'Angleterre et de France, avait porté l'attention publique sur d'autres objets; il est probable que les chanoines et bourgeois oublièrent leur querelle, et que les premiers n'obtinrent jamais qu'une satisfaction incomplète.

Le chapitre comprit aussi l'utilité des associations, et peu d'années après l'émeute des Rouennais, il établit une confrérie entre ses chanoines et ceux de Cambrai; d'après ce pacte, les chanoines de l'une de ces cathédrales devaient être reçus dans l'autre pendant leur séjour dans une

---

[1] La lettre du pape commence ainsi : « Quod vobis salutationis alloquium non impendimus, non ex nostrâ duritie, sed vestrâ potius noveritis contumaciâ provenisse. »

des métropoles, et toucher la portion congrue, comme leurs confrères [1]. Dès lors les chanoines de Rouen avaient un asile plus sûr encore que Andeli, en cas d'une nouvelle émeute de la part des Rouennais.

Ce chapitre était si jaloux de ses prétendus droits qu'en 1164 il avait forcé les religieux de Saint-Lo, à Rouen, de fermer leur école de chant, parce que le chantre de la cathédrale s'arrogeait le droit d'enseigner seul le plain-chant. Il fut fait à ce sujet une transaction par laquelle le chapitre s'engageait à indemniser le prieuré par une rente annuelle de 20 sous, payable le jour de la fête de Saint-Lo [2]. Parmi les priviléges ou plutôt les usages du chapitre de la cathédrale, il y en avait un qui dans la suite fit beaucoup de bruit, et donna lieu à une grande solennité; ayant commencé probablement sans éclat, il fut peu remarqué dans l'origine, et voilà pourquoi il se perd dans

---

[1] *Societas episcopi cameracensis cum Waltero Rotomag. archiepiscopo*, de l'an 1196; Bessin, *Concilia Rotomag. provinc.*, pars 2a, p. 631 et 632.

[2] Farin, *Histoire de la ville de Rouen*, 3e part. Rouen, 1668, p. 153.

l'obscurité des temps [1]. L'évêque Guillaume Bonne-Ame avait fait une translation solennelle des reliques de saint Romain, un des premiers évêques de Rouen, des cryptes de Saint-Gervais à la cathédrale, qui fut dès lors sous l'invocation de Marie et de ce saint normand. C'était aussi à la gloire de la sainte Vierge et de l'ancien évêque que tous les ans, à la fête de l'Ascension, le chapitre de la cathédrale demandait un criminel dans les prisons de la ville, pour lui donner la liberté, comme on délivrait à Ypres des prisonniers le jour du Vendredi Saint [2]. Le chapitre de Rouen conduisait le sien en procession, en lui faisant porter la *fierte* ou la châsse de saint Romain; et donnant ainsi à cette délivrance un caractère pieux, il rendait le coupable, censé repentant, au monde et à sa propre estime. L'usage paraît avoir pris naissance après la translation des reliques de saint Romain dans la cathédrale, et n'avoir eu rien que de pieux dans les premiers

---

[1] Voy. A. Floquet, *Histoire du privilége de St.-Romain*. Rouen, 1833, 2 vol in-8.

[2] Lambin, le *Vendredi Saint*, dans le *Messager des sciences et des arts de la Belgique*. Gand, 1833, livrais. 3ᵉ.

temps; mais dans la suite ce même chapitre se prévalut de l'usage comme d'un droit pour enlever un coupable à la justice et lui donner la liberté, après avoir fait écrire par lui la confession de son crime. Il prétendit choisir entre tous les criminels que le parlement détenait dans les prisons; il s'en fit faire l'extradition par des cérémonies moitié judiciaires, moitié religieuses; la procession émut toute la ville; une foire, appelée celle du Pardon, fit partie de la fête; et le fameux privilége, dit de Saint-Romain, fréquemment contesté par le roi, ne devint qu'une occasion d'assurer l'impunité à une foule d'assassins dont les familles avaient assez de crédit pour intéresser le chapitre de la cathédrale. L'institution eût été belle, comme le droit du clergé de régler l'héritage des personnes décédées de mort subite, s'il ne s'en était servi que pour protéger l'innocence, et la préserver de l'oppression; malheureusement le clergé n'était pas assez pur alors pour remplir une mission aussi noble; voilà pourquoi tout privilége entre ses mains tourna au détriment de la sûreté publique.

CHAPITRE II.

Richard aborde à Aquilée. — Il est fait prisonnier en Autriche. — Lettres de sa mère au pape. — Élégie composée par le roi. — Jean, comte de Mortain, veut s'emparer de la couronne d'Angleterre. — Conditions sous lesquelles Richard obtient sa liberté. — Traité conclu entre le roi de France et le frère de Richard. — Le roi d'Angleterre revient dans ses États. — Il aborde en Normandie, et force les Français à lever le siége de Verneuil. — Philippe brûle la ville d'Évreux. — Richard prend auprès de Vendôme la caisse et les archives de Philippe. — Trève conclue en juillet 1194. — Un ermite engage Richard à reprendre sa femme. — Philippe envahit de nouveau la Normandie. — Il brûle Dieppe. — Traité de paix signé à Louviers. — L'archevêque de Rouen excommunie les auteurs du traité. — Construction de la forteresse de Château-Gaillard.

Le roi Richard avait mandé à l'archevêque de Rouen ses victoires en Syrie, et l'on ne devait pas espérer qu'il abandonnerait promptement le théâtre de sa gloire. Cependant les dépêches secrètes que lui avaient envoyées ses confidens en Angleterre et sur le continent, avaient pressé son retour. On était sans nouvelles de ce prince depuis quelques mois, lorsqu'une lettre de l'empereur Henri VI à Philippe, roi de France, fit con-

naître les tristes aventures de Richard [1]. S'étant embarqué sur la côte de Syrie, pour retourner dans ses États, il avait essuyé une tempête, et son bâtiment, séparé des autres, avait été poussé dans le port d'Aquilée. Là il avait pris la résolution, au lieu de traverser l'Italie et la France, de faire un long détour, en passant par l'Allemagne pour retourner en Angleterre. Bien des motifs devaient lui faire abandonner ce projet : la longueur et les fatigues de la route, l'inimitié de l'empereur Henri, dont il avait contrecarré les prétentions sur la Sicile, et plus encore la haine de Léopold, duc d'Autriche, dont il avait fait abattre le drapeau sur l'une des tours de Saint-Jean-d'Acre, ne voulant pas qu'il y flottât un pavillon d'un prince aussi inférieur aux rois de France et d'Angleterre.

Mais Richard s'était habitué, dans son expédition en Orient, à la vie aventureuse; il espérait échapper à la vigilance de ses ennemis par un adroit déguisement, et peut-être de surprendre aussi le roi de France au milieu de ses projets hostiles contre la Normandie. N'étant accompagné

---

[1] Voy. la lettre de l'empereur à Philippe, de l'an 1192. Rog. de Hoveden, *Annal.*, pars poster.

que de trois serviteurs, il s'était caché sous le costume d'un pélerin, et n'avait que les apparences de la pauvreté; mais quelques pièces d'or qu'un de ses serviteurs échangea, ou quelque autre marque d'une condition plus relevée qui contrastait avec les apparences affectées par le roi, peut-être aussi des informations secrètes le trahirent; Léopold, duc d'Autriche, averti du passage de Richard, le fit arrêter auprès de Vienne, et jeter dans une prison; puis il avertit l'empereur de ce qu'il regardait comme une bonne fortune. Henri VI fut comblé de joie de pouvoir se venger de l'allié de Tancrède, qui lui avait fait perdre la Sicile : il manda aussitôt la *bonne nouvelle* [1] au roi de France, qui n'en fut pas moins charmé que l'empereur, et le pria, dans sa réponse, de ne pas relâcher un ennemi aussi dangereux. Déjà Henri VI, en faisant part à la diète de Ratisbonne de l'événement, avait fait valoir ses droits d'empereur pour exiger que le prisonnier lui fût livré, sauf les réserves que pourrait faire le duc d'Autriche.

[1] « Scientes ea dilectioni tuæ bene placita existere, et animo tuo uberrimam importare lætitiam. » Roger de Hoveden, *Annal.*, pars poster.

La diète n'eut rien à objecter, et Léopold livra Richard à l'empereur; celui-ci fit conduire le roi d'Angleterre dans un château d'Alsace.

Ce fut probablement par la lettre de Henri VI à Philippe-Auguste, et non par les recherches ou le pèlerinage du ménestrel Blondel, comme le dit le roman, que la France et l'Angleterre apprirent le sort de Richard [1]. Ce fut un sujet de joie pour la France, et un motif d'affliction pour les États soumis au roi d'Angleterre. Ceux même qui n'avaient pour lui ni affection ni estime, ne pouvaient se dissimuler que la captivité du roi exposait tous ses États à l'anarchie, et que ceux du continent étaient en outre gravement menacés d'invasions de la part de l'ennemi de Richard, Philippe, roi de France; ils voyaient la nationalité de leur pays compromise, et l'étranger prêt à les subjuguer. Les hommes pieux, dont le nombre était grand, s'indignaient aussi de la trahison exercée par le duc d'Autriche et par l'empereur d'Allemagne contre un des plus grands héros de la

[1] L'archevêque de Rouen annonça l'événement en Angleterre en y envoyant copie de la lettre de l'empereur. Roger de Hoveden, *Annal.*, pars poster.

croisade, contre celui qui avait, sinon délivré les lieux saints, au moins ouvert la route aux pélerins pour adorer Jésus-Christ dans Jérusalem; ils voyaient dans cette perfidie un outrage fait à la chrétienté, qui, pour ainsi dire tout entière, avait garanti aux combattans, en Palestine, la sûreté de leurs personnes et de leurs États en Europe. Que devenaient les bulles du saint-siége si le moindre prince d'Allemagne pouvait impunément tendre des piéges aux princes revenant des saints combats?

Ce fut un bonheur pour les peuples soumis à Richard d'avoir en ce moment à leur tête des hommes qui apprécièrent l'importance de leur position : Gautier de Coutances en Angleterre, le sénéchal Guillaume en Normandie, surent commander et agir ainsi que le voulaient les circonstances. Déjà l'évêque de Bath était parti pour traiter avec l'empereur. On envoya d'Angleterre deux ecclésiastiques, afin de recevoir les ordres de Richard. Ils le rencontrèrent sur la route du château où il devait être détenu. [1]

L'Angleterre avait malheureusement Jean,

---

[1] Roger de Hoveden.

frère du roi, qui crut le moment favorable pour susciter des troubles et essayer de s'emparer d'une couronne convoitée par lui depuis long-temps; mais sa mère n'eut de cœur que pour son fils aîné Richard, et elle déploya l'énergie de l'amour maternel pour obtenir la délivrance du roi. On possède encore les lettres par lesquelles elle s'efforça de secouer l'impassible pontife qui siégeait dans la chaire suprême de Rome [1]. Pierre de Blois, qui, dans cette circonstance, servit de secrétaire à la reine-mère, mit dans ces lettres l'enflure et l'érudition biblique, qu'on avait coutume de prodiguer alors à tous propos; cependant la douleur maternelle et l'indignation d'une reine au sujet de la trahison commise envers le roi son fils, se font jour à travers ce style ampoulé. « Notre roi est en prison, écrit Éléonore à Célestin; de toute part il est opprimé; voyez l'état ou plutôt la chute du royaume, la perversité des temps, la cruauté du tyran, qui au foyer de l'avarice forge sans cesse des armes d'iniquité contre le roi; il l'a

---

[1] Rymer et Sanderson, *Fœdera, conventiones*, etc., tome I, part. 1. Quelques unes de ces lettres sont traduites dans le tome II de Michaud, *Bibliothèque des Croisades*.

fait prisonnier pendant le saint pélerinage, lorsqu'il était sous la protection du Dieu du ciel, lorsqu'il défendait l'Église romaine; il le retient dans les chaînes, il le tue par ses terreurs... Ce qui afflige publiquement l'Église, ce qui excite le murmure des peuples, et ne contribue pas peu à diminuer leur estime pour vous, c'est que, malgré tant de plaintes et de larmes des royaumes, vous n'ayez pas envoyé un seul nonce à ces princes. »

« Malheureuse et n'excitant la pitié de personne, écrit-elle dans une autre lettre, pourquoi, femme de deux rois, suis-je arrivée à cette funeste vieillesse qui me plonge dans l'ignominie? J'étais aussi mère de deux rois : ma postérité m'est enlevée. Le jeune roi et le comte de Bretagne dorment dans la poussière; leur malheureuse mère est forcée de vivre pour être tourmentée sans cesse de leur souvenir. Deux fils me restaient pour me consoler; mais ils existent pour ajouter aujourd'hui à mon supplice : le roi Richard est dans les fers; son frère Jean ravage son royaume par le glaive et le feu..... Je ne sais quel parti prendre : si je pars, et si j'abandonne le royaume de mon fils, ravagé de tout côté par la guerre civile, ce pays sera privé de conseils et

de consolations ; si je reste, je ne verrai point la face tant désirée de mon fils ; personne ne travaillera avec ferveur à sa délivrance ; et, ce que je crains encore plus, ce prince infortuné sera tourmenté pour payer une rançon impossible à trouver. Succombant sous tant d'afflictions, il mourra dans les supplices..... O saint Père ! tirez donc contre les méchans le glaive de saint Pierre ! »

Comme le pape restait encore dans l'inaction, la reine lui écrivit de nouveau :

« Souverain Pontife, si la douleur d'une malheureuse pécheresse ne vous touche pas, soyez sensible au moins aux cris des pauvres, aux gémissemens des prisonniers, au sang des victimes, à la spoliation des églises, à l'oppression générale des saints..... Trois fois vous avez promis d'envoyer des légats, et ils ne sont point partis. Si mon fils était dans la prospérité, ils se seraient hâtés de courir au simple appel qu'il leur aurait fait..... Est-ce là la promesse que vous m'avez faite à Châteauroux avec tant de protestations d'amitié et de bonne foi !... Les rois et les princes de la terre se sont ligués contre mon fils, contre l'oint du Seigneur ; l'un le retient dans les fers,

l'autre dévaste ses domaines par de cruelles hostilités.... le Pontife en est témoin, et il garde le glaive de Pierre dans le fourreau! »[1]

Les évêques de Normandie, ayant l'archevêque de Rouen à leur tête, écrivirent pareillement, au pape, mais d'un ton très modéré pour l'engager à interposer son autorité, afin de faire cesser la captivité d'un croisé, pris contrairement aux priviléges que l'Eglise accordait à ceux qui combattaient pour la cause sainte[2]. Sollicité de divers côtés, le pape parla enfin du haut du saint-siége; il ordonna, et fit entendre des menaces, mais sans aucun effet immédiat.

Pierre de Blois ne crut pas devoir garder la même modération en écrivant à l'archevêque de Mayence pour se plaindre de l'exemple inouï de trahison donné par le duc d'Autriche et par l'empereur d'Allemagne : « Vrai Judas et ministre de Satan, Léopold avait foulé aux pieds les lois divines et humaines, et compromis son salut à force d'avidité; car ne s'agissait-il pas d'argent?

---

[1] Michaud, *Bibliothéque des Croisades*, tome II.

[2] Epistola Walteri, etc., de l'an 1192; Bessin, *Concil. Rotomag. provinc.*

et cet argent, où le prendra-t-on? ce sera la dépouille des églises, la substance des pauvres, le denier qui sustentait la veuve et l'orphelin; la malédiction s'y attachera pour le malheur éternel du coupable duc. »[1]

Quelques troubadours aussi plaignirent le sort du roi captif, dans lequel ils voyaient le représentant et le chef de l'armée, croisée pour la délivrance du saint-sépulcre[2]. Richard lui-même, ennuyé d'une détention solitaire qui se prolongeait, exhala, dans des vers limousins, la douleur de se voir ainsi abandonné par ses sujets, qui tardaient à le racheter[3]. Cette élégie d'un roi plus habitué à manier l'épée que le luth, et peu susceptible d'émotions tendres, est parvenue jusqu'à nous; c'est une poésie simple et naturelle qu'aucun bon troubadour n'aurait désavouée.

On ne voit pas que les trouvères anglo-normands se soient joints aux limousins pour montrer leur affection envers le roi; et, à l'exception

---

[1] Petri Blesens. *Epist.*; Rymer et Sanderson, *Fœdera*, etc., t. I, part. 1.

[2] Voy. le *sirvente* de Folquet de Marseille; *Choix des Poésies orig. des Troubadours.*

[3] Élégie de Richard, *ibid.* t. IV, 183.

du clergé, il ne paraît pas que le peuple normand ait manifesté aucun dévouement pour Richard pendant son adversité. Cependant ce peuple avait à craindre pour son existence, pour ses biens; la captivité de Richard et la mauvaise foi de Jean son frère devenaient de grands malheurs pour lui.

Pendant que le roi, dans sa prison, s'entretint avec les personnages qui vinrent d'Angleterre pour le voir, et avec son chancelier Guillaume de Longchamps, que l'on avait été forcé d'expulser du royaume, mais qui se rendit très utile à Richard en lui servant de négociateur à la cour impériale, le roi de France voulut profiter de l'abandon dans lequel se trouvait la Normandie, pour s'en emparer, ou du moins pour la désoler. Jean, frère du roi, avait passé dans cette province, espérant d'y être reconnu pour duc; il y trouva le sénéchal et les barons occupés des préparatifs de défense contre les Français; ses tentatives de s'emparer du pouvoir échouèrent complétement [1]. Philippe avait désiré s'entretenir avec lui. Jean se rendit donc auprès du roi, et

[1] Roger de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1192.

concerta avec lui un message qu'on devait envoyer à l'empereur d'Allemagne, pour l'engager à ne pas relâcher Richard; on devait lui offrir une indemnité de la rançon que Richard lui aurait payée.

Jean retourna avec des troupes mercenaires en Angleterre, dans l'espoir de s'emparer de la couronne de Richard. Il prit quelques châteaux-forts; mais Eléonore et Guillaume de Coutances surent défendre le reste du pays contre ses tentatives. Il n'eut que peu de partisans; et quoiqu'on ne pût se promettre beaucoup de bonheur du règne de Richard si jamais il recouvrait sa liberté, on le préférait à son frère, qui ne rachetait ses vices par aucune qualité estimable.

Richard avait été enfermé au château de Trivelle en Alsace; les négociations entamées avec l'empereur par l'évêque d'Ély, ambassadeur du roi, avaient eu enfin pour résultat la décision que la diète germanique, convoquée à Haguenau, statuerait sur le sort du prisonnier. Richard fut donc conduit dans cette ville, et obligé de comparaître comme accusé devant la diète, quoiqu'il

---

[1] Roger de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1192.

ne fût point justiciable de l'assemblée politique d'un pays étranger. Les griefs qu'on proféra contre lui furent d'avoir fait alliance avec Tancrède, qui s'était emparé de la Sicile au préjudice de Henri VI; de s'être emparé de l'île de Chypre; d'avoir insulté le duc d'Autriche sur les murs d'Acre; d'avoir empêché les progrès des chrétiens par ses querelles avec le roi de France; d'avoir trempé dans le complot ténébreux qui avait eu pour effet l'assassinat du marquis de Montferrat; enfin d'avoir conclu avec les Sarrasins un armistice qui laissait le saint-sépulcre entre leurs mains.[1]

Suivant les historiens, Richard se défendit avec une éloquence admirable. Sa meilleure défense était dans ses brillans exploits en Syrie; probablement c'était moins aussi sa justification qu'on attendait que ses offres de rançon, car tout l'appareil de cette diète ne devait aboutir qu'à faire payer à Richard la liberté au plus haut prix possible. Déjà il s'était offert à tenir l'Angleterre comme un fief de l'empire, et à en faire un service féodal. Il consentit à donner pour sa rançon cent

[1] Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1192.

mille marcs d'argent; quand il aurait recouvré sa liberté, il devait en donner encore cinquante autres mille, pour lesquels il fournirait des ôtages. L'empereur, de son côté, l'investit de l'ancien royaume d'Arles, où les empereurs avaient un vicaire ou gouverneur, peu respecté à la vérité, et plus propre à constater les droits ou les prétentions de l'empire germanique qu'à exercer un pouvoir réel. [1]

Dans l'acte de composition qui fut conclu entre les deux souverains, il fut stipulé que des envoyés impériaux, conjointement à ceux de Richard, se rendraient à Londres afin d'y recevoir les cent mille marcs d'argent pur; que cet argent serait scellé dans des caisses, et demeurerait aux risques du roi jusqu'à l'entrée sur les terres de l'empereur; qu'à l'arrivée de l'argent, le prince serait rendu à la liberté; que Richard, pour les autres cinquante mille marcs, fournirait soixante ôtages à l'empereur et sept au duc d'Autriche; que dans le cas où il accomplirait certaine promesse faite autrefois au sujet du duc de Saxe (promesse

---

[1] « Imperator nunquam prædictis terris et hominibus dominari potuit ». Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1193.

dont il ne fut plus parlé dans la suite, et qui est demeurée inconnue), l'empereur paierait pour lui les 20,000 marcs que devait recevoir Léopold d'Autriche pour sa part; que, dans les sept premiers mois après sa délivrance, Richard acquitterait la dette des 50,000 marcs, et donnerait en mariage au fils du duc d'Autriche sa nièce, fille de Geoffroy, comte de Bretagne.[1]

Richard n'osa avouer à ses sujets tout le poids des obligations contractées par ce traité que la force lui imposa. Dans la lettre qu'il écrivit, le 13 des kalendes de mai 1193 de Haguenau, à sa mère Éléonore et à ses hauts justiciers d'Angleterre, il présenta ce honteux traité comme un pacte d'alliance qu'il avait contracté avec Henri VI pour la garantie mutuelle de leurs droits; il assura avoir été parfaitement accueilli par l'empereur, auprès de qui il devait rester jusqu'à ce qu'il se fût acquitté envers lui d'une somme de 70,000 marcs; il engagea les justiciers à mettre tous leurs soins à réunir cette somme. « Empressez-vous, écrivit-

[1] *Chirographum factum inter imperatorem et regem Angliæ.* Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1193, et dans le tome 1 de Rymer, *Fœdera*, etc.

il, d'inviter les églises à contribuer au prix de cette rançon, et promettez-leur par serment que les sommes qu'elles avanceront leur seront restituées. Réunissez aussi les barons qui doivent servir d'ôtages, afin que notre chancelier, lorsqu'il retournera en Angleterre, les trouvant tous auprès de notre mère, puisse accomplir ainsi le traité juré.[1] »

Un des devoirs des vassaux sous les gouvernemens féodaux était de payer la rançon du suzerain ou du seigneur lorsqu'il était dans la captivité de ses ennemis; la demande de Richard n'éprouva donc pas de contradiction, mais la somme était énorme : le roi était pressé de sortir de prison; il fallut donc hâter la répartition et l'acquittement de la contribution extraordinaire qu'on imposa aux habitans de l'Angleterre, de la Normandie et des autres États de Richard, déjà appauvris par les guerres précédentes et par la dîme perçue pour les croisades. On leva l'*escuage*[2] sur les fiefs baronniaux, et le *hidage* sur les terres non sujettes au service militaire; d'autres propriétés furent

[1] Epist. Richardi, etc., Rog. de Hoveden.

[2] De scutagio ad redemptionem domini regis; Madox, *History of the Exchequer*, ch. 15, sect. 4.

taxées sous divers noms. Il en coûta aux ecclésiastiques et aux laïques, aux chevaliers et aux bourgeois, le quart de leur revenu annuel; les églises reçurent ordre de livrer leurs vases et autres objets en or et en argent; des couvens d'Angleterre, dont la richesse consistait dans leurs troupeaux, durent livrer toute la laine de leurs granges [1]. La ville de Londres, en donnant 1,500 marcs, eut soin de stipuler par acte la conservation de ses franchises [2], par cet esprit de liberté municipale qui a toujours caractérisé la bourgeoisie anglaise. Nous n'avons pas de renseignemens sur les moyens qu'on employa en Normandie pour faire rentrer la contribution; en Angleterre, les collecteurs procédèrent d'une manière vexatoire et arbitraire; beaucoup d'argent fut dissipé entre les mains d'agens infidèles, et il fut difficile de réunir les sommes nécessaires pour la rançon : aussi Richard envoyait un message après l'autre; il accusait ses sujets d'indifférence pour son sort, et s'impatientait de languir en prison. [3]

---

[1] Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1193.

[2] *Magn. rotul.* cité par Madox, *History of the Exchequer*, p. 412.

[3] Elégie de Richard, citée plus haut.

De nouvelles contributions furent imposées pour combler le déficit des premières, et on emprunta des sommes à des compagnies de banquiers lombards établis en Angleterre[1]. A force d'impôts et d'emprunts, on parvint enfin à rassembler l'argent exigé, et les délégués impériaux vinrent pour en surveiller l'embarquement. La rançon arriva heureusement, et Henri VI manda aux barons d'Angleterre qu'il avait résolu de donner la liberté à Richard, son ami et leur souverain, la seconde fête après Noël, soit à Spire, soit à Worms, et de poser dans sept jours sur sa tête la couronne de Provence. « Notre intention, ajoutait-il, est de conserver avec Richard les rapports d'une tendre amitié, et de l'honorer en toute occasion. »[2]

C'est avec cette hypocrisie que, dans l'âge même où l'on poussait la franchise quelquefois jusqu'à la rudesse, la politique se jouait de la crédule simplicité des peuples.

---

[1] « DCCC marcas ad solvendum mercatoribus Romanis pro pecunia mutuata ab eis per reginam et archiepiscopum Rothomag. ad opus regis. » *Magn. rotul.*; Madox, *History of the Exchequer*, p. 686, note *q*.

[2] Epist. Henrici imperat., rapportée par Rog. de Hoveden.

Pendant que les amis de Richard travaillaient à sa délivrance, le roi de France et le comte de Mortain n'étaient pas restés oisifs. Au commencement de l'année 1194, Philippe pénétra en Normandie par le Vexin, et menaça même la capitale du duché qui devait s'attendre à un siége; cependant ses troupes rentrèrent bientôt en France.[1]

Le comte de Mortain, l'ayant suivi à Paris, conclut avec la France un traité qui, s'il avait été exécuté, aurait démembré la Normandie, sur laquelle Jean n'avait encore aucun droit. Par ce pacte[2] il cédait à la France toute la rive droite de la Seine, à l'exception de la ville de Rouen et du territoire à deux lieues à la ronde, qui devaient lui rester; de plus il abandonnait à Philippe, dans le reste de la Normandie, la rive droite de l'Iton avec les places fortes d'Évreux, Vaudreuil, Verneuil et autres : c'était mettre presque tout le duché à la merci de la France. Il renonçait à une partie de la Touraine, et promettait des terres aux comtes de Blois et du Perche, et s'engageait

[1] Rigord. *De gestis Philippi Aug.*, ad ann. 1194.

[2] *Pacta conventa Parisiis, inter Philipp. et Johann.*, etc., de l'an 1194; Rymer et Sanderson, *Fœdera*, t. I; Brussel, *Usage des fiefs*, tom. II; *Historiens de France*, tom. XVII.

à faire hommage et devoir de vassal pour les terres qu'il gardait.

Un prince qui disposait aussi légèrement de la nationalité des Normands ne devait pas trouver grande sympathie chez eux.

Cependant Richard, ayant été mis au fait des intrigues de son frère, envoya des négociateurs en France; et Philippe, qui ne s'était pas fait scrupule de soutenir un prince rebelle contre son frère, ne fit non plus aucune difficulté de sceller un nouveau traité par lequel Richard, pour avoir la paix, promettait de rendre hommage à Philippe pour tous ses fiefs, et de lui payer 20,000 marcs d'argent; pour la garantie du paiement Philippe devait occuper deux places fortes, Loches et Châtillon, et de plus il devait donner à garder à l'archevêque de Reims deux châteaux-forts de la Normandie, Driencourt et Arques; encore Richard s'obligeait-il à pourvoir ces quatre forts de vivres, et à supporter tous les frais de l'occupation.[1]

---

[1] « Et pro his conventionibus omnibus observandis rex Angliæ tradet regi Franciæ Lochas et Castellionem super Endriam, et archiepiscopo Remensi, Driencurt et Arches. » Art. 10 du traité, in-

Il était dur de se soumettre à une contribution de guerre sans avoir été vaincu; mais le roi d'Angleterre était dans une position d'où il fallait sortir à tout prix, et par l'acte qui venait d'être signé en son nom à Mantes (juillet 1193), il espérait obliger au moins le roi de France à se tenir en repos pendant que Richard serait dans la captivité. Par un motif semblable il fit la paix avec son frère Jean, et promit de lui rendre tous ses biens; mais les châtelains en Normandie refusèrent de lui remettre les châteaux-forts. Ce fut un prétexte pour le roi de France de céder au comte de Mortain les deux forts de Normandie qu'il devait faire occuper par les gens de l'archevêque de Reims, suivant le traité de Mantes [1]; Philippe et son adversaire ne paraissaient faire des traités et des sermens que pour les violer.

Quand le roi de France apprit que la rançon de Richard était expédiée, et que ce roi allait bientôt être mis en liberté, il conçut quelques craintes; il écrivit à Jean, son nouveau vassal,

séré dans le tome I de Rymer, *Fædera*, etc., et tome XVII des *Historiens de France*.

[1] Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1193.

que le diable était déchaîné [1], et qu'il fallait aviser aux moyens de précaution. Après avoir délibéré avec lui sur les mesures commandées par les circonstances, Philippe envoya un message à l'empereur en leur nom commun, pour lui représenter le danger de relâcher un homme aussi redoutable que Richard, et pour le prier de retenir ce roi encore jusqu'à la fête de Saint-Michel. Pour prix de cette complaisance Philippe lui offrait 50,000 marcs, et Jean 30,000, ou 1,000 livres d'argent pour chaque mois de plus que l'empereur garderait son prisonnier; il lui offrit même 150,000 marcs pour l'extradition de Richard entre les mains de Philippe, qui le garderait pendant un an. [2]

Malgré la solennité du traité de délivrance conclu avec Richard, l'avide empereur fut ébloui par la grandeur de l'offre que lui faisait le roi de France. La somme qu'on lui promettait était aussi forte que celle qu'il tirait de Richard, et de plus elle empêchait son prisonnier de se venger. [3]

---

[1] « Diabolum decatenatum esse, etc. »

[2] Roger de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1193.

[3] « Imperator voluit a pacto resilire propter cupiditatem pecu-

Cependant il ne pouvait prendre sur lui une démarche aussi décisive que la rupture d'un traité fait devant la diète germanique. Il fallut la consulter. Elle devait s'assembler à Mayence pour voir rendre enfin à la liberté le roi d'Angleterre; plusieurs barons anglais, l'archevêque de Rouen, le fils du roi de Navarre [1], et Éléonore, mère de Richard, étaient venus le recevoir. Henri VI donna connaissance à la diète des offres de Philippe, sans marquer aucune désapprobation. La diète, n'ayant pas le même intérêt que l'empereur à garder Richard, persista dans ses premières intentions, et l'empereur, qui aurait volontiers violé sa parole et touché les subsides de France, délivra enfin son prisonnier. Ce prince partit en laissant l'archevêque de Rouen, l'évêque de Bath et beaucoup de fils de comtes et barons comme ôtages pour ce qui restait à payer de

---

niæ quam rex Franciæ et comes Johannes ei obtulerant. » Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1193.

[1] On lit dans les comptes de l'Echiquier : « Ferrando filio regis Navariæ revertenti ab Alemania, ubi fuerat obses pro rege, c marcas et c sol. ad eundum in Normanniam, et ad acquietanda vadia sua et expensas suas. » Madox, *History of the Exchequer*, p. 191, note z.

sa rançon. Il s'embarqua au port d'Anvers sur le navire que tenait prêt pour lui le commandant de sa marine, Alain Trenchemer. [1]

Le duc d'Autriche mourut quelque temps après la délivrance du roi d'Angleterre : on attribua son prompt décès aux effets de l'excommunication que le pape avait enfin lancée contre lui, à cause du traitement tyrannique qu'il avait fait subir à un roi de l'armée des croisés : aussi le clergé lui refusa d'abord une sépulture religieuse [2]. Quant à l'empereur d'Allemagne et au roi de France, qui avaient rivé les chaînes du prisonnier, ils furent encore épargnés par le pape.

Ce fut le 20 mars que Richard débarqua au port de Sandwich en Angleterre, à la grande joie des habitans, qui souffraient de la guerre civile, et qui voulaient au moins un roi pour tous les sacrifices qu'on leur avait imposés en son nom.

Jean, comte de Mortain, avait été depuis peu déclaré par le conseil des barons et grands-justi-

---

[1] Rog. de Hoveden. Trenchemer eut un fief en Angleterre. Voy. Madox, *History of the Exchequer*, p. 303, note *p*.

[2] Rog. de Hoveden, ad ann. 1194.

ciers, traître au roi, coupable de félonie, et on avait ordonné la confiscation de ses terres; mais plusieurs châteaux tenaient pour lui. Richard, dès qu'il fut arrivé, entra en campagne, et commença ses succès par la prise de Nottingham, qui ne put résister que quelques jours [1]. Dans un parlement convoqué par le roi, la confiscation fut de nouveau prononcée contre Jean et ses fauteurs, et on le somma de comparaître en quarante jours. Le roi renouvela la cérémonie de son couronnement, et étant dépourvu d'argent, il reprit de force les domaines jadis vendus par lui, et imposa en outre des taxes à ses sujets.

Jean était alors avec Philippe, qui avait ouvert, au mois de mai, une nouvelle campagne en Normandie, malgré le dernier traité. Cette fois ce fut sur l'Eure que la guerre fut portée par les deux princes, ou plutôt par Philippe seul, car Jean avait peu de ce courage si commun alors à tous les hommes élevés au-dessus de la servitude. Les Français prirent Ivry, qui jadis opposait tant de résistance aux assaillans. Pacy-sur-Eure et Neubourg reçurent également les troupes de Philippe.

---

[1] Rog. de Hoveden, ad ann. 1193.

Le roi se porta ensuite sur Évreux : cette métropole d'un évêché ne se défendit pas mieux que les autres places. Après avoir laissé des troupes dans le château-fort, il alla mettre le siége devant la place de Verneuil, qui tint pendant trois semaines contre les Français. [1]

Cependant on apprit en Normandie que la flotte de Richard, forte de cent navires, était entrée à Barfleur. Les bourgeois d'Évreux, qui probablement n'attendaient que l'arrivée du roi pour secouer le joug de la France, se déclarèrent aussitôt pour Richard. Ils tuèrent même, pendant l'émeute, quelques officiers des troupes de Philippe [2]. Un seul historien, Guillaume le Breton, accuse Jean d'avoir attiré à un banquet trois cents militaires de la garnison française, de les avoir fait égorger ensuite, et d'avoir fait mettre leurs têtes sur des pieux autour de la ville, afin de reconquérir par cet acte barbare les bonnes grâces du roi son frère [3]. Mais Jean avait besoin de se mé-

---

[1] Rog. de Hoveden, ad ann. 1193.—Rigord, *De gestis Phil. Aug.*

[2] « Milites regis ibidem capti, et plures quam turpiter decapitati. » Rigord, *De gestis Phil. Aug.*, ad ann. 1194.

[3] « Interimitque viros sub eadem clade trecentos,
Et palis capita ambustis affingit, et urbem

nager anssi celles de Philippe-Auguste, et un massacre semblable aurait dû le rendre odieux aux Français. Dès que le roi de France apprit la défection des bourgeois d'Évreux, il courut à cette ville, laissant le gros de son armée en observation devant Verneuil. Étant entré dans Évreux, il traita les habitans en ennemis, mit le feu aux édifices, et emporta les reliques des églises. Pendant qu'il exerçait cette vengeance facile, ses troupes devant Verneuil, apprenant que Richard approchait avec les bandes emmenées d'Angleterre, levèrent précipitamment leurs tentes, et prirent la fuite; ils furent poursuivis par les habitans de Verneuil, qui firent un butin considérable: Richard, étant survenu, se hâta de mettre cette place en bon état de défense; mais les Français ne reparurent plus, et se tinrent sur la frontière. [1]

Dans l'Anjou et le Maine, une insurrection s'é-

Circuit affixis (visu mirabile!) tali
Regem portento quærens magis augere luctu;
Talibus obsequiis, tali mercede rependens
Millia marcarum quas rex donaverat illi. »

Philippidos, lib. IV, v. 460 et suiv.

[1] Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1194.

tait déclarée contre le pouvoir royal; les insurgés prirent et détruisirent le château-fort de Montmirel. Richard se porta sur la Loire, pour faire rentrer ces contrées dans le devoir. N'ayant pas d'argent, il força la ville de Tours de lui fournir deux mille marcs d'argent, à titre de prêt, ou plutôt de don gratuit.

Pendant ce temps, ses justiciers faisaient rentrer avec rigueur les nouvelles contributions qui avaient été ordonnées. Ils trouvèrent quelque résistance dans le haut clergé, qui ne contribuait jamais qu'avec beaucoup de difficultés aux charges de l'État. L'évêque de Lincoln s'opposa vivement à la levée de nouveaux impôts dans son diocèse. Richard, irrité de sa résistance, ordonna de passer outre. Cependant l'évêque vint le trouver sur le continent: le roi était à la messe; s'étant présenté devant lui, l'évêque Hugues lui demanda le baiser de paix; mais le roi ne le donna qu'avec répugnance. Après la messe, l'évêque conduisit le roi derrière l'autel, et provoqua l'examen de sa conscience. N'opprimait-il pas chaque jour les indigens? n'accablait-il pas son peuple de demandes d'impôts? et les infidélités qu'il commettait envers la reine Bérengère n'étaient-elles pas

un scandale pour ses sujets? [1] Un roi était bien faible quand un ministre de l'église lui présentait la liste de ses péchés : Richard convint de tout, et fit la paix avec le prélat, dont il admira le caractère ferme et courageux, mais dont il oublia bientôt les exhortations. Il montra la même légèreté lorsque, quelque temps après, un bourgeois de Londres vint intercéder pour le peuple, accablé et tourmenté par les collecteurs de taxes : Richard promit de faire droit aux plaintes, mais il ne s'en occupa guère. Le bourgeois, qu'on appelait Guillaume à la longue barbe, s'insurgea avec d'autres mécontens, et fut cruellement mis à mort. [2]

On pressait les Normands, par un motif particulier, de faire de nouveaux sacrifices d'argent. Leur archevêque, Gautier de Coutances, était encore détenu comme ôtage par l'empereur d'Allemagne ; il ne devait recouvrer la liberté qu'après

---

[1] *Vita S. Hug.*, chap. 23, cité par Berington, *History of the reign of Henry II*, liv. 4.

[2] Rog. de Hoveden. — Mathieu Paris. — Gervas. Dorobern. Voy. aussi sur l'histoire remarquable de ce bourgeois, *l'avocat des pauvres*, A. Thierry, *Histoire de la Conquête de l'Angleterre,* tome IV, liv. 2.

l'acquittement entier des obligations pécuniaires contractées par Richard ; or, celui-ci ne donnait rien pour délivrer ceux qui étaient allés prendre sa place dans la captivité allemande. On vit l'abbé du monastère de Jumièges porter au doyen de la cathédrale le prix qu'il avait retiré de la vente de son argenterie, et tout l'or et l'argent qu'il y avait dans l'abbaye. Gautier de Coutances était, il est vrai, le bienfaiteur du couvent ; il y a quelques années, il était venu d'Angleterre installer le nouvel abbé Richard, et faire don aux moines du fief d'Adam-de-Varvannes, dans le pays de Caux. [1]

L'archevêque de Rouen, moyennant le paiement de dix mille marcs, revit enfin son diocèse, après avoir été reçu en procession par le chapitre de Londres, le jour de l'Ascension 1194, et avoir prêché dans la cathédrale de cette ville[2]. Le sénéchal continuait de veiller à la sûreté de la Normandie, parce que Philippe, avec ses troupes françaises, restait auprès de la frontière. Cependant les Normands désiraient la paix, et les Français n'étaient

[1] C.-A. Deshayes, *Histoire de l'Abbaye roy. de Jumièges*, Rouen, 1829, in-8°, p. 59.

[2] Rad. de Diceto, *Imag. histor.*, ad ann. 1194.

pas éloignés de la faire. Il y eut à Pont-de-l'Arche quelques pourparlers entre les conseillers de Philippe et le sénéchal, le connétable et les barons de Normandie ; les conférences furent transférées ensuite à Rouen, où commandait le comte Robert de Leicester, et où se trouvait aussi le comte de Mortain, qui paraissait avoir abandonné le parti français.[1]

Malgré les négociations, Philippe faisait des incursions dans la Normandie ; il prit et détruisit le petit fort de Fontaines, à quatre lieues de Rouen, qui n'avait pour toute garnison que quatre chevaliers et vingt servans. Pendant qu'il s'en retournait[2], Robert de Leicester, ayant fait une sortie de Rouen, le guetta sur son passage ; mais n'étant pas le plus fort, il fut fait prisonnier, et conduit en France. C'était une perte fâcheuse pour les Normands. Beaucoup de barons et de prélats, tant de France que d'Angleterre, s'entremettaient pour la paix entre Richard et Philippe. Il y eut de nouvelles négociations à Vau-

---

[1] Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1194.

[2] « Cum aliqua saltem victoriola sese recepit. » Rad. de Diceto, *Imag. histor.*, ad ann. 1194.

dreuil, mais on ne put s'accorder : aussi la guerre continua moins en Normandie que dans l'Anjou et le Poitou. Les deux rois se rencontrèrent auprès de Vendôme; on croyait qu'ils allaient se livrer une bataille; mais Philippe, jugeant sa position mauvaise, se retira en toute hâte, abandonnant aux ennemis son trésor, sa chapelle portative et ses archives. Il y avait dans celles-ci des documens relatifs aux intelligences qui existaient entre certains vassaux du roi d'Angleterre et Philippe [1]. La perte des terriers et rôles des cens qu'on portait alors à la suite des rois, fut sensible à la cour de France. Philippe fit des démarches pour recouvrer les registres; mais Richard refusa obstinément de les rendre, et les officiers du roi de France furent obligés, à l'aide de leur mémoire et de divers documens, de dresser d'autres terriers. [2]

Richard continua la guerre contre quelques sei-

---

[1] « Captus est etiam regis Franciæ thesaurus magnus, et capella regia, et chartæ universorum hominum regis Angliæ qui se dederant regi Franciæ et comiti Johanni contra eum. » Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1194.

[2] « Præfuit huic operi Galterus junior. »

GUILL. BRIT., *Philipid.*, lib. IV, v. 571 et suiv.

gneurs du Poitou; cependant de nouvelles conférences eurent lieu, entre Verneuil et Tilliers, pour la paix entre les deux rois.

On tomba enfin d'accord pour les conditions d'une trève, que Philippe paraissait accorder plutôt qu'accepter. Il déclara en effet consentir à cette trève, d'après les prières du cardinal-légat et de l'abbé de Cîteaux.[1]

Selon le pacte qui fut conclu le 23 juillet 1194, et juré par le connétable de France, par le doyen du chapitre de Tours, et par un chambellan de Philippe, au nom de leur maître[2], ce prince gardait les positions qu'il occupait en Normandie, savoir : Vaudreuil, Louviers, Léry, Pont-de-l'Arche et autres places; il se réservait le droit de les conserver, de les démolir, de les brûler, enfin d'en disposer à sa volonté. De toutes les places démantelées par les Français, durant la guerre, le roi d'Angleterre n'en pouvait fortifier de nouveau que quatre, savoir : Neubourg, Driencourt, Conches et Breteuil. Tous

---

[1] Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1194.

[2] Voy. ce traité dans les *Annales* de Roger de Hoveden, t. XVII des *Historiens de France*.

les barons qui s'étaient déclarés pour le roi de France devaient être compris dans la trève. Chaque roi devait nommer deux arbitres ou dictateurs qui, en cas de contestation, rendraient un jugement. Si l'un des deux rois commettait des hostilités envers l'autre, le cardinal-légat prononcerait l'excommunication contre lui.[1]

Ces conditions paraissaient dictées par un vainqueur : aussi Richard, en revenant du Poitou, en fut si mécontent qu'il ôta les sceaux à son chancelier pour avoir approuvé légalement une trève semblable[2]. Cependant il fallut l'observer, ou du moins faire semblant de s'y conformer; malheureusement la trève, en laissant reposer les troupes, n'empêcha point les rapines et les brigandages dans la Normandie.[3]

L'archevêque de Rouen, pour rentrer dans la jouissance d'Andeli, fut obligé de payer deux mille livres angevines à Philippe-Auguste, et de

---

[1] « Si rex Franciæ contra regem Angliæ, aut rex Angliæ contra regem Franciæ interciperet, cardinalis terram interdiceret intercipientis, etc. » Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1194.

[2] « Quia cancellarius ille operatus fuerat inde minus discrete quam esset necesse. » *Ibid.*

[3] *Ibid.*

retirer l'excommunication qu'il avait lancée contre lui. Il déclara publiquement être satisfait des réparations du mal que les Français avaient fait dans la terre de l'Eglise. Pendant la guerre, les deux rois avaient saisi le temporel du clergé de l'un et de l'autre royaume qui se trouvait dans leurs États; ils renoncèrent à cette saisie, qui avait jeté l'alarme dans l'Eglise. Robert de Leicester, encore prisonnier du roi de France, offrit pour sa rançon mille livres sterling et la cession du château de Pacy; comme il fallait, pour cette cession, l'assentiment du roi d'Angleterre, Philippe remit l'affaire à la paix définitive, et retint le comte en prison.[1]

Eléonore, mère du roi, avait amené une réconciliation entre lui et son frère Jean[2]. Richard consentit à rendre à son frère cadet le comté de Mortain, le fief d'Eu et le comté de Glocester; mais il ne lui rendit ni les autres possessions qu'il lui avait cédées immédiatement après son avénement au trône ni aucun château-fort; il voulait que Jean, restant entièrement dans sa dépen-

[1] Roger de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1195.

[2] Selon Rad. de Diceto, *Imag. histor.* Jean s'était jeté aux pieds du roi dès son arrivée à Bures.

dance, ne pût tramer de nouveaux complots, et lui assigna, pour les pertes qu'il lui faisait éprouver, un revenu annuel de 8,000 livres angevines.[1]

A Noël, Richard tint sa cour à Rouen; ne doutant pas de la reprise des hostilités après l'expiration de la trève, il s'y prépara. Il vivait peu avec sa femme, la princesse de Navarre; elle était même reléguée de la cour, et des femmes mercenaires prenaient sa place : aussi la cour de Richard était loin d'être l'école des bonnes moeurs. Un ermite se présenta un jour devant le roi, et lui reprocha avec rudesse le déréglement de sa conduite et le scandale qu'il donnait à ses peuples. Le clergé avait alors le privilége de dire impunément de dures vérités aux rois. Richard écouta les discours de l'ermite, qui comparait la cour du roi à Sodome : il le laissa partir ensuite sans se convertir; mais étant tombé malade quelque temps après, il eut des remords de conscience, rappela sa femme à la cour, et la traita de nouveau comme son épouse.[2]

---

[1] Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1195.

[2] « Abjecto concubitu illicito, adhæsit uxori suæ, et facti sunt duo in carne unâ. » *Ibid.*

Pendant ce temps, l'empereur Henri VI avait employé les sommes extorquées à Richard pour sa rançon, à faire une expédition contre la Sicile, et à y détrôner la dynastie normande. Il avait pillé les trésors des rois, il s'était emparé de l'île, et avait traîné dans l'esclavage la veuve et les enfans de ce Tancrède avec lequel Richard s'était allié, et dont il devait marier la fille à son neveu Arthur de Bretagne. Mais depuis longtemps Richard avait oublié ces engagemens. A la fin de juin 1195, arriva en Normandie une ambassade de l'empereur, apportant à Richard une couronne d'or, peut-être celle de son royaume d'Arles, qu'il n'eut jamais, et sollicitant son alliance contre le roi Philippe. L'empereur lui faisait de plus remise d'une portion de la rançon qui restait à payer. Sans compter probablement beaucoup sur Henri VI, dont il n'avait point à se louer, le roi d'Angleterre crut pourtant devoir donner suite aux propositions de l'empereur, et envoya auprès de lui son chancelier. Philippe, qui en fut averti, voulut arrêter cet ambassadeur ; mais c'était trop tard : le chancelier avait déjà traversé la France. [1]

---

[1] Roger de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1195.

Philippe crut que les négociations entre Henri VI et Richard motivaient suffisamment la rupture de la trève; en conséquence, il fit de nouvelles incursions dans l'intérieur de la Normandie, ravagea les campagnes, et renversa les châteaux-forts. Ce furent de nouveaux malheurs pour ce duché, qui, depuis quelques années, ne cessait de gémir de la présence hostile des Français. Philippe assiégeait Vaudreuil, lorsque Richard demanda une entrevue avec lui; les deux rois se virent en dehors de la ville. Au moment de leur entretien, les murs de Vaudreuil, minés par les sapeurs de l'armée française, s'écroulèrent: Richard, furieux, courut aux armes, et fondit avec les siens sur les assiégeans. Ceux-ci fuirent en désordre, au-delà de la Seine. Richard fit beaucoup de prisonniers, et revint avec eux à Vaudreuil. [1]

A son tour, il fit des excursions sur le territoire de France, brûla les habitations et les moissons, arracha les vignes et les vergers, et rendit

---

[1] Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1195. Selon cet historien le pont s'écroula, et Philippe faillit se noyer. Il est probable que le combat de Gisors, dont il sera parlé plus bas, aura été confondu avec celui de Vaudreuil.

aux habitans le mal que les Français avaient causé en Normandie. Cependant, comme tous ces ravages ne faisaient aucun bien aux agresseurs, et comme la famine était partout, on se lassa, selon la coutume, de guerroyer, et de nouvelles négociations furent entamées. On parla sérieusement de la paix. Richard parut la désirer sincèrement; il remit enfin entre les mains du roi de France l'infortunée Adélaïde, son ancienne fiancée, répudiée par lui sous le motif qu'elle avait été déshonorée par Henri II, et cette princesse s'en alla porter son déshonneur et son infortune dans la maison du comte de Ponthieu, à qui son frère, le roi Philippe, la maria. En revanche Richard proposa dans les négociations un mariage entre sa nièce, la sœur d'Arthur de Bretagne, et Louis, fils de Philippe. Pour sortir de la captivité de l'empereur d'Autriche, il avait promis la princesse bretonne au fils du duc d'Autriche, qui l'avait trahi et vendu. La mort de ce duc avait annulé la promesse. Le Vexin, Gisors, Vernon, Ivry, et une somme de vingt mille marcs d'argent devaient servir de dot à la princesse; de son côté, le roi de France devait restituer ce qu'il avait pris de la Normandie et d'autres domaines du roi d'An-

gleterre [1]. D'après ces offres préliminaires, les deux rois devaient se voir à Verneuil vers la Toussaint; mais ce rendez-vous manqua, et les hostilités furent reprises avec une nouvelle fureur.

Le château d'Arques était au pouvoir des Français; Richard vint l'assiéger. A cette nouvelle, Philippe accourut pour sauver un poste aussi important; Richard fut obligé de se retirer, et son adversaire, poursuivant ses succès le long de la côte, pénétra jusqu'à Dieppe. Cette ville maritime, déjà ruinée une fois dans les guerres entre les deux rois, avait été rétablie depuis peu, et la prospérité commerciale y renaissait, quand Philippe la pilla, et la mit en cendres; il brûla aussi tous les bâtimens qui se trouvaient dans le port; ensuite il se retira, avec un butin immense, à travers une contrée couverte de bois; c'est là que Richard guettait son retour; il fondit à l'improviste sur les Français, chargés des richesses de Dieppe, et en tua un grand nombre. [2]

Quelque temps après on voit les deux rois

---

[1] Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1195.

[2] Rigord., *De Gestis Philippi*, ad ann. 1194. — « Periere multi extremi agminis viri. » Guill. Armor. *De Gestis Phil.*

abandonner la Normandie pour aller mesurer leurs forces dans le Berry, sans que l'histoire nous rende compte de ce changement du théâtre de la guerre. Les Brabançons à la solde de Richard venaient de s'emparer d'Issoudun; peut-être Philippe voulut-il reprendre cette place. Les deux armées se trouvèrent en présence l'une de l'autre entre Issoudun et Charost, et on s'attendait généralement à une bataille; mais à la surprise de tout le monde, disent les historiens français, Richard se présenta tout à coup sans armes devant Philippe, lui rendit hommage comme à son suzerain, et demanda à traiter avec lui [1]. Ce n'est pas ainsi que les faits sont racontés par les historiens anglais. Ceux-ci soutiennent au contraire que Philippe, dans la crainte d'une défaite, demanda à se retirer, et que sur le refus de Richard il proposa de traiter [2]. Il semble pourtant que si Richard avait été le maître de vaincre ou de traiter, il n'eût pas fait les concessions auxquelles il se résigna par le traité subséquent.

---

[1] « Contra omnium ibi existentium opinionem... rex Angliæ, armis depositis, cum paucis de suis ad regem Francorum quantocius pervenit. » Guill. Armor. *De Gestis Phil.*

[2] Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1195.

On négocia, et comme on était près de Noël, époque consacrée à la dévotion et aux grandes fêtes de cour, Richard se rendit à Poitiers; mais peu de semaines après, savoir, en janvier 1196, il revint en Normandie, et ce fut à Louviers qu'il signa le traité de paix dont voici les principaux articles: [1]

Richard abandonnait à jamais au roi de France et à ses héritiers Gisors, Neaufle et tout le Vexin normand; il consentait à ce que Hugues de Gournay devînt l'homme du roi Philippe, et que le comte de Leicester, pour sa rançon, lui abandonnât Pacy; Philippe devait avoir également les châtellenies de Vernon, Gaillon, Ivry et Nonancourt, ainsi que l'Auvergne, à laquelle Richard renonçait; de son côté Philippe lui rendait Eu, Aumale, Arques, Neufchâtel, Beauvoir, et tout ce qu'il avait pris depuis la captivité de Richard en Allemagne. Andeli ne devait être le fief d'aucun des deux rois, ni pouvoir être fortifié; ce do-

---

[1] *Conventiones pacis inter Philippum et Richardum*, de l'an 1196; Rigord, *De Gestis Philippi*. — Rymer et Sanderson, *Fœdera*, etc., tom. I. — Duchesne, *Scriptor. rerum Normannic.* — Dumont, *Corps diplomatique*, tom. I. — Brussel, *Usage des fiefs*, tom. II. — *Recueil des Historiens de France*, tom. XVII.

maine devait rester à l'église de Rouen. Dans le cas où l'archevêque de ce diocèse revouvellerait l'excommunication contre le roi de France, l'effet en devait être suspendu jusqu'à ce que deux diacres ou prêtres en eussent examiné le motif[1]. Richard, qui avait récemment pris le Quercy et l'Agénois, devait conserver ces deux provinces.

Philippe fit des traités particuliers avec les deux seigneurs normands, le comte de Leicester et Richard de Vernon. Le premier abandonnait de nouveau, pour recouvrer sa liberté, la châtellenie de Paçy, et promettait des ôtages pour le paiement de sa rançon, fixée à 2,000 marcs d'argent. Richard de Vernon cédait à Philippe la châtellenie de Vernon, pour laquelle il devait recevoir en France des fiefs de 800 livres de revenu, et sujets à un service militaire de cinq hommes.[2]

Ce traité contenait, comme on voit, des stipulations fâcheuses pour la Normandie; elles démembraient l'ancienne Neustrie, et, ce qui était plus important, elles laissaient le reste à la merci de

---

[1] Article 15 desdites conventions.

[2] Voy. ces deux traités dans le t. XVII des *Historiens de France*, p. 43, notes *b* et *c*.

la France. Privée de sa ligne de frontières fortifiées qui devenait un boulevard pour la France, la Normandie était presque désarmée vis-à-vis son principal ennemi.

Celui qui devait être le plus satisfait de ce traité était l'archevêque de Rouen, puisque les deux rois s'y engageaient à respecter désormais la neutralité du territoire d'Andeli, domaine de son église. Mais il y avait dans le même traité une clause qui blessa le prélat au vif; les deux rois y soumettaient toutes ses excommunications futures à l'examen d'arbitres, pour prévenir l'abus que l'Église faisait de cette arme : aussi, dès ce moment, l'archevêque cessa d'être l'homme d'État, le conseiller de son souverain, et ne fut plus qu'homme d'église. Il s'écria qu'on attentait aux droits des siéges épiscopaux, lança de nouvelles excommunications; se présenta précédé d'un porte-croix et suivi d'un train de clercs devant la cour, fit ses réclamations; puis, quand ses menaces eurent

[1] « Tam enormibus autem contra Dei ecclesiam perspectis et auditis, illico in omnes inventores et fautores illius execrabilis authentici, exceptis 2 duntaxat personis regum, sententiam excommunicationis tulimus, etc. » Lettre de l'archevêque insérée dans Rad. de Diceto, *Imagin. histor.*, ad ann. 1195.

mis la cour en rumeur, il s'enfuit à Cambrai, et écrivit de là des lettres de doléance au doyen du chapitre de Londres, Raoul de Dicet, qui nous les a conservées dans sa chronique.[1]

Il n'était pas encore sorti de ses tribulations quand Richard lui en prépara de nouvelles. Ce prince ne pouvait se dissimuler combien il exposait la Normandie par les concessions faites dans le traité : aussi avait-il déjà pensé aux moyens d'y remédier. Quant au scrupule de la foi jurée, une pareille considération ne l'arrêta pas un moment.

Il s'était engagé à ne pas fortifier Andeli; mais là précisément le terrain était le plus propice pour l'érection d'une forteresse imposante. En effet, une roche de trois cents pieds, située sur la rive droite de la Seine, domine la ville d'Andeli, le cours de la rivière, les vallées qui débouchent vers la Seine, et une grande presqu'île qu'elle baigne dans ses vastes sinuosités. Du haut de cette roche on était maître non seulement de la navigation de la Seine, mais aussi d'une des principales routes qui conduisaient de la France à la capitale et dans l'intérieur de la Normandie.

---

[1] Rad. de Diceto, *Imagin. histor.*, ad ann. 1195.

La roche, étant à peu près coupée à pic du côté du fleuve, était presque inabordable, et elle offrait de l'autre côté un plateau assez large pour recevoir un système de fortifications redoutables. C'est là que Richard résolut d'ériger une forteresse qui devait être une combinaison de toutes les ressources que l'art du génie présentait alors. On ne saurait dire à qui est dû le plan de ce grand travail, et jusqu'à quel point on a cherché à imiter d'autres forteresses du temps. Ce qu'il y a de certain, c'est que le XIIe siècle n'a pas vu commencer et achever beaucoup de citadelles aussi vastes et aussi fortes.[1]

Richard éleva d'abord, sur le plateau de la roche, un avant-corps d'une forme triangulaire, ayant aux trois pointes autant de grosses tours, dont l'une, la plus avancée de toutes, était soutenue par deux tours moins épaisses. Un large fossé, taillé dans le roc, entourait ce triangle, et le séparait du vrai corps de la place, dont l'enceinte très vaste se prolongeait jusqu'à l'extrémité du

[1] Voy. le bel ouvrage de M. A. Deville, *Histoire du Château-Gaillard et du siége qu'il soutint contre Philippe-Auguste*, orné de planch. lithograph. ou gravées, et de plusieurs vignettes. Rouen, 1829, in-4°

plateau. Quelques grosses tours et un fossé protégeaient cette citadelle des divers côtés où la roche n'était pas assez escarpée pour offrir une défense naturelle. Dans la seconde enceinte en était renfermée une autre, bien moins étendue, pour servir de retraite à la garnison dans le cas où, contre toute attente, l'avant-corps et la place même auraient été pris : aussi était-elle protégée par de gros murs, comme si elle avait été isolée, et pour dernière ressource la garnison pouvait se réfugier de là dans un donjon assis sur le pignon de la roche, et ayant des murs si épais qu'il aurait fallu des forces et un temps extraordinaires pour les battre en brèche. Un puits creusé dans le roc devait fournir de l'eau à la garnison, tant dans l'avant-corps que dans la véritable citadelle. Celle-ci avait aussi des souterrains : on croit qu'ils s'étendaient en dessous de la base de la montagne[1]. Dans l'escarpement de la roche, qui avait une forme conique du côté de la rivière, on avait encore érigé un petit fort, et plus bas une tour ronde; de la citadelle on communiquait avec ces travaux extérieurs par des escaliers souterrains.

---

[1] M. A. Deville, *Histoire du Château-Gaillard*, etc.

Au bas de la roche un mur allait rejoindre le cours de la rivière, dans laquelle une île, communiquant par des ponts avec les deux rives, fut également fortifiée.

Vues du côté du fleuve, toutes ces immenses constructions étagées sur le roc et dominées par le donjon massif, ces tours, ces créneaux, ces contre-forts, ces remparts devaient présenter un ensemble magnifique; aujourd'hui encore les ruines de ces vieux ouvrages des temps féodaux produisent sur le spectateur une forte impression [1]; il est vrai que les souvenirs historiques qui s'y rattachent entrent pour beaucoup dans l'effet de ce coup d'œil.

Richard fit bâtir aussi ou agrandir le petit Andeli auprès de la Seine, et en avant dans la campagne, du côté de la France, il éleva le fort de *Boutavant*, probablement pour présenter un premier obstacle à l'ennemi qui venant de France oserait aborder la roche formidable. On ne conçoit pas comment les travaux immenses de la nouvelle forteresse ont pu être achevés en un an, et comment on a réuni en si peu de temps les maté-

[1] Voy. les planches de l'ouvrage de M. Deville.

riaux, les ouvriers et l'argent nécessaires. Richard, voyant tous ses souhaits accomplis et ses ordres exactement suivis, put se vanter de la beauté de sa *Fille d'un an;* le château reçut le nom de *Château Gaillard* [1]; c'est sous ce nom qu'il est encore connu maintenant.

Jadis les Talvas avaient fortifié avec art leurs châteaux sur l'Eure, tels qu'Ivry, Brionne et Breteuil; les eaux de la Seine baignaient le pied de châteaux remarquables aussi par leur force; on citait comme une merveille la Roche-Guyon, où tous les ouvrages étaient, pour ainsi dire, cachés dans le flanc de la roche, en sorte que, pour attaquer le seigneur, il fallait d'abord le trouver : aussi le supposait-on en relation directe avec les enfers [2]. Mais aucun de ces forts n'était comparable au Château-Gaillard pour la grandeur des travaux, pour son aspect imposant, et pour la combinaison ingénieuse de tous les moyens de défense qu'on y avait réunis.

---

[1] « Totum munitionem illam vocavit *Gaillardum*, quod sonat in gallico petulantiam. » Guillelm. Armoric. *De Gestis Phil. Aug.*, ad ann. 1198.

[2] « Antrum fatidicum.... hic forsitan itur ad manes. » Suger, *Vita Ludov. grossi*, chap. 16.

CHAPITRE III.

Philippe détruit le fort d'Aumale. — La duchesse de Bretagne, attirée en Normandie, est faite prisonnière. — Marcader, chef de la bande des Brabançons. — Il enlève l'évêque de Beauvais. — Captivité de ce prélat à Rouen. — Richard envoie au pape la cuirasse de l'évêque. — Démêlés entre le roi et l'archevêque de Rouen au sujet d'Andeli. — Traité d'échange conclu en 1197. — Alliance entre Richard et les comtes de Flandre et de Boulogne. — Combat sous la porte de Gisors; défaite des troupes de Philippe. — Trève prolongée en 1199 pour cinq ans. — Richard assiége le fort de Chaluz à cause d'un trésor. — Il meurt à la suite d'une blessure reçue au siége. — Réflexions sur son règne et son caractère.

Le roi de France ne parut pas remarquer d'abord les travaux importans qui se faisaient sur la roche d'Andeli, et s'il rompit de nouveau avec Richard, ce fut pour un autre motif. Selon les historiens anglais, Philippe fut le premier à se repentir d'avoir fait la paix avec son adversaire, et il rentra en campagne pour assiéger la place d'Aumale, afin de bien manifester ses intentions hostiles [1]. Les historiens favorables à Philippe as-

[1] « Pœnituit regem Franciæ, etc. » Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1196.

surent au contraire que ce fut Richard qui viola le premier le traité, en s'emparant de vive force du château de Vierson, sur le territoire de Bourges [1]. Apparemment ni l'un ni l'autre des deux rois n'avait considéré le traité de paix autrement que comme une de ces trèves qu'ils faisaient lorsqu'ils avaient besoin de respirer après leurs hostilités.

Pendant que Philippe assiégeait Aumale, Richard reprit Nonancourt, qu'il avait cédé par le dernier traité; puis il approcha d'Aumale pour forcer son ennemi à lever le siége; mais il fut repoussé. Il ne fut pas plus heureux devant Gaillon, que Philippe avait donné à Cadoc, chef de la bande de ses routiers. En attaquant cette place, Richard fut blessé, ce qui le força au repos pendant un mois [2]. Pendant ce temps il ordonna la saisie des biens que les abbayes de Marmoutiers, Cluny et Saint-Denis pouvaient posséder dans ses États, attendu que les abbés de ces couvens s'é-

---

[1] Richard rex spretâ sacramenti religione, dolo cepit castrum in territorio Biturigium. » Guill. Armoric., *De Gestis Phil. Aug.*, ad ann. 1169. — Guill. Briton. *Philippid.*, lib. 5, v. 81 et suiv.

[2] Guill. Briton. *Philippid.*, lib. 5, v. 258 et suiv.

taient rendus garans du traité [1], ce qui ferait croire que ce n'est pas Richard qui ait recommencé la guerre.

Philippe, après un siége d'environ sept semaines, s'empara enfin du château-fort d'Aumale, et le détruisit. Il en coûta trois mille marcs à Richard pour racheter les chevaliers qui avaient été faits prisonniers [2]. Philippe se porta de là sur Nonancourt, et reprit cette place. Il y eut plusieurs petits combats entre les Français et les Anglo-Normands; mais ils avaient comme à l'ordinaire peu d'importance. Dans une de ces rencontres, Hugues de Chaumont, l'un des vassaux de Philippe, tomba au pouvoir de ses ennemis. On le livra au roi d'Angleterre; celui-ci le donna à garder à Richard de Ros, qui envoya le prisonnier dans son château de Bonneville-sur-Touque. Il avait pour châtelain un chevalier nommé Guillaume d'Épinay. Ce gardien surveilla peu le prisonnier français, et une nuit Hugues de Chaumont se sauva par-dessus les murs du fort; on présuma qu'il avait gagné

[1] Rog. de Hoveden, *Annal.*

[2] Rog. de Hoveden, *Annal.* — Suivant la chronique de Saint-Etienne de Caen, la rançon fut de 2,500 marcs; Duchesne, *Hist. Norm. Scriptor.*

le châtelain. Le roi, irrité d'avoir perdu un personnage important, puisque Hugues de Chaumont était un des courtisans favoris du roi de France, fit tomber sa colère sur ceux dont le devoir était de le garder étroitement. Il fit arrêter le seigneur et le châtelain de Bonneville; ce dernier, en sa qualité de subordonné, fut pendu, et il en coûta 1,500 marcs d'argent à Richard de Ros pour recouvrer sa liberté [1]. Dans les temps féodaux, les inférieurs payaient leurs fautes de leur tête, et les chefs en étaient quittes pour une somme d'argent ou pour la perte d'un chastel.

Les affaires de Bretagne firent diversion à la lutte entre les deux rois. Henri II, après la mort de son fils Geoffroy, qu'il avait marié, comme on a vu, à Constance, héritière du duché de Bretagne, et après la naissance d'Arthur, son petit-fils, avait forcé la veuve de Geoffroy de contracter un nouveau mariage, en épousant un simple vassal du roi, Raoul, comte de Chester [2]. Cependant les Bretons ne purent s'habituer à considérer ce nouveau mari de Constance comme le maître du duché;

---

[1] Rog. de Hoveden, *Annal.*

[2] Bened. Petroburg., *Vita Henr. II*, ad ann. 1188.

ils se soulevèrent, et après la mort de Henri II ils le forcèrent de retourner en Angleterre, sans que sa femme parût se plaindre de cette manière violente de la débarrasser d'un mari imposé par un beau-père.

Elle gouverna dès lors seule, et, depuis peu, elle avait associé au gouvernement son fils Arthur, âgé de neuf ans, à qui Richard paraissait destiner la couronne d'Angleterre, puisqu'il n'avait pas d'enfans lui-même.

Constance dut au moins croire son oncle bien disposé pour elle et pour ses enfans, lorsqu'elle reçut de lui l'invitation de venir s'entretenir avec lui en Normandie : aussi passa-t-elle sans défiance les frontières de la Bretagne, peut-être pour la première fois de sa vie. Mais son mari, Raoul de Chester, d'accord probablement avec le roi, la guetta auprès de Pontorson, sur la lisière de la Normandie, pour se venger ainsi du dédain qu'elle lui avait marqué. Elle fut enlevée, et enfermée dans le chastel de Saint-Jacques de Beuvron, qui appartenait à Raoul.[1]

Indignés de cet affront fait à leur duchesse, les

---

[1] Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1196.

Bretons demandèrent par l'évêque de Rennes, envoyé à la cour du roi d'Angleterre, réparation de l'outrage fait à la mère d'Arthur, son neveu, par un comte anglo-normand. Richard se montra prêt à prendre des arrangemens avec la Bretagne; il fit avec ce pays un traité par lequel il s'engagea par serment à faire remettre en liberté Constance, dans le délai de deux mois, pourvu que la princesse s'engageât de son côté à prendre ses avis pour diriger les affaires de la Bretagne, et que les Bretons lui donnassent des ôtages pour la garantie des stipulations. Les ôtages furent donnés; on attendit l'expiration du terme; au bout des deux mois, Constance demeura prisonnière du mari qu'elle devait détester alors; et Richard, loin de vouloir le bien de la Bretagne, pénétra dans le pays avec ses bandes soldatesques, pour mettre tout à feu et à sang.[1]

Bientôt les principaux barons s'opposèrent, avec leurs gens, à ses progrès, et lui livrèrent un combat dans lequel ils demeurèrent maîtres du terrain; dans une seconde rencontre, le roi d'Angleterre fut désarçonné par Alain de Dinan, chef

---

[1] Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1196.

de la nouvelle fédération bretonne. Cette ligue avait compté sur l'appui du roi de France, à qui elle envoya même Arthur pour le mettre en sûreté contre les poursuites de son oncle perfide; mais Philippe, quelque content qu'il fût de voir les Bretons en révolte contre Richard, ne vint point à leur secours, et privés à la fois de leur duchesse et de son fils, ils n'eurent d'autre ressource que de traiter avec le roi d'Angleterre : pour ravoir leur duchesse, ils furent obligés de faire un traité d'alliance avec lui contre Philippe, en sorte que les Bretons furent entraînés dans la querelle qui divisait les deux rois, et désolait surtout la Normandie; on les vit arriver dans ce duché pour défendre ou attaquer les châteaux-forts.[1]

Depuis que la guerre avait cessé dans le Berry et sur la Loire, le roi avait attiré aussi auprès de lui les bandes de routiers ou Brabançons qu'il avait à sa solde, et dont le capitaine s'appelait Marcader. Il y avait long-temps que cet homme servait Richard. Ce prince lui avait même fait présent d'un fief vacant, et Marcader, voulant imiter les autres seigneurs, avait fait une dona-

[1] Roger de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1196.

tion généreuse à l'église, par un acte dans lequel il déclare avoir été enrichi par un roi content de ses services.[1]

Marcader était un digne compagnon de Jean, frère du roi, avec cette différence que Marcader se battait bien, et était un brave déterminé, tandis que Jean n'arrivait ordinairement à ses fins que par trahison.

Jean avait médité une excursion sur Beauvais, ou plutôt il avait résolu de se servir de la bande de Marcader, pour tenter un coup de main sur cette ville. Les deux chefs partirent avec leurs Brabançons. Apparemment le projet n'avait pas été tenu secret; car, à l'approche des routiers, les habitans de Beauvais, ayant à leur tête leur évêque Philippe, fils d'un comte de Dreux, et un baron du pays, nommé Guillaume de Merlou, avec son fils, se montrèrent prêts à recevoir ces pillards. L'évêque avait signalé naguère son esprit belliqueux dans la troisième croisade, sous les yeux des Anglo-Normands; il savait se battre et se défendre; cependant les bourgeois, n'étant

---

[1] Voy. la charte de Marcader dans le tome XVIII des *Historiens de France*, p. 770, note *c*.

guère en état de tenir tête à des troupes aussi déterminées que les Brabançons, qui faisaient de la guerre leur métier, furent promptement mis en déroute, et en fuyant ils laissèrent entre les mains des ennemis leur évêque et le seigneur de Merlou avec beaucoup d'autres combattans. Ils durent s'estimer heureux que Marcader ne vînt pas investir leur ville; mais il n'avait voulu que piller. Il s'en alla avec Jean brûler le château de l'évêque, et conduisit ensuite celui-ci avec les autres prisonniers en Normandie. Richard fit jeter tous ces captifs dans les prisons des châteaux-forts.

L'évêque de Beauvais avait excité sa haine; ayant été envoyé naguère par Philippe auprès de l'empereur Henri, pour prolonger, s'il était possible, la captivité du roi d'Angleterre, il avait obtenu que le sort de ce prince fût encore aggravé : aussi Richard n'était pas fâché de l'occasion qui se présentait, pour faire sentir à ce prélat les rigueurs du cachot. L'évêque fut enchaîné et enfermé dans la tour du château de Rouen [1]. Il avait un frère,

---

[1] Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1196. — Rigord, *De Gestis Philippi.* — Selon Guill. Armoric., ce fut Richard même qui attaqua Beauvais.

évêque d'Orléans, qu'il détermina à se rendre à Rome, afin de se plaindre de l'offense que Richard faisait à toute l'Église dans sa personne. Il écrivit au pape Célestin que le roi d'Angleterre, avec ses bandes féroces de Brabançons, avait pénétré dans le pays de France, et l'avait livré au pillage et aux flammes; qu'il s'était porté sur Beauvais, et qu'alors lui, évêque, sachant qu'il faut défendre sa patrie, et qu'il est permis de repousser la force par la force, s'était joint aux soldats et aux bourgeois, pour écarter de la ville les maux d'une invasion; que la fortune n'ayant pas secondé leurs efforts, ils avaient essuyé une défaite, et que le roi Richard, sans égard pour la dignité épiscopale, avait jeté les mains sur lui, et l'avait mis en prison. Il suppliait le pape de ramener le roi à son devoir par un léger châtiment.[1]

On a une réponse du pape, dont l'authenticité a été mise en doute à cause du ton virulent qui y règne[2]. « Mon fils, lui écrit Célestin, s'il vous est arrivé malheur, vous vous l'êtes attiré; mé-

---

[1] Voy. sa lettre dans les *Annales* de Roger de Hoveden.

[2] *Recueil des Histor. de France*, tome XVII, p. 584, note *a*.

connaissant vos devoirs sacrés, vous avez pris le casque au lieu de la mitre, l'épée au lieu de la crosse; vous vous êtes fait guerrier pour combattre un prince qui ne venait que pour venger les injures que lui avait faites Philippe; ce roi, au mépris de ses sermens, avait profité de l'absence de Richard, pendant les croisades, pour envahir ses États, s'emparer des villes, et dévaster les campagnes. Toutefois je lui écrirai en votre faveur. »

Si la réponse du pape n'a pas été conçue dans la forme rude et virulente que lui donne un historien [1], il n'en est pas moins vrai que Célestin sut toujours gré à Richard des efforts qu'il avait faits pour reconquérir la Palestine: aussi, lorsque l'empereur Henri VI mourut, quelque temps après, en Sicile, le pape lui refusa la sépulture, à moins qu'on ne restituât à Richard la rançon qu'on lui avait extorquée après l'avoir détenu par trahison. [2]

On raconte que le pape écrivit néanmoins à Richard, pour obtenir la liberté d'un fils de

---

[1] Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1196.

[2] *Ibid.*

l'Église, et que Richard, parodiant l'histoire de Joseph dans la Bible, envoya au pape la cuirasse dont l'évêque avait été revêtu, et qu'il lui écrivit : « Voyez si c'est là la tunique de votre fils ! »[1]

Quelque temps après, l'évêque de Beauvais sut intéresser à son sort la reine-mère, Éléonore; elle pria les gardiens de la tour de Rouen de le lui amener, pour un entretien. Hugues de Neuville, à qui était confiée la garde de cette tour, ne crut pas devoir refuser la demande de la mère de son souverain. Toutefois, sachant la responsabilité qui pesait sur lui, il prit la précaution d'escorter avec ses gens l'évêque enchaîné. En passant devant une église fermée, l'évêque, se jetant à l'écart, saisit l'anneau de la porte de cette église, en invoquant le droit d'asile accordé aux lieux consacrés. Les gardiens furent troublés; cependant, craignant la colère du roi, ils arrachèrent le prélat, pour le ramener en prison.[2]

Quand le roi fut informé de ce qui s'était passé, il fit transférer l'évêque de Beauvais au château

---

[1] J. Brompton, *Chronic.*, ad ann. 1198.

[2] « Arctius custodierunt, imponentes reginæ hoc factum fuisse per consilium ipsius. » Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1198.

de Chinon, avec l'ordre sévère de le garder rigoureusement. Le prisonnier offrit pour sa liberté une rançon de dix mille marcs d'argent, sans pouvoir l'obtenir. [1]

Richard eut des démêlés plus sérieux avec un autre prélat : c'était Gautier de Coutances, archevêque de Rouen. Nous avons vu qu'après avoir si bien régi les affaires d'Angleterre, pendant la captivité du roi, lorsque les Anglais, las de la tyrannie du chancelier-évêque, Guillaume de Longchamp, l'avaient expulsé de l'Angleterre, Gautier avait eu de sérieux démêlés avec le roi Richard, au sujet du traité qui soumettait à l'examen d'arbitres les excommunications lancées par lui. Très mécontent de son maître, il avait fait la paix avec le roi de France; et invité par ce prince à le visiter dans son royaume, il s'y était rendu, et avait été reçu avec une grande distinction. [2]

Il était revenu satisfait, lorsque Richard jeta les fondemens de la vaste forteresse sur la roche d'Andeli. L'archevêque fut consterné; c'en était

[1] Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1198.

[2] Dans la lettre où l'archevêque rend compte de sa réception, il insiste particulièrement sur ce que le roi le fit passer avant lui et le reconduisit. Rad. de Diceto, *Imag. histor.*, ad ann. 1198.

fait du paisible domaine de l'église, si un château-fort couvrait les hauteurs au-dessus du bourg. Gautier fit des réclamations ; il pria, supplia, menaça ; rien ne put arrêter les immenses travaux ordonnés par le roi ; chaque jour les grosses tours du Château-Gaillard s'élevaient davantage. Gautier, voyant échouer toutes ses démarches, eut recours enfin au dernier moyen de l'Église, à l'excommunication ; toute la Normandie fut mise en interdit. En vain le roi avait offert à l'archevêque de l'indemniser ; s'obstinant à son tour, l'archevêque n'avait voulu entendre parler d'aucun accommodement. Il écrivit au pape pour l'informer de ce qu'il avait été obligé de faire pour les intérêts de l'Église. [1]

Sur l'ordre terrible de ce prélat, le service divin cessa dans les églises, du moins pour les laïques, car le clergé pouvait célébrer la messe, avec les portes fermées pour les clercs. On n'enterrait plus les morts ; ils gisaient dans les rues et auprès des chemins publics.

La fête de Noël 1196 arriva ; le roi voulait la passer dans son château de Bures ; mais cette fête,

---

[1] Rad. de Diceto, *Imag. histor.*, ad ann. 1198.

ordinairement si solennelle, si brillante, ne put avoir lieu à cause de l'interdit. Richard résolut d'envoyer à Rome une députation composée de trois évêques, savoir, ceux de Lisieux, d'Ély et de Durham, pour se justifier auprès du pape et obtenir de lui la révocation de l'interdit jeté sur le duché par l'archevêque de Rouen. Celui-ci s'était rendu en personne auprès du saint-siége. Les deux partis plaidèrent devant le pape Célestin; il ne fut pas difficile aux délégués du roi d'Angleterre de prouver la nécessité de la résolution qu'avait prise Richard de fortifier l'entrée de son duché. De quoi se plaignait Gautier? le roi n'avait-il pas offert d'amples compensations à l'église de Rouen pour la perte d'un domaine constamment exposé aux incursions des Français, et fréquemment ravagé par eux?

De prime-abord le pape et les cardinaux donnèrent gain de cause au roi, et engagèrent l'archevêque d'accepter les offres du roi : l'interdit fut levé. Il semblait que l'archevêque n'eût fait tant de bruit que pour être mieux indemnisé; car dès que la décision du pape fut rendue, il ne fit aucune difficulté d'accepter l'indemnité qui lui fut offerte dans une assemblée des barons et évê-

ques du duché, et qui compensa au-delà de la valeur le domaine d'Andeli, auquel il renonçait [1] : aussi l'échange fut-il célébré par un poète comme un triomphe obtenu, grâce à la fermeté du prélat [2]. Par un acte qui fut dressé par le chancelier-évêque d'Ély, le 16 octobre 1197, l'archevêque, avec le consentement du pape et du chapitre de Rouen, céda au roi le manoir d'Andeli avec le nouveau château de la roche, avec la forêt et les autres dépendances, à l'exception des églises, prébendes et fiefs militaires, et du manoir de Fresnes, retenus par l'archevêque avec toutes les coutumes qui y étaient affectées. Les militaires, clercs et tous les hommes tant des fiefs militaires que des prébendes d'Andeli, devaient continuer de porter leurs grains aux moulins de ce bourg, et le roi devait percevoir le droit de mouture. Quant aux hommes de l'archevêque à Fresnes, ils devaient

---

[1] « In quo excambio ecclesia Rotomagensis, juxta veridicam assertionem omnium comprovincialium, in quingentis libris et eo amplius excrevit. » *Epist. Walteri Rotomag. archiepisc.*; Rad. de Diceto, *Imag. histor.*, ad ann. 1197.

[2] « Vicisti Galtere ; tui sunt signa triumphi.
Deppa, Locoveris, Alacris-mons, Butila, molta, etc. »

Ces vers furent inscrits sur des croix érigées dans les lieux publics.

moudre, à l'avenir, là où leur seigneur le voudrait; si c'était à Andeli, il devait payer mouture au roi, comme les autres. En échange d'Andeli, Richard donnait à l'église de Rouen, à l'archevêque et à ses successeurs tous les moulins royaux sur le Robec, à Rouen, avec le droit de mouture et toutes les autres coutumes, et sans qu'il fût permis à qui que ce fût d'établir d'autres moulins. Le roi donnait de plus le bourg de Dieppe et le village de Bouteilles avec tous ses droits et coutumes, à l'exception de plusieurs rentes constituées sur ces possessions, et dont la somme totale était de 372 livres angevines. Richard cédait encore à l'église le manoir de Louviers avec toutes les coutumes royales, sauf le droit de chasse dans la forêt; enfin il abandonnait à l'archevêque la forêt d'Aliermont avec toutes les bêtes fauves. Le roi, en terminant l'acte, maudissait d'avance quiconque oserait enfreindre les stipulations de cet échange. [1]

Une foule de témoins, tels que l'archevêque de

[1] *Permutatio facta inter Richardum et Walterum*, etc., dans le tom. I de Rymer, *Fœdera*, et tom. XVII des *Histor. de France*. — Voy. les actes relatifs à cette transaction dans l'ouvrage de M. Deville, *Histoire du Château-Gaillard*.

Cantorbéry, quelques évêques d'Angleterre, tous les évêques de Normandie, plusieurs abbés, Jean, frère du roi, les comtes de Poitiers, Aumale, Eu, le sénéchal et le connétable de Normandie, et plusieurs autres barons signèrent cet acte, dont l'original, muni du sceau royal, est conservé encore aux archives du département de la Seine-Inférieure. [1]

Jean, comte de Mortain, ratifia par un acte spécial les stipulations de l'échange [2]. Dans la suite, quand il fut roi, il se fit payer une somme de 600 livres pour renouveler sa ratification [3].

L'église de Rouen se trouva donc en possession d'un des principaux ports du royaume, de ses pêcheries, et des moulins de la capitale du duché. Ce qu'elle venait d'acquérir valait peut-être dix fois plus que ce qu'elle perdait dans Andeli; et dès lors l'archevêque put avoir son échiquier dans sa cour, comme un souverain. C'est que Richard avait ses momens de générosité envers le clergé, ainsi que l'attestent ses chartes de dona-

[1] Un fac-simile de cette charte et une représentation des sceaux se trouvent insérés dans l'ouvrage de M. Deville.

[2] *Ibid.*

[3] Roger de Hoveden, *Annal.*

tion en faveur des abbayes d'Ardennes, de Gouffern, de Bocherville, etc.[1]. Il lui importait d'ailleurs de n'être plus importuné pour le territoire d'Andeli.

A son tour le nouveau possesseur de Dieppe fit des actes de générosité; c'est ainsi qu'il autorisa l'abbaye de Cîteaux à prendre tous les ans dans ce port 10,000 harengs pour les jours de jeûne imposés aux moines[2]. Peut-être cette courtoisie récompensait-elle les services que l'abbé de Cîteaux avait rendus à l'archevêque près de la cour de France.

Les deux rois avaient continué de se faire la guerre. Richard avait brûlé dans le port de Saint-Valery des navires anglais qui apportaient des vivres à ses ennemis, et il avait fait pendre les patrons. De son côté, Philippe s'était emparé du château de Dangu et de celui de Nonancourt; il avait envoyé ses prisonniers au château de Mantes; là, ces militaires avaient brisé leurs chaînes,

---

[1] Voy. les extraits des chartes du département du Calvados dans le tome VII des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*.

[2] Charta Gualterii, etc., de l'an 1201, dans le t. III des *Annal. ordin. cisterc.*, p. 374.

et tué le châtelain; ils allaient se sauver, quand les militaires et les bourgeois les rattrapèrent, et les pendirent [1]. Les deux rois conclurent ensuite une trève qui devait durer un an, à compter de la fête de Saint-Hilaire.

Les Normands, surtout ceux de la frontière, purent donc vivre tranquilles le reste de l'année; car Richard veillait sur ses États; cependant il fallait lever de nouvelles taxes sur ses sujets pour solder les routiers, construire des forts et gagner des partisans; il avait conclu un traité avec Baudoin, comte de Flandre, et avec Rainaud de Dammartin, comte de Boulogne. Ils se garantirent mutuellement des secours contre la France en cas de guerre [2]. Le traité ne fait pas mention de subsides; il paraît néanmoins que, selon l'exemple donné par Henri II, son fils promit au comte de Flandre 15 mille marcs d'argent pour un corps de troupes que le comte devait mettre à la disposition du roi [3]. Quant au comte de Boulogne, il

[1] Guill. Briton. *Philippid.*, lib. 5, v. 118 et suiv.

[2] *Confederatio inter Balduinum et Richardum*, de l'an 1196; Rymer et Sanderson, *Fœdera*, etc., tome 1, part. 1.—*Recueil des Histor. de France*, tome XVII, p. 46.

[3] Rog. de Hoveden, *Annal.*

fut récompensé de son attachement à Richard et à Jean, par le don de fiefs considérables en Normandie. Nous verrons qu'il resta fidèle à la maison d'Angleterre même dans l'infortune, quoiqu'il eût tout à y perdre. C'était pourtant un homme presque toujours excommunié à cause du mal qu'il faisait aux églises, qui traînait des concubines à sa suite, quoiqu'il dût le riche comté de Boulogne à sa femme Ida, qui le lui avait apporté en dot[1]. Le roi de France, de son côté, fit un pacte avec le roi des Romains tant contre Richard que contre son neveu Othon[2]. Richard attirait à lui des seigneurs bretons et champenois et autres français, pour affaiblir son ennemi. Il ordonna la levée d'une taxe de cinq sols sur chaque hyde de terre dans son royaume, et il perçut sur ses fiefs trois escuages pour les frais de la guerre[3]; il soumit à la taille les bourgs

[1] « Ecclesias Dei deprimebat, unde et fere semper excommunicatus erat. » Guill. Armor. *De Gestis Philippi*, ad ann. 1211.

[2] Confederatio inter Philipp., etc., Rymer, *Fœdera*, tom. 1.— *Histor. de France*, tome XVII, p. 49.

[3] Madox, *History of the Exchequer*, ch. 16. Plusieurs vassaux anglais payèrent pour ne pas faire le service en Normandie. « Walter de Baskervilla c sol., quod remaneat in Anglia ab exercitu Norman-

royaux[1]. On ne sait ce qu'il tira de son duché de Normandie; il y était avec ses Brabançons, et le peuple n'aurait pas eu beau jeu à refuser les impôts; on y était d'ailleurs plus intéressé qu'en Angleterre à ce que Richard repoussât son rival Philippe, et le vainquît; pour les Normands c'était une affaire nationale; tout ce que Richard entreprenait pour accumuler les ressources militaires tournait au profit de la Normandie, plus menacée que tout le reste de ses États par les attaques continuellement répétées de Philippe-Auguste.

A peine la trève fut-elle expirée au printemps de l'an 1198, les deux rois recommencèrent leurs excursions. Philippe, en voyant de loin les grosses tours de la roche d'Andeli, n'avait pu dissimuler son dépit; il avait dit qu'il viendrait bien à bout de ce château, fût-il de fer; à quoi Richard avait répliqué qu'il le défendrait, fût-il de beurre[2]. Des incendies, des édifices ruinés, des hommes en fuite ou traînés dans l'esclavage,

---

niæ.... Abbas Sti.-Albani c marc. pro militibus quos debuerat misisse in servitium regis ultra mare.... Galfrid. de Mandevill c sol., ne transfretet. »

[1] Madox, *History of the Exchequer*, p. 487, notes *q*, *r*, *s*.

[2] Silvestr. Girald.; dans le *Recueil des Histor. de France*, t. XVIII.

des familles à qui tout était enlevé annonçaient partout le passage des deux partis, qui cette fois se vengeaient avec plus d'acharnement que jamais. Ces Gallois demi nus et avides de chair presque crue, que Richard lançait par bandes sur le territoire français, y causaient un mal affreux [1]. Philippe fit arracher les yeux à plusieurs prisonniers; Richard usa de représailles sur les Français : il en fit une fois précipiter trois du haut de la roche d'Andeli [2]. Selon les historiens français, ce fut Richard qui donna le premier exemple de cette cruauté. [3]

Le Château-Gaillard était assez achevé pour que Richard pût déjà y tenir sa cour; il y reçut dans l'été de 1198 son neveu Henri, duc de Saxe, au retour de ce prince croisé. Après la mort de

---

[1] « Prædantes inconsolabiliter cruciabant
Cum senibus juvenes, pariter cum prole parentes. »
Guill. Briton. *Philippid.*, lib. V, v. 280 et suiv.

[2] « Sic provocabat regem Angliæ licet invitum, ad consimile impietatis opus. » Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1198.

[3] « Protenus exoculat ter in ipso carcere quinos
Monoculumque ducem dat eis, ut sic regat illos
Francorum ad regem, qui justà concitus irâ
Anglos supplicio simili mulctavit eodem
Sub numero, etc.
Guill. Briton. *Philippid.*, lib. V, v. 316 et suiv.

l'empereur Henri VI, Richard avait eu le désir de procurer à ce neveu la couronne impériale; mais comme Henri combattait encore en Palestine, il fallut y renoncer; toutefois Richard avait eu assez de crédit auprès d'une partie de la même diète qui l'avait jadis condamné à se rançonner, pour faire tomber le choix des électeurs sur Othon, frère de Henri.

Philippe occupait toujours le château de Vernon, qu'il s'était fait céder dans le traité de Louviers. Au mois de septembre, ayant appris que le roi d'Angleterre approchait avec ses cavaliers et sa bande de routiers, il sortit du château pour marcher au-devant des ennemis. Les deux armées se rencontrèrent entre Vernon et Gamaches; il y eut aussitôt une mêlée, dans laquelle les Français furent obligés de céder, comme à l'ordinaire, à l'impétuosité des routiers, qui frappaient avec une vigueur extraordinaire. Philippe rebroussa chemin, en laissant une soixantaine des siens morts ou au pouvoir des Anglo-Normands. [1]

Après ce succès, Richard attaqua vigoureuse-

---

[1] Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1198.

ment le château de Courcelles, et se rendit maître du château et du donjon; de là, il se porta le même jour sur Bouri, et prit ce chastel. Ayant conquis ainsi en un jour deux places fortes, il se retira le soir sur Dangu. Cependant Philippe, dès le lendemain, veille du jour de Saint-Michel, rassembla ses gens et les bourgeois de la commune de Mantes [1]; car déjà le roi de France avait appris à tirer parti de l'organisation de la bourgeoisie en commune pour l'appeler promptement sous les armes. Il voulut secourir Courcelles, qu'il croyait seulement assiégé. Richard, dans une lettre à l'évêque de Durham, raconte ainsi qu'il suit les exploits de cette journée : « Dès que nous sûmes l'approche du roi de France, nous fîmes une sortie avec peu de gens, laissant le gros de la troupe sur le bord de l'Epte, dans l'idée que le roi de France passerait la rivière du côté de Dangu; mais il descendit vers Gisors. Là, nous le mîmes en fuite, et nous serrâmes tellement ses gens sous la porte de Gisors que le pont s'écroula sous cette multitude; le roi lui-

[1] « Magno congregato exercitu militem et communiarum suarum. » *Ibid.*

même, d'après ce que nous avons appris, tomba dans la rivière; vingt des siens furent noyés. Nous avons renversé d'un coup de lance Mathieu de Montmorency, Alain de Roscy et Foulques de Giberval, et nous les avons faits prisonniers; de leurs gens, on en a bien pris une centaine...... Marcader pour sa part en a une trentaine que je n'ai pas vus. On ne saurait nombrer les servans à pied et à cheval qui sont tombés en notre pouvoir; il y a deux cents cavaliers dont vingt bardés de fer. »[1]

Parmi ces prisonniers étaient Philippe de Nanteuil, Guy de Nevers, Guillaume de Merlou, le même, à ce qu'il semble, qui avait été pris à Beauvais avec l'évêque, et qui s'était probablement racheté. C'était un guerrier qui avait fait ses preuves dans la croisade.

Les historiens de Philippe-Auguste ne représentent pas la journée de Gisors, autant que ceux de Richard, au désavantage de leur maître. Guillaume l'Armoricain dit que Philippe n'avait que deux cents hommes, tandis que son adversaire en

---

[1] Et bene capti sunt de gente sua usque ad centum milites, etc.» *Epist. Henr.*; Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1198.

avait quinze cents, y compris ses fameux routiers; que Philippe s'aperçut trop tard de l'infériorité de ses forces, mais que, trop brave pour reculer, surtout devant un de ses vassaux[1], il résolut de se frayer un chemin à travers les ennemis, et qu'il y parvint, toutefois en perdant quatre-vingt-dix des siens. L'historien convient que c'était un échec; mais aussi Philippe-Auguste avait eu le tort de rappeler les juifs dans ses Etats contre la volonté de tous, et d'opprimer un peu, *mais très peu, et contre sa coutume,* les Eglises de Dieu[2]: voilà pourquoi le secours divin lui manqua ce jour.

Malgré le passage meurtrier du pont, Philippe resta maître de Gisors, et y trouva un refuge; il avait donc réussi jusqu'à un certain point. On prétend qu'ayant aperçu dans sa chute une image de la Vierge au-dessus de la porte, il se recommanda pieusement à Marie, pour être sauvé du

---

[1] Sed rex magnanimus, indignans retrocedere, magnanima temeritate per medium eorum transivit. » Guill. Armor. *De Gestis Phil.*, ad ann. 1198. — Guill. Briton. *Philippid.*, lib. 5, v. 398 et suiv.

[2] « Quasdam ecclesias contra consuetudinem suam fuerat aliquantulum persecutus. » Guill. Armor. *De Gestis Philippi.*

danger, et qu'ensuite il fit recouvrir cette image d'une robe de drap d'or, et qu'il fit dorer également la porte de fer sur ce pont; enfin, qu'il fonda une chapelle dédiée à Notre-Dame de la Pitié dans l'Hôtel-Dieu de Gisors, qui alors était situé dans une île de la Seine. [1]

Ayant appelé d'autres troupes auprès de lui, il continua ses incursions dans la Normandie; on compte dix-huit bourgs ou villages qui furent brûlés par les Français dans toutes ces sorties [2]; de son côté, le terrible Marcader ravageait le territoire français; il tomba à l'improviste sur la foire qui se tenait près d'Abbeville, enleva marchandises et marchands, et rentra dans la Normandie avec une quantité énorme de butin et une foule de prisonniers [3]. On désira de part et d'autre un armistice; l'archevêque de Cantorbéry vint sur le continent, pour servir de médiateur entre les deux rois; car les grands dignitaires de l'Eglise avaient assez d'autorité pour

---

[1] *Lettres sur Gisors*, dans le *Bulletin de l'Académie ébroïcienne*. Louviers, 1834, n° 8.

[2] « Cum incendissent circiter XVIII villas. » Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1198.

[3] *Ibid.*

amener quelquefois les souverains à des concessions. Richard voulait ravoir Gisors, et demandait que le comte de Flandre et d'autres vassaux de France qui s'étaient alliés à lui fussent compris dans la trêve; cela éprouva de la contradiction : cependant, à la fin de l'automne, la trêve fut conclue; selon la coutume, on en fixa la durée jusqu'à la fête de Saint-Hilaire. [1]

Richard se rendit à Domfront pour célébrer les fêtes de Noël; et il profita ensuite du repos des armes afin d'améliorer son système de fortifications. Château-Gaillard était achevé, imposant et dominant du haut de la roche sur le cours de la Seine; un petit fort, dont il reste encore les murs, occupait l'île; un nouveau village, petit Andeli, était élevé sur la rive vis-à-vis de cette île; le fort de Boutavant, dans le nom duquel les Français virent une insulte, était également achevé. Philippe, pour opposer à ce fort d'autres remparts, fit de son côté construire sur la route d'Andeli un petit fort, et abattre la forêt qui en ombrageait l'emplacement. Cependant, sur l'observation faite par le clergé que ces travaux commencés

[1] Roger de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1198.

pendant la trève pourraient provoquer des réclamations de la part du roi d'Angleterre, il y renonça.[1]

A l'approche de la fête de Saint-Hilaire, en 1199, les deux rois, qui, probablement d'après l'avis de leurs conseillers, désiraient prolonger la trève, se virent entre Andeli et Vernon; Richard ayant remonté la Seine, restait dans le bateau, et parlait avec Philippe-Auguste, qui se tenait sur la rive et était à cheval; c'était probablement la défiance mutuelle qui avait fait choisir ce singulier mode d'entretien. Les deux rois convinrent seulement d'un jour pour se réunir avec leurs évêques et barons, et pour arrêter les bases d'un traité.

Cette fois, ce fut le cardinal légat Pierre de Capoue qui servit de médiateur : on décida que la trève serait prolongée pour cinq ans, à dater de la fête de Saint-Hilaire; on jura de part et d'autre d'être fidèle au traité, et après s'être séparés, les deux rois, comptant fermement sur la tranquillité, ou voyant leurs moyens pécuniaires

---

[1] Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1198

épuisés, renvoyèrent leurs gens dans leurs foyers. [1]

Richard licencia même en partie la bande brabançonne de Marcader, et ce chef de partisans se disposa au retour dans le Brabant, pour y jouir des richesses acquises par ses pillages. On le haïssait dans le nord de la France à cause du mal qu'il y avait causé; aussi quelques comtes de ce pays résolurent de le guetter sur son passage, et de se venger des actes de violence commis par sa bande. Il avait leurs terres à traverser : s'étant mis en embuscade, on le surprit au moment où il n'était point sur ses gardes; il faillit être tué avec plusieurs des siens qui restèrent sur la place. Marcader revint en toute hâte auprès de Richard. [2]

Le roi d'Angleterre paraissant regarder le guet-apens dans lequel on avait fait tomber Marcader, comme une offense personnelle, se plaignit de cette violation de la trêve; mais au fond la tentative hostile commise sur des partisans qu'il avait licenciés le touchait peu; ces routiers pillards, si utiles en temps de guerre par le mal affreux qu'ils

[1] Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1198.

[2] *Ibid.*, ad ann. 1199.

faisaient à l'ennemi, étaient un embarras pour ceux mêmes qui s'en servaient, lorsque ces bandes rentraient de leurs excursions. Richard ne dut pas être fâché d'en être enfin débarrassé. Il avait demandé depuis peu que l'Angleterre lui fournît seulement trois cents hommes qu'il pût prendre à sa solde [1]. Une pareille garde prise parmi ses sujets valait mieux que cette troupe de mercenaires étrangers qu'on lâchait sur les ennemis, mais que l'on contenait avec beaucoup de peine dans le pays ami.

Aussi le meurtre de quelques Brabançons ne devint pas le sujet d'un différend sérieux entre les deux souverains. Ils firent peu de temps après un nouveau traité par lequel il fut stipulé que Louis, fils de Philippe, épouserait la nièce de Richard, fille d'Alphonse IX de Castille, et que le jeune couple aurait pour sa dotation ce Gisors que les deux souverains se disputaient depuis si longtemps. [2]

Il semblait donc que Richard pût enfin se reposer de cette longue agitation qui l'avait pour-

---

[1] Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1199.

[2] *Ibid.*

suivi durant tout son règne, et que les aventures allassent céder la place à une vie calme et heureuse; mais les passions de ce prince ne s'endormirent pas long-temps, elles se réveillèrent à l'occasion d'un événement qui aurait dû occuper un antiquaire plutôt qu'un roi.

La charrue d'un paysan en Poitou venait de déterrer des objets antiques comme on n'en avait peut-être pas encore trouvé en France : c'était, disait-on, des figures tout en or et en argent, rangées autour d'une table, et représentant un empereur, sa femme, leurs fils et leurs filles [1]. Peut-être était-ce une représentation en bas-relief d'un banquet des divinités de l'Olympe [2], ou quelque autre sujet mythologique, exécuté par des artistes habiles de la Grèce ou de Rome, comme les vases qu'on a trouvés de nos jours aux environs de Bernay [3]. Dans le langage du temps cela s'appelait un trésor; et peu inquiet de la valeur

---

[1] « Thesaurus prædictus, ut ferebatur, fuerat imperator quidam de auro purissimo, cum uxore et filiis et filiabus, ad mensam auream residentibus. » Rigord *de Gestis Philippi*, ad ann. 1199.

[2] *Journal des Savants*, octobre 1834, notes de la p. 601.

[3] Le Prevost, *Mémoire sur la collection de vases antiques trouvés à Berthouville*. Caen 1832, in-4°.

artistique de ces antiques et du sens des inscriptions qu'on y lisait [1], on ne parlait que des figures d'or pur qu'on avait découvertes. Aymard, vicomte de Limoges, en avait pris possession, et connaissant l'avidité de son maître, il offrit une partie du trésor à Richard, afin de sauver le reste. [2]

Mais déjà le bruit de cette découverte singulière avait éveillé la cupidité du roi. Naguère un prédicateur ambulant des croisades, Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, qui disait de dures vérités au clergé, aux bourgeois, aux militaires et aux princes, et qui, à cause de cela, avait été maltraité par les clercs de Lisieux et de Caen, avait exhorté le roi à se défaire de ses trois filles. Lesquelles? lui avait demandé le roi. — L'orgueil, l'avarice et la luxure, avait répondu le prêtre. — Eh bien, avait dit Richard en plaisantant, je donne mon orgueil aux Templiers, mon avarice aux Cîtaux, et ma luxure au prélats de l'Eglise. [3]

---

[1] « Et si estoient en celé table letres escrites qui donnoient à entendre à ceus qui les lisoient que cil emperour avoit esté, etc. » *Chroniques de Saint-Denis*, liv. 2, chap. 17; dans le tom. XVII des *Historiens de France*.

[2] Roger de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1199.

[3] *Ibid.*, ad ann. 1198.

Cependant, il ne prouva que trop, lors de l'affaire des antiques trouvés près de Limoges, qu'il avait gardé en entier le second de ces vices. Il se rend en Poitou, accompagné de Marcader, exige la remise du trésor, et sur le refus du vicomte de Limoges, il met le siége devant son château de Chalus. La garnison, connaissant la fureur du roi, eut peur et demanda à capituler; Richard ne voulut accorder aucune capitulation, jurant qu'il ferait pendre les assiégés comme voleurs. Ils se défendirent alors en désespérés. Parmi eux se trouvait un jeune homme, Bertrand de Gordon [1], dont Richard avait fait mourir le père et les deux frères; on ignore pourquoi et de quelle manière. Ce jeune guerrier, animé de vengeance, chercha la personne du roi, et l'ayant aperçu du haut des murs, au moment où Richard sortait de sa tente, il pria Dieu de diriger le trait qu'il allait lancer, pour venger sa famille, et décocha ensuite une de ces grosses flèches appelées *carreaux*, qui avaient été proscrits par les conciles, et que Richard,

---

[1] Rog. de Hoveden, ad ann. 1199. D'autres historiens, tels que Radulf. de Diceto, Gervas. Dorobern., Guill. Armor., le nomment *Petrus Basilii*, *Johannes Sabraz*, *Guido*.

depuis son retour de la croisade, où il les avait vu employer par les Sarrasins sous le nom de *zenbourek* [1], avait remis en usage dans son armée.

Le trait pénétra profondément dans le bras du roi. Il se fit porter dans sa tente, et là le médecin de Marcader fit les jours suivans des incisions pour extraire la pointe de la flèche; mais la gangrène envenima cette blessure, et Richard, voyant qu'il ne pouvait guérir, fit ses dernières dispositions. Il laissa ses Etats à son frère Jean, comte de Mortain [2], que le peuple appelait Jean-Sans-Terre; nom qui lui est resté quoiqu'il ait monté ensuite sur le trône. Philippe-Auguste, qui avait eu peu à se louer de l'alliance de ce prince sans foi, avait en vain cherché à le rendre suspect à Richard; celui-ci, étant sans enfans, ne pouvait prendre pour successeur que son frère; car pour son neveu Arthur, duc de Bretagne, auquel il avait pensé jadis, il l'avait abandonné. Ce jeune prince, étranger à l'Angleterre, à la Normandie, au Poitou, n'étant guère connu hors la

---

[1] Voy. la note, p. 256, du tom. IV de Michaud, *Bibliothèque des Croisades*.

[2] Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1199. D'autres historiens contemporains ne parlent point de ce legs important.

Bretagne, ne devait pas paraître à Richard un successeur bien certain de rester sur le trône; aussi dut-il préférer Jean, quelque vicieux, et même quelque lâche qu'il lui parût.

Le roi mourant légua ses joyaux à son neveu Othon destiné à l'empire d'Allemagne, et il voulut que le reste de ses trésors fût distribué en aumônes. Il désira être enterré auprès de son père dans l'abbaye de Fontevrault; son cœur devait être porté dans la cathédrale de Rouen. Il expira le 6 avril 1199, après un règne de dix ans; et suivant son désir, son corps fut déposé à l'église de Fontevrault; on y voit encore la statue qui avait été érigée sur son tombeau, ainsi que celle de son père [1]. Le chapitre de la cathédrale de Rouen lui éleva également, devant le maître-autel, un monument pour y renfermer son cœur; et il inscrivit sur son obituaire la date de la mort du souverain avec la mention du don annuel de 300 muids de vin fait par ce prince pour indemniser l'église des ravages des Français. [2]

Quand Richard avait été frappé de la flèche de

[1] Voy. A. Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, pl. 9.
[2] *Ibid.*, p. 161.

Gordon, il avait donné ordre de prendre d'assaut le château d'où était parti le trait fatal. Ses soldats avaient en effet sur-le-champ assailli les murs, pénétré dans l'intérieur et mis à mort la garnison, à l'exception du jeune Gordon; on le conduisit dans la tente royale. Richard lui demanda quel mal il lui avait fait. Vous êtes l'assassin de mon père et de mes frères, répondit le jeune homme; je mourrai content, puisque je les ai vengés. Le roi ordonna de le laisser partir. Mais à la sortie de la tente, Gordon fut saisi par les gens de Marcader et mis cruellement à mort. Le vicomte de Limoges fut assassiné quelque temps après, par un fils naturel de Richard.[1]

Ce roi est un de ceux qui ont laissé de profondes impressions dans la mémoire des peuples qu'ils ont gouvernés. Sa bravoure, ses aventures, sa lutte énergique contre un voisin puissant, ont frappé tous les esprits. On lui avait obéi mieux qu'à aucun roi de sa dynastie. L'Angleterre le vit peu, et ne le connut guère que par les impôts exorbitans dont il frappait ce pays. Un historien anglais moderne pense qu'au lieu du surnom de

---

[1] Rog. de Hoveden, *Annal.*

Cœur-de-Lion qu'on lui a donné, celui de Cœur-de-Tigre lui eût mieux convenu [1]. Parfois Richard en effet avait eu des accès de cruauté; il avait remis en vigueur les lois barbares de son aïeul Guillaume, contre les délits de chasse dans les forêts royales. La Normandie avait moins de motifs de le haïr; si ce pays éprouvait les plus grands maux de la lutte qu'il soutenait contre la France, au moins l'esprit national des Normands le soutenait dans cette lutte acharnée, où il semblait que ces deux rois rivalisassent de mauvaise foi et de petites combinaisons de politique et sans aucune grande vue. Ce roi était presque toujours en Normandie; il y empêchait le retour de ces vexations des barons sous lesquelles le peuple normand avait gémi autrefois; il y faisait entreprendre de grands travaux; sous son règne, les arts s'animaient; grâce aux progrès du commerce et de la navigation, la bourgeoisie se fortifiait en silence. Toutefois un souverain ami de la paix, et qui aurait voulu sincèrement le bien du peuple,

---

[1] « Had they looked to the tyger, rather than to the lord of the forests, they would have found, indeed, a more apt similitude. » Berington, *History of the reign of Henry II*, liv. 4, p. 427.

aurait encore mieux avancé l'œuvre de la civilisation et le développement de la liberté publique. Tous les hommes qui pensaient à l'avenir devaient s'inquiéter de ce que la Normandie deviendrait sous un prince aussi méprisable que Jean-Sans-Terre; le même qui naguère avait acheté, au prix du démembrement de la Normandie, les secours de la France, afin de pouvoir usurper la couronne d'Angleterre. Ce qui avait encore recommandé Richard aux peuples, c'est qu'il avait su mériter ou gagner les louanges des troubadours ou des trouvères; on chantait ses exploits. Tout rude guerrier qu'il était, il aimait la poésie, et les flatteries des ménestrels; il s'essayait lui-même dans la versification; nous l'avons vu versifier des doléances sur la lenteur que l'on mettait à payer sa rançon. Quand il voulut rattacher à ses intérêts le comte d'Auvergne, qu'il avait perfidement abandonné à Philippe, malgré un traité d'alliance, il reprocha en vers à son ancien allié de se laisser enlever ses fiefs par le roi de France. Le comte d'Auvergne prit le luth à son tour, et demanda en vers, pourquoi Richard ne savait pas défendre Gisors contre le même

Philippe [1]. Le reproche était piquant, et le troubadour auvergnat avait frappé juste. Malgré tous ses exploits, Richard avait en effet moins pourvu à la sûreté du pays que ses prédécesseurs. Sa mort laisssait au duché des chances sinistres.

Il est le premier duc de Normandie qui ait pris des armoiries : c'étaient trois lions [2]; il est aussi le premier dont on ait des monnaies d'argent frappées dans le duché; nous avons vu que déjà, sous le règne de Robert Courteheuse, il y avait deux hôtels des monnaies en Normandie; mais sous ses successeurs, rois d'Angleterre, on y frappa sans doute peu de monnaie. Les deniers d'argent du temps de Richard sont encore si imparfaits, que l'on voit assez le peu d'habitude qu'avaient alors les monnayeurs normands. [3]

---

[1] Voy. Raynouard, *Choix des Poésies des Troubadours*, tom. IV, p. 256.

[2] On voyait des lions figurés sur les housses de son cheval, lors de son entrevue splendide avec le roi de Chypre. G. Vinisauf, *Itin. reg. Angl.*

[3] Ainsworth dans ses *Illustrations of the Anglo-French coinage*, Londres, 1830, in-4°, fait connaître un denier d'argent semblable pour le revers aux deniers d'Éléonore de Poitou, avec la légende RICARDO. CS. QX., et au revers RADUMDUCO (probablement Rouen). Le métal consiste en quatre parts d'argent fin et huit d'alliage. Voy. la pl. 3, n° 10, et la pag. 53 du texte.

LIVRE SEPTIÈME.

Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, duc de Normandie, comte d'Anjou, de Maine et de Poiton.

1199—1204.

CHAPITRE PREMIER.

Jean prend à Rouen l'épée ducale. — Est sacré à Londres. — Entrevue des rois Jean d'Angleterre et Philippe de France. — Délivrance de l'évêque de Beauvais. — Traité conclu en 1200 entre les deux rois. — Jean enlève la fille du comte d'Angoulême, et l'épouse. — Philippe s'empare de Gournay. — Le jeune Arthur se reconnaît son vassal. — Jean fait Arthur et ses partisans prisonniers au château de Mirebeau. — Arthur est conduit à Falaise, puis à Rouen. — Sa mort violente. — Jean est cité pour ce meurtre devant les pairs de France. — Sentence de confiscation et de mort. — Ses embarras financiers. — Concessions et faveurs faites à des particuliers, des communes, des marchands.

Nous touchons au dénoûment des destinées de la Normandie : sous les mauvais princes les événemens se précipitent, et amènent des crises qui changent la situation des peuples.

A peine la mort de Richard Ier fut-elle connue

en France, que Philippe prit une attitude hostile contre le successeur de ce prince; et pour ceux qui avaient pu remarquer combien de bravoure, d'activité, de talent militaire, il avait fallu à Richard pour empêcher Philippe de s'emparer de la Normandie, il n'était pas difficile de voir que si la lutte se renouvelait, Jean ne serait pas de force à résister long-temps, et qu'il succomberait sous un adversaire aguerri, et habitué à profiter adroitement de toutes les fautes de ses ennemis. Philippe, possesseur de plusieurs châteaux-forts sur l'Eure, l'Iton et la Rille arrachés à Richard, n'eut pas de peine à s'emparer de la ville d'Évreux et de tout le comté de ce nom [1] : ce fut là sa première démarche. Jean avait bien d'autres affaires que de reprendre Évreux. Tandis que par ses ordres Hubert, archevêque de Cantorbéry, et Guillaume Maréchal, comte de Striguil, se rendaient en Angleterre pour recevoir le serment de fidélité des vassaux du roi, il courut lui-même à Chinon afin de s'emparer des trésors laissés par son frère; ils étaient sous la garde du châtelain Robert de Tourneham, qui avait encore à garder Saumur et d'au-

[1] Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1199.

tres châteaux sur la Loire. Il ne fit aucune difficulté de livrer trésors et châteaux au successeur désigné par Richard Ier. Cependant les barons d'Anjou, du Maine et de la Touraine s'étaient assemblés pour délibérer à qui ils rendraient hommage; selon leur manière de voir, Arthur, fils de Geoffroy, qui était frère aîné de Richard, avait plus de droits à la couronne que Jean, qui n'avait été que son frère cadet : c'était l'ordre de succession établi dans leurs coutumes[1]. Ils reconnurent donc unanimement Arthur, et se mirent en rapport avec la France pour avoir son appui. Philippe vint à Tours; Constance, duchesse de Bretagne, qui, après s'être échappée de la prison de son mari Raoul de Chester, avait contracté un autre mariage pour se venger de Raoul, se rendit à Tours avec son fils, fit hommage à Philippe, et lui confia son enfant âgé de douze ans. Philippe envoya le jeune prince à Paris. Angers fut occupé par les troupes bretonnes; les autres châteaux du pays furent tous livrés aux Français.

---

[1] « Dicentes judicium et consuetudinem terrarum illarum esse, quod filius fratris senioris debet ei succedere in patrimonio, etc. » Roger de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1199.

Dès que Jean apprit ce qui venait de se passer sur la Loire, il se porta avec des troupes contre le Mans, qui avait reconnu Arthur, comme toutes les villes du Maine et de l'Anjou. Dépourvu de moyens de défense, la malheureuse ville paya pour toutes les autres; le nouveau roi la traita en rebelle, détruisant le château, massacrant les habitans, et emmenant les bourgeois comme prisonniers. [1]

Il revint ensuite dans la Normandie, et le dimanche après Pâques 1199, il reçut solennellement dans la cathédrale de Rouen, des mains de l'archevêque Gautier de Coutances, l'épée et la couronne ducale; et devant le clergé et le peuple, il jura sur les reliques et les Évangiles qu'il maintiendrait les droits et les dignités de l'Église, qu'il ferait exacte justice, détruirait les mauvaises coutumes, et en instituerait de bonnes [2]. Suivant l'usage, le prêtre fit une oraison pour que l'épée bénite servît, entre les mains du nouveau duc, à repousser tous les ennemis et à protéger la Normandie [3]. Celui qui reçut cette fois l'épée n'é-

[1] Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1199.

[2] *Ibid.*

[3] Voy. le cérémonial *ad ducem constituendum;* Duchesne, *Histor. Normann. Scriptor.*

tant pas digne de vaincre, la prière ne fut pas exaucée.

Personne ne s'opposa, en Normandie, à l'inauguration de Jean. Sous les derniers règnes, l'esprit altier des hauts barons avait été courbé sous le sceptre ducal; il n'y avait plus de Talvas pour servir de chefs d'insurrection. Ceux d'entre eux qui ne voulaient pas de Jean pour duc ne firent même aucune démonstration en faveur de Philippe, roi de France, qui occupait les bords de l'Eure. Était-ce par indifférence ou par patriotisme? Nous manquons de données pour décider la question.

A l'exemple de ses prédécesseurs Jean confirma les priviléges et possessions de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen, notamment le droit de tenir un marché et une foire dans la paroisse de Cheux.[1]

Il s'embarqua ensuite pour l'Angleterre, où déjà les commissaires qu'il y avait envoyés avaient eu un entretien avec les barons, dont on se défiait; ils leur avaient garanti, au nom de leur maître, la conservation de tous leurs droits et pri-

[1] *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. VII, p. 282. La charte originale se trouve aux archives de Caen.

viléges : quant au peuple, on n'eut pas la peine de traiter avec lui ; il demeura tranquille.

Jean fut couronné dans l'église de Westminster le jour de l'Ascension [1]. Il nomma l'archevêque de Cantorbéry chancelier du royaume ; puis il ordonna la levée d'un escuage de 2 marcs par fief [2]. Cet impôt fut renouvelé les années suivantes. Inquiet de ce qui se passait sur le continent, et rassuré sur la disposition des esprits en Angleterre, il se hâta de retourner en Normandie. Ayant débarqué à Dieppe, il se rendit à Rouen [3]. Dès que son arrivée fut connue, les vassaux accoururent en foule avec leurs gens, parce qu'ils ne pouvaient douter qu'il ne s'agît de se battre contre le parti d'Arthur, qui était devenu le parti de la France. Il avait gardé à son service ce qui était resté de la bande des routiers de Marcader ; celui-ci avait fait même récemment, avec la reine Éléonore, une irruption dans l'Anjou, pour venger par

---

[1] Selon Mathieu Paris, les évêques et barons déclarèrent, non pas reconnaître Jean comme héritier de Richard, mais l'élire roi. « Ipsumque comitem in regem eligentes et assumentes. »

[2] « De primo scutagio assiso ad 2 marc. post 1 coronationem regis Johan. » Madox, *History of the Exchequer*, p. 462, not. *c*, *d*, *e*.

[3] Rog. de Hoveden, *Annal.*

des ravages la défection de ce pays [1]. Tout prenait à la cour de Normandie un aspect guerrier, excepté le maître, qui n'eut jamais des goûts militaires comme Richard son frère.

Cependant le roi de France, suzerain de la Normandie, voulut essayer encore la voie de la persuasion avant d'en venir à une guerre ouverte. Jean se rendit auprès de Gaillon le lendemain de la fête de l'Assomption, et eut une longue conférence avec Philippe. Ce prince soutint les droits d'Arthur sur les États du continent; il se plaignit de ce que Jean, au lieu de soumettre à la sentence du suzerain la question au sujet du droit de succession, s'était hâté de se proclamer duc de Normandie, et comte d'Anjou et de Poitou; il finit par demander la renonciation à ces dignités en faveur d'Arthur, et la restitution du Vexin à la France. [2]

Sans avoir calculé d'avance toutes les suites que devait avoir son refus, Jean ne voulut consentir à aucun abandon d'États, et les deux rois se séparèrent pour recourir aux armes.

---

[1] Rog. de Hoveden, *Annal.*

[2] *Ibid.*

Jean se fiait à l'appui que lui promettaient plusieurs grands vassaux de France, qui, ayant pris parti auparavant pour Richard, voulurent soutenir aussi son frère contre Philippe, qu'ils n'aimaient pas. Il reçut au Château-Gaillard, où il s'était retiré après la conférence de Gaillon, les comtes de Flandre et de Boulogne, et signa des traités avec eux [1]. Dans la suite, ces alliés, ayant perdu toute estime pour le roi d'Angleterre, et ne voulant pas se soumettre à Philippe, aimèrent mieux partir pour la croisade. [2]

Cependant Philippe continuait ses progrès en Normandie : au mois de septembre il prit la ville de Conches, dont le château-fort était un fief de Roger de Toëni ; en octobre il s'empara du château de Balon, mais seulement pour le démolir ; ce qui ne plut nullement aux partisans d'Arthur, qui d'ailleurs voyaient avec inquiétude Philippe garder presque en prisonnier le jeune prince pour lequel ils se battaient : aussi Guillaume des Roches, un des chefs de ce parti, et

---

[1] Voy. ces actes dans Martène, *Anecdot.*, tome 1, et dans Rymer et Sanderson, *Fœdera*, etc., tome 1, part. 1.

[2] Rog. de Hoveden, *Annal.*

sénéchal de l'Anjou, fit tous ses efforts pour mettre Arthur en liberté, ses partisans aimant mieux avoir cet enfant au milieu d'eux que de le laisser dans la dépendance d'un roi allié. Peut-être aussi le sénéchal fut-il traître à son parti. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au nom d'Arthur il fit la paix avec le roi Jean, et lui livra la ville d'Angers. Vers le même temps le vicomte de Thouars, qui gardait le château de Chinon, remit cette place au roi; puis, se méfiant de lui, ses gens s'enfuirent avec Arthur[1] : l'histoire ne nous a pas expliqué ces petites intrigues de la cour et des seigneurs.

Le cardinal Pierre de Capoue tâchait pourtant de réconcilier les deux rois, que le pape espérait encore engager à une croisade contre les Sarrasins. Déjà ce cardinal avait, jusqu'à un certain point, paralysé les efforts des deux rois, en mettant leurs États en interdit pour des causes différentes : la France, parce que les troupes de Philippe avaient enlevé l'évêque de Cambray, ennemi du roi; et la Normandie, à cause de la détention de l'évêque de Beauvais, que Jean, à son avéne-

---

[1] Rog. de Hoveden, *Annal*.

ment, avait laissé en prison. Pour être relevés de l'excommunication, les deux rois relâchèrent les évêques : celui de Beauvais fut obligé de payer au roi Jean 2,000 marcs d'argent pour les frais de son entretien pendant sa captivité ; et par ordre du cardinal, il promit solennellement devant le clergé de ne plus porter les armes contre des chrétiens [1]. Il partit avec une vive rancune contre les Anglo-Normands ; et en dépit de ses sermens, il profita, quatorze ans après, de l'occasion d'une vengeance. A la bataille de Bovines, on le vit arriver avec une massue, fondre sur les rangs anglais, renverser et saisir le comte de Salisbury, parent du roi Jean. [2]

Une trève fut enfin conclue entre les deux souverains ; elle devait expirer, selon la coutume, à la fête de Saint-Hilaire de l'an 1200. Après Noël ils se virent entre Andeli et Gaillon ; car c'était toujours dans un lieu ouvert que Philippe et Jean, ainsi que leurs prédécesseurs, assignaient leurs rendez-vous ; jamais l'un n'aurait osé se risquer dans un lieu fermé appartenant à l'autre.

---

[1] Rog. de Hoveden, *Annal.*

[2] Guill. Briton. *Philippid.*, lib. XI, vers 538 et suiv.

Cette fois ils firent réellement la paix, et contractèrent une alliance qui paraissait devoir être solide. Louis, fils de Philippe, devait épouser Blanche, fille d'Alphonse de Castille, neveu du roi Jean, et recevoir pour la dot de la princesse le comté d'Evreux, et tous les châteaux et terres de Normandie qui étaient alors dans la possession de Philippe; de plus le roi Jean devait donner à Louis une somme de 30,000 marcs d'argent. Ce roi promit encore de ne plus appuyer les prétentions de son neveu Othon à la couronne impériale d'Allemagne [1]. Ce neveu coûta beaucoup d'argent à ses parens d'Angleterre; les comptes de l'échiquier en font foi. Les deux rois se séparèrent avec l'intention apparente de vivre désormais en amis; Eléonore, mère du roi Jean, partit quelque temps après pour l'Espagne, afin d'aller chercher sa petite-fille, et l'amener en France, pour le mariage projeté et arrêté dans la dernière entrevue [2]; et Jean s'embarqua pour l'Angleterre, où il ordonna un impôt général de 3 sous par arpent

[1] Madox, *Dissertatio epistol.*, p. 8, à la tête du *Dialogus de Scaccario*.

[2] Rog. de Hoveden, *Annal.*

de terre, probablement pour amasser la dot promise au jeune couple.

Au mois de mai 1200 les deux cours revinrent à l'endroit où elles s'étaient réunies l'hiver précédent, et là un acte fut rédigé, en vertu duquel Jean renouvela avec Philippe la paix stipulée auparavant entre Richard et ce prince, sauf les modifications exigées par la dernière convention [1]. Jean abandonnait au roi de France le comté d'Evreux avec tous ses fiefs, en sorte que la limite entre le domaine français et celui du duc de Normandie serait tracée entre Evreux et Neubourg; par un acte spécial, Amauri, comte de Glocester, renonça à tous les droits qu'il avait sur le comté d'Evreux, moyennant une indemnité que le roi Jean devait lui assigner. Quillebeuf devait appartenir au roi de France [2], mais sans pouvoir être fortifié; aucun fort ne devait non plus être érigé sur la limite entre Evreux et Neubourg. Dans le

---

[1] *Forma pacis factæ apud Goleton inter Philippum et Johannem R.*, de l'an 1200, dans le tome I de Rymer et Sanderson, *Fœdera, conventiones*, etc., et tome XVII des *Histor. de France*.

[2] « Witebos (Rymer a *Guitebo*) ubicumque sit, donavimus domino regi Franciæ. Tilleria cum pertinenciis suis et Danvilla remanent nobis », art. 3 *Ibid*.

raient pas dû se marier, et que leur mariage était nul. Muni de cette déclaration, et tandis que ses ambassadeurs allaient solennellement demander en mariage pour lui la fille du roi de Portugal [1], Jean enleva la jeune fille du comte d'Angoulême, fiancée à un noble de l'Aquitaine allié aux Lusignan, en fit sa femme, et se rendit avec elle en Angleterre, pour se faire couronner ensemble [2]. Il fut apparemment glorieux du succès de son enlèvement, puisqu'on trouve dans les comptes de l'échiquier un ordre du roi portant que 25 sols seront donnés à deux clercs pour avoir chanté au sacre du roi *Christus vicit*, le Christ a vaincu. [3]

On avait dénoncé le rapt d'Isabelle à Philippe, suzerain de l'Aquitaine, et on avait invoqué son

---

[1] « Eorum saluti minus forte quam regiam deceret magnificentiam consulens, dum essent in itinere, ipsis nec præmunitis, desponsavit Isabel, etc. » Rad. de Diceto. *Imagin. histor.*, ad ann. 1200.

[2] *Ibid.* Roger de Hoveden déguise le rapt commis par le roi, en prétendant que ce fut le père d'Isabelle qui l'ôta à Hugues Brun pour la donner au roi Jean.

[3] Madox, *History of the Exchequer*, p. 119, note *p*. « Liberate de thesauro nostro xxv sol. Eustacio capellano et Ambrosio clericis nostris qui cantaverunt *Christus vicit*, ad 2am coronationem nostram, etc. » *Rotul. contrabrev. Normann.*

intervention. Ce fut aux yeux du roi de France un prétexte qu'il attendait peut-être pour rompre de nouveau avec son allié. On s'aperçut probablement alors que Jean n'avait pas encore fait hommage à son suzerain pour l'Aquitaine, la Touraine et l'Anjou. En conséquence il fut sommé à comparaître, et à répondre en outre du rapt de la fille du comte de la Marche. Jean promit de se présenter; il assigna pour garantie de l'accomplissement de sa promesse deux petits forts en Normandie, Boutavant et Tillières. Philippe envoya ses gens pour les occuper; mais quand ils se présentèrent au nom de leur roi, les châtelains répondirent qu'ils n'avaient pas ordre de les livrer. A ce manque de foi, Jean en joignit un autre : ce fut de ne pas se présenter devant Philippe au terme qui lui avait été assigné [1]. Il n'avait pas agi avec plus de bonne foi à l'égard de son neveu Othon, qui, ayant réclamé ce que son oncle Richard I[er] lui avait légué, avait essuyé un refus de la part de Jean, quoique celui-ci eût eu toute la succession de son frère. [2]

---

[1] Guill. Armoric. *De Gestis Philippi*, ad ann. 1201.

[2] Rog. de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1200.

Son séjour en Angleterre fut marqué par une mesure qu'on louerait comme un progrès du sentiment d'humanité si elle n'eût été suivie de vexations fiscales et odieuses. Jean rendit une ordonnance au sujet des juifs d'Angleterre et de Normandie [1]. Il leur confirmait toutes les libertés dont ils avaient joui sous Henri II, entre autres celles de posséder des biens fonds, de prêter à gages, de faire des achats, à l'exception des effets d'église et de vêtemens sanglans. Ils ne devaient être justiciables que du roi ou des gardiens des châteaux royaux dans les bailliages où ils résidaient. Les chartes qu'ils avaient de leurs débiteurs devaient être reçues comme preuves de leurs créances, et en cas de contestation, des témoins devaient être appelés. Il leur était permis d'aller avec leurs effets où ils le jugeraient convenable, et ils ne devaient point être assujettis au péage. En général, dans toute l'étendue de l'Angleterre et de la Normandie, ils devaient jouir de la protection royale. [2]

---

[1] *Carta judæorum Angliæ*, Madox, *History of the Exchequer*, p. 174, note *e*.

[2] « Mandamus vobis et præcipimus quod eos custodiatis et defendatis et manu teneatis. » *Ibid.*

L'époque où cette ordonnance fut rendue en a peu à montrer où respirent autant de tolérance et de douceur; mais elle avait coûté 4,000 marcs aux juifs. Ceux-ci avaient en Normandie comme en Angleterre des préposés royaux, sous le nom de gardiens [1], institués plutôt pour la perception de la taille que pour leur protection.

Au mois de juin 1201, Jean était venu d'Angleterre en Normandie, et après un entretien secret avec Philippe, il était allé à Paris, où il avait été fêté comme un roi allié et comme l'oncle de la reine future. Il était retourné en Angleterre comblé des présens de Philippe [2]. Toutes ces apparences de bonne amitié disparurent quand Jean eut méprisé la sommation de son suzerain. Celui-ci, après avoir tenu conseil avec ses barons, résolut de faire une invasion dans la Normandie. En 1202, en effet, il passa avec ses troupes la

[1] « Rex, etc., senescallo Normanniæ et custodibus judæorum in Normannia : Prohibemus vobis ne injuste vexetis Morellum judæum de Wella, etc. » *Lettre-patente du roi Jean*. Madox, *History of the Exchequer*, p. 161, note *m*.

[2] « Munera pretiosa, aurum, argentum, vestesque varias, dextrarios hispanicos, palafridos et alia carissima dona, Philippus rex Johanni regi Angliæ liberaliter dedit. » Rigord, *De Gestis Philippi*, ad ann. 1201.

frontière; Boutavant fut attaqué, pris et détruit; les petits forts d'Orgueil et Mortemer éprouvèrent le même sort. Il investit ensuite la place de Gournay, qui était alors une ville florissante, entourée de fossés alimentés par un grand lac. Philippe fit percer les digues de ce lac, en sorte que la plaine d'alentour fut inondée et que la ville même courut risque d'être submergée [1]. Elle fut obligée de se rendre aux armes du roi. Gournay lui plut, il résolut de ne pas s'en défaire : aussi fit-il aussitôt réparer les murs, qui avaient souffert par suite de l'inondation. Ce fut à Gournay qu'il arma chevalier le jeune Arthur; il lui promit sa fille Marie, le reconnut non seulement comme duc de Bretagne, mais aussi en qualité de comte du Maine et d'Anjou, et même du Poitou, quand il l'aurait conquis avec l'aide de Dieu [2]. Par un acte public, Arthur déclara avoir fait hommage lige à

---

[1] « Quo rupto videres quasi novum et subitum diluvium... aquas voraginosas eructare, et per prata, per sata et per domos quasi cladem a Deo immissam, irrumpere, et omnia in precipitium dare, etc. » Guill. Armor. *De Gestis Philippi*, ad ann. 1202.

[2] « Si Deus dederit quod ipse vel ego cum quocumque modo acquisierimus. » Acte d'hommage d'Arthur, de l'an 1202; dans le tome XVII des *Historiens de France*, p. 54.

son suzerain, et lui avoir abandonné ce qu'il avait pris ou prendrait dans la Normandie.[1]

Quelque décisif que fût cet acte, il ne suffisait pas pour donner le Poitou et l'Anjou au jeune duc de Bretagne, qui, venant de perdre sa mère, pouvait à peine se faire obéir dans son duché : aussi Philippe fut-il obligé de lui fournir de l'argent, et de lui donner deux cents soldats, pour tâcher de prendre les forts qui voudraient lui résister dans ces comtés.[2]

Avec ces secours, le jeune duc, qui eût été plus heureux s'il n'avait été mêlé dans la querelle des deux rois, fut envoyé pour guerroyer à son profit dans le Poitou, où plusieurs de ses partisans étaient prêts à le seconder. Lorsque Jean, en Angleterre, fut informé de tous ces faits, il convoqua ses vassaux à Portsmouth, afin de s'embarquer avec eux pour le continent, et faire la guerre à Philippe et à Arthur ; mais les barons, qui avaient déjà pu apprécier leur nouveau maître, déclarèrent

---

[1] « De Normanniâ sic erit, quod Dom. noster rex Franciæ hoc quod acquisivit, et de eo quod Dominus ipse dabit acquirere, ad opus suum retinebit, quantum sibi placuerit de terra Normanniæ. » Art. 4 de la convention citée.

[2] Math. Paris, *Historia major Anglic.*, ad ann. 1202.

qu'ils ne partiraient que lorsqu'il aurait reconnu entièrement leurs droits seigneuriaux [1]. C'était la première fois que l'aristocratie anglaise en corps parlait de ses droits, qui, sous le règne de ce roi, devaient recevoir une sanction éclatante.

Il fallut négocier avec eux; à la fin le roi Jean préféra leur imposer des taxes moyennant lesquelles plusieurs furent dispensés de faire le service avec leurs gens [2]. L'argent devait servir à soudoyer trois cents mercenaires dont cent furent envoyés en Normandie, et le reste en Poitou et en Anjou. Il s'embarqua ensuite lui-même avec sa nouvelle épouse Isabelle, et dès qu'il fut arrivé en Normandie, il partit avec ses gens pour l'Anjou. Arthur et ses partisans peu nombreux s'étaient un peu trop pressés d'assiéger le château de Mirebeau [3], dans lequel s'était enfermée la vieille reine Eléonore, qui n'avait pas cessé encore de prendre part aux affaires publiques. Elle vit subitement

---

[1] « Ex communi consilio mandaverunt regi quod non transfretarent cum illo ne si ille redderet eis jura sua. » Roger de Hoveden, *Annal.*, ad ann. 1201.

[2] Voy. les comptes de l'échiquier. Madox, *History of the Exchequer*, p. 469, notes *w*, *x*, *y*.

[3] « Quia terram regis Angliæ nimis audacter cum paucis intravérit. » Rigord, *de Gestis Philippi*, ad ann. 1202.

investi ce château par son petit-fils et par ceux qui soutenaient son parti. Le château n'était pas préparé à une longue défense ; mais la garnison, s'étant retirée dans le donjon après la prise de la place, y tenait encore avec beaucoup de persévérance, lorsque Jean, appelé avec instance par sa mère, parut avec ses mercenaires pour déloger son neveu. Il arriva alors, par une singulière coïncidence, ainsi que le fait remarquer un historien moderne [1], que le petit-fils attaquait l'aïeule, tandis que l'oncle marchait contre le neveu. La famille des Plantagenets a donné trop fréquemment au monde le spectacle déplorable du déchirement des liens sacrés de parenté. Tous les barons poitevins qui s'étaient déclarés pour Arthur étaient au château de Mirebeau ; celui qui se distinguait le plus par sa haine contre Jean était Hugues Brun, à qui le roi avait enlevé sa fiancée Isabelle pour en faire sa propre compagne ; il avait entraîné les Lusignan ses parens dans cette querelle.

Tout le parti marcha contre le roi, et engagea un combat acharné ; cependant, soit faute

---

[1] Daru, *Histoire de Bretagne*, tome 1, liv. 3, p. 411.

d'union dans le commandement, soit infériorité de nombre et de tactique [1], les partisans d'Arthur furent mis dans une déroute complète, et, en voulant rentrer précipitamment au château de Mirebeau, ils furent poursuivis par les troupes royales et cernés dans la cour de la place; Arthur, les deux cents soldats français et tous les barons qui avaient combattu avec lui, furent pris : on les enchaîna, et on les conduisit sur des charrettes en Normandie [2], pour y être enfermés dans des châteaux-forts; plusieurs furent embarqués pour l'Angleterre, et enfermés dans des châteaux royaux de ce pays.

Hugues Brun se trouva au pouvoir du maître qui lui avait fait l'affront de lui enlever sa fiancée. Il aurait dû toujours garder, ce semble, une noble fierté vis-à-vis de son royal ennemi; on est fâché de trouver son nom dans un traité que le roi Jean

---

[1] « De paucitate quam habebat, et de novitate militiæ suæ temere confisus, fidem Pictonicam in brevi expertus est nullam esse. » Guill. Armor. *De Gestis Philippi*, ad ann. 1202.

[2] « Ligatos igitur captivos in compedibus et manicis ferreis, vehiculisque bigarum impositos, novo genere equitandi et inusitato, rex partim transmisit in Normanniam, partim in Angliam.» Math. Paris, *Hist. major Angl.*, ad ann. 1202.

fit dans la suite avec les Lusignan [1]; mais peut-être Hugues Brun voulut-il plaire par cette soumission à Isabelle, car il l'aima toujours, et lorsqu'en 1216 la mort de Jean-sans-Terre l'eut rendue veuve, il eut le bonheur de devenir le second époux de son ancienne fiancée, qui, pour lui, consentit à abandonner le titre de reine d'Angleterre pour n'être que comtesse de La Marche et de Toulouse, c'est-à-dire, femme d'un vassal de son propre fils Henri III.

Quant au jeune Arthur, son oncle le fit mettre dans le château de Falaise; sa sœur Eléonore partagea son sort. La malheureuse princesse, à qui on n'avait à reprocher que d'être du sang des ducs de Bretagne, fut traînée en Angleterre, et resta enfermée, non seulement sous le règne de son oncle [2], mais encore sous le règne du successeur de Jean, et elle finit sa vie en prison. [3]

---

[1] Pacta conventa inter Johann., Hugonem de Lesignan, etc., de l'an 1214; *Recueil des Histor. de France*, tome XVII, p. 90.

[2] « Verens per eam amittere regni jura, eam matrimonium contrahere cum aliquo non sinebat. » Guill. Armor. *De Gestis Philip.*, ad ann. 1212.

[3] « E en prison fut meint an
Tot le tens le roi Johan;

La défaite de Mirebeau anéantit le parti, et consterna même le roi de France, qui assiégeait depuis une quinzaine de jours le château-fort d'Arques, et en battait les murs à l'aide des pierriers et des balistes; dès qu'il eut appris la défaite des Poitevins, il leva le siége d'Arques, et se retira en France avec ses troupes, mais en ravageant par le feu et le fer toute la partie de la Normandie qu'il avait à traverser, sans qu'il épargnât même les monastères [1]. Jean devait la solde de la garnison d'Arques; à l'aide de l'argent tiré de l'Angleterre il satisfit aux réclamations des troupes [2]. L'entretien des soldats était alors dix fois plus dispendieux qu'aujour-

---

E puis ke Henri son fiz regna
En divers leues la enveia,
Si ke al drain, ke dirom el?
A Bristowe mourut el chastel,
E Saint-Jake à la priorie,
Fu Alionore ensevelie. »

Continuat. du Brut, par un anonyme.

[1] « In quo recessu sibi obvia quæque conterendo, simul et igne comburendo consumpsit, etc. » Math. Paris, *Histor. major. Angl.*

[2] « Sine dilatione faciatis habere Will. Cumin, ad opus militum et servientum de Arches 547 libr. 11 sol. 8 denar. andeg. de thesauro nostro Angliæ pro reragiis liberationum suarum, etc. » *Rotul. terrar. liberatarum*; cité par Madox, *History of the Exchequer*, p. 119, note *s*.

d'hui. On voit en effet, par les comptes de la cour de Philippe, que chaque balistier à cheval de la garnison que le roi avait dans ce temps à Gournay coûtait par jour quatre sols, et chaque autre homme à cheval trois sols et quelques deniers, et tout combattant à pied deux sols [1], ce qui, vu la haute valeur de la monnaie d'alors, fait une solde considérable : aussi n'entretenait-on tout au plus que quelques milliers de ces hommes soldés.

Arthur était enchaîné dans le château de Falaise, sous la surveillance de Hubert du Bourg. On délibéra à la cour du roi sur ce que l'on ferait de ce jeune duc; quelques conseillers qui connaissaient ou devinaient les intentions secrètes de leur maître irascible, firent sentir combien un prince si jeune, si faible, était dangereux s'il servait de point de ralliement, de drapeau aux mécontens. Ils insinuèrent que la nécessité d'état exigeait de faire disparaître ce danger pour le trône de Jean. On n'osait encore proposer de le condamner à mort; mais on conseilla de le mettre

---

[1] Comptes de l'an 1202; à la fin du tome II de Brussel, *Usage des fiefs*.

au moins dans l'impossibilité de régner jamais, en le privant de la vue et de la virilité [1]. Cet avis cruel plut à un roi impitoyable, à qui tous les moyens étaient bons pour faire disparaître les obstacles qui le gênaient : il envoya trois affidés à Falaise pour mutiler son neveu. On raconte que deux d'entre eux s'enfuirent en route pour se soustraire à une mission si horrible ; le troisième, ayant le cœur plus dur ou l'esprit plus servile, se rendit à Falaise et fit connaître son mandat. Aussitôt des cris de douleur se firent entendre parmi les gens qui gardaient le jeune Arthur et qui plaignaient le triste sort de cet enfant infortuné. Arthur même, poussé au désespoir par la cruelle sentence du roi, voulut s'élancer sur le bourreau qui venait d'être envoyé. Touché de compassion, l'honnête châtelain empêcha l'exécution de l'ordre, dans l'espoir que le roi, revenant à des sentimens plus humains, lui saurait gré d'avoir désobéi [2] ; il jugeait Jean plus sensible qu'il n'était.

---

[1] « Suggesserunt regi quatinus præciperet ut nobilis adolescens oculis et genitalibus privaretur, et sic deinceps ad principandum inutilis redderetur. » Radulphi de Coggeshale *Chronic. anglic.*, dans le tome XVIII des *Histor. de France.*

[2] « Perpendens quod Dom. rex super tali edicto statim pœniteret. » *Ibid.*

Ce prince se rendit lui-même à Falaise, et se fit amener Arthur. Il prit un ton doux et caressant, parla de son affection pour lui, du désir qu'il avait de faire son bonheur; il demandait seulement qu'Arthur se détachât du roi de France, et suivît en tout les avis de son oncle. On dit que le neveu, irrité par ces paroles perfides, reprocha au roi son usurpation, et réclama l'héritage de sa famille qu'il lui avait enlevé, c'est-à-dire la couronne d'Angleterre et les Etats du continent [1]. On se persuadera difficilement qu'un adolescent qui, jusqu'à présent, avait été le jouet des partis, et qui était au pouvoir de son oncle, ait eu cette hardiesse, à moins que les mauvais traitemens qu'il avait essuyés ne l'eussent exaspéré.

Quoi qu'il en soit, l'oncle le quitta en colère, et ordonna de transporter Arthur au château-fort de Rouen. Depuis ce temps il disparut [2], et on n'a que des conjectures sur le genre de mort que son oncle tyrannique lui fit subir. En France on raconta que dans une nuit du commencement

---

[1] Math. Paris, *Histor. major.*

[2] « Subito evanuit modo fere omnibus ignoto : utinam non, ut fama refert invida ! »

d'avril 1203, Jean vint avec un affidé prendre son jeune prisonnier à la tour du château de Rouen; une barque était prête, sur le rivage de la Seine, à les recevoir; ils y montèrent tous trois : il avait été convenu que l'écuyer qui accompagnait le roi, égorgerait Arthur et le précipiterait dans le fleuve. Quand ils furent embarqués, Jean attendit en vain que le sicaire remplît son office; cet homme n'en eut pas le courage. Jean, ne voulant pas attendre davantage, assassina alors lui-même son neveu, et précipita son corps dans les flots. [1]

Voilà ce qui fut généralement dit, et ce que l'on chanta plus tard dans des romances [2]; mais les historiens anglais, qui ont écrit sous le règne de Jean, prétendent que les bruits qui couraient en France à cet égard, avaient été inventés à dessein pour diffamer leur maître [3]. Toutefois, aucun

---

[1] Voy. les passages cités dans les notes des p. 682 et 683 du t. XVII des *Histor. de France*.

[2] Evans, *Old Ballads historical and narrative*. Londres, 1784, tome IV.

[3] « Galligenis infamiam longe lateque, ut ipsum omnibus redderent exosum, diffamantibus. » MS. de Math. Paris, *Histor. major*, à la Bibliothèque du Roi, cité tome XVII des *Historiens de France*, p. 683.

d'eux n'ose dire qu'Arthur est mort d'une manière naturelle; aucun d'eux n'indique l'époque de son décès. Un seul prétend qu'il fut amené avec sa sœur en Angleterre, et qu'il y mourut peu de temps après [1]. Il y aurait donc subi une mort solitaire dans un cachot ignoré.

Au reste, quoiqu'on n'eût aucune certitude sur l'assassinat d'Arthur, on en crut généralement son oncle coupable, et la nouvelle s'en accrédita avec une rapidité qui dut effrayer le grand meurtrier. Dans toute la France on poussa un cri d'horreur contre le souverain qui avait trempé ses mains dans le sang de sa victime. Philippe n'eut plus besoin de prétexte pour entrer à main armée en Normandie; il put s'y présenter en suzerain venant juger et punir un vassal félon.

Il commença par citer Jean, en qualité de duc de Normandie et d'Aquitaine, devant la cour des pairs de France : c'était le premier procès important que les grands vassaux de la couronne, désignés sous le nom de pairs, eussent à juger

---

[1] « En Engleterre les amena od lui;
Arthur guères ne dura. »
Continuat. du Brut. Rouen, Éd. Frère, 1835.

contre un de leurs semblables [1]. Jean avait à cœur de faire tomber les bruits odieux qui s'étaient répandus contre lui; il se flattait probablement de l'espoir d'y parvenir, mais il craignait avec raison d'être traité avec peu d'égards en France. Déjà il avait éludé un premier jugement des pairs, au sujet du rapt de la jeune comtesse de La Marche. Sommé de comparaître devant la cour des pairs, pour répondre du meurtre d'Arthur, duc de Bretagne, Jean ne vint point : aussi les pairs le condamnèrent par contumace à perdre la vie et à avoir ses biens confisqués. [2]

Quand il eut connaissance de ce jugement, il envoya auprès de Philippe l'évêque d'Ely et Hubert du Bourg, qui avait été châtelain de Falaise pendant la captivité d'Arthur, et qui dans la suite fut élevé au rang de justicier de l'Angleterre, de comte de Kent [3], et devint un des adver-

---

[1] Voy. D. Brial, *Recherches sur l'origine de la pairie en France*, à la tête du tome XVII des *Histor. de France*; et Brussel, *Usage général des fiefs*, liv. 2.

[2] Les actes de ce procès ne se trouvent nulle part.

[3] Il épousa une riche héritière, Béatrix, fille de Guillaume de Varennes, qui avait donné 3,100 marcs pour jouir de son héritage et épouser qui elle voudrait. Madox, *History of the Exchequer*, p. 539, note *s*.

saires les plus redoutables de la France. Ces deux hommes d'Etat devaient demander un sauf-conduit avec lequel le roi voulait se présenter devant la cour de Philippe. Ce prince répondit que Jean pouvait venir en toute sûreté; quant à son retour, il était subordonné au jugement des pairs [1]. Dès lors Jean se garda bien de venir.

La fidélité de plusieurs vassaux chancelait pendant cette situation critique de leur maître. Etant à Vire, le roi Jean força de comparaître devant lui le comte de Chester, Foulques Paisnell, Jean des Préaux, Robert Tesson et d'autres barons dont la défection prochaine lui avait été dénoncée. Il fallut qu'ils lui donnassent des ôtages pour qu'il pût compter sur leur fidélité [2]. Un roi obligé de se faire donner des gages de dévouement n'est pas loin d'éprouver une défection générale.

Les sentimens douteux de ses vassaux n'étaient pas le seul embarras de son gouvernement : comme il fallait beaucoup d'argent, le roi épuisa toutes les ressources. On voit par une foule d'actes

---

[1] « Ita sit si parium suorum judicium hoc permittat. » Math. Paris, *Histor. major Angl.*

[2] Acte fait en 1202, *Ex rotulo terrarum liberatarum.* Collection de Bréquigny à la Biblioth. du Roi. Pièces histor., tome I.

du temps à combien d'expédiens Jean eut recours pour tirer de l'argent de ses sujets. Il faisait apporter l'argent de l'échiquier d'Angleterre en Normandie; il empruntait à des abbayes, à des barons et à des bourgeois; c'est ainsi que l'abbaye de Saint-Ouen lui prêta cent marcs[1]; à son échiquier de Normandie il vendait les faveurs, les concessions et la justice avec plus d'effronterie que ses prédécesseurs. Il faut connaître quelques unes de ces transactions pour se faire une idée exacte des moeurs du temps[2]. Raoul de Baudritot et Thomas de Beaumont offrirent, le premier 13, le second 25 besans, l'un, pour tenir une foire annuelle près la chapelle de Saint-Michel de Stablelond; l'autre, pour avoir des garennes dans ses terres

[1] « Reddi faciatis sine dilatione abbati Rothomag. de Sto. Audoeno C marcas quas nobis accomodavit ad magnum negotium nostrum. » Ordre de Jean à l'échiquier cité par Madox, *History of the Exchequer*, p. 268, note *o*. — « Habere faciatis Johanni Luc. de primis denariis qui venerint de thesauro nostro Angliæ, C libr. andeg. quas ipse nobis commodavit. » *Ibid.*, p. 120, note *u*. Voyez aussi la note *t*.

[2] Voy. les chapitres 10, 11 et 12 de Madox, *Hist. of the Exchequer*, remplis d'extraits curieux des rôles de cet établissement, surtout du *Rotulus oblatorum Normanniæ*, de la deuxième année du règne de Jean.

de Noville, Wareville et Usteville. Alice de l'Hospice offrit 25 besans pour exercer ses droits sur la terre d'Ascloville, que lui disputait Emma de Mara; de même Raoul d'Avon et son frère payèrent 10 marcs pour faire recorder devant l'échiquier de Caen une assise des justiciers de Bernay au sujet d'une possession en litige. Un tonneau de vin d'Auxerre fut donné au roi par Guillaume du Pont-de-l'Arche, pour mettre cet homme à même de se faire payer une créance de 51 livres angevines. Dans une semblable intention, Ernise, fils d'André de Falaise, abandonna au roi la moitié d'une créance de 238 livres sur une juive de Caen, nommée La Gentille. D'autres créanciers, qui ne purent se faire payer, en firent autant [1]. Guillaume de Merle donna 500 livres pour n'être pas obligé de partager avec ses frères ses biens tant en Normandie qu'en Angleterre; Jean des Préaux offrit au roi une coupe d'argent du poids de 6 marcs pour être dispensé de servir plus long-temps de garant à son frère, qui avait promis au roi une somme d'argent pour une femme qu'il voulait avoir en mariage. Les

---

[1] Madox, *History of the Exchequer*, p. 361.

offres de ceux qui réclamaient l'intervention du roi pour leurs mariages étaient considérables. Robert du Tilleul donna 100 livres pour avoir la fille de Pierre de Reviers avec son héritage. En conséquence, Jean donna ordre au sénéchal de Normandie, Garin de Glapion, de mettre le demandeur en possession de la jeune fille, en faisant défense à la mère ou aux parens de la cacher [1]; et Richard de Reviers donna 700 livres pour avoir en mariage Ada du Port; mais il paraît qu'il ne fut pas long-temps heureux; car dans la même année, Roger de Plans offrit au roi 600 livres pour avoir la veuve. Richard de Salies sacrifia 600 livres pour jouir tranquillement de ses terres en Normandie et en Angleterre, et pour pouvoir se marier où il voudrait [2]. Un autre, Henri de Champ-Ernou, donna 60 livres pour avoir une *part raisonnable* de la terre de son père, qui devait être partagée entre plusieurs héritiers. Par

---

[1] « Mandatum est etiam quod si Agnes mater illius puellæ noluerit eam reddere, tunc præcipiat matri ipsius puellæ et aliis parentibus suis quod eam non receptent. » Madox, *Hist. of the Exchequer*, note *f*.

[2] « Pro habendâ terrâ suâ in Normanniâ et in Angliâ, et pro se maritando ubi voluerit. » *Ibid.*, p. 362, note *m*.

un motif semblable, Pierre de Saint-Hilaire fit don au roi de 200 livres et d'un cheval. Cent livres furent offertes par Pierre Roalde pour la garde de l'héritier mineur de Philippe de Holm; en conséquence l'ordre fut donné à celui qui gardait l'enfant de le livrer. Un autre donna cent marcs pour avoir la garde de la terre et du fils de Lambert d'Yvetot défunt, et pour pouvoir marier la veuve de Lambert à qui bon lui semblerait [1]. Hugues de Fécamp donna un marc d'or pour être sénéchal de l'évêque de Winchester. Sous un des règnes précédens on avait vu au contraire un sénéchal du comte d'Aumale payer deux marcs d'or pour être débarrassé de sa sénéchaussée. [2]

Guillaume de Briouze acheta pour 5,000 marcs le fief irlandais de Limerick, et obtint, pour les hommes de sa terre de Briouze, l'exemption des corvées imposées par le bailli de Falaise; le vicomte du roi ne devait avoir aucun pouvoir à Briouze; et les juges royaux, en faisant leur tournée, et en

---

[1] « Pro habenda custodia terræ et hæredis Lamberti de Ybetoft, et pro uxore ipsius Lamberti maritanda cui voluerit. » Madox, *Hist. of the Exchequer*, p. 222, note *g*.

[2] *Magn. rotul. Steph. Ibid.*, p. 316, note *o*.

arrivant à Falaise, devaient employer un jour à tenir justice à Briouze.[1]

Les routiers de l'armée de Jean, commandés par Lupescaire, qui, probablement, ne cédait guère en rapacité au fameux Marcader, maltraitaient les gens de l'abbaye de la Trinité à Caen; l'abbesse sacrifia 40 marcs pour que le roi recommandât à son sénéchal en Normandie de faire cesser les désordres commis par les routiers. On ne sait ce qu'il en coûta à Robert de Lisieux pour obtenir de Jean une patente qui lui accordait la terre qu'avait possédée[2] Adam Tanctin de Caen, condamné pour félonie, avec exemption de service militaire, aides, coutumes pour ses marchandises, etc. Le roi n'imposait à ce bourgeois favorisé d'autre obligation que de livrer à

---

[1] « Et quod justiciarii nostri itinerantes, quando ibunt in ballia de Falesia, debent venire apud Braiose, et ibidem tractare placita quæ ad nos pertinent. » *Rotul. chart. et cyrograf. Norman.* Madox, *History of the Exchequer*, p. 103, note *t*. Voy. aussi p. 336, note *l*. Il donna plus tard au roi dix cavalles, trois cents vaches et trente taureaux *pro habenda loquela. Ibid.*, p. 187, note *g*. Il payait pour son fief en Sussex un cens annuel de quatre-vingts vaches, huit taureaux et dix jumens. *Ibid.*

[2] *Magn. rotul.* 6 *Joh.* Madox, *History of the Exchequer*, p. 331, note *t*.

Noël vingt chapons à la cour [1]. Un autre Normand, Raoul de Cailli, se fit expédier une patente adressée au sénéchal de Normandie et au maire de Rouen, pour leur défendre de lui faire aucun procès. [2]

Ces traits, auxquels on pourrait en joindre beaucoup d'autres, suffiront, je pense, pour faire voir ce qu'était la justice sous le règne de Jean. Quelques unes de ces exactions étaient, il est vrai, autorisées par les usages de la féodalité. Ainsi, le roi et même les seigneurs s'attribuaient le droit de donner ou de vendre l'administration des biens et la tutelle des héritiers mineurs des fiefs; mais ils étaient tenus aussi à laisser les veuves jouir de leur dot ou de leur douaire, à ne pas les marier contre leur gré, et à mettre les héritiers des fiefs dans la jouissance des biens paternels [3]. Cependant, Jean-sans-Terre, ainsi

---

[1] *Rotul. chart. et cyrograf. Norman.* Madox, p. 83, note *i*.

[2] « Prohibemus vobis quod non permittatis Radulfum de Kailli implacitari de aliquo tenemento, etc. » Madox, *Hist. of the Exchequer*, note *k*.

[3] Voyez la charte des libertés des barons et villes, attribuée à Henri II, dans le tome II de Brussel, *Usage des fiefs*, Chartes, p. 1. D'après l'intitulé, il semble que c'est une charte accordée à la Normandie, et le premier article contient en effet la concession *quod*

que Richard, recevait sans honte de l'argent pour ces actes de justice. Tout était vénal à la cour du roi; il trafiquait ouvertement de la main des vassales à marier; quiconque lui offrait un présent en argent ou en chevaux obtenait des lettres royales qui recommandaient le porteur pour mari à une riche héritière.

Pour avoir de moindres faveurs, on abordait le roi en lui présentant des chiens et oiseaux de chasse, ou l'on fournissait caution de la promesse de lui procurer de ces animaux.

La pénurie et l'avidité du prince régnant étaient des circonstances favorables pour les villes et les bourgs d'obtenir des chartes de communes : aussi plusieurs en profitèrent; de ce nombre furent Falaise, Caen et Domfront [1]. Jean expédia des chartes de communes pour les villes et banlieues de ce nom. A Falaise, il se réserva toutefois la

---

Normanna ecclesia libera sit et habeat jura sua integre; mais dans les quarante-huit autres articles il n'est plus question de la Normandie, et plusieurs de ces articles concernent les barons et les villes d'Angleterre. Peut-être ce document mal copié contient-il deux chartes différentes.

[1] Voy. les lettres-patentes du roi en faveur des trois villes. Madox, *History of the Exchequer,* p. 364, dans les notes.

garde du château et du faubourg qui en dépendait. [1]

Le commerce aussi acheta quelques concessions. Un marchand de Bayonne obtint la permission de charger en Normandie un navire de blé pour la Guienne [2]. Un autre eut une licence pour importer à Saint-Valery des cuirs d'Angleterre [3]. Il en coûta deux tonneaux de vin d'Auxerre à l'abbé de Fécamp pour la licence de faire transporter en Angleterre une charge de vin [4]. Il est fait mention de ce vin bourguignon dans plusieurs actes normands du temps ; il paraît qu'on faisait descendre sur la Seine une quantité considérable de vin des bords de l'Yonne, dont

---

[1] « Salva custodia castelli nostri et villæ nostræ de Falesia. » Madox, *History of the Exchequer*, note *x*.

[2] « Ducendi unam navatam bladi de Normannia usque Baionam. » *Ibid.*, p. 325, note *n*.

[3] *Magn. rotul.* 10 Joh. *Ibid.*, note *h*.

[4] « Abbas de Fiscammo debet II dolia vini aucerensis et raspati pro habendis litteris de licentia ducendi in Angliam unam navatam vini, etc. » *Ibid.*, note *k*. — Il paraît que le roi de France vendait du vin aux abbayes de Normandie. Du moins on lit dans le compte des recettes de la cour, pour l'an 1202 : « De 10 modiis vini Becci 13 1/2, et pro vino Gimegiarum 12 liv., 38 den. minus. » Brussel, *Usage des fiefs*, tome II, à la fin.

une partie se consommait en Normandie et dont le reste passait en Angleterre. Osbert de Quilleboeuf avait une licence du roi pour expédier des vins en Angleterre [1]. Un marchand donna deux tonneaux de vin au roi Jean et autant à la reine, pour une licence qui l'autorisait à transporter du sel et des cuirs de l'Angleterre en Normandie. [2]

Il fallait toujours payer ou du moins promettre de l'argent, car ni le roi ni ses sujets ne payaient comptant quand la somme était un peu considérable; on donnait des promesses de paiement et des garanties; mais au moins, sous ce mauvais prince, l'argent servait à procurer des franchises aux villes, à favoriser les spéculations commerciales, et à hâter le cours de la justice, lorsque la partie adverse ne payait pas pour l'arrêter au contraire.

A cette époque, les villes d'Angleterre faisaient déjà sanctionner par le roi leurs gildes ou corporations d'arts et métiers, et leurs halles de commerce; ils avaient depuis le régime anglo-saxon leurs

---

[1] « Duæ naves... in quibus vina Osberti de Kileboe sunt, etc. » Madox, *History of the Exchequer*, p. 526, note *p*.

[2] *Ibid.*, note *i*.

aldermen. La Normandie n'était pas encore aussi avancée : il y régnait, sous le rapport industriel et commercial, une inertie qui ne laissait pas germer l'esprit d'association. Quelques villes se livraient à des industries spéciales : ainsi à Pont-Audemer, les bords de la Risle étaient couverts de moulins à tan et à foulons ; mais presque toutes ces industries étaient grevées de dîmes perçues au profit des couvens [1]; la bourgeoisie artisane ne pouvait se mouvoir librement.

---

[1] Les moulins *tanareix* et *folereix* de Pont-Audemer avaient été donnés par les comtes de Meulan à l'abbaye de Notre-Dame-de-Préaux. Voyez leurs chartes dans le tome XI du *Gallia christiana*.

CHAPITRE II.

Philippe entre avec ses troupes en Normandie. — Il assiége en 1203 le Château-Gaillard. — Prise de cette forteresse. — Philippe s'empare de Falaise. — Le Mont Saint-Michel tombe au pouvoir des Bretons. — Fédération entre Rouen, Arques et Verneuil. — Armistice obtenu par la ville de Rouen. — Abandonnée par le roi d'Angleterre, la Normandie se rend à Philippe, roi de France. — Droits du clergé et de la noblesse respectés. — Jean donne l'Angleterre au pape. — Discussion à Rome au sujet de la sentence des pairs de France.

Dans l'été de l'an 1203, Philippe se mit en campagne pour prendre possession du reste de la Normandie, car déjà il en occupait une partie. Il était accompagné, dans cette expédition, de son poète de cour, Guillaume-le-Breton, qui recevait une solde et une ration de blé comme le chapelain de la léproserie de Vernon, et comme d'autres clercs et laïques vivant de la grâce du roi [1]. Maître Guillaume (c'est ainsi qu'on l'appelait) a versifié dans un latin animé, mais trop poétique, les hauts

[1] On lit dans les comptes de la cour de l'an 1202 : « Magister Willelmus Brito 70 sol. andeg. pro 2 modiis et dimid. mediati 71 liv. » Brussel, *Usage des fiefs*, tome II.

faits de son maître, qu'il loue avec l'exagération habituelle aux historiens gagés. Témoin de ce qui se passait, et placé au centre des affaires, il pouvait mieux observer que tous les moines du temps : aussi sa narration, malgré son enflure poétique, vaut-elle bien mieux que les chroniques écrites alors dans les cloîtres.

Dès que Philippe eut franchi les frontières de la Normandie, plusieurs barons de ce duché, entre autres le comte d'Alençon, s'empressèrent de lui faire hommage de leurs fiefs, ne voulant plus obéir au roi d'Angleterre [1]. Conches et Vaudreuil furent pris par les Français [2]; Radepont soutint un siége de quinze jours, au bout desquels la garnison, consistant en vingt chevaliers, cent hommes servans et trente balistiers, se rendit prisonnière de guerre. [3]

De là Philippe se porta sur la Seine, pour la franchir et assiéger la citadelle redoutable de Château-Gaillard, qui était devenue, grâce aux efforts

---

[1] Dès l'année 1202, les comptes cités ci-dessus portent : « Pro equo comitis de Alenchum et aliis harnesiis 80 lib. 50 sol. Pro equo Rogeri de Cangi 112 sol. » *Ibid.*

[2] Guill. Armoric. *De Gestis Philippi.*

[3] *Ibid.*



le bourg d'Andeli et la roche de Château-Gaillard. Dans les premiers temps, les assiégés firent de fréquentes sorties; mais quand Philippe eut fait creuser un large fossé de part et d'autre, et qu'il y eut érigé plusieurs bastilles ou bretèches, il eut moins à craindre de leurs attaques. Dès le commencement du siége, les habitans du bourg, prévoyant le danger qu'ils couraient, se réfugièrent tous sur la roche, et cherchèrent un abri dans l'immense citadelle. Les Français prirent possession du petit Andeli, et attirèrent d'autres habitans dans les maisons vides, que protégeaient de bonnes fortifications. [1]

C'était au mois d'août 1203 que le siége avait commencé; il se prolongea pendant tout l'automne; Philippe retourna en France, laissant ses troupes dans les postes qu'il leur avait assignés. Roger de Lascy, connétable de Chester, qui avait le commandement de la garnison du château était déterminé à se défendre jusqu'à la dernière extrémité; mais il vit les vivres diminuer considérablement, surtout depuis qu'il avait accueilli toute la population d'Andeli. Persuadé de la nécessité

---

[1] Guill. Armoric. *De Gestis Philippi.*

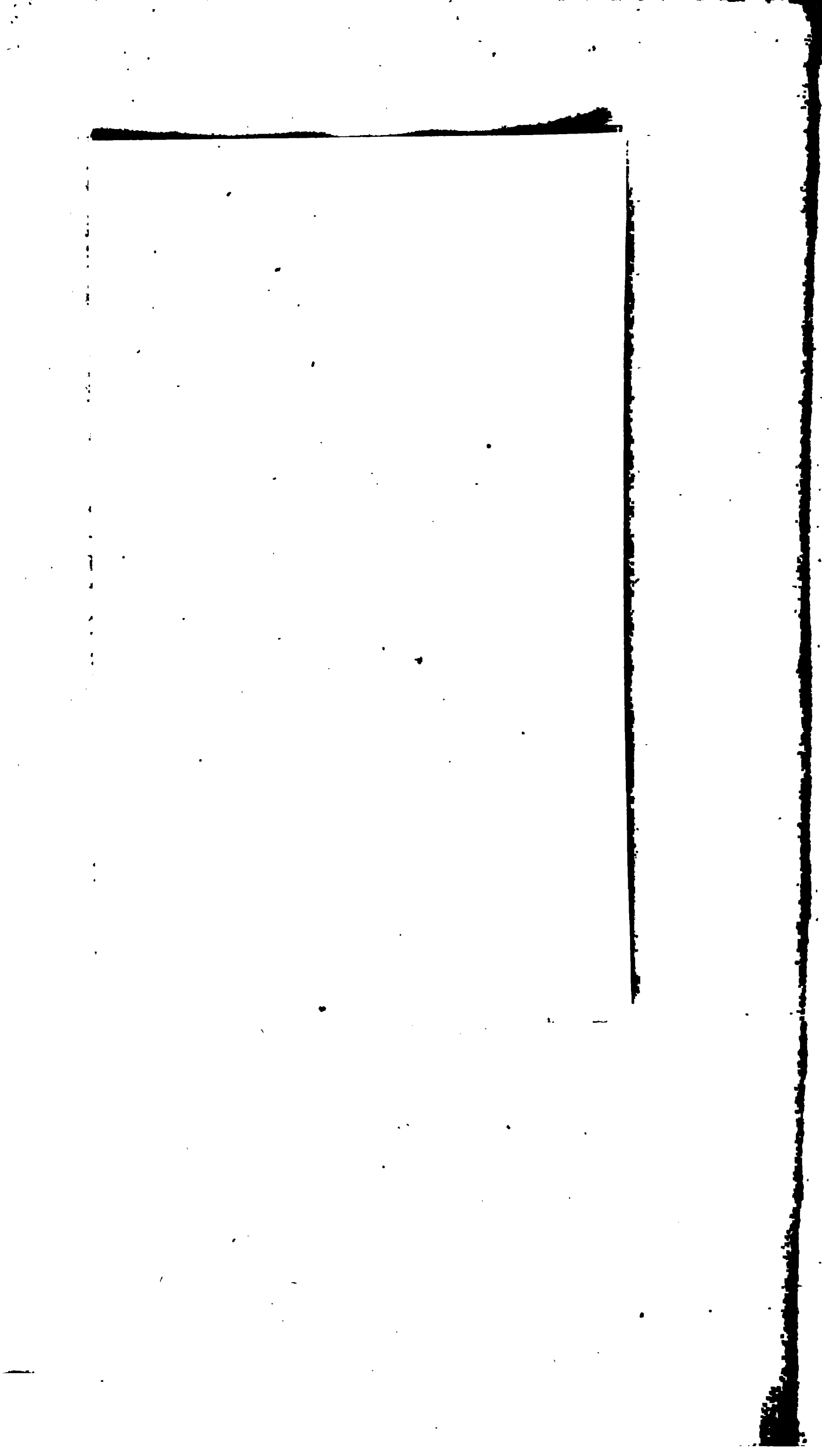
de réduire le nombre des bouches inutiles, il mit dehors plusieurs centaines de personnes; elles furent assez heureuses de pouvoir passer à travers les lignes françaises; mais lorsque, quelque temps après, quatre cents autres individus, hommes, femmes et enfans, se présentèrent aux lignes du blocus pour passer; ils furent repoussés, et ces malheureux, resserrés entre la citadelle et le camp, sans alimens, sans abri, passèrent trois mois à périr de la mort la plus lente, la plus horrible. Telle fut leur misère qu'ils se jetaient avidement sur les chiens échappés au camp, et qu'une femme étant accouchée, les autres dévorèrent son enfant nouveau-né [1]. Il restait encore quelques uns de ces affamés lorsque Philippe, étant revenu au camp, entendit leurs cris déchirans. Il les fit secourir; mais leurs souffrances avaient été trop longues pour que les soins qu'on leur donna pussent les sauver. [2]

Résolu de commencer enfin l'attaque de la cita-

---

[1] « Inter eos quædam mulier fortè peperit, cujus fœtus statim comestus est ab illis. » Guill. Armor. *De Gestis Philippi*, ad ann. 1203.

[2] « Accepto tamen cibo, fere omnes mortui sunt. » *Ibid.*



passage naturel, qu'on n'avait pas détruit, permettait d'aborder le mur; à l'aide d'un mantelet sous lequel quelques ouvriers seulement pouvaient travailler, les Français minèrent le mur, malgré la pluie de dards que les assiégeans faisaient fondre sur eux, et dès qu'il y eut une brèche praticable, les troupes s'élancèrent dans l'intérieur, où la garnison, consistant encore en 160 hommes, et ayant Roger de Lascy à sa tête, disputa le terrain aux assaillans; jusqu'à ce que, cernée par des forces nombreuses, elle fut obligée de se rendre à discrétion, sans pouvoir se retirer dans le donjon [1]. Le commandant racheta probablement sa liberté, selon l'usage du temps. Ainsi fut réduit enfin le 6 mars 1204 la citadelle formidable élevée avec tant d'art, peu d'années auparavant, par Richard Cœur-de-Lion. Le roi Jean, au lieu de venir secourir les braves qui défendaient le boulevard de la Normandie, s'était contenté de leur écrire, pour les exhorter à persévérer dans leur vaillante défense, afin d'être agréables à Dieu, au roi et à tous ceux qui apprendraient leur dévouement [2]. Il vivait dans l'oisiveté, s'abandonnant

[1] Guill. Armor. *De Gest. Phil.*, ad ann. 1203.

[2] Litteræ Johannis; Duchesne, *Histor. Normann. Script.*

aux plaisirs de la table et du jeu, et cherchant à plaire à Isabelle, dont il était vivement épris[1]. Il avait donné des terres à un bouffon nommé Guillaume Picol, à la charge de faire, sa vie durant, un service annuel de fou de cour auprès de sa personne[2]. Quand on l'eut informé des premiers progrès des Français en Normandie, il avait répondu avec insouciance qu'il regagnerait en un jour tout le terrain perdu[3]. On ne sait s'il voulut tromper les autres, ou s'il se trompa lui-même. On était indigné de son inaction dans le midi de la France comme en Normandie. « Jean, roi sans honneur, se fait dépouiller de son vivant, ne s'occupant que de la chasse, des tournois, de

---

[1] « Rex Johannes interea apud Rotomagum mollis et imbellis, deliciis affluens, morabatur. » Math. Paris, *Histor. major*, MS. de la Biblioth. du Roi. — « Comites igitur et barones et alii nobiles Angli, cum non possent aliud responsum habere, vel eum ab amplexuum, crapulæ et alearum lasciviis excitare. » *Ibid.*

[2] « Sciatis nos dedisse... Will. Picol follo nostro fontem Ossanne cum omnibus pertinenciis suis, habendo et tenendo sibi et hæredibus suis, faciendo inde nobis annuatim servitium unius folli quoad vixerit, etc. » Chartes de Normandie, tome 1, dans la collection MS. de Bréquigny, à la Bibliothéque du Roi, à Paris.

[3] « Sinite illum facere; ego quicquid modo rapit, una die recuperabo. » Math. Paris, *Histor. major*, ad ann. 1202.

lévriers, d'éperviers, et passant son temps dans l'oisiveté! » s'écrie le troubadour Bertrand de Born le jeune, dans un sirvente que lui inspira la lâcheté de son maître. [1]

Ce fut à Chinon qu'on lui apporta la nouvelle de la perte de Château-Gaillard. Un historien raconte que, dans sa première fureur, il frappa d'un coup de couteau un crucifix placé auprès de lui; mais, d'après l'insouciance qu'il avait manifestée auparavant, il est douteux qu'il ait ressenti aussi vivement la perte qu'il venait d'essuyer, et il ne fit rien pour arrêter les progrès de Philippe; au contraire il s'embarqua avec la reine pour l'Angleterre [2], abandonnant à son sort un duché pour lequel il ne sentait, à ce qu'il paraît, aucune sympathie.

Après Pâques, Philippe mit ses troupes en mouvement pour l'intérieur de la Normandie; aucune place, si ce n'est Falaise, n'arrêta sa marche. Caen et Bayeux se soumirent sans faire aucune résistance; il employa une semaine au siége de Falaise; les bourgeois, craignant la destruction de

---

[1] *Choix des Poësies des Troubadours*, tome IV, page 199.

[2] Un historien dit que Jean se crut trahi par les Normands.

leur ville, déterminèrent la garnison à se rendre [1]. Il y avait dans cette ville une bande de routiers qui avaient été à la solde de Jean; leur chef, le fameux Marcader, avait été assassiné peu d'années auparavant à Bordeaux par un des siens; ne sachant que devenir, ils se mirent à la solde de Philippe, qui avait déjà dans son armée une bande semblable, commandée par un chef nommé Cadoc, et ils aidèrent les Français à soumettre la Basse-Normandie; les Bretons conduits par Guy de Thouars, qui avait été le troisième mari de la duchesse Constance, faisaient de leur côté une irruption dans ce pays. Ils assiégèrent le mont Saint-Michel, qui dans les derniers temps avait été fortifié encore par des tours et des bastilles en bois. Profitant de la basse marée, les Bretons abordèrent les fortifications, et incendièrent toutes les constructions; en sorte que l'abbaye même fut consumée par les flammes [2]. De là, ils se portèrent sur Avranches, qu'ils ne traitèrent pas mieux que le mont Saint-Michel, et ravageant ainsi tout sur leur route, ils arrivèrent jus-

[1] Guill. Armor. *De Gestis Philippi*, ad ann. 1203.

[2] *Ibid.*

qu'à la ville de Caen. Là, Philippe attendait ces auxiliaires de bonne volonté, qui pourtant ne pouvaient faire, au régime français, beaucoup de partisans en Normandie : aussi Philippe les joignit à un corps de troupes et de routiers, et les envoya tous, sous les ordres du comte de Boulogne et de Guillaume des Barres, vers Pontorson et Mortain, probablement pour garder les frontières de la Normandie. Le pape avait essayé de soumettre à son arbitrage la querelle des deux rois, et de la faire suspendre. Cette intervention avait été fort mal accueillie par Philippe, comme une atteinte à ses droits de suzeraineté : aussi le pape n'avait-il plus insisté [1]. Avec le gros de son armée le roi de France se porta de Caen sur Rouen, qui, voulant rester encore fidèle à son duc, quoiqu'il méritât peu ce dévouement, et quoique la ville eût été récemment en proie à un violent incendie [2], s'était préparé à une défense opiniâtre.

---

[1] Tous les grands barons avaient promis, par lettres, assistance au roi contre le pape. Voy. le tome XVII des *Historiens de France*, p. 77, note *a*.

[2] Le roi Jean avait assigné sur son échiquier de Normandie 2000 liv. angevines pour la réparation de la cathédrale. *Rotul. contrabrev. Normann.*; Madox, *History of the Exchequer*, p. 117, note *a*.

A la tête du pont, sur la Seine, on avait érigé une barbacane ou un châtelet. Verneuil et Arques s'étaient fédérées avec Rouen[1]; ces trois villes se promettaient mutuellement de se défendre autant que possible; l'esprit de commune inspirait à la bourgeoisie de Rouen cette pensée patriotique; quant au château-fort de la capitale, il était sous la garde de Pierre des Préaux et d'une troupe de chevaliers belliqueux.

Il régna d'abord une telle animosité que les premiers prisonniers français que l'on fit furent mis à mort dans la ville. Cependant l'ardeur des bourgeois s'éteignit quand ils virent que leur duc n'entreprenait rien pour sauver la Normandie, et que tout le duché avait fait sa soumission[2]. Après des escarmouches et des sorties sans résultats, ils entrèrent en négociation, et le 1er juin 1204, une députation composée de Pierre des Préaux, Geoffroy du Bosc, Henri d'Estouteville, et plusieurs autres chevaliers de la garnison du château-fort, et du maire Robert, du changeur Geoffroy et de plusieurs autres bourgeois dont les noms sont

[1] Rigord, *De Gestis Philippi*, ad ann. 1204.

[2] *Ibid.*

consignés dans l'acte d'armistice, et parmi lesquels on remarque un meunier et un pêcheur, conclut au camp du roi Philippe, devant Rouen, un armistice portant ce qui suit [1] : « Un armistice de trente jours est accordé à la ville de Rouen; les chevaliers donneront des ôtages ainsi que les bourgeois; ces ôtages seront choisis parmi leurs parens. Les chevaliers et bourgeois du comté d'Eu, d'Aumale, de Driencourt et du comté d'Alençon qui se trouvent à Rouen, conserveront leurs terres, dont ils feront hommage à leurs seigneurs. Le roi donnera un sauf-conduit aux militaires et à leurs servans qui, ne voulant pas être compris dans l'armistice, se retireront par eau ou par terre. La barbacane avec dix pieds d'espace sur la Seine sera livrée au roi; ses bateaux et galères pourront aller et venir, avec ou sans marchandises. De leur côté, les marchands de Rouen pourront aller librement sur les terres du roi, et faire le commerce en payant les droits d'usage; ils pourront rapporter ce qu'ils jugeront

---

[1] *De reddenda Rotomag. urbe pactum inter cives et Philippum*; Duchesne, *Scriptor. Normann. histor.*, p. 1057. — *Recueil des Historiens de France*, tome XVII, p. 57.

à propos, excepté le pain et le blé. Le maire de Rouen jure que ce n'est pas par son ordre que les hommes du roi ont été décapités; lui et les autres délégués en ont été plus affligés que réjouis, et si on peut s'emparer des coupables, on les livrera au roi, pour qu'il en fasse sa volonté [1]. A l'expiration de l'armistice, la ville avec tous ses forts sera livrée au roi, qui garantit d'avance aux bourgeois les franchises de péages et toutes les coutumes dont ils jouissent en Normandie, dans le comté d'Evreux, dans le Vexin Normand, à Pacy, dans la terre d'Hugues de Gournay, à Pont-de-l'Arche, ainsi qu'en Poitou, Anjou, Maine et Gascogne. Si les hommes de Verneuil et d'Arques veulent avoir la paix du roi et donner des sûretés, ils seront compris dans le présent armistice. » [2]

Après avoir conclu cette trève, la ville de Rouen envoya des députés au roi en Angleterre,

---

[1] « Ego Robertus, major Rotomag., me vicesimo jurabo quod capita hominum Dom. Regis non fuerant amputata per nos in civitate Rotomag., sed plus de hoc doluimus quam gavisi fuerimus; et si eos capere potuerimus qui hoc fecerunt, eos ipsi regi trademus ad faciendam voluntatem suam. » Art. 15 de l'acte cité.

[2] Articles 16 et 17. *Ibid.*

pour lui faire connaître sa situation et le parti qu'elle serait obligée de prendre si Jean ne venait pas à son secours dans l'espace d'un mois. Jean, déjà fatigué de demandes semblables, qui lui avaient été adressées de diverses parties de ses Etats sur le continent, répondit avec humeur qu'il ne pouvait secourir les Normands, et qu'ils étaient libres de faire comme ils l'entendraient.[1]

En conséquence, Rouen, à l'expiration de la trêve, qui eut lieu après la fête de Saint-Jean-Baptiste, ouvrit ses portes à Philippe, et le reconnut pour son suzerain. Arques et Verneuil suivirent cet exemple[2]. Ainsi, toute la Normandie se trouva soumise, et le roi Jean n'y rentra jamais. D'autres contrées, telles que la Bretagne, le Maine et l'Anjou, furent également enlevées aux rois d'Angleterre.

La bataille de Bovines, que Jean perdit contre Philippe en 1214, acheva de ruiner son parti et ses espérances dans ces contrées; et les barons en Angleterre surent ensuite le forcer à signer la grande charte des libertés anglaises. Sa mère

---

[1] « Facerent singuli quod sibi melius videbatur. » Math. Paris, *Hist. major*, ad ann. 1204.

[2] Rigord, *de Gestis Philippi*, ad ann. 1204.

Eléonore n'eut pas la douleur d'être témoin de l'expulsion de son fils de la Normandie; elle était morte au mois de mars 1204 dans l'abbaye de Fontevrault, dont l'église possède encore la statue de cette reine.

Ce que le règne d'un mauvais prince a d'utile, c'est de convaincre la nation de la nécessité d'une révolution, et de l'engager à la seconder, ou du moins à ne pas s'y opposer; celle de la Normandie fut pour ainsi dire double : ce duché rentra sous la couronne de France, dont il avait été détaché trois siècles auparavant, et il sépara entièrement ses intérêts de ceux de l'Angleterre, où tous les grands fiefs étaient entre les mains de vassaux d'origine normande. Cette dernière séparation causait un bouleversement encore plus considérable, du moins dans la classe noble, que la réunion à la France. Puisque la Normandie n'avait plus de ducs indépendans, et n'était traitée que comme une province accessoirement réunie à l'Angleterre, son incorporation à la France était un événement heureux pour elle; car elle gagnait beaucoup plus par cette incorporation qu'elle ne perdait par sa séparation d'avec l'Angleterre. Quelques villes maritimes virent

peut-être leur mouvement commercial se ralentir; mais aussi les dévastations dans l'intérieur cessèrent et les frontières n'eurent plus à détester le voisinage des Français. Il dut paraître dur aux générations contemporaines de recevoir pour maître un prince étranger, le dévastateur du pays, le même Philippe qui, depuis vingt ans, se plaisait à saccager le territoire normand, à brûler les villages, à égorger les habitans, à mutiler et tourmenter les prisonniers de guerre : pour les peuples comme pour les individus, il est des temps d'humiliations, où leur patience et leur foi dans un meilleur avenir sont mises à de rudes épreuves.

On fit le relevé des fiefs de Normandie assujettis au service militaire. On trouva cinq cent quatre-vingt-un chevaliers qui devaient le service au duc, et environ quinze cents qui le devaient aux barons[1]. Parmi ceux-ci, il y en avait qui pouvoient s'entourer d'un petit corps de gardes à cheval. Ainsi le chambellan de Tancarville levait dix

---

[1] *Scriptum de servitiis militum quæ debentur duci Normanniæ*; Duchesne, *Histor. Normann. scriptor.*

chevaliers pour le service du duc et quatre-vingts pour le sien; le comte de Montfort comptait dans ses fiefs de Grenteménil et de Breteuil cent vingt chevaliers qui devaient le service à sa personne; le comte de Meulan fournissait quinze chevaliers au duc, il en avait soixante-quinze pour son propre service; l'évêque de Lisieux en avait trente pour lui, et en envoyait vingt à l'ost du duc de Normandie. Mais la plupart des fiefs étaient peu considérables, et ne devaient qu'un chevalier au duc; beaucoup d'entre eux n'en devaient même qu'un demi ou un tiers.

Tous ces vassaux furent sommés de prêter serment au roi de France. Ce fut un embarras pour la noblesse normande; car il fallait se prononcer entre la France et l'Angleterre; renoncer aux fiefs en deçà ou au-delà de la mer. Ceux qui avaient leurs principaux biens en Angleterre, ou qui espéraient plus de la faveur de Jean que de celle de Philippe, ne se présentèrent point devant le dernier [1]. Ils perdirent leurs biens en Norman-

[1] Voy. la liste intitulée : *Isti qui non venerunt, nec miserunt, nec aliquid dixerunt*, à la suite du rôle précédent. Duchesne, *Hist. N. script.*

die. De ce nombre furent les comtes de Glocester, d'Arundel, d'Aumale, Robert Marmion, Hugues Bigot et beaucoup d'autres.

Raoul d'Issoudun, de la famille Lusignan, perdit le comté d'Eu et les châtellenies d'Arques et de Mortemer; cependant, après sa mort en Palestine, Philippe les rendit à sa veuve Alix, en se réservant la haute justice, la juridiction, je dirai presque la propriété des juifs, et diverses servitudes [1]. Le comte de Boulogne avait été un des plus riches seigneurs en Normandie, où il avait les comtés de Mortain et d'Aumale, ainsi que Lillebonne et Domfront : tout cela lui fut enlevé à cause de son attachement à la maison d'Angleterre, avec laquelle il contracta un pacte d'alliance [2], et qui l'indemnisa par des fiefs anglais. Philippe donna à son propre fils, appelé comme lui, la fille de ce vassal, avec le comté de Boulogne. [3]

---

[1] Charte d'Alix, comtesse d'Eu, de l'an 1219; Brussel, *Usage des fiefs*, t. 1, liv. 2, ch. 38.

[2] Guill. Armoric. *De Gestis Phil.-Aug.*, ad ann. 1211.

[3] Math. Paris, *Histor. major Angl.*, ad ann. 1211.

Jean, de son côté, ne traita pas mieux les Normands qui, ayant des fiefs ou d'autres biens en Angleterre, cessèrent de lui faire hommage. Tous leurs biens furent confisqués au profit du roi, qui toutefois en abandonna une partie à des nobles dans les fiefs desquels les terres étaient situées [1]. Guillaume, fils du même Raoul d'Issoudun, dépossédé en France de son comté d'Eu, à cause de son adhésion au parti anglais, perdit la baronnie anglaise d'Ewe, pour avoir au contraire embrassé le parti de la France. Le comte de Montfort renonça au grand fief de Leicester et au titre de sénéchal du roi d'Angleterre [2], pour être Français.

---

[1] Marguerite, comtesse de Winchester, donna à Henri III 80 marcs d'argent : « Pro habenda concessione D. regis de terris Normannorum qui sunt de feodo suo. » *Magn. Rotul.* cité par Madox, *History of the Exchequer*, page 206, note *a*. Les revenus de Bintworth, terre qui avait appartenu à l'archevêque de Rouen, furent payés à l'échiquier du roi. *Ibid.*, note *z*. L'église normande ne fut pourtant pas dépouillée tout de suite. En 1210 Gilbert de Finemare, chevalier, reconnut devant l'échiquier de Londres être l'homme de l'abbaye de Sainte-Trinité-du-Mont à Rouen pour le manoir anglais de Tingewic. *Ibid.*, p. 147, note *q*.

[2] Henri III donna ce fief à son fils Édouard. Voy. les deux chartes de ce roi citées par Madox, p. 36, notes *k* et *l*.

On vit en quelque sorte la contre-partie de la conquête de l'Angleterre. Alors le nom de Normand avait signifié vainqueur, occupant le sol anglais; peu à peu la distinction entre Normand et Anglais s'était effacée[1]; les nobles, comme les bourgeois n'avaient plus connu que l'intérêt de leur patrie commune. Enfin, sous Jean-sans-Terre, environ un siècle et demi après la conquête, le nom de Normand vint à signifier un homme exclu de l'Angleterre, et renvoyé dans la Normandie.

Le clergé, loin de s'oublier, chercha, dans la révolution qui s'opérait, à sauver ses droits et ses immunités; il en réclama la jouissance auprès du nouveau souverain. Philippe rendit aux chapitres de Normandie le droit d'élire leurs évêques; droit que les rois d'Angleterre n'avaient guère respecté[2]. Il confirma à l'abbaye de Fécamp le

---

[1] « Ut vix discerni possit hodie, de literis loquor, quis Anglicus, quis Normannus sit genere. » *Dialogus de Scaccario* (écrit composé sous le règne d'Henri II), p. 26; imprimé à la suite de Madox, *History of the Exchequer*.

[2] « Indulsit monachis et clero ut fiat ab illis
Canonico deinceps pastorum electio ritu. »
Guill. Briton. *Philippid.*, lib. VIII, v. 218 et suiv.

plaid de l'épée ou la haute justice dans les terres abbatiales, en se réservant les procès relatifs aux contrats et aux usures[1]. En novembre 1205, une assemblée de nobles fut convoquée à Rouen pour mettre par écrit les droits réciproques des seigneurs et du clergé, tels qu'ils avaient été en usage sous les derniers ducs de Normandie : elle se composa du comte de Boulogne, qui ne s'était pas encore déclaré; de Henri d'Estouteville, de Guillaume des Préaux, du chambellan Guillaume de Tancarville, de Henri de Ferrières, de Robert de Torcy, de Guillaume du Hommet, de Guillaume de Mortemer et de plusieurs autres nobles. Ils mirent par écrit ce que leur mémoire leur rappelait; mais ils convinrent que ce n'était pas tout, et ils demandèrent une assemblée plus nombreuse, afin de consigner aussi le reste dans la charte.[2]

---

[1] Charte de Raoul, abbé de Fécamp, de l'an 1211; Brussel, *Usage des fiefs*, tome 1, p. 262. Brussel soutient que les ducs de Normandie n'avaient accordé à aucun seigneur la haute justice, du moins en entier.

[2] Stabilimentum factum apud Rothomagum inter clericos et barones Normanniæ; dans Duchesne, *Histor. Normann. scriptor.*; et Bessin, *Concil. Rotomag. provinc.*, pars 1ᵃ.

Nous manquons de renseignemens sur cette nouvelle assemblée. Dans la première, les nobles déclarèrent par serment qu'il était d'usage que lors d'une vacance dans une église appartenant à un laïque, celui-ci présentât une personne capable de remplir la place vacante, alors l'archevêque était obligé de l'accepter ; en cas de litige au sujet du droit de présentation, la cour du roi, ou du seigneur de qui dépendait le fief, devait décider. L'archevêque, ni aucun évêque, ni aucun ecclésiastique d'un rang inférieur, ne pouvait prononcer une sentence d'excommunication contre les barons, contre les baillis ou autres serviteurs du roi, ou contre les clercs de sa maison, à moins qu'il n'y fût requis par ce prince. Aucun ecclésiastique ne pouvait mettre quelqu'un en cause pour l'hommage et le serment prêté au sujet d'un fief. Il ne pouvait s'attribuer les plaids au sujet des effets laissés par un laïque, excepté les cas où il s'agissait des effets donnés en dot de mariage légués par un décédé, ou laissés par un croisé. Les barons déclarèrent avoir vu les rois Henri et Richard tenir les plaids de l'épée dans la ville et la banlieue de Lisieux lors de l'exil de l'évêque Arnoul. Dans les fiefs de Gournay, la

Ferté et Gaillefontaine, l'archevêque ne pouvait tenir des plaids que pour trois objets : les mariages, les legs des mourans, et les effets appartenant à un clerc. Si un clerc tenant un fief d'un laïque se montrait hostile à son seigneur, celui-ci pouvait saisir tous les effets du clerc trouvés dans le fief, quelle qu'en fût l'origine, jusqu'à ce que le clerc lui eût donné satisfaction. Les effets laissés par un usurier appartenaient de droit au roi; toutefois, ce que l'usurier avait distribué avant sa mort demeurait dûment donné. Tous les biens mobiliers d'un suicidé, ou de quelqu'un qui, après trois ou quatre jours de maladie, mourait *ab intestat*, appartenaient au roi ou au seigneur de la terre. Quiconque, pendant la trève, blessait un autre de manière à encourir la peine de la perte de la vie ou d'un membre, était justiciable de la cour du roi si le plaignant poursuivait la cause; en cas de condamnation, l'évêque percevait une amende de 9 livres : le reste de l'argent du condamné appartenait au roi. La trève de Dieu durait depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin. Si un clerc était arrêté pour un motif quelconque, il devait être remis à l'église en cas de réclamation de la part du clergé; et s'il était convaincu de vol

ou d'homicide, il devait être dégradé et exilé de la terre du roi sans subir une autre punition ; mais si, dans la suite, il commettait un forfait contre le souverain, il pouvait être puni par lui comme un laïque.[1]

Cependant le clergé de Normandie n'était plus isolé comme auparavant ; il trouvait son appui dans le clergé de France, prenait part à ses conciles, et réclamait en cas de besoin le secours du souverain. Aussi, lorsqu'en 1207 le maire de Rouen eut mis en prison un homme appartenant à un chanoine, le clergé suspendit le service divin, porta ses plaintes au roi, et força le maire à relâcher le prisonnier et à faire amende honorable en plein chapitre. Le temps n'était plus où la commune forçait le chapitre à se retirer à Andeli.

Toutefois la bourgeoisie gagna également au changement politique qui avait eu lieu, puisque les droits des communes furent reconnus et sanctionnés par le nouveau gouvernement. Philippe respecta les coutumes normandes[2] ; seule-

---

[1] Bessin, *Concil. Rotomag. provinc.*, pars 1ª.

[2] « Judicia et leges non abrogat. »

Guill. Briton. *Philippid.*, lib. VIII, v. 224.

ment il améliora quelques dispositions judiciaires qui lui paraissaient mauvaises [1]. Aucun souverain n'était alors assez despote ni assez imprudent pour enlever aux peuples les usages et coutumes de leurs ancêtres, auxquels ils tiennent quelquefois autant qu'à leur existence. Aussi les communes et corporations avaient soin de faire confirmer par chaque nouveau souverain les franchises qu'elles avaient su acquérir, et elles cherchaient même à les étendre si le nouveau maître était facile ou avide.

La ville de Rouen se fit donner, en 1207, par Philippe une charte très étendue de ses franchises municipales et judiciaires [2], avec une sorte de monopole commercial, qui était alors le but de l'ambition des grandes villes situées sur des rivières importantes, et qui prouve que la bourgeoisie aussi avait la prétention de dominer à sa manière.

D'après cette charte, l'un des documens les plus remarquables de l'époque, la ville de Rouen

---

[1] « Quædam autem in melius juri contraria mutans. »

Guill. Briton. *Pilippid.*, lib. VIII, v. 228.

[2] *Charta Rothomagensis*, de l'an 1207; Duchesne, *Histor. Normann. scriptor.*

aurait le droit de commune jusqu'aux limites de la banlieue, fixées sous le règne du roi Richard, et le droit de justice dans cette enceinte, sauf les droits des seigneurs qui y possédaient des terres, et à l'exception des plaids de l'épée (procès criminels) qui restaient au bailli royal. La bourgeoisie de Rouen ne pouvait être tenue à payer ni le fouage, ni la taille, à moins que ce ne fût de son propre gré : elle était libre de marier ses filles. Aucun bourgeois ne pouvait être appelé en justice par un homme convaincu de crime. Le roi ne pouvait forcer les Rouennais à garder les prisons, l'Hôtel des Monnaies, l'édifice du vicomte. Ils pouvaient aller avec leurs marchandises dans toutes les terres prises au roi d'Angleterre, librement et sans payer de droits, excepté dans le comté d'Évreux, dans le Vexin normand, à Pacy, dans la terre d'Hugues de Gournay, et depuis Pont-de-l'Arche jusqu'à la France. Le vin destiné à leur usage ne payait point d'octroi au souverain. Si le roi faisait prendre du vin dans Rouen, il devait le payer au prix du marché. Aucun marchand étranger ne pouvait traverser Rouen sur la Seine, avec ses marchandises, que par le consen-

tement des Rouennais, ni déposer des vins dans les celliers ou caves pour le revendre. Leurs bateaux pouvaient monter et descendre sur la rivière sans obstacle; ils pouvaient faire et démolir leurs ponts comme bon leur semblait. Aucune marchandise ne pouvait être expédiée en amont sur la Seine pour la France qu'autant que des marchands rouennais y étaient intéressés, et aucun marchand étranger ne pouvait acheter, dans Rouen, pour les revendre, des marchandises tirées d'outre-mer qu'avec l'agrément des Rouennais. Rouen seul avait le privilége d'expédier des marchandises en Irlande; toutefois le port de Cherbourg pouvait y envoyer un seul navire par an. Enfin tout navire venant d'Irlande, dès qu'il passait la hauteur de l'île Guernesey, était tenu à toucher dans le port de Rouen, et à payer au roi un droit en peaux de martres, ou la somme de 10 livres s'il n'avait pu se procurer cette pelleterie.

Tout en accordant d'aussi grands priviléges civils et commerciaux aux Rouennais, Philippe crut devoir prendre ses précautions contre eux, car les grandes communes, à peine nées, inquié-

taient déjà les rois. Il démantela Rouen et Verneuil [1], et comme le vieux donjon de la première de ces villes, situé auprès de la Seine, ne lui paraissait pas assez fort pour tenir les habitans dans le respect, il le fit démolir, et construisit un château dans une position plus élevée, hors de la ville, auprès de la source de Gaalor, et vers le boulevard actuel de Bouvreuil. Ce château, qui, à son tour, devint vieux, subsista jusqu'à la fin du XVI[e] siècle; il n'en reste plus qu'une tour enclavée dans le jardin des religieuses ursulines [2]. En le construisant, on ne se doutait pas qu'un jour les mêmes Anglais dont Philippe-Auguste venait de délivrer la Normandie, enfermeraient dans ce château une héroïne qui leur avait fait la guerre, et qui expia cruellement ses exploits en faveur de sa patrie.

Cependant le roi Jean continua de porter le titre de duc de Normandie, vaine consolation d'un prince expulsé. On le dut croire atteint de folie, lorsqu'il eut la singulière idée de donner son

---

[1] *Chronica Normanniæ*, ad ann. 1202; Duchesne, *Histor. Normann, scriptor.*

[2] Voyez Th. Licquet, *Rouen, précis de son histoire, son commerce*, etc., 2[e] édit. Rouen, 1831, in-12, p. 192.

vasion de l'Angleterre par Louis, fils de Philippe, est étrangère à la Normandie, nous n'avons pas à nous en occuper. Au reste, l'intervention du pape força seulement les Français à évacuer l'Angleterre, où, d'ailleurs, ils ne trouvaient qu'un faible appui. La Normandie demeura réunie au royaume de France, et n'eut guère à regretter les rois de race étrangère.

Les trouvères durent pourtant se plaindre de n'être plus favorisés par cette cour des Plantagenets amie des plaisirs, tant des sens que de l'esprit, par conséquent aussi de la poésie, et peu assujettie à cette dévotion qui assombrissait la cour de France. Voilà pourquoi la poésie anglo-normande se réfugia avec les Plantagenets au-delà de la Manche; mais peu à peu, étant moins comprise d'une nation devenant de plus en plus anglaise, ses accens expirèrent, et l'on se contenta de déposer les essais poétiques des derniers trouvères dans les archives, où les érudits les trouvent encore.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE SECOND VOLUME.

LIVRE CINQUIÈME.

HENRI II, ROI D'ANGLETERRE, DUC DE NORMANDIE, COMTE D'ANJOU, DE POITOU ET DE BRETAGNE. 1154-1189.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

LIVRE SIXIÈME.

RICHARD-COEUR-DE-LION, ROI D'ANGLETERRE, DUC DE NORMANDIE, COMTE D'ANJOU ET DE POITOU. 1180–1199.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

LIVRE SEPTIÈME.

JEAN-SANS-TERRE, ROI D'ANGLETERRE, DUC DE NORMANDIE, COMTE D'ANJOU, DU MAINE ET DE POITOU. 1179-1204.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.